

RAPPORT SUR LE
**Compte
Administratif
2020**



SOMMAIRE

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

| | |
|---|----|
| ÉQUILIBRES FINANCIERS | 4 |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 7 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 20 |
| GESTION ACTIVE DE LA DETTE | 22 |
| IMPACTS FINANCIERS DE LA CRISE DE LA COVID-19 SUR LE CA 2020 | 30 |
| NOTICE | 33 |
| NOMBRE D'ETP | 34 |

RESSOURCES

| | |
|---------------------------------|----|
| RESSOURCES HUMAINES | 37 |
| GARAGE MUNICIPAL | 42 |
| CONSTRUCTION | 43 |
| IMMOBILIER | 44 |
| GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS | 45 |
| ASSEMBLÉES | 46 |
| DSITN | 47 |

RELATIONS À L'USAGER

| | |
|--------------------------------------|----|
| LYON EN DIRECT | 50 |
| SERVICE DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT | 51 |

RELATIONS PUBLIQUES, COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL

| | |
|--------------------------|----|
| LOGISTIQUE ET FESTIVITÉS | 54 |
| ÉVÈNEMENTS ET ANIMATIONS | 55 |
| COMMUNICATION EXTERNE | 56 |
| CABINET DU MAIRE | 57 |

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

| | |
|---------------------|----|
| PÔLE TECHNOLOGIQUE | 60 |
| PRÉVENTION SÉCURITÉ | 61 |
| ÉCOLOGIE URBAINE | 62 |
| POLICE MUNICIPALE | 63 |
| RÉGULATION URBAINE | 64 |

CULTURE ET PATRIMOINE

| | |
|--|----|
| MUSÉE DES BEAUX-ARTS | 67 |
| DIRECTIONS DES AFFAIRES CULTURELLES | 68 |
| DIRECTION DES MUSÉES D'HISTOIRES ET DE SOCIÉTÉS | 70 |

CULTURE ET PATRIMOINE

| | |
|--|----|
| AUDITORIUM ONL | 72 |
| SERVICE ARCHÉOLOGIE | 73 |
| ÉVÈNEMENTS ET ANIMATIONS | 74 |
| BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE | 75 |
| MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN | 76 |
| THÉÂTRE DES CÉLESTINS | 77 |
| CENTRE D'HISTOIRE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION | 78 |
| OPÉRA DE LYON | 79 |
| ARCHIVES MUNICIPALES | 80 |

PETITE ENFANCE

| | |
|----------------|----|
| PETITE ENFANCE | 83 |
|----------------|----|

ÉDUCATION

| | |
|-----------|----|
| ÉDUCATION | 86 |
|-----------|----|

SPORTS

| | |
|--------------------------|----|
| SPORTS | 89 |
| ÉVÈNEMENTS ET ANIMATIONS | 90 |

SOLIDARITÉS

| | |
|---------------------------|----|
| ACTION SOCIALE | 93 |
| DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL | 94 |

ESPACES PUBLICS

| | |
|--------------------|-----|
| CIMETIÈRES | 97 |
| MOBILITÉS URBAINES | 98 |
| CADRE DE VIE | 99 |
| ÉCLAIRAGE URBAIN | 100 |
| ESPACES VERTS | 101 |
| AMÉNAGEMENT URBAIN | 102 |

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

| | |
|---------------------------------|-----|
| UNIVERSITÉ, RECHERCHE | 105 |
| ÉCONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT | 106 |
| RELATIONS INTERNATIONALES | 107 |
| DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL | 108 |
| HALLES PAUL BOCUSE | 109 |



**Équilibre
budgétaire**

Le tableau ci-dessous présente les grands équilibres financiers tels qu'ils ressortent au compte administratif 2020, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice 2019.

Les recettes et dépenses de gestion ont été retraitées d'éléments exceptionnels, hors impacts Covid, afin de permettre des comparaisons à périmètre constant entre ces deux exercices.

Le détail des retraitements apparaît dans les tableaux relatifs aux dépenses et recettes de fonctionnement de la Ville. Les évolutions des recettes et de dépenses entre les deux exercices sont essentiellement dues à l'impact de la crise sanitaire comme indiqué infra.

Les recettes de gestion retraitées s'établissent à **657,1 M€**. Elles enregistrent, par rapport à 2019, un repli à hauteur de **-4,1 %**. Si les contributions directes, qui ont bénéficié des effets combinés de la revalorisation générale des bases fiscales comprise entre **0,9** et **1,2 %** et d'une variation physique de ces mêmes bases de **0,47 %** pour la taxe d'habitation et de **0,89 %** pour la taxe foncière bâtie, ainsi que la taxe additionnelle aux droits de mutation ont été maintenues dans des évolutions positives, il n'en a pas été de même pour les autres recettes de gestion du budget 2020.

Celles-ci ont été en effet largement impactées par la crise sanitaire de la Covid-19, au 1^{er} rang desquelles les produits des services et du domaine (chapitre 70), suivis des dotations et subventions (chapitre 74) et des autres produits de gestion courante (chapitre 75). Enfin, la dotation forfaitaire versée par l'État est également en recul de **1,2 M€** entre 2019 et 2020, elle poursuit sa constante diminution depuis 2010.

| DÉTERMINATION DE L'ÉPARGNE BRUTE | CA 2019 (M€) | CA 2020 (M€) | ÉVOLUTION (%) |
|--|--------------|--------------|---------------|
| Recettes de gestion | 690,1 | 661,5 | -4,1 |
| RECETTES DE GESTION RETRAITÉES | 685,6 | 657,1 | -4,1 |
| Dépenses de gestion | 569,2 | 582,3 | -2,3 |
| DÉPENSES DE GESTION RETRAITÉES | 568,7 | 580,5 | 2,1% |
| ÉPARGNE DE GESTION | 120,9 | 79,2 | -34,5 |
| ÉPARGNE DE GESTION RETRAITÉE | 116,8 | 76,6 | -34,4 |
| PRODUITS FINANCIERS | 0,7 | 0,7 | 0,9 |
| CHARGES FINANCIÈRES | 6,0 | 5,0 | -17,4 |
| RÉSULTAT FINANCIER | -5,3 | -4,3 | -19,8 |
| ÉPARGNE BRUTE | 115,6 | 74,9 | -35,2 |
| ÉPARGNE BRUTE RETRAITÉE | 111,5 | 72,4 | -35,1 |
| CAPITAL DE LA DETTE | 75,6 | 34,6 | -54,2 |
| ÉPARGNE NETTE | 40,0 | 40,3 | 0,8 |
| ÉPARGNE NETTE RETRAITÉE | 35,9 | 37,8 | 5,3 |
| DÉPENSES RÉELLES D'ÉQUIPEMENT | 118,3 | 112,8 | -4,6 |
| AUTRES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | 6,5 | 5,6 | -14,0 |
| RECETTES EXCEPTIONNELLES | 2,3 | 2,1 | -7,8 |
| RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNTS ⁽¹⁾ | 28,7 | 18,9 | -34,0 |
| EMPRUNTS MOBILISÉS SUR L'EXERCICE | 55,0 | 45,0 | -18,2 |

(1) Y/C produit des cessions et droits d'entrée dans les BEA

Les dépenses de gestion retraitées s'élèvent quant à elles à **580,5 M€** ; elles affichent une évolution de **+2,1%** (**568,7 M€** au CA 2019) qui s'explique également en grande partie par la crise sanitaire. La Ville de Lyon, comme toutes les collectivités locales, s'est fortement engagée dans la gestion de la crise et a dû faire face à d'importantes dépenses supplémentaires, non prévues au budget primitif.

Dans ces conditions et afin de ne pas pénaliser doublement les collectivités par ailleurs engagées dans le processus de contractualisation mis en œuvre depuis 2018, l'État a accepté de défaire la contrainte induite par ce dispositif. Pour rappel, ce dernier visait à la maîtrise des dépenses publiques locales et contraignait la Ville à respecter un taux d'évolution annuelle maximale de ses dépenses réelles de fonctionnement de **+1,15%**, dès l'année 2018 et jusqu'en 2020 inclus.

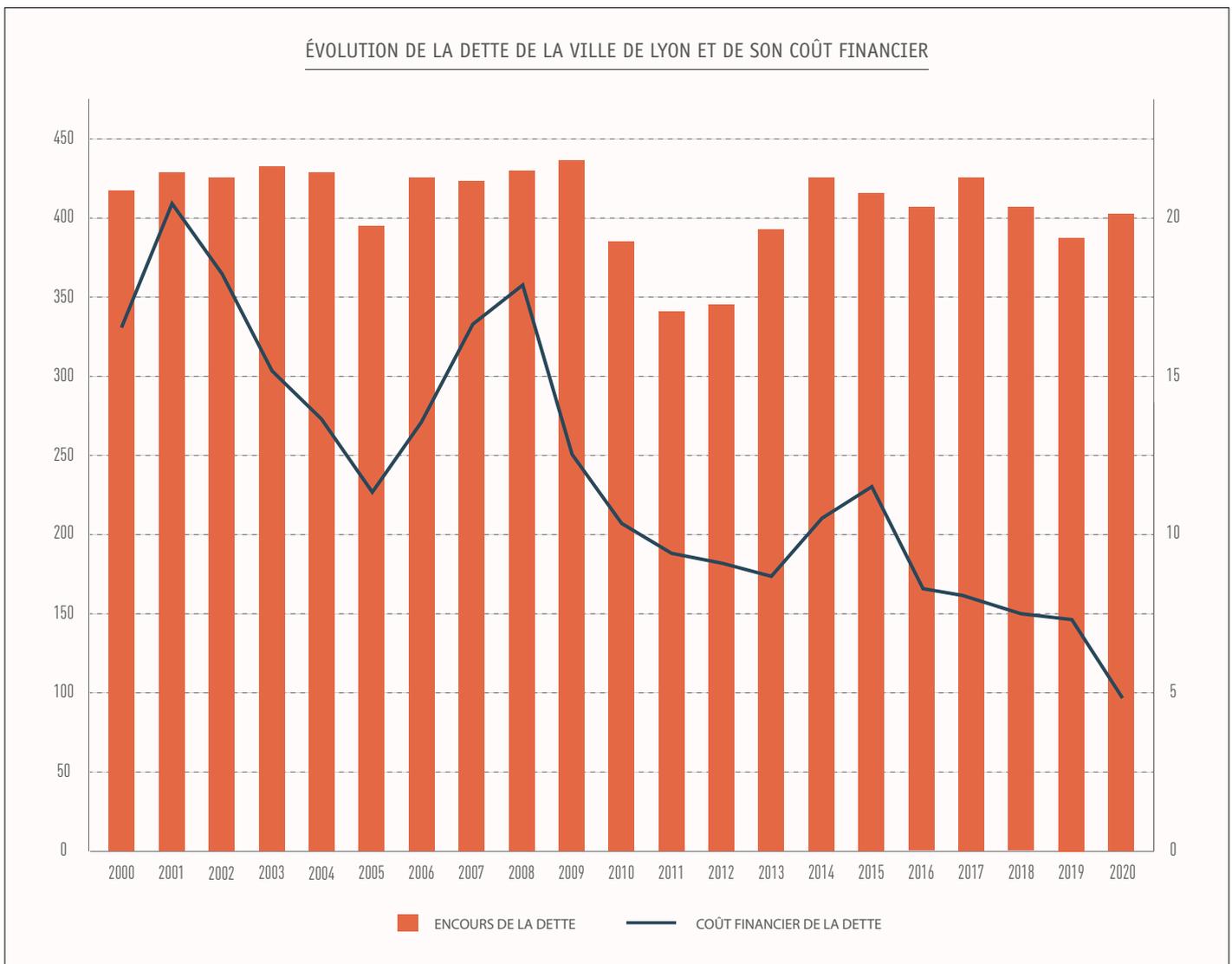
Conséquence des évolutions qui viennent d'être relatées, soit un net repli des recettes de gestion pour une progression plus soutenue des dépenses de même nature, l'épargne de gestion 2020 retraitée est en forte diminution de **40,2 M€** soit **-34,4%**. Elle s'établit à **76,6 M€** contre **116,8 M€** en 2019 et traduit ainsi concrètement les impacts budgétaires de la crise sanitaire.

Le résultat financier s'améliore entre 2019 et 2020, à la faveur de charges financières qui diminuent globalement de **1 M€**. Ce repli s'explique principalement par la maîtrise de l'endettement, associée à la baisse en capital restant dû des emprunts les plus anciens disposant de taux élevés, au bénéfice d'emprunts nouveaux mobilisés à des taux plus performants compte tenu du contexte actuel de marché et des index négatifs depuis 2016.

L'épargne brute retraitée, malgré l'amélioration du résultat financier, subit les mêmes évolutions que l'épargne de gestion et diminue de **-35,4%** par rapport à 2019 pour atteindre **72,4 M€**. Neutralisée des impacts budgétaires induits par la crise Covid en section de fonctionnement, soit une perte de recettes évaluée à près de **34 M€** et une augmentation nette des dépenses de plus de **6,3 M€**, elle se serait située autour de **112 M€**.

Au cours de l'année 2020, la Ville a levé trois emprunts obligataires pour un montant total de **45 M€** auprès de deux agents placeurs, la BRED pour deux émissions de **15 M€** et **20 M€**, HSBC pour une émission de **10 M€**.

Elle a parallèlement amorti le capital de ses emprunts en place à hauteur de **34,6 M€** ce qui porte in fine l'encours de dette à **400,2 M€** au 31 décembre 2020, contre **389,8 M€** au 31 décembre 2019.

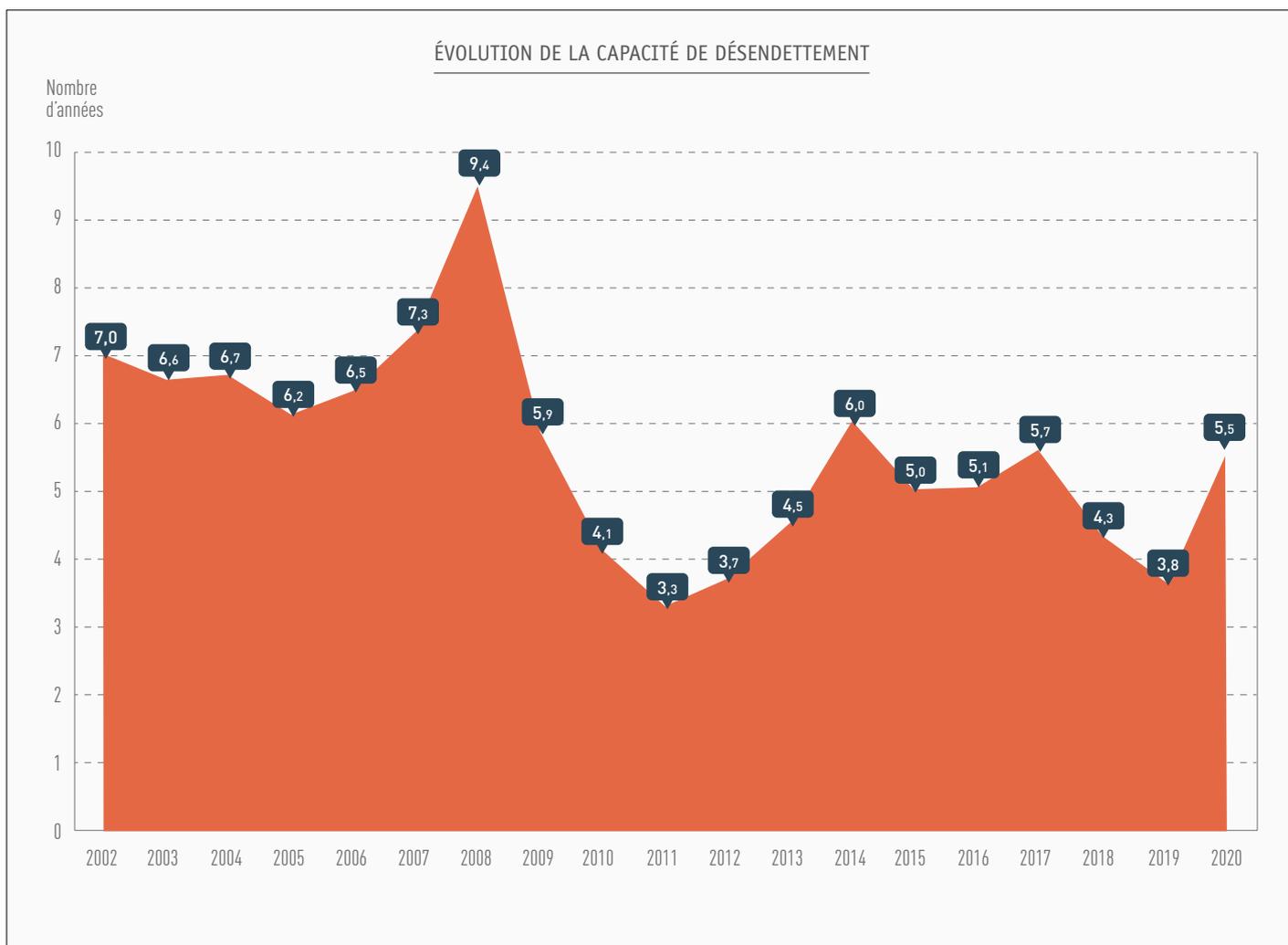


La légère augmentation de l'encours de dette entre 2019 et 2020, combinée à la diminution exceptionnelle de l'épargne brute sur la même période, viennent allonger la capacité de désendettement qui s'établit en 2020 à 5,5 ans (contre 3,8 ans en 2019). En considérant l'épargne brute reconstituée hors impacts Covid sur les dépenses et recettes de gestion de la collectivité, soit **112 M€**, la capacité de désendettement 2020 s'élève à 3,6 ans.

Enfin, pour amortir les effets de la crise sur l'exercice, la Ville qui disposait d'un fonds de roulement issu de l'exercice 2019 de **45 M€**, initialement destiné au financement des investissements du plan d'équipement 2021-2026, a choisi de le réalouer partiellement en section de fonctionnement à hauteur de

20,8 M€ au budget 2020, et d'en consommer **8 M€** pour faire face aux dépenses urgentes et nouvelles. Il s'établit à **37,4 M€** à l'issue de l'exercice 2020.

Ainsi, et malgré les conséquences importantes de la crise sanitaire sur son épargne 2020, la situation financière de la Ville reste préservée à l'issue d'une année au contexte particulièrement défavorable. Cette situation financière saine est le résultat de faibles dépenses d'investissements et de fonctionnement réalisées depuis plusieurs années et d'augmentation des recettes, mais également de la capacité de la Ville, à travers l'ensemble de ses services et au-delà de la gestion opérationnelle de la crise, à piloter et ajuster ses inscriptions budgétaires avec une grande réactivité.



RETRAITEMENTS 2020 DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (CF TABLEAU PAGE SUIVANTE)

(1) Produits des services et du domaine retraités :

- Du 13^e mois perçu en 2019 (au lieu de 12 mois constatés annuellement) au titre des recettes de stationnement (1,99 M€ correspondant au mois de décembre 2018) et du complément de décembre 2019 perçu en 2020 (-641 k€ en 2020 et +641 k€ en 2019),
- De la régularisation en 2019 du remboursement par le CCAS des frais d'entretien des espaces verts pris en charge par la Ville au titre de l'année 2018 (soit 52,1 k€),
- De la régularisation en 2020 du remboursement par le Comité des Œuvres Sociales (COS - association du personnel) des agents mis à disposition par la Ville au titre de l'année 2019 (soit 206,5 k€).

(2) Dotations et subventions retraitées :

- De la recette CAF PSO de l'Éducation titrée en 2020 pour l'année 2018 (-466 k€ en 2020 et +466 k€ en 2019),
- Des recettes de subvention CAF - rythmes scolaires en extinction progressive (3,5 M€ en 2019 et 2,25 M€ en 2020),
- De la recette CAF PSU de l'Enfance reçue en 2019 pour l'année 2018 (soit -2,9 M€ en 2019) et reçue en 2020 pour l'année 2019 (-3,9 M€ en 2020 et +3,9 M€ en 2019),
- De l'aide exceptionnelle versée en 2020 par la CAF pour les crèches enregistrée au chapitre 77 et réintégrée au chapitre 74 (3,8 M€),
- Et du Fonds de compensation du SFT enregistré en 2020 au titre des années 2019 et 2020 (soit -162,8 k€ en 2020 et +162,8 k€ en 2019).

(3) Autres produits de gestion courante retraités :

- Du règlement de la Dation en paiement (1 500 k€) en 2019 au titre du droit d'entrée correspondant aux volumes de la bibliothèque du Quadrilatère (6^e arrdt) remis à la Ville,
- De l'encaissement en 2020 de la part de production de Pierre Bénite de 2018 (soit 52,6 k€).

I. Section de fonctionnement

A. Évolution des principales recettes

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | CA 2019 (M€) | CA 2020 (M€) | ÉVOLUTION (%) |
|----------------------------|---|--------------------|--------------------|---------------|
| 70 | PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE | 73 410 532 | 48 566 542 | -33,8 |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE RETRAITÉS ⁽¹⁾ | 72 214 721 | 47 719 509 | -33,9 |
| 73 | IMPÔTS & TAXES | 482 884 104 | 484 605 438 | 0,4 |
| | Dont contributions directes | 368 989 285 | 374 738 253 | 1,6 |
| | Dont attribution de compensation | 48 522 157 | 48 522 157 | 0,0 |
| | Dont dotation solidarité communautaire | 3 933 257 | 3 933 257 | 0,0 |
| | Dont taxe additionnelle aux droits de mutation | 42 049 773 | 43 098 609 | 2,5 |
| | Autres taxes indirectes | 19 389 632 | 14 313 162 | -26,2 |
| 74 | DOTATIONS & SUBVENTIONS | 118 400 138 | 116 872 503 | -1,3 |
| | Dont dotation forfaitaire | 62 613 403 | 61 370 196 | -2,0 |
| | Dont DNP | 2 465 101 | 2 479 431 | 0,6 |
| | Dont dotation de solidarité urbaine | 5 269 596 | 5 507 481 | 4,5 |
| | Dont compensations taxes d'habitation et foncières | 11 969 641 | 12 558 875 | 4,9 |
| | Dont autres participations | 36 082 397 | 34 956 520 | -3,1 |
| | Aide exceptionnelle de la CAF pour les crèches | - | 3 830 817 | - |
| | DOTATIONS & PARTICIPATIONS RETRAITÉES ⁽²⁾ | 116 528 231 | 113 361 057 | -2,7 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 11 744 520 | 8 793 581 | -25,1 |
| | Dont revenus des immeubles | 11 500 339 | 8 272 085 | -28,1 |
| | dont revenus des immeubles retraités | 10 000 339 | 8 272 085 | -17,3 |
| | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE RETRAITÉS ⁽³⁾ | 10 244 520 | 8 740 993 | -14,7 |
| 013 | ATTÉNUATION DE CHARGES | 2 388 149 | 2 206 336 | -7,6 |
| | Dont recettes de subrogation | 1 520 203 | 1 358 856 | - |
| | RECETTES DE MÉCÉNATS - PARRAINAGES (CONSTATÉES AU CHAPITRE 77) | 1 302 297 | 500 750 | -61,5 |
| | TOTAL RECETTES DE GESTION | 690 129 739 | 661 545 149 | -4,1 |
| | TOTAL RECETTES DE GESTION RETRAITÉES | 685 562 022 | 657 134 082 | -4,1 |
| 76 | PRODUITS FINANCIERS | 690 129 739 | 661 545 149 | -4,1 |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 685 562 022 | 657 134 082 | -4,1 |
| | Dont Mécénat parrainage | 1 302 297 | 500 750 | -61,5 |
| | Dont cessions foncières | 2 770 700 | 2 162 120 | -22,0 |
| | Dont autres cessions | 572 150 | 220 116 | -61,5 |
| | Dont Aide exceptionnelle de la CAF pour les crèches | 0 | 3 830 817 | - |
| | Produits exceptionnels hors recettes de mécénats-parrainages et hors aide exceptionnelle de la CAF pour les crèches | 5 615 907 | 4 477 785 | -20,3 |
| | TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT | 696 439 154 | 670 553 612 | -3,7 |
| | TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES | 691 871 437 | 662 311 728 | -4,3 |

1. Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) enregistrent une forte baisse de **33,8 %** au compte administratif 2020 (**48,6 M€**) par rapport au compte administratif 2019. Parmi les recettes réelles de fonctionnement, ce chapitre est le plus impacté par la crise de la Covid-19 car étroitement lié à l'arrêt d'activité de nombreux équipements de la Ville.

A titre d'illustration, les principales recettes qui constituent ce chapitre sont :

- Les recettes de stationnement (**17,6 M€** en 2020 contre **22,9 M€** en 2019),
- Les recettes enregistrées par la direction de l'Éducation au titre de la restauration scolaire et des activités périscolaires (**10,0 M€** en 2020 contre **15,4 M€** en 2019),
- Les recettes d'occupation du domaine public, liées aux chantiers, aux panneaux lourds, grues et nacelles, aux terrasses, etc. (**4,3 M€** en 2019 contre **10,0 M€** en 2019),
- Les participations parentales pour les crèches municipales (**3,8 M€** en 2020 contre **4,9 M€** en 2019),
- Les recettes de billetterie des Musées, et des abonnements dans les bibliothèques de la Ville, hors les budgets annexes du Théâtre des Célestins et de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon (**1,5 M€** en 2020 contre **2,7 M€** en 2019),
- Les recettes des entrées dans les piscines et patinoires (**1,1 M€** en 2020 contre **3 M€** en 2019).

En dehors des impacts très exceptionnels de la crise sanitaire, il convient de retracer l'évolution constatée des éléments suivants :

- En 2019, la Ville a modifié, à la demande du comptable public, ses modalités de comptabilisation des recettes de stationnement perçues au titre du mois de décembre de l'exercice. Cette modification a induit la perception exceptionnelle sur 2019 de 13 mois de ces recettes au lieu de 12. Afin de pouvoir ramener la comparaison à périmètre constant, il convient ainsi de retirer sur 2019, un montant de près de **2 M€** (montant correspondant au mois de décembre 2018),
- En 2020, la Ville a titré deux années (2019 et 2020) de remboursement des agents mis à disposition par la Ville au Comité des Œuvres Sociales (COS – association du personnel). Il convient donc que le titre se rapportant à l'année 2019, soit **206,5 k€** soit imputé sur l'année 2019 et ainsi retirée de l'exercice 2020,
- Enfin, la direction des espaces verts a opéré une régularisation en 2019 sur le remboursement des frais d'entretien des espaces verts gérés par le CCAS non titrée sur 2018 (soit **52 k€**). Cette somme est ainsi à retirer de l'exercice 2019.

Une fois retraité, ce chapitre s'établit à **47,7 M€**, en repli de **33,9 %** par rapport à un CA 2019 retraité à **72,2 M€**.

En dehors des recettes citées supra, quelques évolutions positives ont été constatées entre 2019 et 2020 :

- Le reversement par la Métropole de Lyon, de la part des recettes issues du forfait post-stationnement, correspondant au coût de mise en œuvre du dispositif par la Ville au titre de l'année 2019 (le récapitulatif des frais engagés pour l'année N est transmis en N+1) est en augmentation de **+492 k€** entre 2019 et 2020. Pour rappel, la Ville de Lyon perçoit le produit des forfaits post-stationnement (FPS) depuis 2018, puis le reverse à la Métropole de Lyon. Ces mouvements de perception et reversement sont traités hors budget. Du montant des FPS reversés sont déduits les coûts supportés par la Ville pour la mise en œuvre et la gestion du dispositif ; ils se sont élevés à **1,2 M€** pour l'exercice 2018 (perçus en 2019) et **1,6 M€** pour

l'exercice 2019 (perçus en 2020). Ces frais sont principalement ceux relatifs aux charges de personnels des agents affectés à cette mission et à l'ANTAI, ainsi que ceux des logiciels et matériels servant à l'émission et la collecte des FPS et au traitement des recours contentieux,

- La Ville de Lyon a également engendré des recettes de vente d'électricité photovoltaïque pour **119 k€**, soit une progression de **+43,1 k€** par rapport à 2019. En 2020, deux installations photovoltaïques ont été mises en service dans les groupes scolaires Gémeaux et Giono.

A l'inverse, certaines recettes des services et du domaine ont pu être moins favorables, dont en particulier :

- Les recettes liées aux chantiers de fouilles archéologiques qui sont très fluctuantes d'une année sur l'autre et fonction des chantiers en cours. Elles affichent une diminution de **70 k€** en lien notamment avec la fin du chantier du Quai Saint-Antoine et des prestations de fouilles préventives moins importantes qu'en 2019,
- La redevance pour les opérateurs de location de voitures et d'engins de déplacement personnel en libre-service sans station s'élève à **214 k€** en 2020, soit une baisse de **35,3 %** par rapport au CA 2019 (**331 k€**),
- Les ventes de concessions dans les cimetières affichent une baisse de **108,6 k€** qui pourrait s'expliquer par une modification des comportements funéraires (crémations, inhumation en terrain général...) et par une campagne de renouvellement des concessions perturbées par le contexte sanitaire,
- La Ville n'enregistre plus les remboursements de la Métropole (**-85,8 k€** par rapport à 2019) au titre de la surveillance et la mise en sécurité provisoire des immeubles identifiés comme dangereux, cette compétence ayant été reprise par cette dernière (cf délibération de 26 mars 2018 sur l'évaluation des charges transférées par la Ville de Lyon dans le cadre de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges - CLECT),
- Enfin, en 2020, certains retards ont pu être constatés dans les demandes de remboursement de frais par le CCAS au titre des loyers / charges, fluides et autres prestations de la direction centrale de l'Immobilier ou de la direction de la gestion technique des bâtiments, en dehors du fait que ces frais peuvent fluctuer d'une année à l'autre.

2. Recettes fiscales

a. La «recette consolidée» de fiscalité directe : **433,55 M€**

Depuis le passage en fiscalité professionnelle unique (FPU) en 2003, la Ville de Lyon ne perçoit que le produit fiscal dit des «impôts ménages» : la taxe d'habitation et les taxes foncières ainsi que l'intégralité des allocations compensatrices d'exonérations portant sur ces taxes.

Corrélativement, le Grand Lyon perçoit la totalité des recettes liées à la taxe professionnelle devenue, en 2010, la Contribution Économique Territoriale (CET). Deux nouvelles recettes ont été créées lors du passage en FPU : l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

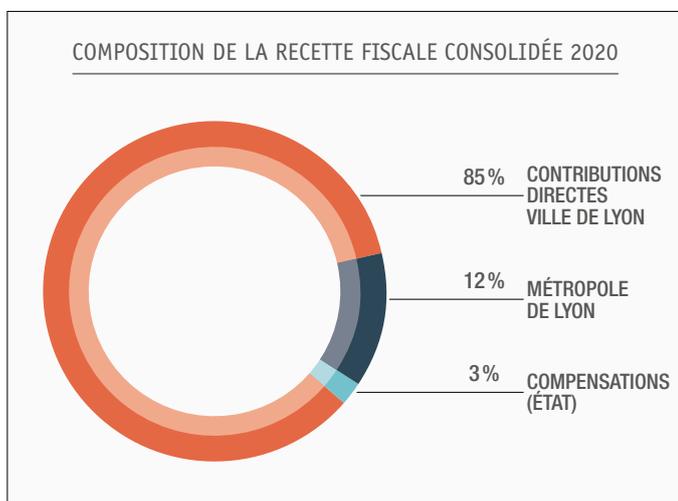
Par souci de cohérence, le produit de fiscalité directe doit être analysé sous la forme d'une recette consolidée qui comprend les trois postes suivants :

- Les **contributions directes** (produit fiscal),
- Les **deux dotations** provenant de la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015,
- Les **allocations compensatrices** d'exonérations fiscales versées par l'État.

| RECETTE FISCALE CONSOLIDÉE | 2019 | 2020 | CROISSANCE | |
|---|---------------|---------------|-------------|------------|
| | M€ | M€ | M€ | % |
| 1. CONTRIBUTIONS DIRECTES (PRODUIT FISCAL) | 362,74 | 368,53 | 5,79 | 1,6 |
| Taxe d'habitation | 193,94 | 196,53 | 2,59 | 1,3 |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 174,72 | 177,86 | 3,14 | 1,8 |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 0,33 | 0,35 | 0,02 | 7,0 |
| Prélèvement FPIC | -6,25 | -6,20 | -0,05 | -0,7 |
| 2. ALLOCATIONS COMPENSATRICES VERSÉES PAR L'ETAT | 11,97 | 12,56 | 0,59 | 4,9 |
| Taxe d'habitation | 11,23 | 11,79 | 0,56 | 5,0 |
| Taxes foncières | 0,74 | 0,77 | 0,03 | 3,6 |
| 3. REVERSEMENTS PROVENANT DU GRAND LYON | 52,46 | 52,46 | 0,00 | 0,0 |
| Attribution de compensation | 48,52 | 48,52 | 0,00 | 0,0 |
| Dotation de solidarité communautaire | 3,93 | 3,93 | 0,00 | 0,0 |
| TOTAL RECETTE FISCALE CONSOLIDÉE | 427,16 | 433,55 | 6,38 | 1,5 |

La recette fiscale consolidée est minorée du reversement que la Ville effectue au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), en vigueur depuis 2012.

Le tableau ci-dessus, qui permet de constater une hausse globale de **1,5 %** de cette recette consolidée, détaille le contenu de chaque poste.



Le produit fiscal proprement dit représente **85 %** de la recette totale brute, avant prélèvement du FPIC.

• **Les contributions directes nettes : 368,53 M€**

La recette brute des contributions directes, hors FPIC, qui s'élève à **375 M€**, enregistre une croissance de **1,6 %** par rapport à celle constatée au compte administratif 2019, soit une augmentation de **5,75 M€**.

Elle comprend :

- Le produit issu des rôles généraux, c'est-à-dire les rôles émis au titre de l'année en cours,
- Le produit issu des rôles complémentaires, relatifs à l'année en cours mais émis postérieurement aux rôles généraux,

- Le produit issu des rôles supplémentaires, rôles rectificatifs émis par les services fiscaux qui portent en règle générale sur les années antérieures,
- La majoration de **20 %** du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, entrée en vigueur en 2016.

Le prélèvement de la Ville au titre du FPIC, soit **6,20 M€** en 2020, a diminué de **0,7 %** par rapport à 2019 (**-0,05 M€**). Dans un contexte de maintien de l'enveloppe nationale à 1 Md€ et de stabilisation des périmètres intercommunaux, cette baisse de contribution est essentiellement liée à une évolution moindre du Potentiel Financier Agrégé (PFIA) de l'ensemble métropolitain au regard de celui établi au niveau national (**1,35 %** contre **2,06 %**).

La recette nette, après déduction du prélèvement au titre du FPIC, est de **368,53 M€**, en hausse de **1,6 %** par rapport à 2019.

• **Les rôles généraux**

> **Stabilité des taux d'imposition en 2020**

Les taux d'imposition, qui sont restés stables sur la dernière année du mandat, s'établissent en 2020 à :

- Taxe d'habitation : **22,15 %**,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **18,63 %**,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **19,97 %**,
- Revalorisation générale des bases comprise entre **0,9** et **1,2 %**.

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des propriétés non bâties et des propriétés bâties à usage d'habitation et industrielles est liée au dernier taux d'inflation annuelle constaté, en substitution du taux d'inflation annuelle prévisionnel.

Ainsi, au titre de l'exercice 2020, les valeurs locatives de ces propriétés ont été revalorisées forfaitairement par application d'un coefficient :

- De **1,009** pour l'établissement de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
- Et **1,012** pour l'établissement de la TH des résidences secondaires et de la TF des locaux d'habitation et des établissements industriels.

Ainsi, en moyenne, la Ville de Lyon a vu les bases globales de TH de l'ensemble de ses résidences (principales et secondaires), augmenter de **1,0091**.

Pour ce qui concerne les locaux professionnels concernés par la révision de 2017, l'évolution repose désormais sur un système de mise à jour permanente des tarifs, en fonction de l'évolution des loyers réellement pratiqués. En 2020, la croissance réelle des loyers s'est établie en moyenne à **1,006**.

► La base de taxe d'habitation

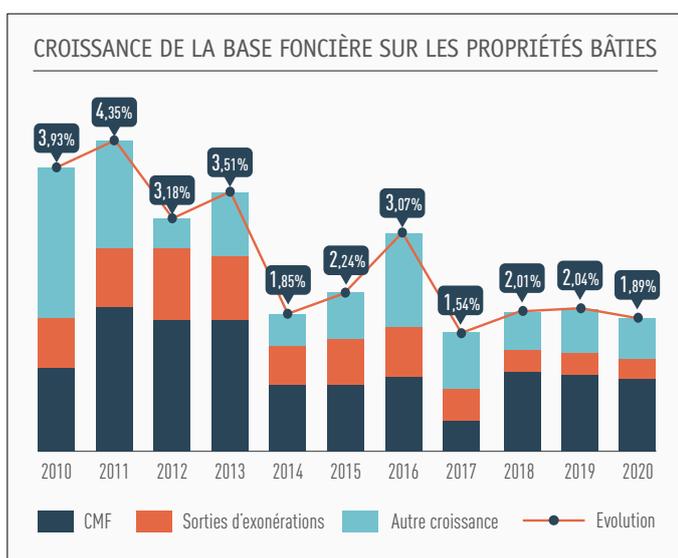
| | 2019 | 2020 | CROISSANCE |
|--------------------------|-----------------|-----------------|------------|
| | M€ | M€ | % |
| BASE BRUTE | 1 149,86 | 1 165,90 | 1,4 |
| Abattements (à déduire) | 214,62 | 216,55 | 0,9 |
| Exonérations (à déduire) | 81,81 | 85,12 | 4,1 |
| BASE NETTE | 853,44 | 864,23 | 1,3 |

La base brute de taxe d'habitation est formée par l'ensemble des valeurs locatives des locaux soumis à la taxe : locaux d'habitation et locaux d'activités non soumis à la contribution économique territoriale. En 2020, elle affiche une croissance significative de **1,4 %**. Dans le même temps, la base nette imposable (c'est-à-dire après déduction des abattements et des exonérations) évolue dans les mêmes proportions.

L'évolution des bases nettes résulte, pour 2020, de l'effet combiné de l'application du coefficient de majoration forfaitaire fixé à **+0,91 %** et d'une variation physique de **0,47 %**.

Cette faible variation physique des bases en 2020 (**0,47 %** contre **1,4 %** en 2019) est notamment liée au retard pris par l'administration fiscale pendant la crise sanitaire, pour effectuer les mises à jour nécessaires à l'établissement du rôle d'imposition. Des mesures correctives prises en fin d'année ont permis à la Ville de percevoir un rôle complémentaire important (**1,3 M€**), qui reste néanmoins insuffisant au regard du retard accumulé, notamment dans les 3^e, 4^e et 6^e arrondissements. La Ville reste vigilante sur ce rattrapage car l'année 2020 sert de référence pour le calcul de la compensation liée à la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales.

► La base de taxe foncière sur les propriétés bâties



La croissance des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties, qui s'est élevée à **1,89 %** entre 2019 et 2020, se décompose comme suit :

- **+1 %** au titre de la variation nominale, résultant de l'effet combiné du coefficient de majoration forfaitaire (CMF) pour les locaux d'habitation (**+1,2 %**) et de la mise à jour des tarifs pour les locaux professionnels révisés (**+0,6 %**),
- **+0,89 %** au titre de la variation physique, constituée de l'imposition pour la première fois de locaux existants arrivés en fin de période d'exonération (**+0,23 %**) et de l'enrichissement du reste du bâti (**+0,68 %**).

• Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux : **12,6 M€**

Ces dotations ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes en raison des mesures d'allègements fiscaux décidées par l'Etat au profit des contribuables. Cependant, leur mode de calcul tend souvent à les éloigner des pertes réelles de produit fiscal qu'elles ont vocation à compenser :

- Par l'application d'un taux figé à l'année précédant la mesure d'allègement,
- Par la prise en compte des bases exonérées l'année précédant le versement de la dotation,
- Par le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée que jouent depuis plusieurs années les dotations de compensation des taxes foncières.

► La dotation de compensation de taxe d'habitation : **11,8 M€**

Elle vise à compenser les exonérations en faveur des personnes de condition modeste et est calculée en appliquant à la base exonérée de l'année précédente (bases 2019 pour la dotation octroyée en 2020), le total des taux de taxe d'habitation de la Ville de Lyon, des syndicats lyonnais et du Grand Lyon appliqués en 1991.

Cette compensation passe de **11,2 M€** en 2019 à **11,8 M€** en 2020 (soit **+5 %**), en lien avec la reconduction depuis 2017, de la dispense de taxe d'habitation accordée aux veufs-ves ayant perdu le bénéfice d'une demi-part fiscale pour leur enfants. A noter que cette allocation compensatrice disparaît en 2021 en même temps que la taxe d'habitation sur les résidences principales, pour être intégrée dans le produit de substitution de la réforme fiscale en cours.

► Les dotations de compensation de taxe foncière : **0,77 M€**

Trois allègements de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont pris en compte :

- Les exonérations en faveur des personnes de condition modeste : **0,06 M€**. Le mode de calcul de la compensation est identique à celui de la taxe d'habitation.
- Les abattements sur valeur locative accordés à certains locaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville : **0,42 M€**. La compensation est calculée en appliquant à la base exonérée de l'année en cours (soit 2020) le taux de foncier bâti communal et syndical de l'année précédente (soit 2019).
- Les exonérations de longue durée concernant certains logements sociaux et des constructions financées au moyen de prêts aidés par l'Etat : **0,29 M€**.

En fin de calcul de leur montant, en tant que variables d'ajustement de l'enveloppe normée, ces dotations de compensation font l'objet d'une réfaction automatique, figée sur les niveaux ci-dessous depuis la loi de finances pour 2018, soit :

- **93 %**, pour ce qui concerne la compensation des exonérations en faveur des personnes de conditions modeste et les logements sociaux,

-60 % pour ce qui concerne la compensation de l'abattement de 30 % de foncier bâti pour les logements situés dans les quartiers classés en politique de la Ville.

• **Les dotations versées par la Métropole: 52,46 M€**

› **L'attribution de compensation: 48,5 M€**

Cette dotation vise à neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre la commune et la métropole. Elle est le résultat de 2 démarches: la neutralisation du passage en TPU de la communauté urbaine en 2003 et la compensation de transferts de compétences de la Ville vers le Grand Lyon (désormais Métropole).

1. Neutralisation du passage en TPU en 2003:

La dotation est égale à la différence entre le produit consolidé (produit fiscal + allocations compensatrices) de taxe professionnelle perçu par Lyon (fiscalité communale et fiscalité syndicale) au titre de 2002, et les produits consolidés de taxe d'habitation et de taxes foncières (impôts ménages) perçus par la communauté urbaine au titre du même exercice, sur le territoire de Lyon. Ce calcul aboutit à un solde positif (recette) pour la Ville de Lyon.

2. Neutralisation des transferts de charges:

C'est la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), composée de représentants de la métropole et des communes membres, qui détermine les modalités d'appréciation du coût de ces transferts.

Les montants ainsi déterminés ne sont soumis à aucune révision, sauf sous certaines conditions issues de la réforme de la taxe professionnelle. Une évolution de l'AC ne peut donc se produire qu'en cas de nouveaux transferts de charges entre la Ville et la métropole, comme par exemple en 2018 avec le transfert de gestion des immeubles menaçant ruine, des autorisations de stationnement des taxis et de la défense extérieure contre l'incendie.

Le montant perçu en 2020 se décompose ainsi:

| ATTRIBUTION DE COMPENSATION | M€ |
|---|--------------|
| 1. PASSAGE EN TPU | |
| Recette de taxe professionnelle perçue par Lyon au titre de 2002 | 135,95 |
| A déduire: recette d'impôts ménages perçue par le Grand Lyon au titre de 2002 | -85,90 |
| Solde neutralisation du passage en TPU | 50,05 |
| 2. TRANSFERT DE COMPÉTENCES | |
| Biennales (à compter de 2005) | -1,47 |
| Logement (à compter de 2006) | 0,02 |
| Tourisme (à compter de 2010) | 0,28 |
| Immeubles menaçant Ruine (à compter de 2018) | -0,12 |
| Autorisation de stationnement des Taxis (à compter de 2018) | -0,19 |
| Défense extérieure contre l'incendie (à compter de 2018) | -0,04 |
| A déduire au titre des transferts de charges | -1,53 |
| Montant de l'AC calculé depuis 2018 | 48,52 |
| 3. RÉGULARISATION SUR LES ANNÉES ANTÉRIEURES DES RÔLES SUPPLÉMENTAIRES | 0 |
| TOTAL RECETTE 2020 | 48,52 |

› **La dotation de solidarité communautaire (DSC): 3,9 M€**

Les communautés urbaines adoptant le régime de la FPU avaient l'obligation de mettre en place cette dotation qui a pour objectif de redistribuer une part de la croissance de la taxe professionnelle (devenue contribution économique territoriale) aux communes-membres de la communauté urbaine.

Les critères et les règles de répartition, ainsi que le montant total à répartir sont déterminés par le conseil métropolitain.

En 2013, la DSC de l'agglomération lyonnaise était composée de 4 enveloppes:

- La fraction «solidarité intercommunale» tenait compte du potentiel financier, du revenu médian par habitant, d'un minimum de ressources, du logement social et de l'effort fiscal,
- La fraction «intéressement au développement économique» qui tendait à encourager l'accueil, le développement ou le maintien des activités économiques sur le territoire de la commune après le passage en taxe professionnelle unique ne pouvait plus, depuis 2012, être calculée comme les années précédentes en raison de la réforme de la taxe professionnelle. Elle avait été revalorisée de 15 % en 2012 et était stabilisée en 2013,
- Une troisième fraction tenait compte de la population des communes membres,
- La garantie globale d'évolution était telle qu'en 2013, la dotation perçue par chaque commune ne pouvait augmenter ou diminuer à un rythme supérieur à celui de l'enveloppe globale. Cette dernière augmentant de 2,32 %, la DSC de Lyon, hors prélèvement gens du voyage, diminuait du même pourcentage.

Enfin, un prélèvement égal à 0,20 € par habitant était opéré sur la DSC afin de contribuer au financement de la compétence «gens du voyage».

De 2014 à 2018, la DSC a été maintenue à son niveau de 2013, sans décomposition des différentes fractions.

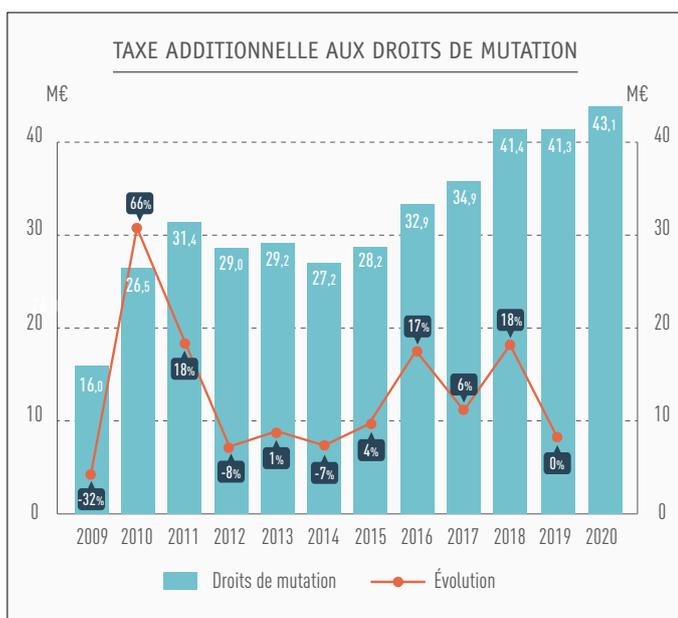
En 2019, le montant global de l'enveloppe a été revalorisé de **7 M€** (passant de **20 à 27 M€**), qui ont été répartis en fonction de la croissance démographique communale constatée entre 2013 et 2018, et d'un coefficient multiplicateur fixé à **1,245**. La Ville de Lyon s'est ainsi vue attribuer près d'un million d'euros supplémentaires, portant la DSC 2019 à **3,93 M€**.

Enfin, conformément à l'article L 5211-28-4 du CGCT, le montant de la DSC 2019 a été reconduit à l'identique en 2020, dans l'attente d'une redéfinition de son enveloppe et des critères de répartition par la Métropole d'ici fin 2021, et de la signature d'un pacte financier et fiscal de solidarité.

b. Autres recettes fiscales

• Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation : **43,1 M€ (en net)**

Cet impôt qui concerne les mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit et dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'État, est corrélé à l'activité du marché immobilier. Le produit 2020 a atteint **43,1 M€** en net, déduction faite des restitutions de droits établies à **81 k€**. Malgré la crise sanitaire et l'interruption des transactions immobilières lors du 1^{er} confinement, les DMTO se maintiennent à un niveau assez exceptionnel depuis 3 ans, soutenus par des taux d'intérêt historiquement bas.



• La taxe sur la consommation finale d'électricité : **9,44 M€**

La loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a transféré la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » à la métropole de Lyon ainsi que la taxe sur la consommation finale d'électricité.

La Métropole de Lyon a décidé, par délibération du 21 septembre 2015, de reverser l'intégralité du produit de la part communale de cette taxe perçue à compter du 1^{er} janvier 2015 sur le territoire de la Ville de Lyon, à cette dernière.

La Ville de Lyon a pour sa part, par délibération du 28 septembre 2015, accepté ce reversement, net des frais de déclaration et de versement prélevés au profit des fournisseurs.

Le produit encaissé en 2020 au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité atteint **9,44 M€**, en baisse de **2,9 %** par rapport à 2019. Ce produit reste plutôt constant depuis 2010.

• Prélèvements sur les produits des jeux : **3,21 M€**

Les prélèvements sont effectués sur 75% du produit brut des jeux des casinos. Le produit revenant à la Ville de Lyon est composé :

- D'un prélèvement de **15 %**,
- Et du reversement de **10 %** du prélèvement effectué par l'Etat.

Depuis 2011, conformément à la loi du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, la Ville de Lyon bénéficie également du reversement d'une partie du nouveau prélèvement effectué par l'Etat sur les jeux de cercle en ligne. Ce reversement du produit des jeux de cercle en ligne, qui s'établit à **0,17 M€** en 2020, est stable par rapport à 2019.

En revanche, la fermeture administrative du casino pendant plus de 6 mois sur l'année 2020 en raison de la crise sanitaire, a fait chuter le prélèvement opéré sur le produit des casinos, portant ainsi cette recette à **3,41 M€** (contre **5,30 M€** en 2019). Enfin, la Ville a effectué en 2020 un reversement de **0,37 M€** au profit du casino dans le cadre de son action de financement des manifestations artistiques de qualité.

Au total, le produit net de la taxe s'établit à **3,21 M€** en 2020, en baisse de **39 %** par rapport à 2019.

• Taxe locale sur la publicité extérieure : **0,035 M€**

Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure s'établit en 2020 à **0,035 M€** en très net repli par rapport à 2019 (**2,03 M€**). Cette forte baisse résulte de l'exonération de taxe accordée par la Ville dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

3. Dotations de l'État

Les collectivités locales participent activement, depuis plusieurs années, à l'effort de redressement des comptes publics.

Ainsi, dès 2014, conformément au Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'État et les collectivités territoriales le 16 juillet 2013, la loi de finances prévoyait une diminution en valeur des concours financiers de l'État, hors FCTVA et dotations issues de la réforme de la fiscalité directe locale, de **1,5 Md€**. À compter de 2015, dans le respect du programme de stabilité 2014-2017 du 23 avril 2014, lequel prévoyait une contribution supplémentaire des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics de **11 Mds€** jusqu'en 2017, la diminution en valeur des concours financiers de l'État était portée à **3,67 Mds€/an**.

Sur cette période, la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques (CRFP) a ainsi été répartie entre les niveaux de collectivités à proportion de leurs recettes totales, soit **2 071 M€** pour les communes et intercommunalités, **1 148 M€** pour les départements et **451 M€** pour les régions. Pour 2017, dernière année de sa mise en application, la CRFP a été divisée par 2 pour l'ensemble du bloc communal (communes et EPCI), soit **725 M€**.

En 2018 et 2019, cet effort a été porté sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités, dépenses qui ne pouvaient progresser de plus de **1,2 %** par an, inflation comprise, ainsi que sur leur capacité de désendettement.

En 2020, ces dispositions contractuelles, qui devaient continuer à s'appliquer, ont été suspendues du fait de la situation sanitaire.

a. La Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF de la Ville de Lyon est composée de la dotation forfaitaire (DF), de la dotation nationale de péréquation (DNP) et, depuis 2009, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU).

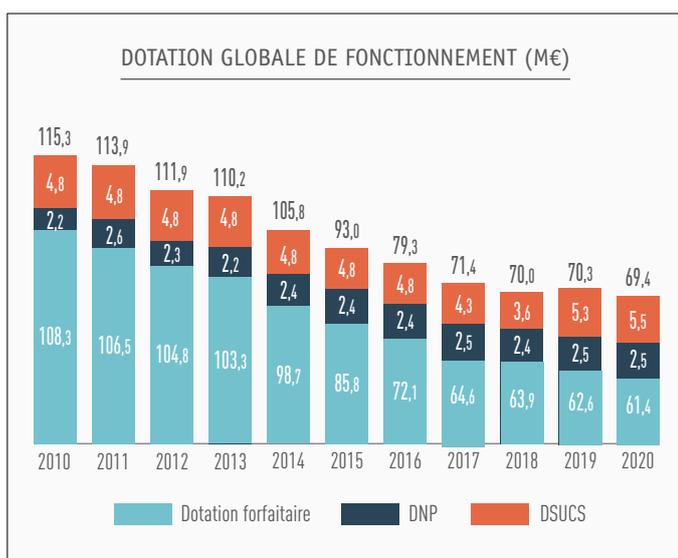
De 2010 à 2017, la DGF de la Ville de Lyon a diminué, avec une forte accentuation à partir de 2014, année de mise en œuvre de la contribution au redressement des finances publiques. Cette diminution s'est poursuivie en 2017-2018, avec la sortie de la Ville du dispositif d'attribution de la DSU.

En 2019, le retour de la Ville dans le classement des communes éligibles à la DSU conduisait, pour la première fois depuis 10 ans, à une légère augmentation globale de la DGF (+0,5 % par rapport à 2018).

En 2020, bien que maintenue dans le classement des communes éligibles à la DSU, la Ville voit de nouveau sa DGF s'inscrire en repli à hauteur de 1M€, soit -1,4 % par rapport à 2019.

| DGF | 2019 | 2020 | ÉCART | |
|----------------------|--------------|--------------|-------------|-------------|
| | M€ | M€ | M€ | % |
| Dotation forfaitaire | 62,61 | 61,37 | -1,2 | -2,0 |
| DNP | 2,47 | 2,48 | +0,01 | +0,6 |
| DSUCS | 5,27 | 5,51 | +0,2 | +4,5 |
| TOTAL DGF | 70,35 | 69,36 | -1,0 | -1,4 |

Ainsi, depuis 2009, première année où la Ville s'est vue attribuer la DSUCS, la DGF de la Ville de Lyon a diminué de 40 %, ce qui correspond à une perte de recettes de 47,3 M€, dont près de 40 M€ depuis le début de la contribution au redressement des finances publiques en 2014.



• La dotation forfaitaire: 61,37 M€

En 2015, la loi de finances initiale a simplifié l'architecture de la dotation forfaitaire des communes en regroupant les différentes parts en une dotation forfaitaire unique qui progresse, par rapport à la dotation perçue l'année précédente, en fonction de l'évolution de la population.

| DOTATION FORFAITAIRE | 2019 | 2020 | ÉCART | |
|-------------------------------|--------------|--------------|-------------|--------------|
| | M€ | M€ | M€ | % |
| Dotation forfaitaire notifiée | 62,61 | 61,37 | -1,24 | -2,0 |
| Dotation n-1 | 63,95 | 62,61 | -1,33 | -2,1 |
| Part dynamique pop | 0,47 | 0,14 | -0,33 | -69,3 |
| ÉCRÈTEMENT | -1,80 | -1,39 | 0,42 | -23,1 |

Elle subit par ailleurs un écrêtement, applicable aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen par habitant, et plafonné jusqu'en 2017 à 3 % de la dotation forfaitaire perçue l'année précédente. Depuis 2018, cet écrêtement péréqué est désormais limité à hauteur de 1 % des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

Jusqu'en 2017, la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques était prioritairement portée sur cette dotation forfaitaire.

En 2020, sous l'effet d'une croissance démographique moins soutenue que par le passé (+1 121 hab. contre 5 100 en moyenne depuis 2010), la part «dynamique de population» baisse fortement, passant de +0,47 M€ à +0,14 M€ entre 2019 et 2020. L'écrêtement, qui permet de financer les augmentations de péréquation décidées en loi de finances, diminue de 23 % par rapport à 2019 (soit 1,39 M€ prélevés sur la DGF 2020). Ainsi, l'effet combiné de ces facteurs d'évolution contribue à une baisse de -1,24 M€ de la dotation forfaitaire qui s'établit à 61,37 M€ en 2020 (soit un repli de 2 %).

• La dotation nationale de péréquation: 2,48 M€

Le montant par habitant de l'enveloppe attribuée aux communes de plus de 200 000 habitants est gelé sur la base du montant distribué en 1994. La variation de la répartition entre chacune de ces communes traduit désormais les écarts d'évolution des potentiels financiers et les évolutions de population. La DNP lyonnaise a très légèrement augmenté en 2020 (+0,6 %), passant de 2,47 M€ à 2,48 M€.

• La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale: 5,51 M€

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) est versée aux communes urbaines supportant des charges élevées et confrontées à une insuffisance de leurs ressources. Sont pris en compte pour le calcul de l'indice synthétique servant à déterminer l'attribution de cette dotation, les quatre critères suivants: le potentiel financier par habitant, la part de logements sociaux dans le parc total de logements, la proportion de bénéficiaires de l'aide au logement dans le nombre total de logements de la commune et le revenu moyen par habitant.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2017, la DSU a été réformée avec comme suit:

- Un recentrage de son attribution sur les deux premiers tiers et non plus les trois premiers quarts des communes de plus de 10 000 habitants
- Une modification de la pondération de chacun des quatre critères constitutifs de l'indice synthétique de ressources et de charges qui sert au classement des communes,
- La suppression des communes dites «DSU cibles», qui autorise désormais une progression annuelle de DSU pour toutes les communes éligibles et non plus seulement pour les 250 premières.

La Ville de Lyon a perçu entre 2009 et 2016 un montant annuel de **4,8 M€** au titre de la DSU. La réforme de 2017 l'a rendue inéligible au dispositif de cette dotation, tout en lui octroyant la garantie d'une sortie progressive sur 4 ans, avec l'application d'une réfaction croissante sur le montant annuel initial.

La Ville a ainsi pu percevoir **90 %** de ce montant en 2017 et **75 %** en 2018. En 2019, en se positionnant à la 683^e place des

communes éligibles (sur 688), la Ville est à nouveau rentrée dans ce dispositif de péréquation. Elle y a été maintenue en 2020. La DSU est donc à nouveau versée pleinement à la Ville, pour un montant établi à **5,57 M€** en 2020.

Au global, le bilan de la participation de La Ville au redressement des finances publiques et au renforcement de la péréquation s'établit comme suit depuis 2013 :

| CONTRIBUTION DIRECTE AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES (M€) | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|
| | 2013 | Effort 2013 | 2014 | Effort 2014 | 2015 | Effort 2015 | 2016 | Effort 2016 | 2017 | Effort 2017 | 2018 | Effort 2018 | 2019 | Effort 2019 | 2020 | Effort 2020 |
| Dotation forfaitaire | 103,3 | - | 98,6 | - | 85,8 | - | 72,1 | - | 64,6 | - | 63,9 | - | 62,6 | - | 62,6 | - |
| Dont part population | - | - | - | - | 0,7 | - | 0,6 | - | 0,8 | - | 1,0 | - | 0,5 | - | -1,3 | - |
| Dont écrêtement | - | - | - | - | -2,1 | - | -2,6 | - | -2,2 | - | -1,7 | - | -1,8 | - | -1,4 | - |
| Dont CRFP | - | - | - | - | -11,5 | - | -11,7 | - | -6,0 | - | - | - | - | - | - | - |
| Variation dotation forfaitaire (a) | - | -1,5 | - | -4,7 | - | -12,8 | - | -13,7 | - | -7,4 | - | -0,7 | - | -1,3 | - | -1,2 |
| CONTRIBUTION AU RENFORCEMENT DE LA PÉRÉQUATION INDUIT PAR LA BAISSÉ DES DOTATIONS (M€) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2013 | Effort 2013 | 2014 | Effort 2014 | 2015 | Effort 2015 | 2016 | Effort 2016 | 2017 | Effort 2017 | 2018 | Effort 2018 | 2019 | Effort 2019 | 2020 | Effort 2020 |
| DSUCS | 4,8 | - | 4,8 | - | 4,8 | - | 4,8 | - | 4,3 | - | 3,6 | - | 5,3 | - | 5,5 | - |
| Variation DSUCS (b) | - | - | - | 0,0 | - | 0,0 | - | 0,0 | - | -0,5 | - | -0,7 | - | 1,7 | - | 0,2 |
| Variables d'ajustement | | | | | | | | | | | | | | | | |
| DUCS TP (c) | 1,3 | - | 1,0 | -0,3 | 0,7 | -0,3 | 0,6 | -0,1 | 0,2 | -0,4 | 0,0 | -0,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Comp. exo TF avant réfaction (d) | 2,2 | - | 2,5 | - | 3,9 | - | 4,6 | - | 5,0 | - | 5,7 | - | 5,7 | - | 6,1 | - |
| Comp. exo TF perçues (e) | 1,2 | - | 1,1 | - | 1,1 | - | 0,7 | - | 0,7 | - | 0,7 | - | 0,7 | - | 0,8 | - |
| Effort comp. exo TF (f=e-d) | -1,0 | 0,0 | - | -2,1 | - | -2,8 | - | -4,0 | - | -4,3 | - | -5,0 | - | -5,0 | - | -5,3 |
| Effort var. ajustement (g=c+f) | - | - | - | -2,4 | - | -2,9 | - | -4,4 | - | -4,5 | - | -5,0 | - | -5,0 | - | -5,3 |
| FPIC (h) | - | 1,7 | - | 2,9 | - | 4,0 | - | 5,3 | - | 6,6 | - | 6,4 | - | 6,3 | - | 6,2 |
| EFFORT ANNUEL TOTAL (a+b+g-h) | - | - | - | -9,3 | - | -19,2 | - | -21,9 | - | -18,9 | - | -12,3 | - | -10,9 | - | -12,5 |

4. Autres participations

Hors les dotations de l'État, dont les évolutions sont détaillées dans les développements ci-dessus, les autres recettes du chapitre « dotations et participations » enregistrent une baisse brute de **3,1 %**.

Une fois retraitées :

- De la recette CAF PSO (Prestation de Service Ordinaire) enregistrée sur le budget de l'Éducation en 2020 pour l'année 2018,
- De la recette de la CAF PSU (Prestation de Service unique, aide au fonctionnement versée aux gestionnaires de structures d'accueil pour jeunes enfants) reçue en 2019 pour l'année 2018 et reçue en 2020 pour l'année 2019, et de l'aide exceptionnelle versée en 2020 par la CAF pour les crèches enregistrée au chapitre 77 (**3,8 M€**),
- De la subvention CAF liée aux rythmes scolaires, en cours d'extinction progressive (**3,5 M€** en 2019 et **2,25 M€** en 2020),
- Et du fonds de compensation du SFT (Supplément Familial de Traitement) enregistré par la DGRH en 2020 pour 2 années (2019 et 2020).

La baisse enregistrée sur ces recettes est de **8,1 %**. Elles s'établissent à près de **31,4 M€** en 2020, contre **34,2 M€** en 2019 ; elles ont été, de la même manière que les autres recettes de gestion mais toutefois dans une moindre mesure, très touchées par la crise de la Covid-19.

En dehors des impacts Covid qui sont détaillés infra, cette baisse s'explique principalement par :

- La fin du dispositif de Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) piloté par la direction économie, commerce et artisanat (**-72,4 K€**),
- La fin du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), pour lequel la Ville enregistrait encore des soldes de recettes en 2019 (**-195,4 k€**),
- Le versement d'un fonds européen pour le projet Securcities reçu de manière conjoncturelle en 2019 (**-417 k€**),
- Les remboursements reçus en 2019 de la part de la Métropole de Lyon au titre de l'ingénierie sociale locale pilotée au sein de la direction du développement territorial, pour des actions passées, les remboursements se faisant habituellement en N+1, voir N+2 (**-478 k€**).

5. Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'établissent en 2020 à **8,8 M€**. Ils enregistrent une diminution de **-25,1 %** par rapport à 2019 (**11,7 M€**), qui doit néanmoins être ramenée à **-14,7 %**, une fois retraitée de deux éléments, soit :

- Le règlement de la dation en paiement (**1500 k€**) en 2019 au titre du droit d'entrée correspondant aux volumes de la bibliothèque du Quadrilatère (6^e arrondissement) remis à la Ville (il s'agit d'une écriture comptable en réel qui se compense en dépense et en recette et qui n'entraîne pas de paiement ou d'encaissement),
- De l'encaissement, en 2020, de la part de production du site de Pierre Bénite de 2018 (**52 k€**) qui n'avait pas pu être rattachée à 2019.

Ce chapitre enregistre principalement les recettes liées aux opérations de gestion du patrimoine réalisées par la direction centrale de l'immobilier.

Il s'agit principalement des recettes des salles municipales telle que la salle Albert Thomas à la Bourse du travail, des loyers ou redevances appliqués à des locataires de la Ville de Lyon.

Celles-ci ont également été marquées par la crise de la Covid-19 pour un montant estimé à près de **1,9 M€**. En dehors de ces impacts Covid, il n'y a pas eu d'autres évolutions notables en 2020 sur ce chapitre de recettes.

B. Évolution des principales dépenses

| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | | CA 2019 (M€) | CA 2020(M€) | ÉVOLUTION (%) |
|----------------------------|---|--------------------|--------------------|---------------|
| 011 | CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL | 103 753 138 | 108 780 880 | 4,8 |
| | CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL RETRAITÉES ⁽¹⁾ | 103 296 138 | 108 370 880 | 4,9 |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉS | 329 566 602 | 334 482 298 | 1,5 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 123 036 290 | 126 788 499 | 3,0 |
| | Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé | 70 220 113 | 70 802 466 | 0,8 |
| | Subventions aux personnes de droit public | 12 905 022 | 13 930 017 | 7,9 |
| | Dont subvention au CCAS | 12 002 356 | 12 021 415 | 0,2 |
| | SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ RETRAITÉES ⁽¹⁾ | 13 797 851 | 13 930 017 | 1,0 |
| | Participation à l'équilibre des budgets annexes | 14 160 623 | 15 929 623 | 12,5 |
| | Dont participation au budget annexe de l'ONL | 9 267 455 | 9 387 785 | 1,3 |
| | Dont participation au budget annexe des Célestins | 4 893 168 | 6 541 838 | 33,7 |
| | PARTICIPATIONS À L'ÉQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES RETRAITÉES ⁽²⁾ | 14 160 623 | 14 480 544 | 2,3 |
| | Participations aux organismes de regroupement | 15 744 058 | 14 747 343 | -6,3 |
| | Dont participation ENSBAL | 6 320 000 | 6 320 000 | 0,0 |
| | Dont participation CRR | 8 273 711 | 7 426 996 | -10,2 |
| | PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT RETRAITÉES ⁽²⁾ | 14 851 229 | 14 747 343 | -0,7 |
| | Autres charges de gestion courante | 10 006 473 | 11 379 050 | 13,7 |
| 656 | FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS | 555 365 | 487 474 | -12,2 |
| 014 | ATTÉNUATIONS DE PRODUITS | 12 284 913 | 11 808 479 | -3,9 |
| | Dont FPIC | 6 250 609 | 6 204 855 | -0,7 |
| | Dont dotations aux arrondissements | 5 078 105 | 5 143 701 | 1,3 |
| | TOTAL DÉPENSES DE GESTION | 569 196 309 | 582 347 630 | 2,3 |
| | TOTAL DEPENSES DE GESTION RETRAITEES | 568 739 309 | 580 488 551 | 2,1 |
| 66 | CHARGES FINANCIÈRES | 6 028 526 | 4 979 066 | -17,4 |
| | Dont intérêts de la dette (hors ICNE) et de la trésorerie | 6 426 206 | 5 001 600 | -22,2 |
| | Dont indemnités de remboursement anticipé | 307 224 | 0 | -100,0 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 838 677 | 5 244 147 | 525,3 |
| | TOTAL DÉPENSES RÉELLES | 576 063 512 | 592 570 843 | 2,9 |
| | TOTAL DÉPENSES RÉELLES RETRAITÉES | 575 606 512 | 590 711 764 | 2,6 |

RETRAITEMENTS 2020 DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(Ces sommes sont retirées ou réintégréées pour comparaison à périmètre constant)

(1) Charges à caractère général retraitées :

- Des coûts liés à l'organisation de la Coupe du monde féminine de football (457 k€ en 2019),
- Des coûts liés à l'accueil de deux étapes du Tour de France 2020 (410 k€ en 2020).

(2) Autres charges de gestion courante retraitées :

- Dépenses 2019 retraitées d'une partie de la contribution au Conservatoire à Rayonnement Régional (part de la contribution pour les interventions du CRR en milieu scolaire, soit

893 k€) dorénavant comptabilisée au titre des subventions aux personnes de droit public (article spécialisé 6573*) et non plus au titre des participations aux organismes de regroupement (chapitre 65),

- Participation au budget annexe des Célestins 2020 retraitée de l'apurement du compte 1069 (soit 1 149 k€) hérité du passage en M14 et nécessaire en vue du passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2021.

1. Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'établissent à **108,8 M€** contre **103,8 M€** en 2019, elles représentent le 2^e poste de dépenses le plus important de la section de fonctionnement et enregistrent une hausse de **+4,85 %** par rapport au compte administratif 2019.

Après retraitement des dépenses exceptionnelles engagées pour l'organisation de la coupe du monde féminine de football en 2019 pour un montant de **457 k€** et l'accueil de 2 étapes du tour de France en 2020 pour **410 k€**, l'évolution est arrêtée à **+4,9 %** soit une augmentation de **+5,1 M€**.

Comme évoqué infra dans la partie dédiée aux conséquences budgétaires du Covid, ces charges ont été largement impactées, à la hausse ou à la baisse, par la crise sanitaire.

C'est en effet sur ce chapitre qu'ont été enregistrés les achats de masques, de gel hydro alcoolique, et autres équipements nécessaires au fonctionnement des services pour un montant de près de **10,5 M€**. A contrario, un ensemble de dépenses ont été fortement minorées suite à la fermeture temporaire ou à la baisse d'activités de plusieurs services publics, dont par exemple, les achats de repas pour la restauration scolaire qui sont en diminution de **3 M€** sur l'année 2020.

Hors crise sanitaire, la hausse des charges à caractère général résulte à la fois des évolutions de périmètre des services publics et de l'augmentation des charges obligatoires.

Parmi les évolutions de charges structurelles supportées par La Ville, peuvent notamment être citées :

- Les dépenses liées aux systèmes d'information et de transformation numérique en progression de **+1,5 M€** (dont **300 k€** liés à la crise sanitaire) afin de répondre aux exigences de développement et de modernisation tels que la dématérialisation et la simplification des procédures, l'amélioration de la relation aux usagers, la garantie et le renforcement de la sécurité face au risque grandissant lié à la cyber criminalité, la protection des données...
- Les frais de fonctionnement de la fourrière animale, lesquels ont progressé de **+221 k€** et s'élèvent à **346 k€** pour l'année 2020 par l'effet mécanique du renouvellement du marché,
- Les dépenses dédiées à l'entretien des balmes: elles sont en hausse de **+135 k€** et atteignent **217 k€** en 2020 pour renforcer la surveillance et prévenir les risques inhérents à ces zones,
- Les frais de gestion de la fourrière automobile qui ont évolué de **+121 k€** suite au renouvellement de la concession de service public au 1^{er} août 2019, dépenses auxquelles il convient d'ajouter la remise en état des sites pour un montant de **81 k€**.

La progression des dépenses constatée sur l'année 2020 découle également d'évolutions conjoncturelles liées aux cycles des activités de La Ville et aux dépenses exceptionnelles auxquelles elle a dû faire face :

- La nécessaire fiabilisation et amélioration du système d'information des ressources humaines (SIRH) a engendré une hausse des dépenses de prestations de plus de **809 k€**,
- La Ville a été confrontée sur les années 2019 et 2020 à de nombreux sinistres (incendie de l'école maternelle Edouard Herriot dans le 8^e arrondissement, intempérie sur les serres de Cibeins, incendie dans la serre Madagascar au parc de la

Tête d'Or, inondation de la chaufferie du Groupe Scolaire Diderot à Lyon 5^e, inondation au centre nautique Tony Bertrand...), qui impactent largement l'exercice 2020. Les remises en état des bâtiments endommagés, en partie couvertes par les indemnités des assurances, représentent **1,3 M€** en 2020 soit une hausse de plus de **860 k€**,

- En 2020, la Ville a eu recours à des prestations de gardiennage durant les soirées des samedis et dimanches pour assurer la fermeture à la circulation de la rue Edouard Herriot, et ainsi en garantir la sécurisation et limiter les nuisances sonores. Cette opération, co-financée par la Métropole de Lyon, a donné lieu à une dépense supplémentaire de plus de **130 k€** au compte administratif 2020,
- Globalement les frais de fonctionnement de tous les établissements culturels ont enregistré de fortes baisses en raison de leurs fermetures inhérentes à la crise de la Covid-19; seul le Musée des Beaux-Arts enregistre une hausse de ses dépenses de **+123 k€** consécutive à l'organisation en 2020 de l'exposition-événement Picasso, Baigneuses et baigneurs,
- La démolition d'un immeuble d'habitations (y compris les travaux de désamiantage) situé 19/21 allée Pierre de Coubertin à Lyon 7^e a généré une dépense de **325 k€** (soit une hausse de **+189 k€** entre le CA20 et le CA19 de ces dépenses),
- Enfin, l'organisation de **4** scrutins pour les élections municipales et métropolitaines a majoré les charges à caractère général de **+71 k€** (hors masse salariale).

La hausse de ces dépenses reflète également la mise en œuvre de nouvelles actions innovantes sur l'année 2020 parmi lesquelles :

- L'installation d'une piscine éphémère sur le site du Vélodrome du Parc de la tête d'Or qui est venue compléter l'offre aux Lyonnais durant l'été moyennant une dépense supplémentaire de plus de **410 k€**,
- La réalisation de diagnostics de pollution préalables à la création de vergers urbains dans les 9 arrondissements, dans le cadre du développement de la nature en ville et de l'agriculture urbaine, qui se traduit par une augmentation des charges de **120 k€**,
- La mise en œuvre du dispositif « la voie est libre » les samedi 26 et dimanche 27 septembre 2020, organisé conjointement par la Métropole de Lyon et les Villes de Lyon et Villeurbanne, qui a permis la piétonisation de la Presqu'île et de plusieurs rues de chaque arrondissement de Lyon, avec un budget de prestations de gardiennage majorées de **105 k€**.

Enfin, il convient de souligner, que l'impact des hausses constatées a été en partie compensé par la réduction de certaines charges :

- Globalement les dépenses de fluides (gaz, électricité, chauffage urbain et carburants) ont enregistré une baisse de près de **1,2 M€**, qui s'explique pour partie par les impacts de la crise sanitaire, mais également par les rénovations du patrimoine, et les efforts continus pour réduire les consommations d'énergie,
- L'ensemble des frais liés aux acquisitions et cessions immobilières ont été minorés de près de **220 k€** suite à la diminution du nombre de transactions effectuées au cours de l'année,
- Dans une moindre mesure, les frais de gestion versés à l'ANTAI pour la notification des avis de paiement des FPS (Forfaits Post Stationnement) aux usagers ont été réduits de **120 k€**.

2. Subventions et participations

a. Subventions

Les subventions aux personnes de droit privé s'établissent à **70,8 M€** contre **70,2 M€** au CA 2019, et affichent une progression de **0,8%** soit **+582 k€**.

A l'instar des charges à caractère général ces dépenses ont également été impactées par la crise sanitaire. Certaines subventions ont ainsi été réduites ou supprimées suite à l'annulation ou la reconfiguration d'évènements ou d'actions (Fêtes des Lumières, Fête de la musique, événements sportifs, classes découvertes...); à contrario, la Ville a également attribué des aides exceptionnelles en lien avec la crise sanitaire notamment aux associations de solidarité internationale pour **150 k€** et aux associations développant des actions de soutien éducatif telles que WEEFUND, Ebulliscience...

L'évolution la plus significative sur ce poste de dépenses concerne le secteur du développement territorial qui enregistre une majoration du montant des subventions de +962 k€ :

› L'enveloppe dédiée à la nouvelle organisation des temps de l'enfant (NTE) est réévaluée cette année encore de **+528 k€**, sous les effets conjugués :

- D'un nouvel ajustement de la répartition des crédits entre secteur associatif et municipal qui se concrétise par une augmentation des subventions allouées aux associations intervenant dans la mise en œuvre des activités périscolaires et, par une diminution de la masse salariale supportée par la Ville au titre de ces activités ;
- Et des impacts de la crise sanitaire sur le fonctionnement des accueils de loisirs périscolaires.

Le montant des subventions attribuées aux associations pour la gestion de ces accueils de loisirs s'établit à **9,6 M€**, au titre de l'année 2020.

› Les participations allouées aux structures d'éducation populaire sont elles aussi majorées de **+241 k€** pour prendre en compte les évolutions de périmètre supportées par les MJC, Centres Sociaux et Maisons de l'Enfance, au titre desquelles :

- La majoration de la subvention à la MJC Montchat pour la gestion de la Salle Barbara (Lyon 3^e) de **+92 k€** de CA20 à CA19 (montant total de la subvention **162 k€**). En contrepartie de la mise à disposition de cette salle, la MJC s'acquitte d'un loyer de **82 k€** auprès de la Ville,
- La revalorisation des contributions aux centres sociaux pour l'ouverture du nouveau centre social Langlet-Santy de **94 k€**,
- La hausse des subventions attribuées à la Maison de l'Enfance du 3^e Est à hauteur de **+17 k€** pour la prise en gestion d'un nouveau Relais d'assistantes maternelles (RAM).

Le montant total des dotations de fonctionnement général alloué, en 2020, s'établit à **3,4 M€** pour les MJC, **5 M€** pour les Centres Sociaux et **2,2 M€** pour les Maisons de l'Enfance.

Parmi les autres évolutions, on notera l'augmentation des subventions aux équipements d'accueil de jeunes enfants en gestion associative de **+316 k€** liées essentiellement aux ouvertures d'équipement en 2020 (attribution d'une subvention nouvelle de **47 k€** à l'établissement « Les Moussaillons des Docks » à Lyon 9^e pour la création de **30** places à partir de fin octobre, et de **189 k€** à l'EAJE Blandan à Lyon 7^e pour la création de **36** places à partir d'avril).

Dans une moindre mesure, les subventions allouées aux Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sont respectivement revalorisées de **+35 k€** et **+17 k€**. Globalement le montant attribué aux structures de petite enfance s'élève à **16,9 M€**.

Des aides urgentes ont également été allouées, à titre exceptionnel, pour **80 k€** au cours de l'année 2020 :

- Une subvention de **50 k€** a été allouée à l'Association Croix Rouge dans le cadre de son programme d'actions suite aux explosions dans le port de Beyrouth,
- Une participation de **30 k€** a également été attribuée au « Fonds Arménien de France » pour contribuer à l'aide d'urgence déployée en Arménie suite au conflit avec l'Azerbaïdjan.

En sus des réductions ou annulations enregistrées suite à la crise sanitaire, les subventions en faveur du secteur sportif enregistrent une baisse de **-285 k€**, principalement induite par la minoration de la participation allouée à l'ASUL Lyon Volley Ball (**-90 k€**) et la suppression de la participation au LHC SASP après la mise en liquidation du club (soit **-190 k€**).

Les subventions aux personnes de droit public enregistrent, quant à elles, une augmentation de **+7,9%**, entre le CA 2019 (**12,9 M€**) et le CA 2020 (**13,9 M€**).

Retraitées du montant de la contribution versée au Conservatoire à Rayonnement Régional pour le financement des interventions programmées dans les écoles primaires de Lyon (soit **893 k€**), désormais imputée en subventions aux personnes de droit public et non plus en autres charges de gestion courante, ces dépenses sont pratiquement stabilisées et n'augmentent que de **1%** (soit **+132 k€**).

L'augmentation constatée sur ce poste de dépenses, résulte de différents ajustements parmi lesquels on retiendra :

- Le versement d'une subvention exceptionnelle au Syndicat des Pompes Funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) de **98 k€** pour la prise en charge de frais de gestion RH supplémentaires (indemnités de ruptures conventionnelles),
- L'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Caisse des Écoles de **136 k€** pour le développement du dispositif des clubs CLA « Coup de Pouce Langage » visant à favoriser la réussite éducative et accompagner les enfants les plus fragilisés par la crise sanitaire. Cette participation a été financée par réallocation des subventions dédiées aux classes découvertes et non réalisées compte tenu des mesures sanitaires,
- La réduction à hauteur de **81 k€** de la subvention attribuée au GIP Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi au titre des actions qu'elle déploie dans le cadre de la politique « emploi et insertion professionnelle ». Pour rappel, en 2019, le GIP avait bénéficié d'une subvention exceptionnelle de **100 k€** pour la mise en œuvre d'actions au profit des habitants des quartiers prioritaires.

b. Participations

Outre les subventions allouées aux personnes de droit privé et public, la Ville de Lyon contribue également aux écoles privées sous contrat d'association, à l'équilibre des budgets annexes de l'ONL et des Célestins, et apporte son soutien financier à diverses structures intercommunales.

Les participations du budget principal aux budgets annexes enregistrent en 2020 une hausse de **+1 769 k€** soit **+12,5%** entre le CA 2019 (**14,2 M€**) et le CA 2020 (**15,9 M€**).

Après retraitement de la participation exceptionnelle de **1,4 M€** attribuée au budget annexe des Célestins pour l'apurement comptable du solde débiteur du compte 1069 «Reprise sur excédent des charges sur les produits» rendu obligatoire par le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2021, l'augmentation de ces dépenses est ramenée à **320 k€** soit **+2,3%**.

Les deux budgets annexes ont été largement impactés par la crise sanitaire et les participations du budget principal ont été notamment revalorisées respectivement de **139 k€** et **106 k€** pour le budget des Célestins et le budget de l'Auditorium, afin de contribuer à la couverture des dépenses supplémentaires liée aux nouvelles mesures sanitaires et à la compensation des pertes de recettes de billetterie. Une aide exceptionnelle de **100 k€** a, notamment, été attribuée à chacun d'entre eux, dans le cadre du fonds de soutien au secteur culturel de **4 M€** créé par la Ville, au cours de l'année 2020.

Ainsi ajustées, la contribution allouée au budget des Célestins s'établit à **5,1 M€** soit une hausse de **+200 k€** et celle de l'ONL s'élève à **9,4 M€** soit une revalorisation de **+120 k€**.

Le montant global des concours attribués aux organismes de regroupement s'établit à **14,7 M€** et enregistre une baisse de **-997 k€**. Après retraitement du montant de la contribution versée au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) pour le financement des interventions programmées dans les écoles primaires de Lyon (soit **893 k€**), la baisse constatée est de **-104 k€** soit **-0,7%**.

Cette évolution résulte principalement de :

- La baisse de **-150 k€** de la contribution au Syndicat des Pompes Funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) qui avait bénéficié en 2019 d'une allocation supplémentaire pour le financement de reprises administratives additionnelles utiles à la Ville,
- La remise à niveau de la participation au Conservatoire à Rayonnement Régional de **+46 k€** qui avait été réduite en 2019 en contrepartie de la prise en charge par la Ville du surcoût des travaux d'aménagement de l'accueil du conservatoire. (soit un montant attribué au CRR de **7,4 M€**).

Les contributions allouées au SYMALIM et à l'ENSBAL ont été pour leur part maintenues à un niveau identique à celui de 2019, soit respectivement **670 k€** et **6,3 M€**.

Enfin, les participations obligatoires versées aux écoles privées pour un montant de plus de **6,5 M€**, sont en progression de **+1,4 M€** en raison de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans. La mise en application de cette mesure contraint en effet la Ville à participer, dans les mêmes proportions, aux frais de scolarité des enfants de la commune qu'ils soient inscrits dans une école maternelle publique ou dans une école maternelle privée sous contrat. L'obligation de financement des écoles privées sous contrat, en vigueur, avant cette réforme, ne s'appliquait qu'aux écoles élémentaires.

3. Autres charges

Le poste «autres charges» regroupe les «Autres charges de gestion courante» hors les subventions et participations, les «Frais de fonctionnement des groupes d'élus» et les dépenses du chapitre «Atténuations de produits», il est en baisse de **-3,5%** en 2020 soit **-618 k€**.

C'est en particulier le chapitre 014 «Atténuations de produits» qui enregistre la plus forte baisse (soit **-476 k€**) et s'élève à **11,8 M€**. Parmi les facteurs d'évolution, on notera :

- Les remboursements liés aux restitutions de trop-perçu par l'administration fiscale sur les droits de mutations minorés de **-693 k€**. En 2019, le montant de ces dépenses avaient atteint un montant exceptionnellement élevé de **775 k€**,
- Le montant de l'abattement fiscal sur le produit des jeux du Casino de Lyon pour sa participation financière au profit de manifestations artistiques en progression de **+201 k€**, suite aux régularisations intervenues en 2020. Au cours de cet exercice, la Ville s'est, en effet, acquittée des abattements relatifs aux années 2012 et 2013, non réglés jusqu'alors, pour un montant total de **191 k€**,
- Les dotations de gestion attribuées aux 9 mairies d'arrondissement en augmentation de **+66 k€** à **5,1 M€**. Les dotations ont été réévaluées de **+62 k€** pour la prise en charge des plateaux repas des bureaux de vote dans le cadre des élections municipales et métropolitaines de 2020.

Il est à noter que cette année, le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), est pratiquement stable et s'établit à **6,2 M€** soit une diminution de **-45 k€**.

Les indemnités, frais de missions et de formation des élus ont été minorés de **238 k€** et s'établissent à hauteur de **4,1 M€**. La crise sanitaire, et dans une moindre mesure le renouvellement de mandat, ont occasionné l'annulation ou le report de plusieurs sessions de formations, l'annulation des déplacements et la réduction des frais de réception. Quant aux indemnités des élus, elles ont été impactées par la diminution du taux de cotisation de la part patronale accident et invalidité. Les frais de fonctionnement des groupes d'élus qui représentent un montant de **487 k€** ont également enregistré une baisse de **-68 k€** qui s'explique là aussi par la crise sanitaire et le renouvellement de mandat.

A contrario, les redevances pour l'utilisation de logiciels informatiques progressent de **+89 k€** en raison du développement des nouveaux modèles d'exploitation des logiciels (Cloud, SAAS), qui assurent un accès aux logiciels sans les acquérir. Ils permettent de réduire les dépenses d'investissement mais par répercussion induisent une hausse des dépenses de fonctionnement.

4. Masse salariale

La masse salariale s'établit au compte administratif 2020 à **334,5 M€**. Elle enregistre une évolution de **1,5%** par rapport à 2019 (**329,6 M€**).

Les facteurs d'évolution de la masse salariale sont détaillés dans la partie «Ressources - Ressources humaines».

5. Charges exceptionnelles

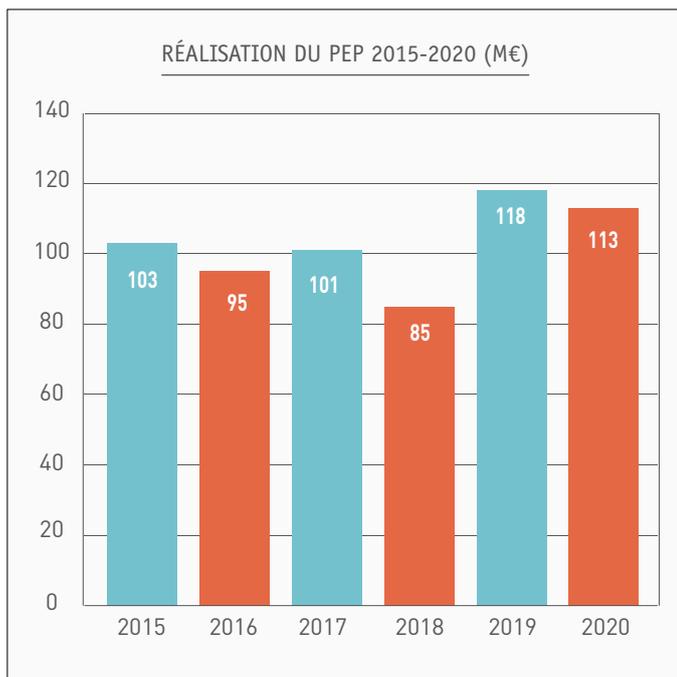
-Les charges exceptionnelles ont augmenté de **4,4 M€** et représentent **5,2 M€** au CA 2020. Ces charges peuvent fluctuer de manière importante en fonction des années eu égard à leur nature même, et sont constituées, en règle générale, par les indemnités à régler dans le cadre de contentieux ou de protocoles transactionnels. Mais cette année est, comme pour toutes les autres dépenses, largement marquée par la crise sanitaire de la Covid-19. A titre d'illustration, le fonds d'aide à la Culture, versé sous forme de subventions exceptionnelles à hauteur de **2,8 M€**, a été enregistré sur ce chapitre de dépenses.

II. Section d'investissement

A. Les dépenses d'équipement

Le plan d'équipement pluriannuel 2015-2020 de la Ville, programmé à **850 M€** en capacité d'investissement en début de mandat et porté progressivement à **1,063 Md€** (notamment pour accompagner le besoin en équipements scolaires dans les secteurs en expansion démographique), a été réalisé à hauteur de **615 M€** pour un objectif de **630 à 650 M€**, soit une moyenne de **102,5 M€** par an.

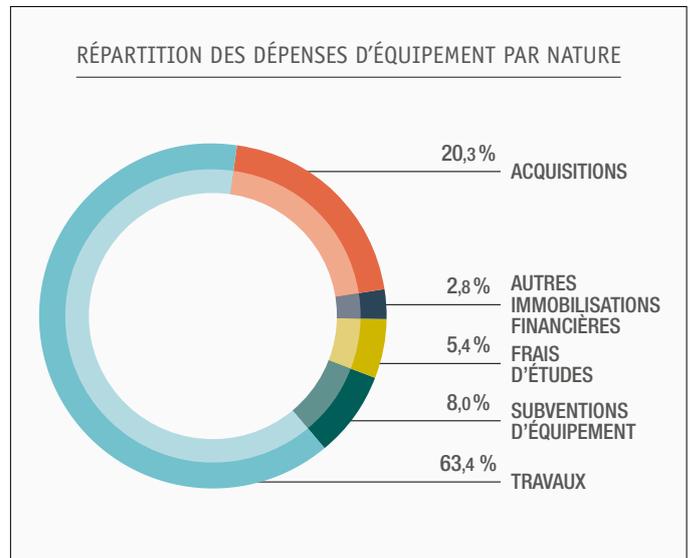
En 2020, la réalisation s'est établie à **112,8 M€** pour un montant prévisionnel de **130 M€**. Elle s'est avérée moins soutenue qu'en 2019 (**118,3 M€** y compris les opérations dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SPL Confluence, inscrites au chapitre 27 «autres immobilisations financières»), et en deçà de ce qui était escompté pour l'exercice du fait d'un ralentissement constaté des travaux pendant la période de confinement voire au-delà de cette période.



1. Dépenses par nature

Les dépenses d'équipement de l'exercice 2020 se sont réparties de la manière suivante :

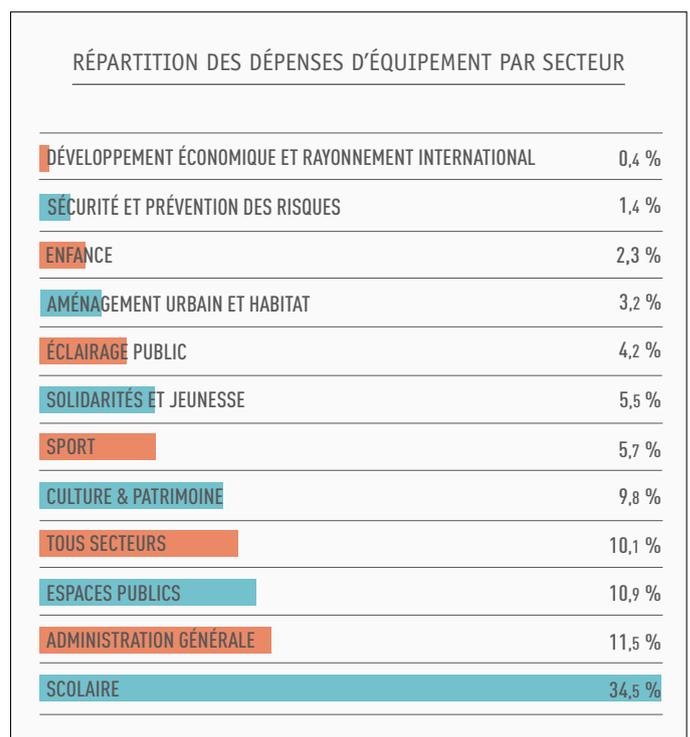
- **Travaux**: **71,5 M€** (contre **75,8 M€** en 2019 soit **-4,3 M€**),
- **Acquisitions**: **22,9 M€** (contre **23,0 M€** en 2019 soit **-0,1 M€**),
- **Subventions d'équipement versées**: **9,0 M€** (contre **11,2 M€** en 2019 soit **-2,2 M€**),
- **Frais d'études et concessions, brevets et licences**: **6,1 M€** (contre **7,5 M€** en 2019 soit **-1,4 M€**),
- **Autres immobilisations financières (chapitre 27)**, incluant notamment les opérations dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SPL Confluence (soit la construction d'un groupe scolaire et d'un Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants, ainsi que la restructuration du bâtiment Porche à destination de la salle de musique «Marché Gare»): **3,2 M€**



2. Dépenses par secteurs

L'analyse de la répartition des dépenses par secteur d'intervention fait ressortir le secteur scolaire comme premier poste de dépenses d'équipement (près de **40 M€**, soit **34,5 %** de l'ensemble).

Les travaux de conservation du patrimoine (dont le « tous secteurs ») sont le deuxième poste de réalisation des dépenses du plan d'équipement de la Ville en 2020. Il s'agit essentiellement de travaux visant à générer des économies d'énergie tels que la rénovation d'installations thermiques, le remplacement de menuiseries extérieures, la réfection des couvertures et étanchéité, l'installation de centrales photovoltaïques, etc.



3. Dépenses par opérations

Le tableau ci-dessous présente quelques-unes des principales opérations conduites sur 2020 :

| SECTEUR | LIBELLÉ OPÉRATION | RÉALISÉ 2020 (M€) |
|-------------------------|---|-------------------|
| SCOLAIRE | Groupe scolaire Julien Duret - Création école nouvelle | 9,3 |
| SCOLAIRE | Groupe scolaire Joannès Masset - Construction école nouvelle | 7,0 |
| SCOLAIRE | Groupe scolaire Léon Jouhaux - Restructuration et extension | 4,6 |
| TOUS SECTEURS | Travaux de conservation du patrimoine | 3,5 |
| SOLIDARITÉS ET JEUNESSE | Centre social et EAJE Langlet Santy - Construction (foncier compris) | 3,4 |
| ESPACES PUBLICS | Parc Tête d'Or - Forêts d'Asie | 3,0 |
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE | Renouvellement du parc de véhicules et engins de la Ville 2015 - 2020 | 2,9 |
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE | Maintien en condition opérationnelle des équipements - DSIT PEP 2015-2020 | 2,9 |
| SCOLAIRE | Futur Groupe Scolaire dans le Lyon 8 ^e - Acquisition de tènements rue Bataille | 2,8 |
| SCOLAIRE | Groupe scolaire et EAJE Confluence - Construction (ZAC Confluence phase 2) | 2,5 |
| CULTURE ET PATRIMOINE | Bibliothèque Part-Dieu - Réhabilitation du silo | 2,4 |
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE | Maintien en condition opérationnelle des applications - DSIT PEP 2015-2020 | 2,4 |
| SCOLAIRE | Groupe scolaire Alix - Réaménagement phase 2 | 2,3 |
| SPORT | Piscine de Vaise - Contrat de performance énergétique | 2,1 |
| SCOLAIRE | Groupe scolaire Nérard - Acquisition et construction | 2,1 |
| ESPACES PUBLICS | Changement des lecteurs bancaires des horodateurs | 1,6 |

B. Principales recettes

1. Le FCTVA

Le FCTVA compense la TVA supportée par les collectivités territoriales sur certaines de leurs dépenses d'équipement. Il est égal à **16,404 %** du montant TTC de la dépense et est versé avec un décalage de deux ans. La Ville a ainsi perçu en 2020 un remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement de 2018, pour un montant de **10,46 M€**, en repli de **24 %** par rapport à celui de 2019 (**13,8 M€**).

2. Les subventions d'équipement

La Ville a bénéficié de versements à hauteur de **4,1 M€** au titre des subventions d'équipement en 2020 (contre **9,2 M€** en 2019). Ces recettes ont contribué au financement d'équipements relevant de plusieurs missions de la Ville et notamment :

- La mission culture financée à hauteur de **1,03 M€**, avec notamment le versement de **409 k€** par la fondation Sainte Irénée en contribution à la rénovation de l'église du même nom,
- La mission Enfance, avec le versement de subventions de la CAF pour un montant total de **1,3 M€** en 2020, affectées aux travaux intervenus sur les Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE).

La Ville a également perçu **90 k€** au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), correspondant à un acompte de **30 %** obtenu sur la rénovation du groupe scolaire Léon Jouhaux.

Enfin, la Ville perçoit des recettes pour les travaux d'équipements de superstructure qu'elle doit réaliser dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain. Elle a ainsi reçu **1,5 M€** en 2020, dont **1,2 M€** pour la réalisation du groupe scolaire Duret.

3. Les cessions

Le produit des cessions, bien que comptabilisé en fonctionnement, est assimilable à une recette d'investissement.

Le produit des cessions s'élève en 2020 à **2,4 M€**. La Ville a procédé sur cet exercice à la cession de plusieurs éléments de son patrimoine, dont les plus significatifs sont des biens issus de legs :

- Un ensemble de biens immobiliers pour un total de **1 565 220 €** dans le cadre du legs Aroud,
- Un ensemble de biens immobiliers pour un total de **372 900 €** dans le cadre du legs Perrin.

En dehors de ces produits fonciers, les recettes de cessions proviennent pour l'essentiel de matériels réformés dont majoritairement des véhicules, cédés via le site d'enchères publiques « Agorastore ». En 2020, ces ventes ont atteint une somme de **220 k€**, en baisse de **352 k€** par rapport à 2019, la période de confinement ayant retardé les mises en ligne et par répercussion les ventes de ce type de biens.

III. Gestion active de la dette

La gestion de la dette et de la trésorerie consiste à rechercher de nouveaux contrats d'emprunts au meilleur coût possible mais aussi à minimiser, tout au long de la vie de ces contrats, les frais financiers et les risques potentiels. A cette fin, un large panel de financeurs bancaires ou obligataires est sollicité à chacun des appels d'offres lancés par la Ville.

A. La gestion de la dette

| DETTE CONSOLIDÉE | 31/12/2019 | 31/12/2020 | ÉVOLUTION |
|---------------------------------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| Niveau de la dette | 389 779 443 | 400 212 271 | + 2,68 % |
| Taux moyen ⁽¹⁾ (hors swap) | 1,27 % | 1,14 % | -13 points de base |
| Taux moyen (swap compris) | 1,28 % | 1,14 % | -14 points de base |
| Durée de vie moyenne ⁽²⁾ | 5 ans et 4 mois | 5 ans et 4 mois | - |

⁽¹⁾ Taux moyen : il est fonction du niveau de taux de la période et pondéré par le capital restant dû de chaque emprunt.

⁽²⁾ Durée de vie moyenne : durée nécessaire au remboursement de la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement et pondérée par l'encours de chaque emprunt.

Au cours de l'année 2020, la Ville de Lyon a réalisé près de **115 M€** de dépenses d'équipement sur le budget principal et les budgets annexes du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon Paul Bocuse et de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon, contre **121 M€** en 2019. Pour financer ces dépenses d'équipement, trois emprunts obligataires ont été levés pour **45 M€**.

Après avoir augmenté en 2019, le taux de financement des dépenses d'équipement par la souscription de nouveaux emprunts a diminué entre 2020 (**39%**) et 2019 (**46%**) ; quant à l'encours de dette de la Ville, il a enregistré une légère hausse de **10,4 M€** entre 2019 et 2020.

Récapitulatif de la campagne de financement 2020

Les emprunts suivants ont été mobilisés sur la première partie de l'exercice :

- **Un emprunt obligataire (code ISIN FR0013515269) de 15 M€ avec la BRED en tant qu'agent placeur** : il s'agit de la seizième souche du programme EMTN. Le prêt a été souscrit pour une durée de 10 ans (amortissement in fine), indexé à taux fixe à **0,46%** (base exact / exact) et moyennant le règlement de frais (placement et avocat) de **26 250 €**, soit un taux actuariel de **0,481%**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge actuarielle sur Euribor 12 mois (non flooré) de **0,42%**.

Date de mobilisation des fonds : 29 mai 2020

- **Un emprunt obligataire (code ISIN FR0013515145) de 10 M€ avec HSBC en tant qu'agent placeur** : il s'agit de la dix-septième souche du programme EMTN. Le prêt a été souscrit pour une durée de 10 ans (amortissement in fine), indexé à taux fixe à **0,45%** (base exact / exact) et moyennant le règlement de frais (placement et avocat) de **25 k€**, soit un taux actuariel de **0,481%**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge actuarielle sur Euribor 12 mois (non flooré) de **0,42%**.

Date de mobilisation des fonds : 3 juin 2020

- **Un emprunt obligataire (code ISIN FR0013515269) de 20 M€ avec BRED en tant qu'agent placeur** : il s'agit de la dix-huitième souche du programme EMTN venant abonder la seizième souche. Le prêt a été souscrit pour une durée de 10 ans (amortissement in fine), indexé à taux fixe à **0,46%** (base exact / exact) moyennant le règlement de frais (placement et avocat) de **35 k€** mais également le reversement de **11,6 k€** à la Ville du fait de l'évolution favorable des taux. Le taux actuariel est donc de **0,475%**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge actuarielle sur Euribor 12 mois (non flooré) de **0,42%**.

Date de mobilisation des fonds : 16 juin 2020

Suivi des émissions obligataires réalisées antérieurement grâce au programme EMTN : pour structurer son recours au financement obligataire, le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 25 novembre 2013, de mettre en place un programme EMTN de **500 M€** (délibération n° 2013/6004) et de rendre annuellement compte de sa mise en œuvre opérationnelle.

À l'issue de l'exercice 2020, la Ville compte 18 émissions actives dont 15 réalisées dans le cadre de son programme EMTN.

Le détail de ces émissions réalisées au 31 décembre est décrit dans le tableau page suivante.

| TRANCHE | CODE | PLACEUR | NOTIONNEL | | MATURITÉ | | DATE | | AMORTISSEMENT | CONDITIONS FINANCIÈRES | | |
|---------|--------------|--------------------------|---------------|----------|---------------|------------|-------------|------------------------|----------------|------------------------|--|--|
| | | | Total: 285 M€ | Emission | Remboursement | Mode | Taux facial | Frais | Taux actuariel | | | |
| * | FR0011380393 | Nomura | 20 | 15 ans | 28/12/2012 | 28/12/2027 | Constant | Taux fixe à 3% | 1,02% | 3,12% | | |
| * | FR0011539535 | Commerzbank AG | 20 | 8 ans | 26/08/2013 | 26/08/2021 | In fine | Taux fixe à 2,67% | 0,75% | 2,76% | | |
| * | FR0011642495 | Nomura | 10 | 9 ans | 12/12/2013 | 12/12/2022 | In fine | Taux fixe à 2,67% | 1,05% | 2,68% | | |
| 1 | FR0012187060 | BNP Paribas | 20 | 9 ans | 02/10/2014 | 02/10/2023 | In fine | Taux fixe à 1,475% | 0,210% | 1,50% | | |
| 2 | FR0012355352 | Commerzbank AG | 20 | 10 ans | 19/12/2014 | 19/12/2024 | In fine | Taux fixe à 1,69% | 0,283% | 1,72% | | |
| 3 | FR0012517290 | Nomura International Plc | 10 | 7 ans | 09/02/2015 | 09/02/2022 | In fine | Euribor 3 mois + 0,33% | 0,746% | 0,44% | | |
| 4 | FR0012657476 | BRED Banque Populaire | 20 | 10 ans | 10/04/2015 | 10/04/2025 | In fine | Euribor 3 mois + 0,40% | 0,255% | 0,43% | | |
| 5 | FR0013111549 | BNP Paribas | 10 | 10 ans | 09/02/2016 | 09/02/2026 | In fine | Taux fixe à 1% | 0,409% | 1,04% | | |
| 6 | FR0013249372 | HSBC | 20 | 9 ans | 07/04/2017 | 07/04/2026 | In fine | Taux fixe à 1,136% | 0,20% | 1,16% | | |
| 7 | FR0013261948 | GFI Securities Services | 15 | 10 ans | 25/06/2017 | 25/06/2027 | In fine | Taux fixe à 1,05% | 0,26% | 1,078% | | |
| 8 | FR0013261930 | GFI Securities Services | 5 | 10 ans | 25/06/2017 | 25/06/2027 | In fine | Taux fixe à 1,01% | 0,52% | 1,10% | | |
| 9 | FR0013301181 | GFI Securities Services | 10 | 10 ans | 8/12/2017 | 8/12/2027 | In fine | Taux fixe à 0,93% | 0,25% | 0,95% | | |
| 10 | FR0013336732 | Société Générale | 15 | 10 ans | 30/05/2018 | 30/05/2028 | In fine | Taux fixe à 1,05% | 0,175% | 1,068% | | |
| 11 | FR0013336922 | HSBC | 20 | 10 ans | 01/06/2018 | 01/06/2028 | In fine | Taux fixe à 1,058% | 0,25% | 1,084% | | |
| 12 | FR0013469038 | BRED | 25 | 10 ans | 19/12/2019 | 19/12/2029 | In fine | Taux fixe à 0,36% | 0,20% | 0,38% | | |
| 13 | FR0013515269 | BRED | 15 | 10 ans | 29/05/2020 | 29/05/2030 | In fine | Taux fixe à 0,46% | 0,175% | 0,481% | | |
| 14 | FR0013515145 | HSBC | 10 | 10 ans | 03/06/2020 | 03/06/2030 | In fine | Taux fixe à 0,45% | 0,25% | 0,481% | | |
| 15 | FR0013515269 | BRED | 20 | 10 ans | 16/06/2020 | 16/06/2030 | In fine | Taux fixe à 0,46% | 0,175% | 0,475% | | |

* Hors programme EMTN

Outre la traditionnelle vigilance dans la répartition entre taux fixes et taux révisables et entre prêteurs (ou, plus précisément pour le programme EMTN, entre agents placeurs), le recours au financement obligataire impose de veiller à une répartition équilibrée entre les investisseurs.

1. Répartition de l'encours de dette par type d'emprunt

Au 31 décembre 2020, la dette de la Ville de Lyon était composée de **50** emprunts pour un capital restant dû de **400,2 M€** dont :

- **29** emprunts bancaires auprès de **11** établissements prêteurs pour un encours de **115 807 507 €** contre **136 279 440 €** fin 2019 (-**15,02%**). Ce nouveau repli de l'encours bancaire (-**18,04%** entre 2018 et 2019) est lié à l'amortissement contractuel que connaît ce dernier, doublé d'un recours majoritairement tourné vers l'obligataire. En 2020, la Ville n'a pas fait appel au financement bancaire classique, contrairement à 2019, la moindre réalisation de l'investissement ayant de fait réduit ses besoins globaux de financement.

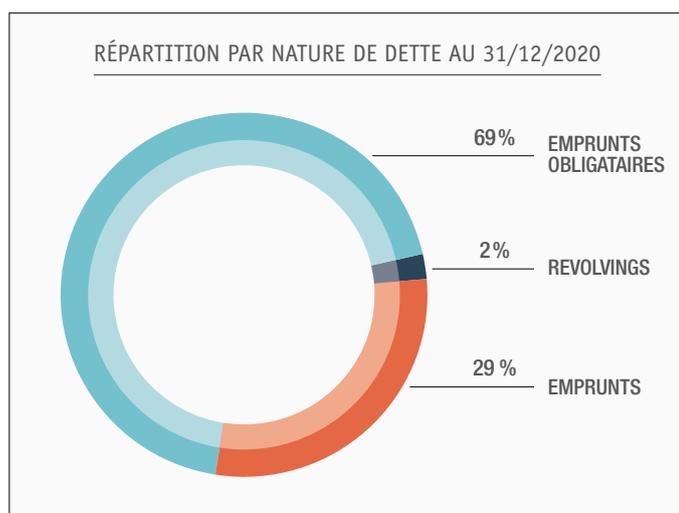
- **18** emprunts obligataires pour un montant de **274 333 328 €** contre **240 666 662 €** à fin 2019 soit une progression de **13,99%** (contre une progression de **10,74%** entre 2017 et 2018 et **5,32%** entre 2018 et 2019).

- **3** emprunts de type revolving auprès de **3** établissements prêteurs pour un plafond de **10 071 436 €** à fin 2020 contre **12 833 340 €** à fin 2019, soit un recul de **21,52%**, mobilisés à hauteur de **10 071 436 €** au 31 décembre 2020. Cette nouvelle diminution de l'encours revolving est due à l'amortissement annuel de ce dernier. Les revolvings ne sont plus proposés par les établissements bancaires, en raison de leur coût qui demeure onéreux.

- **8** contrats de couverture de taux (4 SWAP et 4 CAP) auprès de 3 salles de marché pour un volume de **19 546 956 €** (contre **24 554 073 €** fin 2019), qui portent sur **7** emprunts.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT ENTRE 2019 ET 2020

| NATURE DE DETTE | DETTE AU 31/12/2019 | | DETTE AU 31/12/2020 | | ÉVOLUTION |
|-------------------------|---------------------|---------------|---------------------|---------------|----------------|
| | Montant (€) | PART (%) | Montant (€) | PART (%) | % |
| BANCAIRE | 136 279 440 | 34,96 | 115 807 507 | 28,94 | -15,02 |
| REVOLVING | 12 833 340 | 3,29 | 10 071 436 | 2,52 | -21,52 |
| OBLIGATAIRE ET ASSIMILÉ | 240 666 662 | 61,74 | 274 333 328 | 68,55 | +13,99 |
| TOTAL | 389 779 442 | 100,00 | 400 212 271 | 100,00 | +2,68 % |



La part des emprunts obligataires dans la structure de financement de la Ville est toujours en progression: elle représente désormais **69 %** contre **62 %** en 2019.

Enfin, pour ce qui concerne la résolution de la position liée au snowball: le remboursement par anticipation de l'emprunt (soit **5 333 333,33 €**) s'est effectué en 2013 moyennant le règlement d'une soulte de **7,950 M€** sur 5 ans soit **1,590 M€/an** de 2014 à 2018. Si la Ville n'avait pas réalisé ce remboursement anticipé, elle aurait acquitté un taux de **89,43 %** lors de l'échéance de novembre 2020 (contre **79,67 %** lors de l'échéance de novembre 2019), ce qui aurait représenté un coût sur l'année 2020 de **1,155 M€**.

Au global, sans cette négociation, la Ville aurait acquitté au 31/12/2020 la somme de **11,86 M€** à majorer des intérêts supplémentaires à échoir jusqu'au 12/10/2021 estimés à **648 k€**.

2. Répartition de l'encours de dette par établissements prêteurs

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE PAR ÉTABLISSEMENTS PRÊTEURS

| PRÊTEURS | DETTE AU 31/12/2019 | | DETTE AU 31/12/2020 | | ÉVOLUTION |
|---|---------------------|---------------|---------------------|---------------|--------------|
| | Montant (€) | PART (%) | Montant (€) | PART (%) | % |
| ÉMISSION OBLIGATAIRE | 240 666 662 | 61,74 | 274 333 328 | 68,55 | +13,99 |
| SOCIETE GÉNÉRALE | 30 109 483 | 7,72 | 26 000 000 | 6,50 | -13,65 |
| CAISSE D'ÉPARGNE | 23 166 667 | 5,94 | 20 071 429 | 5,02 | -13,36 |
| HELABA LANDESBANK HESSEN-THÜRINGEN | 20 345 485 | 5,22 | 17 819 939 | 4,45 | -12,41 |
| CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF | 15 166 667 | 3,89 | 13 833 333 | 3,46 | -8,79 |
| BANQUE POSTALE | 15 000 000 | 3,85 | 13 500 000 | 3,37 | -10,00 |
| CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK | 13 333 333 | 3,42 | 11 333 333 | 2,83 | -15,00 |
| CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS | 6 842 217 | 1,76 | 4 806 341 | 1,20 | -29,75 |
| BNP PARIBAS | 6 721 693 | 1,72 | 5 377 355 | 1,34 | -20,00 |
| CRÉDIT AGRICOLE | 6 477 528 | 1,66 | 4 197 528 | 1,05 | -35,20 |
| SFIL CAFFIL | 5 283 033 | 1,36 | 4 273 010 | 1,07 | -19,12 |
| CAÇIB EX BFT CRÉDIT AGRICOLE | 2 666 674 | 0,68 | 2 000 008 | 0,50 | -25,00 |
| DEXIA CL | 2 666 667 | 0,68 | 2 000 000 | 0,50 | -25,00 |
| CIC LYONNAISE DE BANQUE | 1 333 333 | 0,34 | 666 667 | 0,17 | -50,00 |
| TOTAL | 389 779 443 | 100,00 | 400 212 271 | 100,00 | +2,68 |

RÉPARTITION PAR PRÊTEUR AU 31/12/2020 (HORS OBLIGATAIRE)



Le pool des financeurs de la Ville de Lyon demeure diversifié et équilibré. Il compte, hors obligataire, **12** différents prêteurs ou types de prêteurs à fin 2020. Les trois premiers de ces prêteurs (Société Générale / Caisse d'Épargne Rhône Alpes / Helaba) représentent **15,97 %** de l'encours total, soit une légère diminution par rapport à 2019 (**18,89 %**).

L'analyse par groupe bancaire fait apparaître que, les trois premiers d'entre eux représentent **19,91 %** de l'encours total à fin 2020 contre **23,44 %** à fin 2019, cette évolution résultant des amortissements constatés en 2020. L'encours demeure réparti sur **8** partenaires différents (stable depuis 2017).

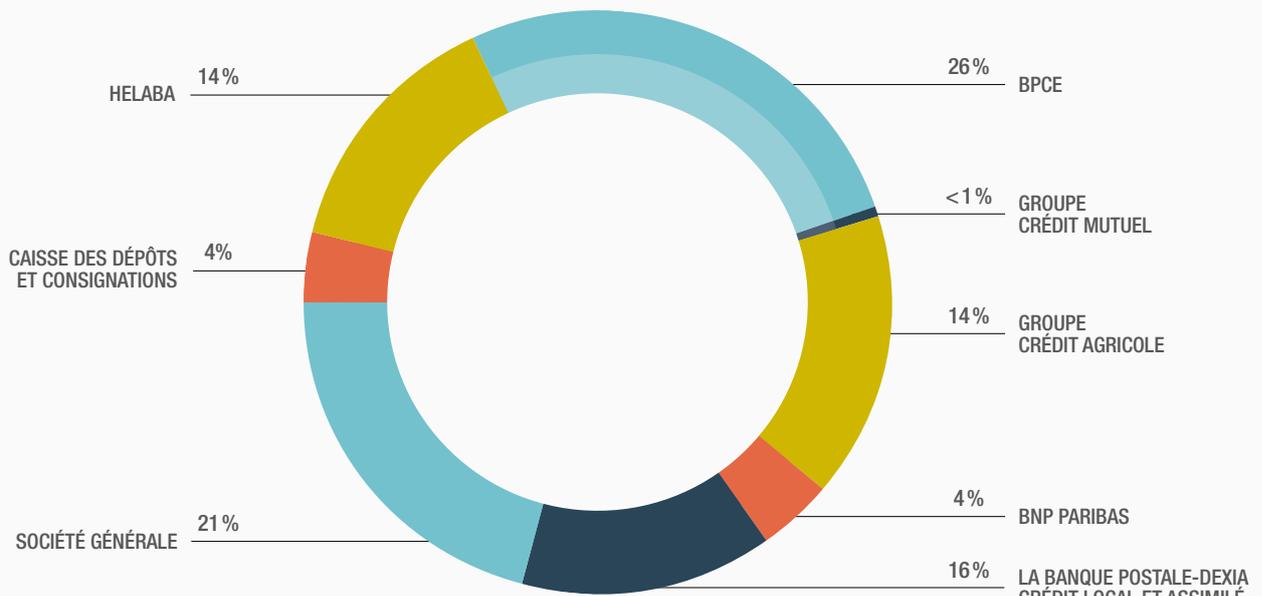
Pour rappel, en 2018, la Caisse des Dépôts et Consignations était au 1^{er} rang et est passée au 6^e rang en 2019 suite au remboursement par anticipation de 10 emprunts devenus trop onéreux. Depuis 2019, c'est le groupe BPCE qui se place au 1^{er} rang avec **33,9 M€** d'encours.

La diminution des investisseurs bancaires classiques dans l'encours de dette s'explique par la hausse des émissions obligataires et par leur mode d'amortissement. En effet, comme leur capital se rembourse en totalité lors de la dernière échéance, leur montant dans l'encours de dette ne diminue pas avant l'échéance finale contrairement aux emprunts bancaires classiques qui s'amortissent trimestriellement ou annuellement.

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE PAR GROUPES DE PRÊTEURS

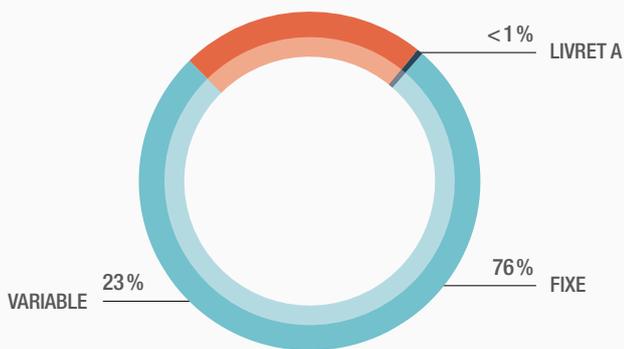
| GROUPE DE PRÊTEURS | DETTE AU 31/12/2019 | | DETTE AU 31/12/2020 | | ÉVOLUTION % |
|--|----------------------|---------------|----------------------|---------------|----------------|
| | Montant (€) | PART (%) | Montant (€) | PART (%) | |
| INVESTISSEUR OBLIGATAIRE | 240 666 662 | 61,74 | 274 333 328 | 68,55 | + 13,99 |
| SOCIÉTÉ GÉNÉRALE | 30 109 483 | 7,72 | 26 000 000 | 6,50 | - 13,65 |
| BPCE | 38 333 333 | 9,83 | 33 904 762 | 8,47 | - 13,36 |
| HELABA | 20 345 485 | 5,22 | 17 819 939 | 4,45 | - 12,41 |
| LA BANQUE POSTALE-DEXIA - CRÉDIT LOCAL ET ASSIMILÉ | 22 949 700 | 5,89 | 19 773 010 | 4,94 | - 8,79 |
| GROUPE CRÉDIT AGRICOLE | 22 477 536 | 5,77 | 17 530 869 | 4,38 | - 10,00 |
| CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS | 6 842 217 | 1,76 | 4 806 341 | 1,20 | - 15,00 |
| GROUPE CRÉDIT MUTUEL | 1 333 333 | 0,34 | 666 667 | 0,17 | - 29,75 |
| BNP PARIBAS | 6 721 693 | 1,72 | 5 377 355 | 1,34 | - 20,00 |
| TOTAL | 389 779 443 € | 100,00 | 400 212 271 € | 100,00 | + 2,68 |

RÉPARTITION PAR GROUPES BANCAIRES AU 31/12/2020 (HORS OBLIGATAIRES)

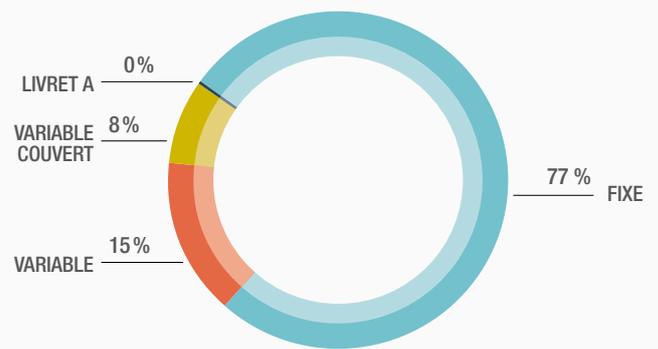


3. Répartition de l'encours de dette par taux

RÉPARTITION PAR TYPE DE RISQUE AU 31/12/2020 (HORS COUVERTURES)



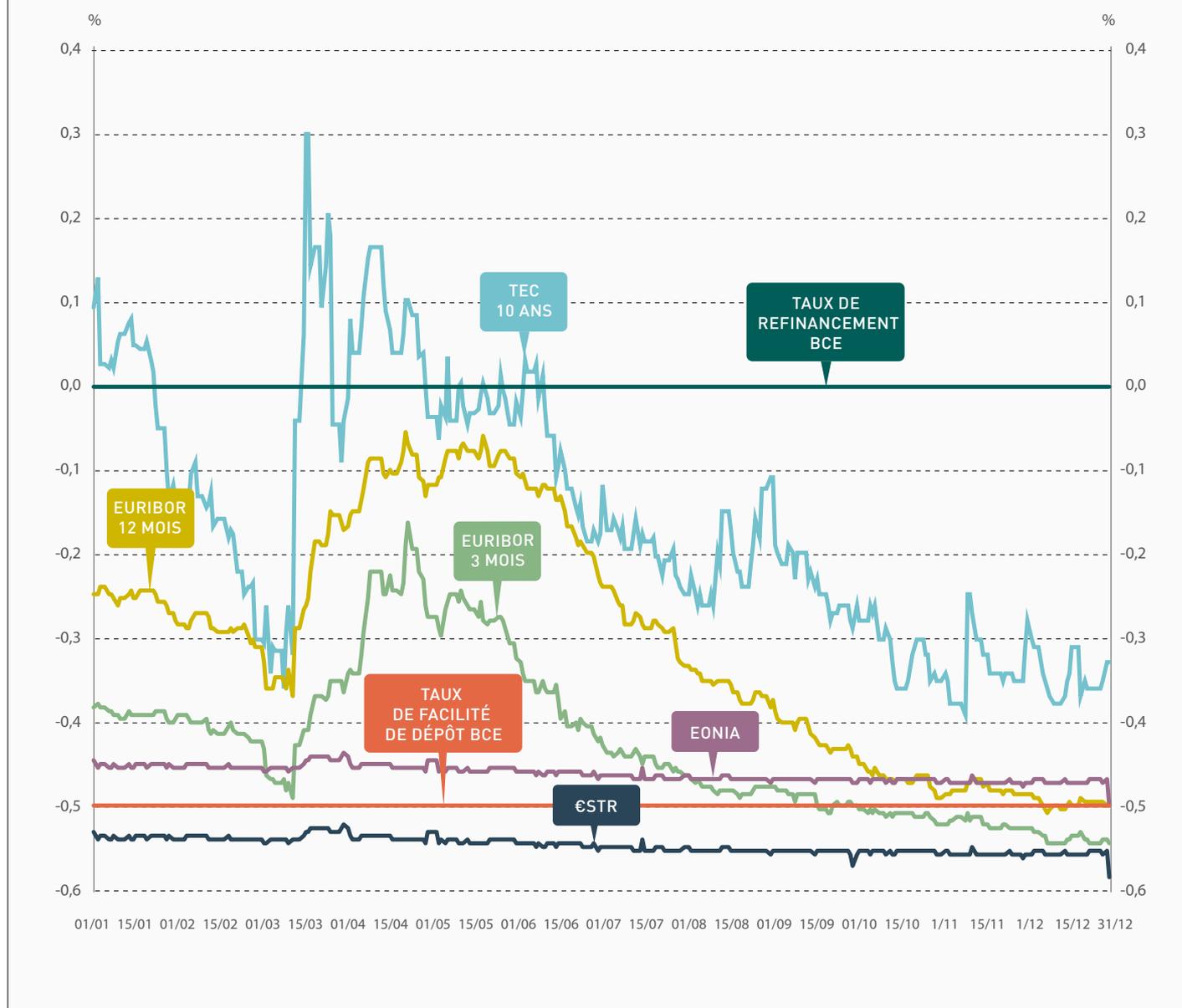
RÉPARTITION PAR TYPE DE RISQUE AU 31/12/2020 (AVEC COUVERTURES)



Le contexte de pandémie mondiale a provoqué un ralentissement majeur des fondamentaux économiques de la zone euro et a poussé la BCE à conserver un taux de refinancement négatif à **-0,50%** et à continuer son programme d'achat d'actifs (quantitative easing -QE). Même si le confinement imposé durant le mois de mars 2020 a provoqué une forte volatilité, la Banque Centrale Européenne (BCE) n'a pas mouvementé ses taux directeurs et a en plus renforcé son QE. Ce pilotage de la BCE a permis de contenir la volatilité des taux, les indices court-terme sont restés en territoire négatif et les indices long-terme ont quant à eux été maintenus sur des niveaux performants.

La négativité des indices liés au taux de dépôt ne bénéficie pas à la Ville sur ses nouveaux financements variables. En effet, les établissements bancaires ont adapté leurs propositions à cet environnement: ils ne permettent plus aux emprunteurs de bénéficier des index négatifs sur leurs nouveaux financements, et appliquent désormais systématiquement des floors à **0%**: si l'index est négatif, celui-ci est considéré comme égal à **0%** et l'emprunteur règle l'intégralité de la marge. Cette disposition implique une perte d'opportunité pour l'emprunteur, qui vient augmenter le coût actuariel du produit proposé par la banque.

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊT EN 2020



La part de taux fixes dans l'encours de dette de la Ville progresse à nouveau sur 2020 : elle s'établit à **77 %** contre **74 %** fin 2019. Cette hausse découle du recours important aux emprunts obligataires, majoritairement à taux fixe et à amortissement in fine, mais également de l'amortissement naturel du stock d'emprunts à taux variable.

Concomitamment à la progression de la part des taux fixes, la part des taux variables dans l'encours de dette diminue (**23 %** de l'encours total contre **26 %** en 2019) mais permet toujours, dans le contexte de marché actuel, de profiter des taux courts très bas et même négatifs, et de dynamiser ainsi le taux moyen de la dette (celui-ci s'établit à **1,14 %** fin 2020 contre **1,28 %** à fin 2019 et **1,42 %** à fin 2018). Cet encours se répartit sur différentes indexations et à des dates de fixings différentes, diluant ainsi le risque de taux ; il bénéficie en outre de la souscription de 4 caps en 2017, et d'un nouveau financement de 2019 capé grâce auxquels **35 %** de la dette indexée sur Euribor est couverte.

La part de taux structurés est désormais nulle (**0,2 %** fin 2019). Le dernier SWAP concerné est arrivé à échéance le 7 janvier 2020.

Enfin, le graphique ci-après, présente le profil d'extinction actuel de la dette. Malgré le recours depuis cinq ans à des amortissements essentiellement in fine, la Ville préserve le lissage de son profil d'amortissement global (autour de **40 M€** par an en moyenne) afin de ne pas créer de rebond inapproprié certaines années ; elle veille ainsi à la fois au respect de la règle de l'équilibre budgétaire et au lissage des besoins de financements futurs.

Il convient également de noter qu'il n'y a pas d'allongement de maturité de l'encours et même une durée de vie moyenne de la dette qui demeure faible et stable entre 2019 et 2020 à 5 ans et 4 mois.

AMORTISSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE



B. La gestion de la trésorerie

| | EXERCICE 2019 | EXERCICE 2020 | ÉVOLUTION |
|-------------------------------------|---------------|---------------|-----------|
| ENCOURS MOYEN DU PASSIF COURT TERME | 6 611 117 | 7 676 595 | 16,12% |
| Dont revolving | 6 611 117 | 5 277 785 | -20,17% |
| Dont NEU-CP | 0 | 2 398 809 | NC |

Ainsi que le retrace le tableau ci-dessus, l'encours moyen du passif court terme s'est établi à **7,6 M€** en 2020 contre **6,6 M€** en 2019 ; l'augmentation de l'encours s'explique par un recours ponctuel au programme de NEU-CP ayant permis à la Ville de se protéger contre un potentiel manque de trésorerie durant la période électorale.

Afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie, la Ville dispose des instruments court terme suivants :

- **Un programme de NEU-CP d'un montant de 150 M€ auprès duquel 3 établissements bancaires sont agents placeurs :** ce programme a été mis en place au cours de l'année 2005 sur la base de la délibération n° 2004/3660 du 19 avril 2004. Depuis avril 2015, la rémunération de l'agent domiciliataire du programme a été modifiée unilatéralement, passant ainsi d'une rémunération forfaitaire par émission (**36 € TTC** par émission) quel que soit le montant émis (ce tarif n'avait jamais été révisé

depuis 2004), à une rémunération forfaitaire de domiciliation de **60 €** à laquelle s'ajoutent des droits de garde variables selon la durée et le montant émis.

Après la crise financière déclenchée en 2008, la Ville a été conduite à utiliser activement son programme de billets de trésorerie afin de faire face aux conséquences de celle-ci : diminution de la liquidité offerte par les établissements bancaires et hausse des marges bancaires pratiquées sur les lignes de trésorerie. Cet outil « désintermédié » permet en effet d'accéder directement à des financements à court terme en dehors des outils bancaires.

Au cours de l'année 2020, un unique NEU CP (ancien billet de trésorerie) a été émis, pour un montant de **15 M€** entre le 21 février 2020 et le 20 avril 2020. La Ville disposait d'une trésorerie suffisante dans l'absolu, ce tirage a été réalisé à titre de précaution, le recours aux produits de trésorerie étant contraint en périodes pré-électorale et électorale.

La Ville disposait de 6 contrats de ligne de trésorerie sur l'année 2020 :

• 4 contrats de lignes de trésorerie répartis sur 4 établissements bancaires pour un montant mobilisable de 120 M€ souscrits en 2019 :

> 1 contrat de 40 M€ auprès de la Banque Postale affichant une marge de 0,29 % sur EONIA flooré à 0 % et une commission de confirmation de 0,04 % de l'encours (soit 16 000 €), payée à la date d'effet du contrat. Il a été mis en place en février 2019 et a pris fin en février 2020,

> 1 contrat de 35 M€ auprès de la Société Générale affichant une marge de 0,30 % sur Euribor 1 mois moyenné flooré à 0 %, des frais de dossiers de 500 € et une commission de confirmation de 0,03 % de l'encours (soit 11 000 €), versée trimestriellement. Mis en place en juillet 2019, il a pris fin en juillet 2020,

> 1 contrat de 5 M€ auprès de la Banque Rhône-Alpes affichant une marge de 1 % sur Euribor 3 Mois flooré à 0 % et une commission d'engagement de 0,04 % du montant total de la convention. Mis en place en juillet 2019, il a pris fin en juillet 2020,

> 1 contrat de 40 M€ auprès de la Société Générale affichant une marge de 0,30 % sur Euribor 1 mois moyenné flooré à 0 %, des frais de dossiers de 500 € et une commission de confirmation de 0,03 % de l'encours (soit 12 500 €), versée trimestriellement. Mis en place en décembre 2019, il a pris fin en décembre 2020.

Par principe la Ville lance a priori trois consultations chaque année autour de janvier, juin et octobre, afin de limiter le risque d'exposition à une rupture de liquidité et maintenir l'encours total de lignes de trésorerie à 120 M€, ce qui permet de compenser intégralement la disparition des lignes revolving.

En 2020, 2 consultations ont été organisées, en juin et octobre. Détail des contrats souscrits en 2020 :

• 1 contrat de 40 M€ auprès du Crédit Agricole Centre-Est affichant une marge de 0,80 % sur Euribor 3 mois mensuel moyen flooré à 0 %, une commission d'engagement de 0,03 % de l'encours (soit 12 000 €), payée à la date d'effet du contrat et une commission de non-utilisation de 0,03 %. Il a été mis en place en juin 2020 pour prendre fin en juin 2021 ;

• 1 contrat de 40 M€ auprès de la Société Générale affichant une marge de 0,30 % sur Euribor 1 mois moyenné flooré à 0 %, une commission de confirmation de 0,035 % de l'encours versée trimestriellement et des frais de dossiers de 500 € (soit un total de frais de 14 000 €). Mis en place en octobre 2020, il prendra fin en octobre 2021.

• 3 emprunts de type revolving auprès de 3 établissements prêteurs pour un plafond de 10 071 436 € au 31/12/2020, mais dont 2 seulement sont utilisés comme outils de gestion de trésorerie¹ pour un plafond de 4 000 008 € contre 5 333 341 € au 31/12/2019, soit un nouveau recul de 21 %. La politique menée par la Banque Centrale Européenne a incité la Ville à modifier l'utilisation de ce type d'emprunts. Auparavant, la commune les utilisait pour piloter son niveau de résultat de fin d'exercice. Depuis le passage en territoire négatif des taux courts termes, ces outils sont moins onéreux lorsqu'ils sont utilisés comme des emprunts classiques, la Ville utilise par conséquent ces contrats comme de l'emprunt et ne recourt plus aux possibilités de tirages et remboursements de trésorerie qui lui sont offertes.

¹ Le 3^e de ces revolvings a été consolidé et n'est plus utilisé comme un outil de gestion de trésorerie, il s'amortit comme un emprunt classique.

C. Le coût financier de la gestion de la dette et de la trésorerie

L'évolution du coût financier net de la dette et de la trésorerie (charges financières moins produits financiers), tous budgets confondus, est de nouveau en baisse entre les deux exercices 2019 et 2020 (-15,6 %).

| | CA 2019 (€) | CA 2020 (€) | ÉVOLUTION (%) |
|---|---------------------|---------------------|---------------|
| Intérêts de la dette | 6 300 263,12 | 4 918 972,67 | -21,9 |
| Intérêts courus non échus | -705 163,07 | -22 709,95 | -96,8 |
| Intérêts de la trésorerie | - | - | - |
| Intérêts payés sur produit de couverture | 125 943,14 | 82 627,62 | -34,4 |
| Intérêts payés | 5 721 043,19 | 4 978 890,34 | -13,0 |
| Indemnité de remboursement anticipé | 307 224,14 | - | -100,0 |
| Services bancaires et assimilés | 134 242,43 | 205 200,49 | 52,9 |
| Coût global de la dette et de la trésorerie | 6 162 509,76 | 5 184 090,83 | -15,9 |
| Intérêts reçus sur produit de couverture | -137 114,52 | -73 624,16 | -46,3 |
| Intérêts reçus sur NEU CP | - | -9 839,78 | - |
| Intérêts reçus sur émission obligataire | -2 622,24 | -16 136,99 | 515,39 |
| COÛT NET DE LA DETTE | 6 022 773,00 | 5 084 489,90 | -15,6 |

Analyse de l'évolution des frais financiers :

• **La gestion de la dette :** La charge nette de la dette prend en compte les charges d'intérêts de la dette (4,919 M€ en 2020 contre 6,3 M€ en 2019) et les charges réglées sur les swaps (0,083 M€ en 2020 contre 0,126 M€ en 2019) desquelles sont retirés les produits perçus sur les swaps (0,074 M€ en 2020 contre 0,137 M€ en 2019).

Au total, la charge nette de la dette (hors intérêts courus non-échus) est, entre 2019 (6,289 M€) et 2020 (4,928 M€) en baisse de 21,64 %. Ce repli s'explique principalement par la baisse en capital restant dû des emprunts les plus anciens disposant de taux élevés et la mobilisation de nouveaux emprunts à taux plus performant compte tenu du contexte actuel de marché et des index négatifs depuis 2016 ; mais également par la hausse exceptionnelle des intérêts réglés en 2019 avec le paiement des intérêts courus dus lors du remboursement anticipés des dix emprunts Caisse des Dépôts et Consignations.

• **La gestion de la trésorerie :** les intérêts liés à la gestion de la trésorerie sont pour l'année 2020 nuls, la Ville n'ayant pas mobilisé ses lignes de trésorerie sur l'exercice. La Ville a cependant généré un revenu de 9,8 k€ en mobilisant un NEU-CP : du fait de la négativité des index, la Ville bénéficie de la perception d'intérêts lors des tirages effectués.

• Quelques définitions :

- **Euribor (Euro Interbank Offered Rate) :** taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro (définition Banque de France),
- **Snowball :** produit à effet de structure cumulatif, « effet boule de neige »,
- **Swap :** contrats d'échange de taux,
- **Floor :** contrats de taux plancher,
- **Cap :** contrats de garantie de taux plafond.

IV. Impacts financiers de la crise de la Covid-19 sur le compte administratif 2020

Sur l'exercice 2020, la crise sanitaire a eu des conséquences très importantes sur l'exécution budgétaire de la Ville. Ces impacts se font ressentir aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, en dépenses comme en recettes, à la hausse ou à la baisse selon les cas.

Les données présentées dans le 1^{er} tableau concernent l'ensemble des budgets de la Ville, alors que le 2^e tableau présente les impacts pour le budget principal uniquement, à l'exclusion

des budgets annexes (Célestins, Auditorium et Halles Paul Bocuse).

Ces impacts sont estimés au mieux par rapport à ce qu'auraient pu être les consommations budgétaires hors crise sanitaire. Afin de les calculer au plus juste, ils peuvent prendre pour référence le budget primitif 2020 tel qu'il a été voté, le réalisé de la ou des années précédentes, ou une estimation de ce qu'aurait été le réalisé de l'année 2020.

| BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES | MONTANTS EN PLUS (M€) | MONTANTS EN MOINS (M€) | SOLDE (M€) |
|-------------------------------------|-----------------------|------------------------|------------|
| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | + 1,2 | - 22,9 | - 21,7 |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | + 4,2 | - 42,6 | - 38,4 |
| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | + 20,1 | - 16,0 | + 4,1 |

| BUDGET PRINCIPAL SEUL | MONTANTS EN PLUS (M€) | MONTANTS EN MOINS (M€) | SOLDE (M€) |
|----------------------------|-----------------------|------------------------|------------|
| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | + 1,2 | - 22,9 | - 21,7 |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | + 3,8 | - 37,5 | - 33,6 |
| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | + 18,4 | - 12,1 | + 6,3 |

A. Sur la section d'investissement

Les impacts en section d'investissement sont au total évalués à 21,7 M€.

Lors du 1^{er} confinement, une grande partie des chantiers ont été stoppés, générant des retards qui, au mieux, n'ont été qu'en partie rattrapés par la suite. Les dépenses d'investissement traditionnellement très élevées en cette année de fin de mandat ont ainsi été réduites de 22,9 M€.

A l'inverse, certains investissements initialement non prévus ont été nécessaires, notamment l'acquisition des bornes de distribution de gel hydro alcoolique pour 212 k€, et des dépenses informatiques pour un montant total de 956 k€, liées à l'équipement de salles de visio-conférences et au surcoût des ordinateurs portables acquis en grand nombre pour accélérer les possibilités de travail à distance, dans une période de pénurie.

B. Sur la section de fonctionnement

1. En recettes

L'impact global de la crise sanitaire sur les recettes de la Ville est estimé à une perte de **38,4 M€**. Cet impact s'explique par des pertes de recettes à hauteur de **42,6 M€**, en partie compensées par des recettes nouvelles de **4,2 M€**.

• **Afin de minorer les impacts de la crise sanitaire pour ses partenaires, la Ville a décidé de se priver de certaines recettes sur toute ou partie de l'année 2020. Ces renoncements sont au total évalués à 15,8 M€.**

Ainsi, le stationnement de surface a été gratuit pendant toute la période du 1^{er} confinement, et cette gratuité a été prolongée jusqu'au 30 juin pour les résidents et professionnels détenteurs d'une vignette en cours de validité. Ces mesures sont respectivement estimées à **3,9 M€** et **1,4 M€**, soit un total de **5,3 M€**.

Les aides accordées aux commerçants sont estimées à **8 M€**. Une gratuité totale a été accordée aux terrasses saisonnières et terrasses sur stationnement, alors que les terrasses annuelles ont bénéficié de **9** mois de gratuité, le tout pour **3,5 M€**. Un abattement de **100%** de la TLPE (Taxe Locale sur les Publicités Extérieures) a également été décidé, pour un montant de **2,3 M€**. Une exonération des droits de place des 2^e et 3^e trimestres a également été accordée pour les marchés de plein vent, pour un montant de **1,2 M€**. De même ont été accordées une exonération totale pour les kiosques à fleurs et de restauration ainsi que pour les enseignes, une exonération des 2^e et 3^e trimestres pour les manèges, bimboleries et buvettes, une exonération de 6 mois pour les ambulants, alors que vogues et cirques ont été annulés ... privant la Ville de **0,7 M€** supplémentaires. Enfin, des remises de loyers ont été accordées aux commerçants de la Halle Paul Bocuse pour **0,3 M€**.

La Ville a également décidé d'exonérer du versement des redevances les entreprises qui occupaient le domaine public pour des chantiers à compter du 1^{er} mars et pour une durée de **6** mois, soit une perte de recettes de **1,6 M€**.

De plus, des exonérations de loyers ont été accordées pour un total de **0,8 M€** au LOU Rugby SASP sur le tènement du stade pendant l'arrêt des compétitions, pour des baux commerciaux sur une période de **7** mois pour les commerces dits non essentiels et **8** mois pour les restaurants, pour la fourrière entre le 16 mars et le 30 juin (période de gratuités pour les stationnement), ainsi que pour certains établissements culturels : Halle Tony Garnier, Théâtre Nouvelle Génération, Théâtre de la Croix Rousse, Maison des Canuts, Transbordeur, Groupe de Musiques Vivantes de Lyon (GMVL) et GEIQ Théâtre de Lyon.

Enfin, les exonérations d'occupation temporaire de l'espace public, pour les déménagements, taxis et grues et nacelles sont estimées à **0,1 M€**.

• **Au-delà des remises et gratuités qu'elle a elle-même accordées, la Ville a également subi des pertes de recettes du fait de la fermeture d'équipements ou de leur moindre utilisation par le public. Ces pertes de recettes sont estimées à 26,8 M€.**

Ainsi, les recettes de fiscalité indirecte sont impactées à hauteur de **2,0 M€**, baisse qui se répartit entre les prélèvements sur le Casino et la TCFE (Taxe Finale sur la Consommation d'Électricité).

Les établissements culturels ont vu leurs recettes chuter de **6,9 M€** : **4,8 M€** pour les spectacles vivants (**3,0 M€** à l'Auditorium-Orchestre National de Lyon et **1,8 M€** au Théâtre des Célestins), **1,9 M€** pour les musées (dont **1,2 M€** pour le seul MBA avec notamment l'exposition Picasso), et **0,2 M€** pour les bibliothèques.

De même, l'annulation de la Fête des Lumières a privé la Ville de **0,6 M€** de recettes de Mécénat, en nature ou en numéraire.

En dehors de la période de gratuité lors du 1^{er} confinement, les recettes de stationnement ont également été amputées de **2,9 M€** du fait de la reprise progressive de l'activité lors du déconfinement, puis en raison du 2^e confinement en novembre et des mesures de couvre-feu.

Les établissements sportifs ont également vu leurs recettes baisser de **2,5 M€**, dont **1,8 M€** de recettes du public des piscines et patinoires, **350 k€** de facturation des équipements à la Métropole et à la Région pour les collèges et lycées, **250 k€** concernant les buvettes et la redevance Swimming Poule du Centre Nautique Tony Bertrand, et **45 k€** du fait de l'annulation de Divertisports au printemps 2020.

Les recettes des établissements d'accueil des jeunes enfants ont aussi été amputées de **6,3 M€**, dont **1,2 M€** concernent les participations familiales et **5,1 M€** la CAF (malgré une aide supplémentaire sur la PSU de **10 €** par place ouverte et par jour).

Celles de l'Éducation ont diminué de **4,6 M€**, dont **4,2 M€** sur la restauration scolaire et **360 k€** pour le périscolaire.

La diminution des locations de salles municipales et associatives s'est soldée par une diminution de ces recettes de **645 k€**.

Enfin, les recettes d'occupation temporaire du domaine public pour déménagements, animations commerciales et grues et nacelles ont baissé de **240 k€** en plus des périodes de gratuité.

• **Ces baisses de recettes, décidées ou subies par la Collectivité, ont été en partie compensées par des recettes supplémentaires pour 4,2 M€.**

L'essentiel de ces recettes supplémentaires est constitué de **3,8 M€** d'aide exceptionnelle de la CAF pour les Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants, avec le versement de **27 €** par place fermée et par jour entre le 16 mars et fin août.

200 k€ ont également été perçus par les Célestins et l'Auditorium au titre du fonds d'urgence Culture (recette supplémentaire pour ces 2 budgets annexes que l'on retrouve également en dépenses sur le budget principal). Ces 2 établissements ont également bénéficié de **138 k€** de dons des spectateurs suite à l'annulation de spectacles.

2. En dépenses

Les impacts de la crise sanitaire sur les dépenses de fonctionnement sont au total évaluées à **4,1 M€** et à **6,3 M€** pour le seul budget principal. Cela est le résultat de dépenses supplémentaires dont le montant est évalué à **20,1 M€** (**18,4 M€** pour le budget principal), en majeure partie compensées par des économies pour un montant total de **16,0 M€** (**12,1 M€** pour le budget principal).

- **Les dépenses non prévues réalisées en 2020 s'élèvent à 20,1 M€.**

Ces dépenses nouvelles sont notamment constituées de masse salariale pour 1,7 M€.

Ainsi, une prime covid a été versée aux agents mobilisés pendant le 1^{er} confinement, elle s'est élevée à **1,3 M€**. La suspension du jour de carence pendant le 1^{er} confinement a également généré une dépenses supplémentaire estimée à **155 k€**, et la mise en œuvre du protocole sanitaire dans les écoles a nécessité d'augmenter le recours aux moyens en personnels non permanents pour un montant évalué à **183 k€**.

Les dépenses supplémentaires comprennent également des subventions pour un montant de 3,0 M€.

Elles sont essentiellement constituées du fonds d'urgence Culture qui, avec **2,8 M€**, a permis de venir en aide à **182** structures et **97** artistes.

150 k€ ont également été versés à des associations dans le cadre de la coopération internationale, et **40 k€** en soutien à une association d'aide aux familles pour s'équiper en ordinateurs.

Les autres dépenses représentent 15,4 M€.

La majorité de ces dépenses concernent les achats d'équipements de protection individuel pour un total de **10,5 M€**, au 1^{er} rang desquels les masques et le gel hydro alcoolique, mais aussi des visières, des écrans et vitres de protection, des hygiaphones, des lingettes, des solutions désinfectantes, des charlottes, des blouses, des tabliers, des gants, des filets de lavage ...

La logistique nécessaire à la distribution des masques à la population suite au 1^{er} déconfinement a également généré des dépenses pour **0,4 M€**. Il en est de même du centre de dépistage mis en place au palais des sports de Gerland à l'automne qui a coûté **0,4 M€**.

Par ailleurs, une aide a été accordée aux familles de quotient familial 1 en compensation de la fermeture de la restauration scolaire pendant le 1^{er} confinement pour un montant de **1,1 M€**. Les annulations de spectacles ont aussi généré de nouvelles dépenses de remboursement pour l'AONL et les Célestins à hauteur de **1,6 M€**.

Il a également été nécessaire de communiquer auprès de la population, via la signalétique mise en place dans la Ville ou via des achats d'espaces télévisés, presse et radio, pour un montant de **0,3 M€**. De nouvelles dépenses informatiques ont aussi été effectuées pour un montant de **0,3 M€**.

Enfin, lorsque des évènements ont pu être maintenus (Tout Le Monde Dehors par exemple), les mesures sanitaires se sont traduites pas des dépenses supplémentaires pour **0,1 M€**.

- **A l'inverse, les dépenses prévues finalement non effectuées du fait de la crise sanitaire s'élèvent à 16,0 M€.**

Elles concernent la masse salariale pour **3,7 M€**.

Ces économies comprennent le moindre recours à des personnels non permanents, soit pour l'AONL et les Célestins **1,0 M€**, pour les vacances périscolaires **0,35 M€**, et pour les autres directions de la Ville **0,7 M€**.

L'année 2020 s'est également traduite par une baisse de la rotation des personnels et une hausse des délais de vacance de poste, qui au total génèrent une économie estimée à **0,5 M€**.

La Ville a également eu un moindre recours aux heures supplémentaires et astreintes, générant une baisse des coûts de **0,4 M€**.

Une baisse du recours au plan de déplacement administration a également été constatée, entraînant une économie de **0,3 M€**.

Le CNFPT a pour sa part accordé une exonération de 2 mois de ses cotisations en compensation de la moindre activité sur l'année écoulée, et donc de la baisse de ses dépenses, pour une économie de **0,25 M€**.

Enfin la baisse des accidents du travail et des frais médicaux qu'ils génèrent s'est traduite par une économie de **0,2 M€**.

- **Des économies de subventions ont également été générées pour un montant de 0,4 M€.**

Cela concerne essentiellement des évènements annulés pour **345 k€**, et des subventions à des associations sportives pour **85 k€**.

- **Enfin, les économies sur les autres dépenses s'élèvent à 11,8 M€. Elles concernent notamment:**

- La baisse des achats de repas pour la restauration scolaire à hauteur de **3,0 M€**, du fait de la fermeture des écoles pendant le 1^{er} confinement et de la baisse des fréquentations depuis leur réouverture,

- Les moindres dépenses de fluides et carburants pour **0,7 M€**, liées à la réduction du chauffage des bâtiments et à la baisse de l'utilisation des véhicules de la Ville; la diminution des frais de missions et déplacements des personnels de la Ville estimée à **0,4 M€**.

La baisse d'activité des crèches s'est traduite par une diminution des dépenses, de restauration et de couches notamment, pour un montant estimé à **0,4 M€**.

La baisse des recettes de stationnement s'est également traduite par une diminution des frais bancaires et d'horodateurs à hauteur de **240 k€**. L'annulation des rencontres sportives a également généré une baisse des achats de prestations auprès de l'OL SASP pour un total de **230 k€**. La suppression de 2 numéros de Lyon Citoyen pendant l'année a également généré une économie de **150 k€**. L'entretien des espaces verts, limité pendant le 1^{er} confinement, a permis de baisser les dépenses de **150 k€**. L'annulation des fêtes consulaires et de certaines coopérations décentralisées ont aussi généré des économies à hauteur de **150 k€**.

De même, le confinement s'est traduit par une baisse des tags et des dépenses correspondantes de nettoyage pour un montant de **130 k€**.

Enfin, la moindre location des salles municipales a généré des économies de prestations techniques pour un montant de **130 k€**.

NOTICE

LES FICHES SUIVANTES ONT POUR VOCATION DE VOUS PRÉSENTER LES OPÉRATIONS RÉALISÉES DURANT L'ANNÉE 2020 PAR LES DIRECTIONS DE LA VILLE DE LYON, AINSI QUE LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE QUI ONT PU AVOIR UNE INFLUENCE SUR LE DÉROULEMENT DE CES TRAVAUX.

Elles sont classées selon les grands secteurs d'activité qui ont été définis dans le cadre de l'élaboration du Plan des Engagements Financiers (PEF), et qui sont au nombre de 11 :

- Ressources,
- Relation à l'utilisateur,
- Relations publiques, communication, événementiel,
- Sécurité et prévention des risques,
- Culture et patrimoine,
- Petite enfance,
- Education,
- Sports,
- Solidarités,
- Espaces publics,
- Développement économique et rayonnement international.

Certaines directions apparaissent à plusieurs reprises dans le document, leurs missions relevant de plusieurs secteurs :

- La direction du Développement Territorial dont les missions relèvent à la fois de la Solidarité et du Développement Economique,
- Le Service Animation Événementielle, qui apporte son expertise aux secteurs des Relations publiques, mais également Culture / patrimoine et Sports,
- Et de la direction Logistique, garage et festivités (Ressources et Relations publiques, communication et événementiel).

Chaque fiche fait apparaître, dans son pavé Compte Administratif 2020, les éléments d'information suivants :

- Dépenses de fonctionnement,
- Recettes de fonctionnement,
- Nombre d'équivalents temps plein.

Les chiffres de la masse salariale ne sont pas présentés par direction au Compte administratif 2019 en raison du changement de logiciel RH (les requêtes informatiques sont en cours de fiabilisation).

Le nombre d'équivalents temps plein est celui constaté lors du passage de la paie du mois de décembre 2020.

Au sujet des trois directions émergeant sur plusieurs secteurs, il n'est pas possible d'élaborer une répartition des agents et donc de la masse salariale par secteur. Les fiches concernées reprennent donc les éléments globaux de chacune de ces directions.

Enfin, le tableau présenté ci-contre récapitule les données relatives au personnel pour l'intégralité des directions de la Ville, mais aussi pour les délégations.

Bonne lecture.

NOMBRE D'ETP

CABINET DU MAIRE ET SERVICES RATTACHÉS

| | |
|--------------------------------------|------|
| Bureau du cabinet | 60,2 |
| Cabinets des maires d'arrondissement | 44,9 |
| Collaborateurs cabinet | 17,9 |
| Communication externe | 22,2 |
| Événements et animations | 11,7 |
| Protocole | 15,0 |

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE

| | |
|--|------|
| Assemblées | 10,3 |
| Commande publique | 30,2 |
| Affaires juridiques | 10,6 |
| Assurances | 5,0 |
| Systèmes d'information, télécommunications | 79,3 |
| Mission développement durable | 1,8 |
| Mission égalité | 6,0 |
| Mission gestion de la relation usager | 2,9 |
| Secrétariat général de la Ville | 3,0 |

AFFAIRES SOCIALES, SPORTS, ÉDUCATION ET ENFANCE

| | |
|---|--------|
| Affaires sociales, sports, éducation et enfance | 12,0 |
| Développement territorial | 47,5 |
| Éducation | 1689,0 |
| Enfance | 779,9 |
| Sports | 425,2 |

SERVICE AU PUBLIC ET SÉCURITÉ

| | |
|--|-------|
| Cadre de vie | 18,8 |
| Cimetières | 67,0 |
| Écologie urbaine | 41,4 |
| Mairie du 1 ^{er} arrondissement | 22,9 |
| Mairie du 2 ^e arrondissement | 24,2 |
| Mairie du 3 ^e arrondissement | 40,5 |
| Mairie du 4 ^e arrondissement | 29,6 |
| Mairie du 5 ^e arrondissement | 26,8 |
| Mairie du 6 ^e arrondissement | 25,7 |
| Mairie du 7 ^e arrondissement | 33,2 |
| Mairie du 8 ^e arrondissement | 35,8 |
| Mairie du 9 ^e arrondissement | 31,4 |
| Police municipale | 389,3 |
| Lyon en Direct | 31,2 |
| Régulation urbaine | 34,8 |
| Secrétariat général DGSPS | 52,1 |
| Sécurité et prévention | 74,7 |
| Service au public et sécurité | 3,0 |

DIRECTION GÉNÉRALE

| | |
|----------------------------------|------|
| Contrôle de gestion | 10,3 |
| Direction générale | 16,3 |
| Finances | 39,4 |
| Mission organisation et méthodes | 1,8 |

RESSOURCES HUMAINES

| | |
|--|------|
| Administration du personnel | 62,4 |
| Communication et coopérations internes | 7,8 |
| Emploi et compétences | 65,5 |
| Pilotage financier et juridique RH | 8,3 |
| Relations sociales et vie au travail | 38,1 |
| Ressources humaines | 1,0 |
| Systèmes d'information ressources humaines | 12,8 |

CULTURE

| | |
|---------------------------------------|-------|
| Affaires culturelles | 46,0 |
| Archives municipales | 33,6 |
| Auditorium-ONL | 136,5 |
| Bibliothèque municipale | 437,0 |
| CHRD | 21,7 |
| Maison de la Danse | 18,0 |
| Musée d'Art contemporain | 29,6 |
| Musée des Beaux-arts | 116,1 |
| Musées d'histoire de la Ville de Lyon | 79,5 |
| Opéra national de Lyon | 205,6 |
| Service archéologique municipal | 27,1 |
| Théâtre des Célestins | 42,4 |
| Théâtre de la Croix-Rousse | 9,0 |
| Théâtre du Point du jour | 3,0 |
| Théâtre Nouvelle génération | 8,0 |

URBANISME, IMMOBILIER, TRAVAUX

| | |
|---|-------|
| Aménagement urbain | 62,3 |
| Mobilités urbaines | 14,2 |
| Eclairage urbain | 79,7 |
| Économie commerce artisanat | 49,6 |
| Espaces verts | 349,8 |
| Halles Paul Bocuse | 8,0 |
| Construction | 49,6 |
| Direction centrale de l'immobilier | 124,0 |
| Gestion technique des bâtiments | 235,7 |
| Logistique garage et festivités | 59,6 |
| Secrétariat général, Développement Urbain, Immobilier travaux | 42,9 |

| | |
|--------------|----------------|
| TOTAL | 6 809,2 |
|--------------|----------------|

Re

Ressources

ACTIONS OU GRANDES ORIENTATIONS IMPULSÉES EN 2020 PAR LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ

Système d'information et de la transformation numérique

De nouvelles orientations politiques ont été données par l'exécutif, à savoir :

- La souveraineté numérique, par le recours plus marqué au logiciel libre, permettant à la collectivité de rester maîtresse de ses choix numériques, en limitant sa position de client captif auprès d'éditeurs, et de gagner en efficacité dans ses dépenses, par exemple, en mutualisant des services numériques avec d'autres collectivités,
- La sobriété numérique, visant à réduire l'impact environnemental des SI, tant sur la consommation de matériel et la production de déchets (recours au réemploi) que d'énergie (éco-conception logicielle),
- L'accessibilité, en veillant notamment à ce que les services numériques proposés soient accessibles aux personnes en situation de handicap.

Afin de les intégrer dans les projets IT, des actions ont déjà été initiées :

- Le lancement d'un bilan carbone du numérique,
- La préparation d'un audit d'accessibilité de nos principaux sites internet et webservices, et la création d'un groupe de travail numérique au sein de la Commission Communale d'Accessibilité,
- Le lancement d'une des composantes du projet d'administration, à savoir la définition sur notre future stratégie numérique.

Garage

Les travaux engagés sur la transition des énergies sur la flotte municipale ont conduit, également dans le cadre de la ZFE – Zone à Faible Emission - à accélérer les remplacements des véhicules à énergie diesel, notamment à travers l'achat de véhicules utilitaires à énergie gaz naturel pour les véhicules des services techniques.

Afin de mener à bien cette transformation des motorisations de la flotte municipale, de nouveaux marchés de carburant ont été mis en place fin 2020. Ils intègrent par ailleurs un parc de stations publiques de carburants à énergie plus propre type gaz naturel comprimé. Afin de mieux assurer cette prise en charge, différentes options d'avitaillement pour les chauffeurs sont étudiées, des sessions de formation aux matériels gaz naturel à destination des personnels ont été dispensées fin 2020, tandis que des ajustements liés à la sécurité de ce type de matériels dans l'enceinte du garage seront réalisés.

S'agissant enfin de la flotte de vélos, des remplacements importants à destination des scolaires ont été opérés avec un nouveau marché, des commandes complémentaires de vélos à destination des personnels sont intervenues avec une part importante de VAE (Vélos à assistance électrique). On relèvera enfin 2 actions symboliques déployées en matière d'incitation à la pratique du vélo avec une journée proposée aux personnels municipaux pour la pratique du vélo en septembre 2020, ainsi qu'une participation à la réalisation des travaux de l'abri des vélos du site Jaurès.

Gestion technique des bâtiments

La direction est engagée dans une démarche de réorganisation visant à préciser ses périmètres et modalités d'interventions ainsi que moderniser ses outils, moyens et modes de communication. Sa mise en œuvre, incluant de nouvelles orientations politiques, doit avoir lieu en 2021.

Ressources humaines

Dès 2020, le nouvel exécutif a souhaité initier les grandes orientations RH qu'il entendait conduire et qui trouveront leur traduction concrète notamment, dans le « pacte social de la Ville de Lyon » :

› Placer les agents au cœur du service public avec comme axes prioritaires :

- Une politique de rémunération transparente et équitable visant à développer l'attractivité de la collectivité, réduire les écarts de rémunération ...
- Des déroulés de carrière améliorés avec l'adoption des lignes directrices de gestion en matière d'avancements de grade et de promotion interne,
- Un plan d'actions égalité professionnelle femmes/hommes,
- Une politique sociale ambitieuse pour lutter contre la précarité, garantir et améliorer la qualité de vie au travail et les conditions de travail des personnels (prévention des risques, locaux, déploiement raisonné du télétravail...),
- Un dialogue social renforcé et la mise en place d'une nouvelle charte de dialogue social.
- › **Renforcer la politique d'insertion en direction des jeunes** (apprentis, stagiaires écoles).
- › **Poursuivre l'objectif prioritaire de transition écologique** avec l'appui des agents municipaux (agents ressources, formation dédiée et adoption d'un plan mobilité employeur à venir).

RESSOURCES HUMAINES

RESSOURCES

L'évolution de la masse salariale

Les dépenses de personnel (chapitre 012) du budget principal, hors budgets annexes de l'Auditorium, des Célestins et des Halles Paul Bocuse, se sont élevées, en 2020, à 334,48 M€, soit 56,45 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement (592,57 M€). Elles enregistrent une hausse de +1,5% (+4,9 M€) par rapport au compte administratif 2019.

Les dépenses de personnel 2020 ont été fortement impactées par la crise sanitaire. Cette dernière a généré une économie pour les dépenses de personnel estimée à 1,1 M€. Retraitée de cet impact, la progression des dépenses de personnel serait alors +6 M€, soit +1,8%.

Il convient de noter, par ailleurs, l'incidence importante des mesures nationales en 2020 du fait de :

- La tenue des élections municipales et métropolitaines (quatre tours en 2020 contre un tour en 2019),
- La poursuite de la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR),
- La hausse du SMIC (+1,5%) avec la mise en place d'une indemnité différentielle pour les échelons impactés.

1. Les moyens permanents

- Dépenses 2019: **286 157 k€**,
- Dépenses 2020: **288 186 k€**,
- Soit **+2 029 k€, +0,7%**,
- Recettes 2020: **1 551 k€**.

Les dépenses de personnel des agents sur postes permanents (qui représentent 86,1% des dépenses de personnel de la Ville) s'élèvent à 288 142 k€ et enregistrent une progression de +0,7% (+2 M€).

Cette progression résulte de la combinaison de plusieurs facteurs, en particulier :

- Le solde GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui comprend les avancements d'échelon, les avancements de grade, les promotions internes et l'effet de noria,

- La poursuite de la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) avec une revalorisation indiciaire des cadres d'emplois des catégories A et C,
- L'effet report du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place en juin 2019,
- L'instauration du complément individuel d'activité (CIA),
- Et le versement d'une prime exceptionnelle « Covid », afin de reconnaître l'investissement du personnel pendant le 1^{er} confinement.

Ces hausses sont toutefois atténuées par :

- La diminution des effectifs permanents de -31,5 ETP (équivalents temps plein) en moyenne annuelle. Cette baisse résulte de sorties d'effectifs et du niveau plus élevé de vacance des postes couplé à une hausse du délai de pourvoi des postes. Elle est aussi liée à l'application des Plans de Gestion des Activités, Emplois et Compétences (PGAEC) 2020 et antérieurs et au gel de postes permanents contre l'octroi de moyens non permanents dans l'attente de la mise en œuvre de réorganisations,
- La baisse de dépenses en lien avec le ralentissement ou la suspension d'activités des services en raison de la crise sanitaire (moindres heures supplémentaires, astreintes, suspension pendant deux mois de la contribution versée au CNFPT...).

Les recettes proviennent, quant à elles, principalement des remboursements perçus lorsque la Ville met à disposition des agents auprès de divers établissements (Métropole, FC Lyon Basket Féminin, COS...), du fonds de compensation du SFT (supplément familial de traitement) ...

2. Les moyens non permanents

- Dépenses 2019: **20 849 k€**,
- Dépenses 2020: **22 179 k€**,
- Soit **+1 130 k€, +6,4%**,
- Recettes 2020: **252,8 k€**.

Les directions disposent d'enveloppes arrêtées dans le cadre du Plan de Gestion des Activités, Emplois et Compétences (PGAEC) leur permettant de recourir à des agents non permanents s'agissant d'accroissements temporaires (ATA) ou saisonniers d'activité (ASA), de vacances ainsi que de remplacements (remplacements maladie, maternité, accident du travail).

Ces enveloppes sont exprimées en nombre de mois alloués (sauf pour les vacances, en euros) et suivies mensuellement.

La hausse observée résulte de :

- La majoration des enveloppes du PGAEC initial des directions,
- La hausse des moyens accordés en compensation de gels de postes permanents dans l'attente de la mise en œuvre de projets de réorganisation,
- La poursuite du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR),
- L'effet report du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) introduit en juin 2019,
- La mise en place du complément individuel d'activité (CIA),
- Et le versement de la prime exceptionnelle « Covid ».

Cette hausse est, elle aussi, atténuée par l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des services dans certains secteurs (la culture notamment). Inversement, dans d'autres, cela a conduit à une progression du fait à la fois des protocoles sanitaires à respecter et de remplacements d'agents absents (secteur de l'enfance et de l'éducation par exemple).

Quant aux recettes, elles proviennent essentiellement des remboursements :

- Par l'Opéra, des heures supplémentaires et indemnités variables perçues par les agents, en baisse en 2020 du fait de la crise sanitaire (moins de représentations),
- Par les agents, pour régularisation de trop-perçus.

La politique sociale et la prévention des risques professionnels

La collectivité propose des actions dans de nombreux domaines, comme l'accès aux soins, les prestations sociales, l'accompagnement et l'intégration de personnes en situation de handicap. Elle prône l'égalité des chances pour tous. Elle veille, par ailleurs, à poursuivre la promotion du travail comme un opérateur de santé et d'intégration sociale : améliorer les conditions relationnelles, matérielles, ergonomiques, sanitaires notamment avec le réseau des préventeurs et prévenir, par des dispositifs transversaux, l'usure professionnelle et l'inaptitude, sources de précarité. Une part très importante de l'activité s'est concentrée en 2020 sur l'accompagnement et la mise en oeuvre des mesures de protection sanitaire en direction des agent-es. Une baisse de l'absentéisme tous motifs confondus est observée depuis 2016.

1. LES POLITIQUES SOCIALES

- Dépenses 2019 : **14 855 k€**,
- Dépenses 2020 : **15 381 k€**,
- Soit **+ 526,5 k€**, **+ 3,5 %**,
- Recettes 2020 : **1 701,5 k€**.

Les dépenses à caractère social relevant du budget principal (hors Auditorium M. Ravel, Théâtre des Célestins et Halles P. Bocuse) comprennent en particulier :

a. Les charges de personnel (chap. 012)

• Santé-prévoyance

En janvier 2014, en application du décret n° 2011-1474, la Ville de Lyon a mis en place un nouveau dispositif de santé-prévoyance auprès du prestataire Collecteam pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2019.

Les conventions ont été renouvelées en 2020 pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025 avec Collecteam en groupement avec Apicil pour le risque santé et IPSEC pour le risque prévoyance.

En 2020, la participation employeur pour le budget principal s'est élevée à 2 191 k€ pour le risque santé (2 204 k€ en 2019) et 922 k€ pour le risque prévoyance (602 k€ en 2019), soit, au total, une participation employeur de 3 113 k€ pour les 2 risques (2 806 k€ en 2019) et une progression de +306,4 k€ (+10,9%). Si l'on ajoute le forfait social (taxe versée par l'employeur), la participation employeur s'élève à 3 361 k€ (3 031 k€ en 2020).

Tous budgets confondus (budgets principal et annexes), au 31 décembre 2020, on comptabilise :

-4 409 adhérents sur le risque santé (4 380 en 2019), soit une légère hausse de +0,7% (+29 adhérents). Il n'y a pas nécessairement de variation proportionnelle entre l'évolution des adhérents et celle de la participation de la Ville : tout dépend de la structuration des adhésions (profil des agents, type de contrat sur lequel ils ont adhéré et pourcentage de participation employeur prévu sur chaque contrat). Ainsi, en 2020, on observe une très légère baisse des dépenses, malgré une petite progression des adhérent-es.

-4 865 adhérents sur le risque prévoyance (4 693 en 2019), soit une évolution de +3,7% (+172 adhérents) en lien avec le contrat santé-prévoyance entré en vigueur au 1/1/2020 aux conditions plus avantageuses : mise en place d'une cotisation de prévoyance invalidité, prise en charge plus importante par la Ville sous la forme d'une revalorisation de la participation employeur.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Ville a mis en place la subrogation des prestations de prévoyance pour les agents titulaires. Celle-ci permet aux agents titulaires malades qui passent à demi-traitement après quelques mois d'arrêt (le nombre de mois est variable selon la classification de la maladie) de percevoir, sans délai, le complément de rémunération versé au titre de la prévoyance, leur évitant ainsi de se retrouver dans une situation difficile. Il s'agit d'une avance faite par la Ville, cette dépense étant ensuite remboursée par le prestataire Collecteam. En 2020, les prestations versées par la Ville au titre de la subrogation s'élèvent à 1 359 k€.

• Restauration

En 2020, 6 360 k€ ont été octroyés dans le cadre de la participation employeur pour les titres restaurant, soit une augmentation sensible par rapport à l'année 2019 (+434 k€, soit +7,3%). La valeur faciale est passée, en septembre 2019, à 7,5 € par titre restaurant (au lieu de 7 € précédemment) avec une participation employeur majorée à 60% (plafond). Le nombre de titres restaurant attribués (18 par mois, en règle générale, pour un agent à temps plein) correspond au nombre de jours travaillés pour chaque agent.

• Aide pour les trajets domicile-travail

Le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 institue une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. Il permet la prise en charge partielle (50% dans la limite d'un plafond mensuel fixé par décret) des titres d'abonnement des personnels. La Ville a

parallèlement maintenu sa convention avec le SYTRAL mise en place en 2005 pour permettre aux agents de bénéficier d'un abonnement à tarif préférentiel sur le réseau TCL avec un mois de gratuité par an. 903 k€ ont été mandatés en 2020 (1 233 k€ en 2019), soit une diminution de - 26,8%. La baisse est liée pour partie à la gratuité des titres de transport et au remboursement de l'abonnement PDE mis en oeuvre par le SYTRAL en mars-avril 2020 et au non renouvellement de certains abonnements, notamment mensuels.

4 165 agents relevant du budget principal et des budgets annexes ont bénéficié de l'aide pour les trajets domicile-travail en 2020 (4 432 agents en 2019).

• Aides complémentaires

Les dépenses de politique sociale comprennent également :

- Les aides aux parents d'enfants handicapés (141,7 k€) en légère hausse par rapport à 2019 (137,9 k€) malgré une diminution du nombre d'agents bénéficiaires (75 en 2019, 71 en 2020), en raison de la revalorisation de l'allocation (163,42 € en 2019, 165,02 € en 2020 pour l'allocation des enfants de moins de 20 ans ; 123,95 € du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, 124,32 € depuis le 1^{er} avril 2020 pour l'allocation des enfants de plus de 20 ans),
- Les capitaux décès versés aux ayants droit des agents décédés (41,6 k€),
- Les aides aux vacances collectives (296 k€),
- La prise en charge de l'indemnité de cherté de vie des congés bonifiés (3,5 k€ pour 3 dossiers).

b. Les subventions

Les subventions de fonctionnement de la collectivité aux associations de personnel (dont le Comité des Œuvres Sociales de la Ville) diminuent légèrement du fait de la baisse du nombre d'agent-es actif-ves adhérent-es du COS : -1,2%.

Le montant global des subventions reste globalement stable (2 971 123 € en 2019, 2 937 903 € en 2020, soit -1,1%).

c. Les Recettes

Elles proviennent essentiellement du remboursement par le prestataire Collecteam des dépenses de subrogation avancées par la Ville, soit 1 359 k€ pour 2020.

Elles comprennent également la vente directe aux agents de titres restaurant pour un montant de 15,7 k€, soit 5 114 tickets et le reversement contractuel par le prestataire du marché d'un escompte calculé sur le montant des commandes effectuées pour un montant de 326 887 €.

2. PRÉVENTION ET ERGONOMIE

- Dépenses 2019 : **1 118,9 k€**,
- Dépenses 2020 : **10 252,6 k€**,
Soit **+ 9 134 k€**, **+ 816 %**,
- Coût des EPI COVID : 9,65 M€,
- Dépenses 2020 hors EPI-COVID : **604,5 k€**,
Soit **- 514 k€**, **- 46 %**,
- Recettes 2020 : **234,3 k€**.

Ce domaine intègre les dépenses de prise en charge des actions en faveur des agents en situation de handicap, de prévention des risques professionnels, de diagnostics et d'études ergonomiques pour l'accompagnement de projets ou d'aménagements de postes de travail, d'achat d'équipements de protection individuelle, ainsi que les frais médicaux d'honoraires et de médecine du travail.

Entre 2019 et 2020, les dépenses de ce programme ont très fortement progressé, en lien avec la crise sanitaire : la Ville a pris en charge l'achat des équipements de protection individuelle en faveur des agent-es et de la population, afin de lutter contre la propagation de la Covid-19. Pour permettre une meilleure anticipation dans la stratégie des achats, un accord cadre a été passé auprès de différents prestataires. Par ailleurs, la cellule des équipements de protection individuelle (EPI) a permis de prévenir les besoins connus ou nouveaux en lien avec l'évolution des protocoles sanitaires.

Si l'on exclut les achats visant à prévenir la propagation de la Covid-19, le coût des équipements de protection individuelle et de contrôle de sécurité s'élève à 65,3 k€ en 2020 (84,1 k€ en 2019), soit une baisse de -18,8 k€ (-22%), en raison d'une diminution des équipements antichute suite aux dernières campagnes de remplacement qui ont une validité de 10 ans.

2020 correspond au renouvellement du conventionnement triennal avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) destiné à mener des actions en faveur des agent-es de la Ville en situation de handicap.

Les actions menées en 2020 ont représenté une dépense de 95,8 k€ (79,4 k€ en 2019). L'augmentation apparente des dépenses (+20,7%) est liée au remboursement de la subvention 2016-2019 au CCAS (les recettes ayant été perçues par la Ville pour le compte du CCAS). Retraité de cet élément, les dépenses 2020 sont stables par rapport à l'exercice 2019. Fin 2020, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap s'élevait à 8,5%, pour une obligation légale de 6%. La Ville n'a pas versé de contribution au FIPHFP depuis 2010.

Les autres dépenses comprennent les frais d'accidents du travail et de trajet (182 k€) qui ont diminué de -307,5 k€ (-62,8%) en 2020, notamment en raison du confinement lié à la crise sanitaire (moins d'accidents et moins de soins dispensés pendant cette période). Il convient de noter, par ailleurs, que 3 accidents du travail avaient particulièrement impacté 2019 (104 k€).

Les recettes 2020 concernent :

- Le renouvellement du marché visant à recouvrer les sommes dépensées par la Ville pour des accidents provoqués par des tiers : cela a généré une recette de 216 k€ en 2020 pour 15 dossiers (302,4 k€ en 2019 pour 30 dossiers).
- Le remboursement du coût des visites médicales organisées pour les agents de l'Opéra, du Crédit Municipal et du Conservatoire national de Région (15,5 k€),

Le versement de la participation FIPHFP interviendra en 2021.

3. DÉPLACEMENTS

- Dépenses 2019 : **747,6 k€**,
- Dépenses 2020 : **542,5 k€**,
Soit **- 205 k€**, **- 27,4 %**,
- Recettes 2020 : **4,3 k€**.

La contribution de la Ville sur ce programme porte sur les déplacements des agents dans le cadre de leurs missions professionnelles, donc hors déplacements domicile-travail. Elle concerne essentiellement l'achat d'abonnements professionnels (269,4 k€) et de tickets TCL (83,5 k€), de billets de transport et de frais d'hébergement (58,6 k€) et les remboursements des frais (112,3 k€). La baisse importante constatée en 2020 est à mettre en lien avec la crise sanitaire.

Les frais relatifs aux congés bonifiés (14 k€) sont, quant à eux, en forte baisse (-58%) en raison du très faible nombre de départs du fait de la crise sanitaire.

4. CHÔMAGE

- Dépenses 2019 : **3 454,8 k€**,
- Dépenses 2020 : **3 898,2 k€**,
Soit **+ 443,4 k€**, **+ 12,8 %**,
- Recettes 2020 : **15,8 k€**.

La collectivité est encore en 2020 son propre assureur en matière d'indemnisation chômage pour les contractuels dont le contrat a pris fin.

Les dépenses de chômage ont progressé de 443,4 k€ (soit +12,8%) entre 2019 et 2020, en raison d'une hausse du nombre moyen mensuel d'agents indemnisés (passant de 342 en 2019 à 358 en 2020) et de l'augmentation du coût moyen des allocations versées.

La situation du confinement et les conséquences de l'épidémie de Covid-19 sur le marché du travail ont limité les opportunités de reprise d'emploi des demandeurs d'emploi, ce qui explique aussi une partie de la hausse des dépenses de chômage. Le Gouvernement a pris, par décret, plusieurs mesures d'urgence en matière d'assurance chômage pour protéger les personnes les plus vulnérables. Les demandeurs d'emploi qui ont épuisé leur droit entre le 12 mars et le 31 décembre 2020 ont pu bénéficier d'une prolongation de leur droit.

Développement des compétences et politiques d'emplois

La Ville de Lyon se donne pour objectif de poursuivre le recrutement des compétences adaptées à ses besoins actuels en gardant en perspective celles qui devront être mises en œuvre à moyen terme. Le rôle des managers est central dans la gestion de cet enjeu. Ils doivent pourvoir s'appuyer sur les outils développés en matière de gestion prospective des effectifs, des emplois et des compétences. Les politiques de recrutement, mobilité, formation doivent permettre aux directions de disposer des ressources et des compétences nécessaires à la réalisation du service public et aux agents de se voir proposer des perspectives professionnelles enrichissantes, leur ouvrant un déroulé de carrière.

1. MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

- Dépenses 2019 : **1 085,5 k€**,
- Dépenses 2020 : **890,8 k€**,
Soit **- 194,7 k€**, **- 17,9 %**.

Ce programme prend en compte tous les frais relatifs aux actions de formation dispensées aux agents de la Ville de Lyon, ainsi qu'aux agents du CCAS, en référence à une convention de gestion de la formation par la Ville de Lyon pour le compte du CCAS.

En préambule, il convient de préciser que la crise sanitaire a fortement perturbé l'activité formation 2020 ; les départs en formation ont totalement cessé du 16 mars au 11 mai, pour ensuite ne reprendre qu'en distanciel ou dans le strict respect des règles sanitaires pour le présentiel, ce qui bien sûr a restreint de manière drastique le nombre de stagiaires.

Cela explique la forte baisse du budget formation au cours de cette année particulière.

Il n'en demeure pas moins que les prestataires, notamment le CNFPT, ont montré des facultés d'adaptation remarquables pour mettre à disposition une offre adaptée sur la période.

L'année 2020 ouvrait la réalisation du plan de formation présenté au Comité technique de décembre 2019 pour la période 2020-2022. Ce plan garde pour objectif premier de permettre aux agents municipaux de maintenir et renforcer leur niveau de compétences dans un environnement en constante évolution, tant au niveau organisationnel, technique, que réglementaire. Il est organisé autour de 3 axes :

• Assurer le maintien et le développement des compétences liées aux métiers

Comme les années précédentes, les personnels recourent largement à l'offre du CNFPT dans ce cadre. Cette offre catalogue s'enrichit d'année en année et répond de mieux en mieux aux attentes exprimées par les services. Néanmoins, dans le cadre de projets spécifiques, la Ville n'hésite pas à recourir à d'autres prestataires en mesure d'assurer un accompagnement sur la base d'attentes très précises dans des délais contraints. Ce fut ainsi le cas, par exemple, pour aider la direction de l'Éclairage urbain qui a bénéficié d'un cursus sur l'éclairage extérieur, la Communication externe pour faire face à un besoin sur le développement d'un pôle éditorial ou le Musée des Beaux-Arts dans le cadre de sa réflexion sur l'évolution du rôle et des missions des surveillant-es du musée ; la direction de l'Enfance a réuni tous ses agents sur deux journées banalisées avant la rentrée de septembre.

• Favoriser le développement des parcours professionnels et la mobilité

Trois nouvelles offres seront proposées pendant ces trois années :

- La prise en main des outils numériques pour lutter contre la fracture numérique et favoriser les reconversions,
- Une évaluation et certification TOSA (certification bureautique et compétences digitales) sur les formations bureautiques afin de valoriser les parcours professionnels,
- Le déploiement du projet Voltaire pour une montée en compétences de la maîtrise de l'écrit.

Ces actions permettent l'acquisition d'un socle de compétences et de connaissances comme le prévoit le Compte personnel de formation (CPF).

La collectivité continue, par ailleurs, à financer chaque année des congés de formation professionnelle, 17 en 2020. Les agents municipaux peuvent suivre un

cursus diplômant, nécessaire à la réalisation de leur projet professionnel (diplôme d'auxiliaire de puériculture, d'infirmier, de professeur de danse, d'assistant social).

• Professionnaliser les encadrants

La mission management y a consacré environ 160 000 € en 2020. 39% ont été dédiés à l'accompagnement managérial individuel (soit une hausse de 50% sur ce volet par rapport à 2019).

Par ailleurs, plus de 50% des dépenses 2020 a permis de développer une offre de formation managériale interne à la Ville. A titre d'illustration, la mission management a fait preuve de réactivité en mettant en place une offre en distanciel, afin d'accompagner les managers dans la reprise de leur activité à la fin du premier confinement. Dans ce cadre, 30 ateliers se sont tenus lors de trois cycles de formation organisés entre juin et juillet 2020 pour un budget de 29,4 k€. Chacune des thématiques proposées couvrait les sujets auxquels les managers étaient confrontés en cette période exceptionnelle telle que la reprise d'activité en distanciel, en présentiel, les risques psychosociaux, l'accompagnement et la mobilisation collective. 67 managers ont participé à 4 ateliers en moyenne sur cette période. L'évaluation a montré un taux de satisfaction de 92% sur le format innovant et la qualité des contenus proposés.

2. INSERTION PROFESSIONNELLE

- Dépenses 2019 : **1 118 k€**,
- Dépenses 2020 : **1 177 k€**,
- Soit **+59 k€, +5,3%**,
- Recettes 2020 : **3,9 k€**.

Les mesures d'insertion professionnelle s'inscrivent dans la politique globale de gestion des emplois et des compétences en participant de la Responsabilité Sociale et Sociétale de la Ville. Sur ces dernières années, depuis la fin des emplois aidés, la politique est centrée sur l'accueil de jeunes en alternance dans le cadre de contrats d'apprentissage ou de stagiaires en cours ou en fin de cursus de formation initiale.

Il s'agit pour la Ville de contribuer à la formation sur les emplois en tension (filiales sanitaire et sociale, technique), mais aussi d'élargir ses viviers de recrutement, sur ces emplois en tension notamment. Cet accueil présente aussi l'intérêt de confronter les pratiques professionnelles des équipes avec les nouvelles technologies ou les nouveaux modes de gestion dont ces jeunes sont vecteurs. Ces alternants assistent parfois des équipes dans la réalisation de projets structurants pour les services municipaux, au sein de l'Aménagement urbain par exemple.

A la rentrée scolaire 2020, la Ville a conclu 71 contrats (+30%), offrant ainsi des perspectives professionnelles à des jeunes particulièrement touchés par la crise sanitaire. 831,6 k€ ont été mandatés au titre de la rémunération chargée des apprentis et 232 k€ ont été consacrés à leur formation.

Le Gouvernement, via le Plan de relance, attribuera une aide exceptionnelle forfaitaire de 3 000 euros versée en une seule fois, en 2021, pour les jeunes recrutés en apprentissage sur la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 31 mars 2021.

Enfin, il convient d'insister sur le rôle des services municipaux dans le processus de validation des formations initiales : nombreux, en effet, sont les stages pratiques réalisés au sein des équipements de la Ville (établissements d'accueil du jeune enfant -EAJE-, écoles, ...). 113,5 k€ ont été consacrés à la gratification des stagiaires en 2020.

3. RECRUTEMENT

- Dépenses 2019 : **243,8 k€**,
- Dépenses 2020 : **190,5 k€**,
- Soit **-53,4 k€, -21,9%**,
- Recettes 2020 : **47,5 k€**.

En 2020, 977 postes ont été publiés à la vacance :

- 283 pour la catégorie A, niveau de recrutement bac +3 à 5. Les emplois les plus recherchés sont les responsables de service, les chargés de mission/chefs de projet, les directeurs d'établissement,
- 277 pour la catégorie B, niveau de recrutement bac / bac +2. Les emplois les plus recherchés sont les animateurs, les gestionnaires de dossiers (administratif, bâtiment), les responsables d'unité,
- 417 pour la catégorie C, niveau de recrutement CAP / BEP. Les emplois les plus recherchés sont les agents de gestion administrative, les agents d'accompagnement de l'enfant, les policiers municipaux, les agents de maintenance technique.

La Ville, comme nombre de recruteurs, est confrontée à la rareté de certaines compétences sur le marché de l'emploi et se doit d'assurer la visibilité de ses offres sur les supports les plus adaptés, afin de multiplier les candidatures. Ces dernières années, il convient d'investir les réseaux sociaux pour capter l'attention.

Même si la loi de transformation de la fonction publique élargit le recours aux contrats, la collectivité entend maintenir le recrutement de fonctionnaires ; en conséquence, le concours reste la norme. C'est pourquoi, la Ville a fait le choix de maintenir le conventionnement avec le

Centre de gestion (CDG) pour l'organisation des concours et celle des examens professionnels, exigés pour développer un parcours professionnel au sein de la fonction publique. Cette organisation demande une logistique et une technicité importantes parfaitement maîtrisées par les services du CDG 69 (100 k€ versés à ce titre chaque année par la Ville).

Par ailleurs, dans un contexte financier contraint, les collectivités n'hésitent plus à solliciter le remboursement des frais de formation engagés dans les 3 années suivant la titularisation, lorsqu'un agent mute. Ainsi, en 2020, la Ville a dû rembourser un montant total de 51,2 k€ pour cinq recrutements.

La Ville a, à son tour depuis fin 2019, mis en œuvre ce dispositif, afin d'équilibrer ces dépenses, ce qui a été efficace pour 2020, puisque la Ville a encaissé des recettes à hauteur de 47,5 k€, provenant d'autres collectivités (au titre des compensations des frais de formation initiale pour douze agents recrutés par voie de mutation externe).

Communication et coopérations internes

- Dépenses 2019 : **182,3 k€**,
- Dépenses 2020 : **135,2 k€**,
- Soit - **47 k€**, - **25,8 %**.

1. COMMUNICATION INTERNE

En 2020, la Communication interne s'est attachée à préserver un lien entre les agent-es quelle que soit leur situation : sur le terrain, confiné-es et/ou en télétravail, en apportant au plus près de chacun des informations essentielles au collectif de travail.

Dans ce contexte de crise sanitaire, la Communication interne a :

- Développé un média de crise, #gardonslecontact, newsletter hebdomadaire, envoyée sur toutes les messageries professionnelles et partageable par SMS et WhatsApp,
- Envoyé régulièrement des communications auprès de tous les utilisateurs émanant de la Direction générale, de la Communication interne ou de l'Adjoint au Maire,
- Conçu un espace dans le Kiosque dédié aux informations sur la gestion interne de la crise sanitaire et aux ressources pour travailler à distance,
- Proposé un kit de communication d'afiches téléchargeables,
- Publié des actualités ciblées sur le port du masque et des gestes barrières à la Une du kiosque,
- Réalisé des courriers joints aux fiches de paie,

-Organisé des évènements institutionnels en visioconférence : réunion des directrices, CHSCT, CT...

En dehors de la communication de crise, la Communication interne a continué à faire vivre les médias internes. Le Kiosque intranet s'est enrichi de 22 nouvelles rubriques de directions et d'un espace Covid-19, mis à jour régulièrement. Entre la période pré-électorale et la crise sanitaire, Reflets, le magazine interne des agent-es de la Ville est paru une seule fois, en janvier 2020.

Très attachée à répondre aux différents usages d'accès à l'information et à atteindre l'ensemble des agent-es, en particulier les moins connectés professionnellement, la Communication interne a développé deux nouveaux médias pérennes : une newsletter mensuelle #essentiel (1^{er} numéro en décembre 2020), un flyer joint à la fiche de paie (1^{er} numéro en novembre 2020).

Au regard de la situation sanitaire, l'événementiel interne a fortement diminué en 2020 : 3 accueils des nouveaux arrivants seulement ont été organisés.

2. COOPÉRATIONS INTERNES

En 2020, le service des coopérations internes a construit et animé la co-construction du projet de la direction et son projet de service. Son offre de service a été élargie en proposant deux nouveaux dispositifs :

- «Trucs et astuces», pour rendre largement accessible des informations ressources, trucs et astuces émanant d'agent-es de la collectivité ou d'autres professionnel-les pour capitaliser et diffuser les apprentissages et bonnes pratiques, inspirer et favoriser la résilience ;
- «Si on en parlait», un espace ressource en ligne ouvert à tous les agent-es pour partager une bonne pratique ou échanger sur une préoccupation ou un problème dans le cadre d'un collectif professionnel bienveillant.

Le service des coopérations internes a également poursuivi son activité de conseil et d'accompagnement notamment auprès de la DSITN dans le cadre de l'élaboration de la stratégie numérique de la Ville.

Le service des coopérations internes a adapté autant que possible ses activités en ligne. Les ateliers de co-développement ont ainsi pu se poursuivre à distance en permettant notamment aux directeurs et aux chefs de service, chargés de mission, chefs de projets de se retrouver pour partager leurs problématiques et leurs projets. Les ateliers prévus pour les encadrants intermédiaires de la DGASSEE ont

été différés compte tenu du manque de disponibilité des publics concernés.

Les Matinales ont dû être annulées du fait de l'impossibilité de réunir une assistance en présentiel.

Système d'information ressources humaines

En 2020, le service SIRH a initié un plan pluri-annuel important d'évolution du système d'information RH socle. Les dépenses à ce titre se sont élevées à 808,78 k€. En 2020, les objectifs poursuivis ont été les suivants :

1. LA STABILISATION ET LE RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION ADMINISTRATIVE ET DE PAIE, PAR LA RÉALISATION DES PROJETS SUIVANTS

- Définition et mise en œuvre d'un correctif de paie sur 8 mois (16 000 paies corrigées),
- Conception et mise en œuvre d'un outil web décrivant l'ensemble du règlementaire paie, qui permettra une maîtrise des règles de gestion de paie par les gestionnaires RH, cet outil est en cours de déploiement,
- Conception et mise en œuvre d'un outil d'auto-contrôle des saisies de données de gestion administratives impactant la paie, pour contourner le manque de contrôles natifs dans le SI paie. Cet outil est en cours de déploiement sur le lot 1 des contrôles livrés. Des lots complémentaires resteront à développer et à déployer.
- La recette et la validation des requêtes et indicateurs RH développés. Ces indicateurs sont nécessaires au pilotage stratégique et opérationnel de la fonction RH.

2. LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DU SYSTÈME DE PAIE PAR LA RÉALISATION DES PROJETS SUIVANTS

- Mise en œuvre de la phase 1 du projet de dématérialisation de la transmission des actes à la préfecture pour le contrôle de légalité,
- Mise en œuvre du projet de la nouvelle instruction budgétaire M57 dans le SI paie,
- Mise en œuvre d'une partie des évolutions de gestion administrative relatives à la loi de transformation de la fonction publique,
- Initialisation du projet DSN, dont le prérequis est l'atteinte de l'objectif 1. Ce projet est toujours en cours.

GARAGE MUNICIPAL

RESSOURCES

Missions et contexte

Le garage municipal est en charge de la gestion de la flotte des véhicules, matériels et engins des services opérationnels et, plus globalement, du pilotage et de la gestion de l'ensemble des déplacements professionnels des agents de la Ville.

Les activités réalisées dans ce cadre couvrent les champs suivants :

- L'achat, l'affectation et la mise en vente des véhicules,
- La gestion en pool sur divers sites (véhicules légers et flotte de vélos),
- La gestion des péages et trajets domicile travail,
- Le suivi des amendes et infractions routières,
- Le suivi des approvisionnements en carburants,
- L'entretien des véhicules et matériels (maintenance préventive et curative),
- Le pilotage du verdissement de la flotte municipale (véhicules, matériels et engins, carburants).

Chiffres clés

- Nombre de litres de carburants (en milliers) : **530**,
- Nombre de km parcourus (en milliers) : **4 792**,
- Coût annuel des carburants : **830 k€**,
- La flotte municipale : **801** véhicules (**360** véhicules légers, **333** véhicules utilitaires, **42** poids lourds & **71** deux-roues), un parc de **844** vélos, et plus de **500** matériels et engins divers (chariots élévateurs, bennes, remorques, nacelles, surfaceuse...).

Descriptif de l'activité 2020

Dans le cadre du plan de continuité d'activités du service décliné au printemps 2020, les missions essentielles ont été assurées afin de réaliser les dépannages et la maintenance courante avec un effectif réduit au strict minimum de 4 agents durant le premier confinement : cette activité minimale a consisté à assurer la prise en charge des véhicules prioritaires en panne, notamment ceux indispensables aux missions régaliennes durant la période (véhicules et motos de la Police).

La période de confinement a permis également d'avancer la prise en charge de travaux de maintenance préventive, en priorité sur les matériels des sports et des cimetières. La période de reprise d'activité pré-estivale a consisté à organiser et déployer les nouveaux gestes sanitaires des personnels, mais aussi les protocoles pour chaque utilisateur du parc qu'il s'agisse de véhicules individuels, véhicules de services, comme véhicules en pools. Une reconfiguration et quelques menus aménagement des espaces d'accueil, et espaces réservés aux personnels, ont également été opérés.

Le budget carburant représentant plus de la moitié du budget, la crise sanitaire a conduit à économiser plus de 279 k€ de carburants du fait de l'activité réduite des directions, avec, à la fois des volumes qui ont réduit de 18% par rapport à l'année précédente, ainsi qu'un prix moyen au litre contenu à près de 10 centimes en dessous de celui de 2019 (1,42 €/l).

Il convient de noter par ailleurs l'effet report conséquent d'un certain nombre de dépenses sur les 4 derniers mois, compte-tenu de la charge de travail à rattraper, des périodes d'immobilisation des matériels à contenir, ainsi que d'un recours accru à la sous-traitance également du fait de postes vacants sur la période.

S'agissant enfin de l'activité achat du service, elle a elle-même été impactée par le contexte sanitaire, puisqu'un certain nombre de procédures de commandes ont été différées dans leur réalisation en raison du contexte inédit rencontré tant par la Ville, que chez ses fournisseurs, pour les activités des personnels administratifs, comme sur les chaînes d'ingénierie technique et les délais de livraison.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT
1 353 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT
315 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN
59,6

CONSTRUCTION

RESSOURCES

Missions et contexte

Dans le cadre de la réalisation du plan de mandat, le programme « gestion du plan d'équipement » est destiné à financer :

- Des sondages, des diagnostics tels que la recherche de plomb, d'amiante, des investigations géotechniques, des recherches sur la solidité des structures, le repérage des réseaux...
- La réalisation d'expertises,
- Le recours à des huissiers pour la réalisation de constats, de référés préventifs si nécessaire,
- Le relevé de plans par des géomètres,
- Des dépenses relatives à des consultations dans des journaux d'annonces et d'insertions pour des prestations préalables aux études.

Le programme « support » regroupe l'ensemble des dépenses de gestion de la direction, qu'elles soient de nature administrative ou technique.

Chiffres clés

Dépenses de fonctionnement liées à la gestion du plan d'équipement : chapitre 011 (charges à caractère général) : **157,4 k€**,

Dépenses de fonctionnement liées à la fonction support **5,7 k€, dont :**

- **1,9 k€** pour la certification qualité,
- **2,1 k€** de cotisations au Conseil National de l'Ordre des Architectes.

Descriptif de l'activité 2020

GESTION DU PLAN D'ÉQUIPEMENT

Durant l'année 2020, ce sont essentiellement les secteurs suivants qui ont représenté les postes de dépenses les plus importants :

- Scolaire (petits travaux de courants faibles et de clôture au groupe scolaire (GS) Veyet, d'électricité au GS Anatole France, de propreté au GS Masset, et de serrurerie au GS La Sauvagère),
- Enfance (petits travaux de plomberie à l'EAJE, établissement d'accueil du jeune enfant- Petit Pas),
- Culture (petits travaux d'accessibilité à la Halle Tony Garnier et au Musée de Gadagne).

On peut citer également quelques travaux d'adaptation de certains bureaux au 4^e étage de la Mairie annexe.

FONCTIONS SUPPORT

En 2020 les dépenses ont concerné le maintien de la certification ISO 9001 à l'issue d'un audit AFNOR, la cotisation d'adhésion de nos architectes au Conseil National de l'Ordre des Architectes, l'acquisition de clés universelles pour les chefs de projet afin d'accéder aux locaux techniques.

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur le budget de fonctionnement de la direction.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

161 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

7 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

49,6

IMMOBILIER

RESSOURCES

Missions et contexte

La Ville de Lyon est dotée d'un patrimoine important et hétérogène. On dénombre ainsi environ 2 millions de m² bâtis (1 298 ensembles immobiliers) et environ 5 millions de m² non bâtis.

La direction de l'immobilier, garante de ce patrimoine, contribue à la mise en œuvre des services rendus par la collectivité et permet de répondre à l'évolution des usages tant pour les besoins des utilisateurs que pour ceux des agents communaux.

L'évolution de ces usages implique la restitution de la ressource devenue inutile (cessions, baux emphytéotiques), la mise à disposition de ressources plus adaptées (acquisitions) ou encore l'adaptation technique de cette ressource (aménagements, travaux structurels, mises aux normes).

Chiffres clés

- Acquisitions immobilières: **4 865 k€**,
- Cessions immobilières: **2 164 k€**,
- Loyers à charge: **6 831 k€**,
- Impôts et taxes acquittés par la Ville: **1 577 k€**,
- Recettes domaniales: **7 228 k€**,
- Autres recettes (remboursement loyers): **42 k€**,
- Autres recettes HT (remboursement loyers HT): **328 k€**,
- Recettes salles municipales HT: **316 k€**,
- Dégrevements accordés: **11 k€**.

Descriptif de l'activité 2020

FONCIER

La DCI instruit et prépare les projets sur l'évolution du patrimoine foncier de la Ville, qui se traduit par de nouvelles acquisitions, des cessions, ou des baux de longue durée. A ce titre les crédits sont affectés pour :

- Les frais de géomètres, de diagnostics immobiliers obligatoires,
- Les frais d'études et recherches préalables pluridisciplinaires, expertise patrimoniale,
- Les honoraires d'acquisition

GESTION DES MOYENS IMMOBILIERS

Des moyens immobiliers sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services de la Ville. Ils s'articulent autour de 2 axes :

- La gestion technique de proximité des bâtiments accueillant les services administratifs de la collectivité: l'accueil, l'entretien et la maintenance de proximité,
- La gestion des locations à charge: la Ville prend à bail des locaux nécessaires notamment à l'activité des services. En 2020, une nouvelle location a été prise à bail à compter du mois d'août, pour la mise à disposition de la Maison Métropolitaine pour l'emploi, dans le 7^e arrondissement: 83 k€.

GESTION PATRIMONIALE DU DOMAINE

Dans le cadre de la gestion des biens immobiliers, propriétés de la Ville, la DCI enregistre des dépenses liées aux charges de copropriétés, à la petite maintenance et aux charges fiscales. Elle perçoit des recettes domaniales. La direction est également gestionnaire administrativement et techniquement de plusieurs salles de spectacles et de réunions. Enfin, une sécurisation accrue est enregistrée en 2020 pour des biens en attente de réaffectation ou de programmation de travaux, afin notamment de prévenir les squats (rue Bataille, rue Pierre Brunier à Caluire, rue de la Martinière,...). Cela représente une augmentation de 207 k€ par rapport à l'année 2019.

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

La fermeture des locaux administratifs a impacté le nettoyage courant des locaux. Cela a généré une diminution de 22 k€ des prestations de

service lors du premier confinement. A l'inverse l'achat de fournitures de produits d'entretien (gants de nettoyage, essuie-mains, ...) et l'acquisition de matériels tels que des poubelles de tri pour la récupération des masques et des distributeurs de savon ont entraîné une hausse de 8 k€.

Pour atténuer les effets de la crise et prévenir la multiplication des défaillances, la Ville a adopté un ensemble de mesures de soutien économique à caractère général en faveur des commerçants et des entreprises affectés par la crise. A ce titre, la Ville a exonéré du paiement du loyer plusieurs acteurs économiques :

- › Les commerces, pour un montant total de 321 k€
- Une première vague d'exonération pour 6 mois, suite à la fermeture des commerces non essentiels lors du premier confinement;
- Une seconde vague après le second confinement, avec la mise en œuvre d'une exonération d'un mois pour les commerces fermés, complétée d'un mois supplémentaire pour les restaurants.
- › Le délégataire de la fourrière municipale a été exonéré à hauteur de 134 k€, suite à la gratuité du stationnement entre le 16/03 et le 30/06.
- › Des analyses des demandes formulées par des associations ont été effectuées au cas par cas au regard leur situation financière. Ces exonérations ont représenté 28 k€.

La fermeture des salles de spectacle a également impacté le compte administratif. En 2020, les recettes ont représenté 379 k€ HT, soit 54 % de moins qu'en 2019.

Pour ce qui concerne les dépenses, compte tenu de la fermeture de ces salles, les dépenses principalement composée de prestations son et lumière et de sécurité incendie, sont en baisse de 165 k€ par rapport au BP 2020. Il convient toutefois de noter que la sécurité incendie a été maintenue dans certains bâtiments, accueillant d'autres structures restées ouvertes (associations, unions syndicales...).



GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

RESSOURCES

Missions et contexte

Les missions de la direction de la Gestion technique des bâtiments sont :

- Le respect des obligations du propriétaire, la qualité et la rapidité du service rendu au travers des dépannages, de la maintenance et des travaux réalisés en matière de conservation du patrimoine et d'aménagement,
- Le maintien de la sécurité des biens et des personnes accueillies dans les bâtiments,
- Le suivi et la mise en œuvre de l'évolution de la réglementation sur les équipements techniques (ascenseurs, équipements scéniques, installations électriques et thermiques, systèmes de sécurité incendie,...) et sur les problématiques d'hygiène et sécurité du travail (plomb, amiante, qualité de l'air intérieur, prévention des risques individuels et collectifs sur poste et en intervention,...),
- La maîtrise des coûts et des consommations de fluides,
- La maîtrise des coûts des interventions et de leur efficacité.

Chiffres clés

Patrimoine

- **910** bâtiments communaux représentant **1 846 200 m²**,

Énergies

- **498** abonnements de chauffage (toutes énergies confondues),
- **966** abonnements d'électricité,
- **1 340** abonnements d'eau,

Interventions

- **47 277** interventions de maintenance en 2020.

Descriptif de l'activité 2020

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET CONSERVATION DU PATRIMOINE (DÉPENSES D'INVESTISSEMENT)
Année de transition et dernière année du mandat 2014-2020, l'année 2020 s'est inscrite dans une logique de reformulation de la PPI 2021-2026.

2020 a permis de poursuivre malgré le contexte sanitaire complexe les opérations déjà engagées et ce sur la base d'un patrimoine sur lequel la DGTB intervient de 910 ensembles immobiliers représentant 1 846 200 m². Cela s'est traduit en volume par la réalisation de :

- 709 opérations nouvelles dont 353 en aménagement et 356 en travaux du propriétaire correspondant aux obligations d'entretien du bâti.
- 47 277 interventions de maintenance dont 43 496 interventions en interne, 3 781 interventions confiées à des entreprises, dont 685 en astreinte SVP Bâtiments. A noter que 59,12% des interventions SVP sont réalisées en moins d'une semaine.

L'ensemble des opérations de travaux 2020 se sont traduites par des engagements à hauteur de 15,7 M€.

Par ailleurs une vingtaine de sinistres (dégâts des eaux, vandalisme...) ont été traités en 2020 pour un coût d'1,2 M€. A noter également une opération de démolition d'un bâtiment allée Pierre de Coubertin pour 325 k€ en 2020 (opération dont le coût cumulé 2019-2020 est de 461 k€).

EXTENSION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Conséquence de la loi SRU, la Ville participe à hauteur de 60% aux travaux réalisés par ERDF à l'occasion de la délivrance de permis de construire à des promoteurs ou à des particuliers pour l'extension du réseau supérieure à 100m linéaires. Pour 2020, 17 opérations ont été menées pour un mandaté de 241 k€ (opération ERDF et PUP).

ÉNERGIES

Dans le cadre de la maîtrise des dépenses d'énergie et d'eau, de nombreuses actions de réorganisations sont entreprises pour conduire cette activité, dont la préparation de l'adhésion à la Centrale d'achat de la Métropole de Lyon en 2021 et la préparation de nouveaux accords cadre permettant un achat d'énergie d'origine renouvelable.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'ÉNERGIE

Concernant le chauffage (assuré principalement par le gaz et le chauffage urbain et pour quelques bâtiments seulement par le bois, le fioul et l'électricité) les dépenses sont les suivantes :

- Gaz : 3 128 k€,
- Chauffage urbain : 1 986 k€,
- Combustibles autres : 64 k€,
- Électricité : 5 725 k€,
- Eau : 1 556 k€.

Globalement les dépenses d'énergie 2020 sont inférieures de 7% à 2019 (soit près de 1 M€), avec plusieurs tendances parfois contradictoires : hausse des prix, températures clémentes (l'année 2020 est la seconde année la plus chaude depuis 1970), occupation inhabituelle des locaux (avec un effet fort du confinement au début du printemps).

Les recettes d'énergie ont progressé de 60%, (0,5 M€), principalement du fait de décalage de refacturation de l'année 2019. A noter également la mise en service en 2020 de deux installations photovoltaïques dans les Groupes scolaires Gêmeaux et Giono.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

19 103 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 712 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

235,7

ASSEMBLÉES

RESSOURCES

Missions et contexte

Dans un contexte de renouvellement du mandat en 2020 et de la crise sanitaire de la Covid-19, les activités de la Direction des assemblées ont été impactées par une baisse significative des frais de formations des élus, des frais de missions et de réceptions des adjoints et conseillers municipaux délégués ainsi que des dépenses de fonctionnement des groupes politiques.

Chiffres clés

Conseil municipal :

- 7 séances (dont 3 en visio-conférence : mai, novembre et décembre) et **681** délibérations,

- Cotisations à 3 associations : France Urbaine (ex AMGVF), AMF, AMR,

Indemnités des élus :

- Mandat 2014-2020 : **145** élus indemnisés,

- Mandat 2020-2026 : **148** élus indemnisés,

Missions des élus :

- Mandat 2014-2020 : **7** déplacements nationaux,

- Mandat 2020-2026 : **4** déplacements nationaux,

Formations des élus : 10 actions de formations financées concernant 49 élus :

- Mandat 2014-2020 : **3** élus,

- Mandat 2020-2026 : **46** élus,

Groupes politiques :

- Mandat 2014-2020 : **68** élus répartis en 9 groupes, **6** élus non-inscrits,

- Mandat 2020-2026 : **73** élus répartis en 6 groupes,

Bulletin municipal officiel :

- **54** numéros dématérialisés,

- **987** exemplaires papier.

Descriptif de l'activité 2020

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Les crédits relatifs aux indemnités des élus ont été impactés par une diminution du taux de cotisation part patronale accident et invalidité (-0,02%).

Concernant le mandat 2014-2020, 145 élus indemnisés, des adhésions supplémentaires et rachats de cotisations au régime de retraite par rente ont été sollicités jusqu'en juin 2020.

Concernant le mandat 2020-2026, 148 élus indemnisés à partir de juillet 2020 et de nombreuses adhésions au régime de retraite par rente ont été enregistrées (environ 50% des élus indemnisés).

Indemnités et cotisations retraites confondues, les dépenses s'élèvent à environ 4,02 millions d'euros (taux de consommation : 95,82% et -13 k€ par rapport à 2019).

GROUPES POLITIQUES

Concernant le mandat 2014-2020, les crédits de fonctionnement alloués aux groupes (140,60€/mois/élu) ont été identiques aux crédits de 2019, soit 125 166 € en année pleine.

Concernant le mandat 2020-2026, les crédits de fonctionnement alloués aux groupes comprennent une enveloppe forfaitaire par groupe (250 €/mois) et un montant fixe par élu (100€/mois) proratisé en 2020, soit 105 600 € en année pleine.

Le budget a été consommé à hauteur de 32,21% (-27,33% par rapport à 2019, soit -45 k€), ceci pouvant s'expliquer aussi bien par le renouvellement de mandat que par la crise sanitaire de la Covid-19.

DÉPLACEMENTS DES ÉLUS

Maintien du budget alloué aux missions des élus par rapport à 2019. Le budget a été consommé à hauteur de 7,78% (-86,92% par rapport à 2019, soit -54 k€) en raison principalement du contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et accessoirement du renouvellement de mandat 2020-2026.

FORMATIONS DES ÉLUS

Le budget de formation en 2020, année de renouvellement de mandat, d'un montant de 85 500 € n'a pas été abondé du report de crédits 2019 et a été consommé à hauteur de 25% (soit -25 k€ par rapport à 2019 budget + report). En raison du contexte de la crise sanitaire de la Covid-19, de nombreuses formations ont été annulées ou reportées.

FRAIS DE RÉCEPTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Maintien du budget alloué aux frais de réception des adjoints et conseillers municipaux délégués par rapport à 2019. Le budget a été consommé à hauteur de 17,24% (-77,46% par rapport à 2019, soit -41 k€) en raison du contexte de la crise sanitaire et du renouvellement de mandat 2020-2026.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

4 282 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

10,3

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

RESSOURCES

Missions et contexte

La Direction des Systèmes d'Information et de de la Transformation Numérique a pour missions :

- D'assurer la délivrance des services IT existants,
- De piloter la stratégie numérique de la Ville,
- De mener les projets qui en découlent, création de nouveaux services IT et évolution des existants, dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'informations (SDSI).

Chiffres clés

Parc informatique actif :

- 291 applications,
- 32 sites internet,
- 7 996 postes de travail dont 3 000 PC portables,
- 391 terminaux PV électroniques,
- 2 271 moyens d'impression,
- 200 serveurs physiques et 490 serveurs virtuels,

Parc télécommunication :

- 192 autocommutateurs,
- 695 terminaux et bases de radiocommunication,
- 1 424 abonnements de téléphonie fixe pour 8 180 numéros d'appel,
- 3 530 abonnements de téléphonie mobile,

Implantation :

- 555 sites géographiques,

Sollicitations :

- 56 000 sollicitations au centre d'appels,

Dépenses d'investissement : 8 980 k€,

Recettes d'investissement : 40 k€.

Descriptif de l'activité 2020

L'activité 2020 a été fortement bousculée par la crise sanitaire et la DSITN a été un acteur majeur pour apporter un soutien numérique aux actions sanitaires pour les habitants et dans la mise en œuvre du plan de continuité des activités de la collectivité.

Afin d'équiper les agents dont les missions pouvaient être menées en situation de télétravail, plus de 2000 PC portables ont été achetés dans un contexte de pénurie et de restriction des transports, un peu plus de 200 abonnements voix/data ont été ouverts et l'infrastructure d'accès à distance au système d'information a été renforcée. Ces équipements avec leurs prestations associées représentent un investissement de plus de 3 M€.

Pour l'organisation de la distribution des masques, une application a été mise en œuvre dans le cloud pour prendre les inscriptions des lyonnais (22 k€) et un centre d'appel dédié a été mis en place. Une logistique informatique et télécom a été mise en œuvre dans les différents centres de distribution de masques.

Afin de pouvoir assurer les séances institutionnelles mais aussi les réunions de crise avec une mixité distanciel/présentiel, des solutions et salles de visio conférence ont été installées (230 k€).

Pour le domaine informatique, l'année 2020 a été, au-delà de la crise sanitaire, également très marquée par l'activité de cybercriminalité. Aussi, plusieurs actions ont été conduites pour évaluer notre degré de sécurité et identifier les failles éventuelles du système d'information pour près de 60 k€.

La continuité d'activité ayant pu être assurée, des projets informatiques ont été menés, les plus significatifs étant :

- La poursuite du déploiement du très haut débit dans les groupes scolaires pour 1 M€,
- La refonte des sites culturels des musées des Beaux-Arts, d'Art Contemporain et Gadagne ainsi que du Centre Historique de la Résistance et de la Déportation pour 700 k€,
- Le renouvellement de l'application de gestion PC Radio de la Police Municipale et d'une partie de l'infrastructure de radiocommunication pour 580 k€,
- L'organisation des élections et mise en place de la nouvelle mandature pour 360 k€,
- La fiabilisation, la mise en place d'états décisionnels et l'adaptation aux évolutions réglementaires pour la solution de gestion des ressources humaines pour 500 k€,
- Des évolutions sur les infrastructures centrales pour contenir la dette technique pour 1,1 M€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

8 326 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

564 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

79,3

Relations à l'usager

Ru

ACTIONS OU GRANDES ORIENTATIONS IMPULSÉES EN 2020 PAR LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ

Lyon en direct

La nouvelle municipalité met la qualité de la relation à l'habitant au cœur de son projet.

Dans ce cadre, un comité de pilotage spécifique de la relation à l'habitant a été mis en place, et un projet sur l'accueil des publics spécifiques, qui sera porté par la Direction Lyon En Direct a été lancé.

Plusieurs actions concrètes ont été initiées :

- Prise en compte des appels de la Mairie du 8^e arrondissement par le centre de contacts,
- Mise en place de l'accessibilité de la téléphonie aux personnes sourdes, malentendantes, aphasiques,
- Audit du circuit des courriers et courriels adressé aux élus afin de sécuriser les procédures et améliorer les délais de réponses.

Service des mairies d'arrondissement

La mission Démocratie Participative, renommée Démocratie Locale, veut opérer un saut qualitatif des pratiques démocratiques locales (associant participation, évaluation et prospective). En parallèle à l'activité des instances de proximité et l'accompagnement des démarches participatives, la mission développe des projets structurants comme le budget participatif, (réalisation d'un benchmark fin 2020), ou le baromètre du bien-être qui implique un travail d'acculturation et de mobilisation interne.

A la demande du maire, depuis décembre 2020, la mission a installé et pilote le conseil consultatif lyonnais Covid (instance de démocratie sanitaire composée de personnes représentatives de la population lyonnaise et d'acteurs locaux) avec l'animation d'un atelier en présentiel et une enquête numérique mensuels. Cette instance ouvre la voie à la mise en place d'une commission extra-municipale du temps long.

Le SMA a porté la numérisation des actes de naissance -années 1960- et la préparation des élections régionales.

Enfin, le SMA est identifié comme un acteur majeur d'une action phare du mandat; travailler à une meilleure articulation entre Mairie centrale et Mairies d'Arrondissement.

LYON EN DIRECT

RELATIONS
À L'USAGER

Missions et contexte

La Direction Lyon En Direct fait partie intégrante du Guichet Unique de la Ville de Lyon au même titre que les mairies d'arrondissement.

Lyon En Direct met en œuvre la politique de relation à l'utilisateur selon le principe de multicanalité, dans une démarche d'amélioration continue.

Lyon En Direct est composé :

- › Du centre de contacts : traite des demandes de 1^{er} et 2^e niveau issues des appels et courriers postaux,
- › Du service ASTI (Animation, Support Technique et Information) :
 - Alimente la base de connaissance unique, servant de référence à tous les services en relation avec l'utilisateur,
 - Administre l'application Selligent, outil CRM (Customer Relationship Management) gérant la relation à l'habitant,
 - Traite les formulaires internet,
- › Du Pôle logistique assure la collecte et la distribution du courrier, ainsi que la commande des imprimés et cartes de visite pour les Directions.

Descriptif de l'activité 2020

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Lyon En Direct s'est mobilisée pour assurer la continuité de service, de réponses et d'informations à donner aux habitants.

Le centre de contacts a maintenu son rôle de service de proximité, joignable dès le premier jour de la crise sanitaire ; les Habitants ont pu obtenir les informations, être orientés, écoutés, rassurés. Le centre de contacts a notamment assuré :

- L'inscription à l'accueil scolaire et en crèche des personnels mobilisés (personnel soignant notamment),
- L'information et l'orientation pour les paniers frais,
- L'accompagnement des personnes vulnérables (orientation, signalement, en lien avec le CCAS),
- Les renseignements et les inscriptions pour la distribution de masques,
- Les renseignements pour le centre de dépistage Covid-19.

Le service ASTI a de son côté participé à la mise en œuvre de formulaires en ligne, notamment Solidarité Covid-19. Il a également actualisé régulièrement l'information de la base de connaissance, particulièrement en mouvement lors du premier confinement et du déconfinement (mise à jour plusieurs fois par jour, travail les jours fériés et week-ends).

Le service ASTI a également assuré :

- La mise en production de la nouvelle version Selligent en février 2020 (montée de version technique et travail sur l'ergonomie). Cela a été l'aboutissement de 18 mois de travail.
- La formation de 160 agents à la nouvelle version (dont 33 agents à distance en raison du confinement), ainsi que la formation de 55 agents hors montée de version.
- Le traitement des formulaires «Contactez-nous» sur le site internet de la Ville de Lyon
- Une offre de reporting produite et transmise aux mairies depuis l'été 2020, afin qu'elles puissent mieux identifier les demandes des habitants.

Chiffres clés

- **8 300** formulaires internet «contactez-nous», dont **35 %** des réponses assurées en 1^{er} niveau, **9 %** réorientées vers la Métropole,
- **61 857** courriers entrants (- **34 %**),
- **720 500** courriers sortants,
- Affranchissement : **578 979 €** (- **16 %**).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

673 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

58 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

31,2

SERVICE DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Missions et contexte

En 2020, le Service des Mairies d'Arrondissement (SMA) a poursuivi ses actions d'accompagnement des mairies dans des projets d'amélioration des services à la population dans les domaines des élections, des titres sécurisés, du recensement de la population, de l'état civil avec la poursuite de la reprise de données d'état civil et la numérisation des actes (de naissance de la décennie 1960).

Le service a organisé, en lien avec les mairies d'arrondissement, le double scrutin des élections municipales et métropolitaines de 2020 et piloté le projet « élections régionales 2021 ».

Enfin, s'agissant de la participation et de la démocratie locale, la crise sanitaire a eu un double impact : l'impossibilité de se réunir en présentiel et l'installation d'une instance de démocratie sanitaire ad hoc. Les contraintes ayant pesé sur les modalités de réunion ont été l'occasion d'inventer de nouveaux modes de collaboration et de participation notamment grâce aux outils numériques.

Chiffres clés

- **40 304** demandes de cartes nationales d'identité,
- **30 082** demandes de passeports,
- **24 479** logements recensés,
- Dotation aux mairies d'arrondissement: **5 144 k€**.

Descriptif de l'activité 2020

ÉLECTIONS: 1 035 K€ DE DÉPENSES

L'année a été marquée par la crise de la Covid-19 et par l'organisation concomitante des élections municipales et métropolitaines. Pour répondre aux contraintes sanitaires dues à l'épidémie, un protocole a permis de disposer d'EPI (masques, visières, gels hydro-alcooliques, gants et stylos) pour les membres des bureaux de vote. Pour assurer la sécurité et le bon accueil des électeurs, des bornes de gel hydro-alcoolique ont été mises en place à l'entrée des bureaux et des agents de sécurité ont gérés sur chaque site les files d'attente.

ÉTAT CIVIL: 34 K€ DE DÉPENSES

Le SMA a géré la numérisation des actes de naissance des années 1960 des mairies.

DÉMOCRATIE LOCALE: 42 K€ DE DÉPENSES

Les activités classiques de la mission se sont poursuivies avec la dynamisation des instances de participation en proximité: les conseils de quartier. La mission a accompagné la réflexion sur le renouvellement et les évolutions souhaitées pour cette instance. Les périmètres et les dénominations ont été votés au CM de novembre (sans évolutions majeures). Un travail collectif sur la refonte des chartes de fonctionnement a été mené, mobilisant les réseaux politiques et administratifs des MA. Une centaine de membres de C de Q ont été formés à distance sur l'animation et la mobilisation. Des outils de communication physiques et numériques ont été réalisés pour accompagner leurs actions. Les réflexions ont également été engagées sur les publics aînés, enfants, associations et acteurs économiques pour explorer l'opportunité et la faisabilité d'instances dédiées ou non. Une refonte de la charte graphique et de l'intégration de la thématique (démocratie locale) sur le site de la Ville est en cours afin d'aboutir à une nouvelle charte pour le printemps 2021. L'APICQ voit son enveloppe doublée (50 k€) et a été reporté début 2021 pour davantage de préparation.

En parallèle, la mission a accompagné les services dans leurs démarches participatives avec du conseil stratégique et des outils (kit de concertation sur la piétonisation aux abords des écoles et des crèches, bilan du projet éducatif territorial, projet Gabriel Péri, ...).

La mission poursuit son implication dans différents réseaux internes (la communication, les réseaux et leurs interconnexions, l'innovation et la formation) qui sont essentiels pour ancrer la culture de la participation et de l'intelligence collective dans les projets et les politiques publiques.

SOUTIEN AUX MAIRIES: 9 K€ DE DÉPENSES

Une activité, dont la dépense ne figure plus dans son budget, est constituée par les permanences des avocats en mairie d'arrondissement et par une journée d'information pour les contribuables. Elles concernent, ensuite, l'achat de fournitures essentiellement liées à l'état civil (livrets de famille, feuillets d'état civil, etc.). Le SMA poursuit des actions à destination des mairies (optimisation de la sécurité documentaire et des procédures) et un travail de restauration des registres d'état civil.

TITRES D'IDENTITÉ SÉCURISÉS: 440 K€ DE RECETTES

Ces recettes proviennent de la compensation de l'installation des 38 stations biométriques. En raison du contexte épidémique, les demandes de titres sont en baisse (40 304 demandes de CNI et 30 082 demandes de PPT).

*LES EFFECTIFS DU SERVICE DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT ONT ÉTÉ INTÉGRÉS AU SEIN DU SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA DGSPS, SOIT +16,9 ETP.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

6 523 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

834 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

0,0

Rp

**Relations publiques,
communication
et évènementiel**

ACTIONS OU GRANDES ORIENTATIONS IMPULSÉES EN 2020 PAR LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ

Logistique et festivités

L'arrêt des festivités en 2020, conséquence de la crise sanitaire, a rendu difficile la mise en œuvre de projets impulsés par la nouvelle municipalité.

Néanmoins, certaines orientations ont été initiées et sont appelées à se développer en lien avec le projet de mandat :

- Une réorientation de l'activité du service vers des missions de logistique urbaine plus générale avec l'objectif de mieux gérer les différents flux logistiques de la Ville et ainsi contribuer aux objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre,
- Une plus grande transversalité entre directions notamment dans la gestion de la logistique covid. Le travail engagé à l'occasion de la crise a permis de générer la mise en place d'une structure ad'hoc de gestion des moyens sanitaires, afin de renforcer le pilotage et la coordination des services municipaux en la matière, pour garantir réactivité et suivi des moyens matériels déployés,
- Un rapprochement de l'activité du service vers les habitants dans le cadre des opérations de distribution d'EPI Covid vers les habitants,
- Une participation du service renforcée aux opérations portées en arrondissement notamment avec la logistique effectuée pour les opérations de piétonisation.

Grands évènements

Une Réflexion a été menée sur la Fête des Lumières autour de deux sujets :

- La démarche de transition écologique notamment dans la mise en place d'une démarche de certification ISO 20121, système de management responsable appliqué à l'activité événementielle,
- Et de la volonté de faire évoluer l'évènement en le décloisonnant à différents niveaux.

Communication externe

Des campagnes ou opérations de communication ont été menées pour accompagner les nouveaux projets :

- La voie est libre,
- Les piétonisations devant les écoles,
- Inciter à consommer dans les commerces de proximité,
- Lutte contre les violences faites aux femmes.

De nouvelles publications ont été créées

- Guide des élu.e.s,
- Un magazine municipal hors-série de présentation de l'équipe municipale et des grands projets du mandat.

LOGISTIQUE FÉSTIVITÉS

Missions et contexte

Le service Logistique Festivités assure les opérations de transport et de déménagement générées par l'activité des directions de la Ville.

Il assure également le support logistique à la réalisation des événements institutionnels et festifs que la Ville organise ou soutient, qu'ils soient sportifs, culturels, protocolaires, commémoratifs, électoraux, sanitaires... Il convient de souligner la part importante depuis 5 ans du volet sécuritaire dans l'activité du service, compte tenu du poids croissant des normes pour tout événement organisé sur la voie publique.

Chiffres clés

- Demandes d'inter-ventions: **815**,
- Mouvements de mobiliers: **16 300**,
- Mouvements de barrières (installées et remisées): **11 200**,
- Activités transport (dont matériel électoral): **60 %**,
- Logistique festivités (dont volume sécurité): **40 %**.

Descriptif de l'activité 2020

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA DIRECTION

- Assurer le montage et démontage de structures événementielles pour les manifestations,
- Assurer la logistique technique nécessaire aux cérémonies protocolaires et toute autre manifestation,
- Assurer le pavoisement institutionnel et événementiel des bâtiments municipaux,
- Piloter les opérations de déménagement et de transport au profit des directions de la Ville et du CCAS,
- Assurer la mise en œuvre du volet logistique du déroulement des opérations électorales,
- Assurer la mise en œuvre du volet logistique des plans grand froid, canicule, sinistrés et Centre d'accueil des Familles,
- Participer aux opérations de sécurisation de sites.

La crise sanitaire et l'arrêt sur une majeure partie de l'année de toute festivité a impacté fortement l'activité du service. Les missions du service logistique festivités se sont donc adaptées aux besoins des directions opérationnelles, dans le cadre des protocoles en vigueur, mais aussi sur la base de nouvelles organisations inédites mises en place pour la gestion de la crise sanitaire.

Ce sont ainsi toute une série de mutualisations en support et en partenariat avec d'autres directions opérationnelles qui ont été déclinées au cours de cette période de solidarité renforcée entre les équipes.

LES PRINCIPALES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE

Les élections municipales et métropolitaines

Avec le service des mairies d'arrondissement et les personnels des mairies d'arrondissement, le service a assuré la préparation logistique des 588 bureaux de vote de la 1^{ère} élection double inédite, en ajoutant durant la semaine précédant le 1^{er} tour des scrutins, les 14 kilomètres de signalisation au sol nécessaires, ainsi que les livraisons en EPI requis (gants, masques, gels...). Cette réactivité s'est construite grâce aux renforts de personnels du garage, mais aussi d'autres directions de la Ville.

Opérations de sécurisation liées au contexte Covid

Avec les équipes de la Police municipale, et en lien avec les Espaces Verts, des opérations d'installation de barrières ont été menées dans le cadre de mesures de police liées au respect du confinement, et à la mise en place de nécessaires périmètres de sécurité.

Participation à la logistique des EPI (Equipements de Protection Individuelle) Covid

Dans le cadre de la gestion de crise pilotée par la cellule inter-direction EPI Covid, le service a été sollicité pour une partie de la gestion des stocks des produits de protection sanitaire, l'acheminement dans les directions opérationnelles et participé à la livraison des EPI pour les écoles, les crèches, ainsi que pour le CCAS dans un partenariat renforcé avec la Direction Centrale de l'Immobilier.

Opérations liées à la réouverture des marchés

En lien avec les équipes de la direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat, un appui logistique a pu être instauré pour matérialiser et sécuriser pour les commerçants et la population, la réouverture progressive des marchés dans les arrondissements lyonnais.

Opérations de distribution de masques

En lien avec la Direction Prévention Sécurité, celle de l'Ecologie Urbaine et les responsables des sites, le service a participé à la livraison et l'aménagement des 19 sites retenus pour assurer la distribution de masques aux Lyonnais: ce sont au total plus de 4500 barrières qui ont été installées dans les rues lyonnaises.

Lyon Ville étape du Tour de France

Le service a également pris en charge le déroulement de la Ville étape d'arrivée et étape de départ pour le Tour de France, événement décalé du mois de juillet au mois de septembre (13 et 14 septembre), en interface opérationnelle avec le service événementiel.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

252 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

12 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

59,6

GRANDS ÉVÈNEMENTS

Missions et contexte

La préparation de la Fête des Lumières 2020 a été confrontée à de multiples changements à différentes échelles, autant dans sa gouvernance, que dans son organisation et ses moyens dédiés.

Le format de la Fête a été repensé à plusieurs reprises pour cadrer avec l'évolution des contraintes sanitaires (évolution des critères de jauge) jusqu'à la mise en place du 2^e confinement et l'annonce de l'annulation de la Fête.

Le contexte 2020 de l'évènement est donc marqué par de profondes mutations, autant aux niveaux macro que micro, avec des incertitudes, des rebondissements et de nombreux challenges à relever. Le contexte économique complexe a également eu un impact sur la part du financement extérieur (via le Club des Partenaires qui regroupe les mécènes de la Fête).

Descriptif de l'activité 2020

La situation sanitaire se dégradant, un dialogue a été ouvert avec la Préfecture du Rhône, impliquant plusieurs révisions du format de l'évènement. Plusieurs scénarii ont été étudiés, en adaptant la programmation originelle à des nouveaux lieux (parcs et jardins lyonnais) permettant des jauges réduites.

Au final, compte tenu d'une dégradation continue du contexte sanitaire, la Fête des Lumières a été annulée mais trois projets ont été réalisés le soir du 8 décembre :

- Une **fresque monumentale composée de lumignons** a pu être réalisée aux Théâtres Gallo-Romains de Fourvière. Les images ont été diffusées en direct sur les sites internet de la Ville de Lyon et aux partenaires, ainsi que sur les réseaux sociaux. Cette fresque avait pour objectif de créer une image forte du 8 décembre, et de remercier les Lyonnais, ainsi que les personnels soignants et acteurs de la crise sanitaire. En parallèle, l'opération des Lumignons du cœur a su s'adapter en proposant des lumignons à la vente au profit de l'association des Petits Frères des Pauvres, dans le commerce et sur internet (via les e-lumignons).
- Le **projet de la Colline de Fourvière** porté par Moment Factory. Il s'agissait d'une projection d'une image et d'une mise en lumière fixes à l'échelle de la Colline.
- Le **projet de décoration lumineuse** de la rue de la République, réalisé par la compagnie Porté par le Vent a démarré à l'occasion de la Fête des Lumières et s'est tenu jusqu'à début janvier.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2571 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

265 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

11,7

COMMUNICATION EXTERNE

Missions et contexte

La Direction de la communication met en œuvre la stratégie générale de communication, garante de l'image de la collectivité, de son identité et des valeurs qu'elle véhicule.

Elle assure la communication d'intérêt général, rend compte des politiques publiques, informe les habitants.es des initiatives locales, valorise le territoire et informe sur les services publics. Pour assurer ses missions, elle dispose d'outils éditoriaux et réalise des opérations de communication spécifiques adaptés aux différents sujets et problématiques.

Chiffres clés

- Le magazine municipal Lyon Citoyen: **2** numéros en 2020 diffusés dans les **280 000** boîtes aux lettres et dans **300** lieux publics + un numéro spécial présentant les élus et leurs projets,
- 40** panneaux lumineux répartis sur le territoire,
- Le site web « lyon.fr »: soit plus de **34 000** par jour en moyenne,
- 40 000** abonnés pour la newsletter lyon.fr,
- Application Ville de Lyon pour Smartphone: **50 000** téléchargements (nouvelle version depuis mai 2019),
- Facebook « Ville de Lyon »: **321 000** personnes abonnés,
- Twitter: **154 000** abonnés Instagram: **172 000** abonnés,
- Facebook « Fête des Lumières »: **160 000** personnes abonnés.

Descriptif de l'activité 2020

L'année 2020 a été marquée d'une part par les contraintes liées à la période électorale (municipales et métropolitaines) qui ont imposé des restrictions en matière de communication.

En début d'année, en dehors des actions de communication régulières, la direction a mené une campagne d'information auprès des lyonnais.es pour expliquer la spécificité lyonnaise du double scrutin (élections municipales et métropolitaine le même jour).

A partir de mars, l'impact de la crise sanitaire est venu réorienter l'ensemble des actions de communication.

De nombreux évènements annulés, reportés ou modifiés ont nécessité une adaptation en temps réel des dispositifs de communication, ou de soutien lorsqu'il s'agissait d'actions événementielles extérieures. Un dispositif de communication important a été mise en place pour accueillir en septembre pendant deux jours Le Tour de France.

Tout au long de l'année, les actions de communication institutionnelles et récurrentes ont été menées de manière adaptée: santé, projets, actions scolaires et petite enfance, de la relation à l'usager et des E.Services, du développement durable, de la Culture, des espaces verts, du sport, vers les personnes âgées, promotion des sites internet et de l'Application Smartphone ...

ACTIONS LIÉES À LA CRISE SANITAIRE

Dès le mois de mars, la direction a modifié son dispositif de communication afin d'informer les Lyonnais.es sur les mesures, l'adaptation des services publics, les consignes, les recommandations liées à la crise sanitaire et à ses nombreuses conséquences sur la vie quotidienne ou sur l'activité de la Ville:

-Mise en place d'une newsletter hebdomadaire de suivi de la situation sanitaire et des mesures,

- Accompagnement des habitants durant les périodes de confinement en leur proposant des contenus éditoriaux, des propositions d'activités,
- Relai des allocutions régulières du Maire sur lyon.fr et les réseaux sociaux,
- Mise en place de plusieurs plateformes afin de répondre aux besoins des habitants, au maintien de l'activité économique ou à la qualité de vie de la population, dont lyonvoisins-solidaire.fr, lyon-solidaire et lyon.caresteouvert.fr,
- Soutien au commerce de proximité avec la mise à disposition de kits de signalétique sur les mesures barrières,
- Affichage et signalétique dans la Ville et dans les équipements VDL pour les nouveaux horaires ou les nouvelles directives,
- Installation dans la Ville de panneaux de signalétique lors de la mise en place des périmètres imposant le port du masque- opération de street marketing pour inciter les habitants au port du masque et aux respects des gestes barrières,
- Communication sur l'opération de livraison de panier de denrées aux personnes âgées,
- Organisation de l'envoi de près de 10 000 masques par courrier aux personnes de plus de 65 ans ou aux populations prioritaires.
- Participation aux opérations de distribution de masques notamment pour la distribution sur rdv dans les établissements sportifs ou lors de distributions sur l'espace public,
- Communication autour de la création du fichier Covid-19 Solidarité Lyon,
- Accompagnement en communication et signalétique sur site de la mise en place du centre de dépistage du Palais des Sports de Gerland,
- Mise en place de plusieurs campagnes de communication liées à la crise sanitaire: pour remercier tous ceux qui sont restés mobilisés pendant la crise sanitaire, pour inciter au port du masque, au respect des gestes barrières, au dépistage massif, pour soutenir le commerce de proximité.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 400 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

22,2

CABINET DU MAIRE

Missions et contexte

Quatre programmes constituent l'essentiel des missions du Cabinet du Maire : les relations publiques, les déplacements officiels, Morts sans toi(t) et le collège d'éthiques.

Chiffres clés

- En 2020, **97** réceptions se sont tenues à l'Hôtel de Ville et **15** manifestations en extérieur, **8** déjeuners/dîners, **783** réunions, **7 754** personnes ont visité les salons de l'Hôtel de Ville lors de **29** visites guidées.
- Plus de **14 900** personnes ont ainsi été reçues.

Descriptif de l'activité 2020

COLLÈGE D'ÉTHIQUE

Le Collège d'éthique est une commission extra-municipale composée pour un tiers d'élus municipaux, un tiers de personnalités qualifiées et un tiers de représentants des associations de défense des libertés publiques.

Daniel Chabanol, ancien président de la Cour Administrative d'Appel de Lyon en est le président actuel, il continue son action dans le cadre de sa lettre de mission portant sur différents axes :

- L'écoute des usagers,
- Le comparatif entre les différents systèmes de vidéoprotection en Europe,
- L'analyse des nouvelles possibilités offertes par les évolutions techniques de vidéoprotection dans l'espace public,
- L'analyse des nouvelles possibilités juridiques offertes par les évolutions législatives,
- Les propositions d'évolution/modification de la Charte de la vidéoprotection, si nécessaire.

DÉPLACEMENTS OFFICIELS

L'année 2020 a été marquée par l'absence de délégation conduite par le Maire pour cause de crise sanitaire.

FRAIS RELATIONS PUBLIQUES

Les frais de réception sont engagés après avis d'une Commission réception, qui analyse et arbitre toutes les demandes de prise en charges de frais ou de prêt de salons provenant :

- Soit des Adjoints pour les opérations relevant de leur délégation,
- Soit des partenaires extérieurs (associations, opérations de mécénat),
- Soit d'autres collectivités.

Les cahiers des charges des marchés publics afférents seront par ailleurs réorientés, en conformité avec les objectifs d'une alimentation plus végétale, plus locale et de qualité.

Le budget affecté aux inaugurations est utilisé pour des opérations de pose de première pierre ou de livraison de travaux.

L'objectif demeure de concilier, la maîtrise de ces dépenses avec une volonté d'ouvrir au plus grand nombre les salons de la « maison publique » Hôtel de Ville.

MORTS SANS TOI(T)

En 2020, la Ville de Lyon a maintenu son action « morts sans toi(t) ».

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

373 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

93,1

**Sécurité
et prévention
des risques**



ACTIONS OU GRANDES ORIENTATIONS IMPULSÉES EN 2020 PAR LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ

Pôle technologique

Un audit concernant la vidéo Surveillance a été lancé et le résultat permettra de définir la stratégie future.

Sécurité et prévention

L'accent est mis sur la prévention de la délinquance avec de nouvelles actions : création du conseil lyonnais de la nuit et d'un observatoire local de la tranquillité, développement de nouvelles missions autour de la prévention situationnelle, étalement de l'opération des jobs été sur l'année civile.

Les travaux de concertation et de rédaction de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance ont été poursuivis toujours dans un objectif de prévention.

S'agissant de la vidéo surveillance, le collège d'éthique a été relancé, avec pour rôle, entre autres, de valider le cahier des charges de l'audit externe sur l'outil vidéo.

Sur le volet gestion des risques, dans le cadre du projet Secur Cities, il a été décidé d'abandonner l'outil de signature du son faute de base légale permettant de garantir les libertés individuelles.

Enfin, il a été décidé, pour répondre à l'évolution des conditions sanitaires, que la DSP continue à participer activement à la prévention de l'épidémie avec l'ouverture d'un centre de dépistage à Gerland.

Écologie Urbaine

Depuis le 2^e semestre 2020, la Direction de l'Écologie Urbaine a développé développe les actions suivantes en matière de santé :

- La place de l'animal dans la Ville : en confirmant le partenariat fort et le soutien financier à l'association l'Hirondelle qui soigne les mammifères et oiseaux blessés, mais également un partenariat avec la SPA et l'école vétérinaire VetAgro Sup pour la gestion des « chats libres », animaux errants sur le territoire municipal qui seront recensés, vus par un vétérinaire et identifiés,

- La qualité de l'air extérieur : en assurant le contrôle en NO₂ (dioxyde d'azote) dans certains établissements accueillants des jeunes enfants et situés à proximité d'axes de circulation,
- La biovigilance et la surveillance des milieux en mettant en place un partenariat innovant d'étude du développement des cyanobactéries dans les milieux aquatiques urbains,
- Une attention particulière sera portée à l'ensemble des propositions faites pour la gestion de la fourrière animale afin d'envisager des coûts de fonctionnement moins importants pour une qualité de prise en charge identique.

Police municipale

L'organisation de la direction de la police municipale est globalement maintenue. Néanmoins, les projets de regroupements des postes du 7^e et 8^e comme du 1^{er} et du 4^e ont été stoppés.

Une commission « attractivité de la police municipale » a été mise en place, elle a vocation à faire des propositions visant à fidéliser les agents et à favoriser son attractivité.

Un projet d'adaptation de l'organisation de la PM devrait voir le jour courant 2^e semestre 2021, elle devrait réaffirmer le rôle de la police de proximité. A ce titre, des formations spécifiques seront mises en œuvre (violences faites aux femmes, sexisme, harcèlement, police de proximité du quotidien, phénomènes de radicalisation).

PÔLE TECHNOLOGIQUE

Missions et contexte

Au sein de la Délégation Service au Public et Sécurité, une approche a été mise en place afin de proposer et de développer une vision globale sur les questions de technologie appliquées aux politiques de sécurité.

Ainsi, le pôle technologique exerce les missions historiques du Centre de Supervisions Globale (vidéo surveillance des espaces publics et des bâtiments communaux) tout en ayant la charge, de porter, au sein de la délégation, une vision plus transversale des questions technologiques, en assurant une meilleure intégration de ces problématiques et de ces enjeux dans les différents projets liés aux politiques de sécurité. Le parc actuel est de 569 caméras sur l'espace public et 635 dans 55 bâtiments communaux.

Le pôle technologique s'appuie sur 4 agents temps plein avec un budget annuel de fonctionnement de 702 k€ pour 2020.

Chiffres clés

- Nombre de films réquisitionnés: **1 088**,
- Nombre de signalements effectués avec interpellations: **392**,
- Une baisse significative sur 2020 expliquée par les **2** périodes de confinements.

Descriptif de l'activité 2020

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur le fonctionnement du pôle technologique. L'activité est restée la même compte tenu de la continuité de service demandé au CSU. Les actions menées sur l'année 2020 se divisent en trois opérations principales.

VIDÉO SURVEILLANCE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Il s'agit principalement de lutter contre les dégradations et/ou l'intrusion mais également contre les incivilités notamment dans les piscines et les Mairies. La mise en place de ces dispositifs permet d'envisager une optimisation du montant des primes d'assurance.

VIDÉO SURVEILLANCE DE L'ESPACE PUBLIC

Il s'agit principalement de la maintenance et de l'entretien des équipements techniques liés à l'activité de vidéo-protection des espaces publics. Ceci en vue de satisfaire les nombreuses et multiples attentes des différents partenaires et services tant de l'Etat que municipaux. Ils œuvrent chacun dans leur domaine, ou collectivement, à l'amélioration de la tranquillité publique et de la gestion urbaine de proximité.

Pour le premier semestre 2020, le pôle technologique a déployé 13 caméras (validation mandat précédent) sur 1 nouveau secteur (place Valmy 6 c) et 3 compléments (Gerland tour de France 3 c, Quartier Asiatique 2 c et Santy suite à réception Tramway T6 2c).

Le pôle technologique a, par ailleurs, suivi les chantiers de réaménagements de: Part dieu, Perrache, Cœur de presqu'île, Tram T6, Duchère plateau et Sauvegarde, Mermoz sud.

Il a été également réalisé l'implantation temporaire de caméras nomades sur différents sites (Duchère, route de Vienne, Félix Faure/Lacassagne, Guillotière, Consulat de Turquie, mazagran, parc Gerland, place de Paris, techsud).

Enfin, le pôle technologique a été sollicité sur une dizaine d'études techniques pour des implantations futures dans les bâtiments communaux.

VIDÉO VERBALISATION

L'objectif étant de mettre en test les différents modèles de vidéo verbalisation avec les systèmes vidéo en place sur les secteurs pré définis. En 2020 une centaine de caméras sur les secteurs de Presqu'île, Péri sont affectées à la vidéo Verbalisation. L'adaptation du système, les évolutions logicielles, les liaisons entre les différents partenaires sont opérationnelles. Une accélération de ce projet s'est développée sur le 2^e semestre afin d'étendre les secteurs sujets à la vidéo verbalisation.

Une étude est menée parallèlement afin de vérifier la faisabilité quant à la mise en place de verbalisation par un système LAPI embarqué sur un véhicule.

*EN TERME D'EFFECTIFS, LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DONT LES AGENTS DU SMA (16,9 ETP)/PÔLE TECHNOLOGIQUE (4 ETP).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

699 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

52,1

PRÉVENTION SÉCURITÉ

Missions et contexte

La DSP met en œuvre les pouvoirs de police du Maire dans les domaines suivants :

- Immeubles dangereux Balmes, sécurité incendie et panique dans les Établissements Recevant du Public,
- Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance : Prévention sociale des jeunes en difficulté et de la récidive, aide aux victimes, accès au droit, médiation sociale, suivi des squats,
- Conduite du projet européen SECUR CITIES,
- Gestion des manifestations publiques et de la tranquillité de la « vie nocturne »,
- Plan Communal de Sauvegarde,
- Vidéo protection de l'espace public et vidéo-sécurisation de l'événementiel.

Chiffres clés

- **121** arrêtés de police générale des IMR,
- **57** dossiers instruits par la Commission des Balmes,
- **110** jeunes accueillis en chantiers-jeunes,
- **4947** personnes renseignées et **497** élèves touchés par **24** actions citoyennes en milieu scolaire menées par les juristes des MJD,
- **1352** situations traitées par les intervenants sociaux en commissariat,
- **1004** autorisations exceptionnelles traitées par le service Tranquillité Publique,
- **705** visites d'ERP,
- **306** heures d'intervention d'astreinte.

Descriptif de l'activité 2020

SÉCURITÉ CIVILE

- 217 k€ en travaux d'entretien et de surveillance, ainsi qu'en diagnostics de sécurité ont été consacrés aux risques liés aux terrains et aux immeubles dangereux,
- 121 arrêtés pris au titre de la police Générale pour des mesures de sécurité (évacuations et périmètres de sécurité),
- La Commission des balmes a examiné 57 dossiers,
- En matière de risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP), 705 visites d'ERP du 1^{er} groupe ont été effectuées par les techniciens de la direction et 1436 dossiers étudiés par les Commissions de sécurité et d'accessibilité.

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

La mise en œuvre des actions inscrites à la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance destinées à prévenir et réduire les faits de délinquance ou d'incivilité troublant la sécurité et la tranquillité publique englobe les frais de fonctionnement des Maisons de Justice et du Droit (154,4 k€).

Par ailleurs, l'organisation des chantiers jeunes a permis l'accueil de 110 jeunes de 14 à 20 ans issus des quartiers prioritaires du Contrat de Ville et 97 jeunes ont bénéficié d'un job été d'un mois dans les services de la Ville.

Les juristes des maisons de justice et du droit ont reçu et conseillé 4947 personnes. 497 élèves ont bénéficié de 34 actions citoyennes (rôle et place de la loi). Les intervenants sociaux en commissariat sont intervenus sur 1352 situations.

Concernant les mesures alternatives à l'incarcération, 13 services de la Ville ont accueilli 20 personnes condamnées à un Travail d'Intérêt Général.

8 jeunes ont pu effectuer leur mesure de réparation au sein des services de la Police municipale.

Le service prévention de la délinquance a animé 43 réunions « point police », et 2 séances de CLSPD d'arrondissement. (7^e et 8^e).

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET GESTION DES RISQUES

Sur le plan des risques liés aux manifestations organisées sur les espaces publics, la Commission Consultative Communale de Sécurité Publique s'est réunie à 12 reprises et a traité 556 dossiers de manifestations (dont 3 ont fait l'objet d'une visite de réception).

Concernant la gestion des débits de boissons, 328 licences III à IV, vente à emporter, restaurant et 98 demandes de dérogation d'ouverture tardive permanentes ont été traitées. Cette activité est complétée par les autorisations temporaires de buvette et autorisations d'ouvertures tardives exceptionnelles qui totalisent 1004 autorisations.

La cellule de veille « Vie Nocturne » s'est réunie à 6 reprises et a examiné 137 dossiers d'établissements signalés dont 27 en suivi régulier.

L'astreinte de sécurité a effectué 306 heures d'intervention sur le terrain.

La cellule gestion des risques a piloté l'organisation de la distribution des masques à la population en mai pour un coût de 242 k€ et l'organisation du centre de dépistage de la Covid-19 dont la dépense s'élève à 377 k€.

L'essentiel des missions de la direction a été maintenu durant la crise sanitaire. Pendant le premier confinement, les missions de l'astreinte sécurité ont été maintenues à 100%. Les autres activités ont, dès lors que cela était possible, été réalisées à distance (télétravail, réunions en visio-conférences).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

992 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

74,7

ÉCOLOGIE URBAINE

Missions et contexte

La Direction de l'Écologie Urbaine est un acteur local de la « santé environnementale » et de la « santé publique ». Elle participe au suivi de la qualité de l'air, des eaux et des sols, au contrôle de l'exposition aux champs électromagnétiques, à la lutte contre les nuisances sonores, au suivi des installations classées, à la lutte contre les pollutions industrielles et artisanales, la lutte contre les animaux errants, l'épidémiologie, l'insalubrité de l'habitat et à la lutte anti-vectorielle.

Elle promeut une approche intégrée des politiques publiques selon le concept « une seule santé - One health ».

Chiffres clés

- Qualité de l'eau: **583** analyses,
- Lutte contre la pollution électromagnétique: **114** dossiers téléphonie mobile,
- Lutte contre les nuisances sonores: **21** arrêtés municipaux,
- Lutte contre l'insalubrité: **722** enquêtes (Habitat et Plomb),
- Qualité de l'alimentation: **350** établissements contrôlés, **500** enquêtes de terrain, **65** avis sanitaires, **346** mesures de police administratives, **4** fermetures administratives,
- Activité: **4 687** enquêtes, **1 506** mesures de police administrative, **1 913** avis sanitaires, **1 367** prélèvements.

Descriptif de l'activité 2020

CONTRÔLER

Les inspecteurs de salubrité assermentés et habilités par le Préfet et agissant au titre des pouvoirs de police du maire et du préfet, contrôlent sur site les réglementations locales, nationales et européennes en matière d'hygiène, de salubrité et d'environnement et malgré la période de confinement et la crise sanitaire.

La DEU a notamment poursuivi ses activités régulières de :

- Contrôle de la qualité de l'eau: eau de distribution publique et eaux de piscine (141 ERP inspectés dont piscines publiques et privées), eaux de surface, eaux d'agrèments et suivi du risque légionellose dans les ERP de la Ville,
- Contrôle de l'exposition aux champs électromagnétiques: dans le cadre de la charte, surveillance sur signalements de la 4G et 5G 208 dossiers d'informations instruits en 2020 (+ 145 % par rapport à 2019),
- Qualité de l'air intérieur: 54 ERP scolaires ont fait l'objet d'un diagnostic, avec suivi de 10 non-conformités et 15 diagnostics radon. 7 EAJE ont été diagnostiqués en régie,
- Suivi de l'analyse des gaz de sols et d'eaux souterraines: 13 écoles et crèches font l'objet d'un suivi environnemental,
- Fourrière animale: suivi du marché de captures d'animaux avec déclenchement de 610 interventions de notre prestataire, et 26 gardes sociales (prise en charge de l'animal pour une période d'incapacité du propriétaire),
- Lutte contre l'insalubrité: 737 avis émis dans le cadre des autorisations d'urbanisme, 4 mesures d'urgences pour le suivi saturnisme, 658 nouveaux dossiers d'insalubrité instruits et 15 procédures de police administrative (dont 4 travaux d'office).
- Lutte contre les nuisances sonores: 695 enquêtes de terrain, 158 sonométries réalisées.

ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS ET LES GESTIONNAIRES

-Les agents de la DEU apportent leur expertise en matière de santé, d'hygiène et de sécurité sanitaire et d'actions de santé publique aux porteurs de projets privés et aux directions de la Ville gestionnaires d'ERP:

- En 2020, afin de répondre aux exigences légales, 140 défibrillateurs ont été acquis et installés dans les ERP de catégorie 1 à 3 (dont 68 écoles), ceci porte à 237 le nombre de défibrillateurs municipaux en service sur le territoire lyonnais.
- Participation et animation de groupes de travail sur: la Maladie de Lyme, la convention AACT'Air en partenariat avec le CSTB pour déterminer les facteurs à risque pour la qualité de l'air dans les établissements accueillants de jeunes enfants, et le suivi du risque des zoonoses avec le projet BIODIVERSA.

Cette année reste exceptionnelle car en raison des fermetures de certains établissements les activités de certaines sections (sécurité alimentaire, nuisances sonores etc...), ont de fait été limitées. Dans les espaces publics, par exemple, la dératisation a été maintenue et a eu lieu de manière régulière.

UN ENGAGEMENT FORT EN SOUTIEN POUR LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

La Direction en charge de la santé des lyonnais, la DEU a été logiquement associée à la gestion de crise par l'intermédiaire de son médecin directeur et de son infirmière de santé publique notamment qui ont:

- Participé à la cellule de gestion de la crise sanitaire (suivi épidémiologique hebdomadaire, installation du centre de dépistage de Gerland...),
- Elaboré les protocoles sanitaires pour les ERP de la Ville de Lyon,
- Coordonné et participé à la gestion de la cellule en charge des EPI (à destination des agents Ville de Lyon et pour les manifestations publiques).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

837 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 730 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

41,4

POLICE MUNICIPALE

Missions et contexte

Les 350 agents de la police municipale assurent, sous l'autorité du Maire, les missions de police administrative, notamment, la prévention et la surveillance du bon ordre, de la sécurité, de la sûreté, de la salubrité et de la tranquillité publique. La police municipale répond au besoin de sécurité de proximité et s'inscrit dans une démarche préventive. Elle peut verbaliser les infractions aux arrêtés de police du maire et la plupart des contraventions au code de la route. Elle est habilitée à réaliser les relevés d'identité, des tests d'alcoolémie, les retenues du permis de conduire et la mise en fourrière.

Le contrôle du stationnement relève principalement des Agents de Surveillances de la Voie Publique. La continuité du contrôle, l'implantation des zones de stationnement payant et la tarification incitative ont pour objectif d'aboutir à un taux de rotation des véhicules satisfaisant pour les usagers, garantissant ainsi une offre de stationnement de courte durée.

Chiffres clés

-Vêtements de travail:
149 k€,

-Equipements de protection individuelle: **12 k€**,

-Formation sportive des agents: **25 k€**.

Descriptif de l'activité 2020

Cette année a été fortement marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 ainsi que par la persistance de la problématique terroriste avec 8 attentats commis sur le sol français qui ont fait 9 morts (dont 2 terroristes) et 14 blessés (dont 2 terroristes).

Pendant le premier confinement, dès 17 mars 2020, la direction de la police municipale s'est adaptée et a fonctionné en mode restreint avec, en moyenne, 60 agents mobilisés, du lundi au vendredi, 50 le samedi et 30 le dimanche. Au cours de cette période, les missions de la police municipale ont été essentiellement orientées vers la prévention et l'information au public. Lorsque les textes ont permis aux policiers municipaux de relever les infractions aux règles sanitaires, une partie de leurs missions a été consacrée à cette tâche. Considérant que, durant cette période, le stationnement de surface a été rendu gratuit, le Service du Contrôle du Stationnement et de l'Espace Public (SCSEP) a prévu 4 équipages par jour afin de répondre aux demandes relatives au stationnement et à la mise en fourrière de véhicules.

A la fin du 1^{er} confinement, le stationnement est redevenu payant le 11 mai 2020 mais la gratuité du paiement du stationnement a été maintenue jusqu'au 30 juin pour les résidents et les professionnels de l'urgence. La reprise de la surveillance du stationnement payant a été assurée de manière progressive par les agents du SCSEP.

Depuis le 11 mai dernier, la direction de la police municipale fonctionne avec un peu plus de 90% de ses effectifs en présentiel, 25 agents sont placés en Autorisation Spéciale d'Absence pour fragilité et certaines fonctions sont exercées en télétravail.

A titre indicatif, voici quelques chiffres clés concernant l'année 2020 :

- 17 443 demandes d'interventions via le PC radio dont 12 351 pour véhicules conduits en fourrière,
- 3 502 missions et dispositifs de sécurisation,
- 45 dispositifs spécifiques (événements culturels, festifs, sportifs),
- 2 434 contrôles routiers,
- 542 interpellations pour délit avec mise à disposition Officier de Police Judiciaire.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

739 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

3 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

389,3

RÉGULATION URBAINE

Missions et contexte

La Direction de la Régulation urbaine, rattachée à la Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité, intervient sur les champs de compétence suivants :

- La gestion de l'occupation temporaire de l'espace public,
- Le suivi administratif de la fourrière municipale déléguée à l'entreprise EGS Lyon
- La collecte, l'identification, et la restitution des objets trouvés,
- La gestion des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO).

Chiffres clés

Arrêtés de signalisation et de réservation d'emplacements pour :

- Véhicules de déménagements et livraisons diverses : **15 994**,
- Autorisations de grues : **507**,
- Autorisations de nacelles : **507**,
- Travaux : **12 405**,
- Événements et manifestations commerciales : **735**,

Fourrière automobile :

- Nombre de véhicules mis en fourrière : **12 878**,
- Nombre de véhicules en stationnement abusif et épaves mis en fourrière : **1 200**,

Recours Administratifs Préalables Obligatoires instruits :

4 921 (dont **3 652** acceptés), pour **176 875** Forfaits Post-Stationnement émis, soit un taux de contestation de **2,79 %**.

Descriptif de l'activité 2020

L'occupation temporaire de l'espace public (OTEP) prend la réglementation temporaire, pour le compte du maire de Lyon et du président de la Métropole de Lyon, des travaux, déménagements, livraisons et manifestations festives sur la voie publique. Il perçoit les redevances fixées par le conseil municipal : pour l'usage de grues et nacelles sur la voie publique, de réservation d'emplacements pour des opérations de déménagements, et emprises pour manifestations commerciales temporaires. Le service OTEP assure en outre la gestion des autorisations relatives à ces occupations, le contrôle ou la pose de la signalétique temporaire.

Depuis le 1^{er} août 2019 et jusqu'au 31 juillet 2024, la société Enlèvement Gardiennage Service (EGS) Lyon, filiale du groupe EFFIA, assure, sous le contrôle de la Ville, la gestion de la fourrière municipale automobile. Cette entreprise délégataire effectue pour le compte de la Ville, l'enlèvement, le transport, la conservation, la restitution ou la destruction des véhicules en infraction. La Ville perçoit du délégataire une redevance annuelle correspondant à la location des deux terrains de fourrière sis rue Sémard à Lyon 7, et rue Fromont à Vaulx-en-Velin.

Le service des objets trouvés centralise et assure la gestion de ces derniers qui sont déposés directement au service, dans les mairies d'arrondissement, par les Transports en Commun Lyonnais (TCL), par le service des taxis et par les polices nationale et municipale. Le service est intégré au dispositif GRU (Gestion de la Relation Usagers) améliorant ainsi le service rendu à l'utilisateur. Il reçoit environ 20 000 objets par an, et en restitue 20% aux propriétaires.

Le service de l'UGCS instruit et répond aux RAPO, rembourse les usagers qui auraient payé leur FPS s'il est annulé, traite certains FPS Majorés, demande des annulations de poursuites auprès du Trésor Public, rédige une réponse à la Commission du Contentieux du Stationnement Payant si l'utilisateur fait appel après le rejet de son RAPO, gère les timbres amendes et les créations ou renouvellements des cartes électroniques des agents affectés à la verbalisation.

La crise sanitaire de la Covid-19 a entraîné une chute de l'activité des services, et donc des recettes afférentes. Après instruction de la demande d'EGS, délibération du conseil municipal, et conformément au contrat, la Ville a compensé pour 216 k€ HT la perte d'exploitation de l'entreprise de fourrière.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

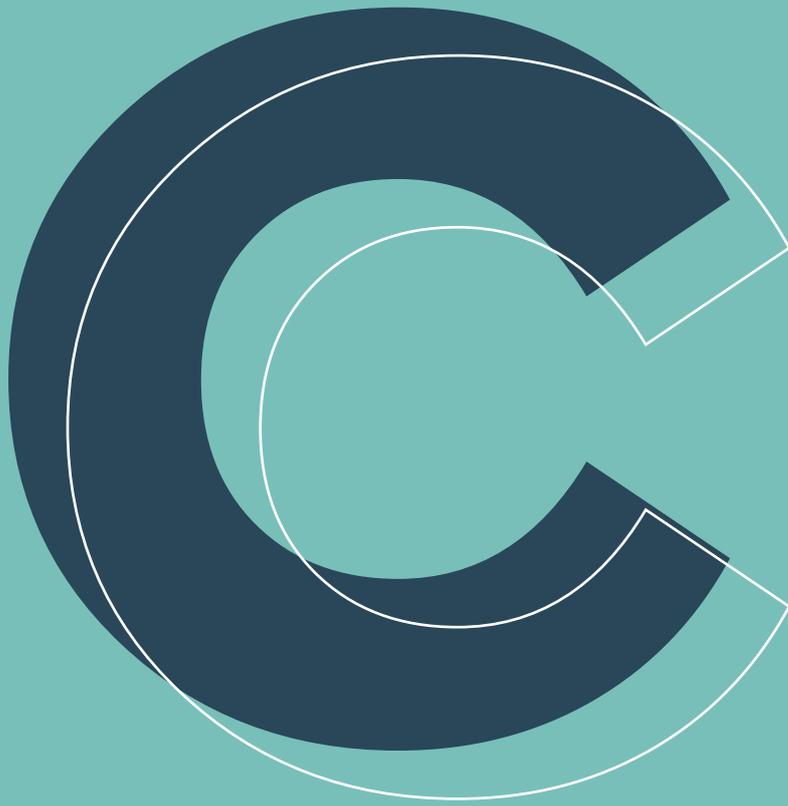
919 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 861 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

34,8



**Culture et
patrimoine**

ACTIONS OU GRANDES ORIENTATIONS IMPULSÉES EN 2020 PAR LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ

Musée des Beaux-Arts

La programmation s'attachera à l'avenir à privilégier les dialogues des collections au sein du Pôle et à présenter des expositions reflétant de nouvelles problématiques sociétales. La recherche de nouveaux partenaires et l'accessibilité à tous les publics seront plus que jamais au cœur de nos préoccupations.

Le développement de l'éducation artistique et culturelle dans de nouveaux lieux est une des priorités fortes du musée, de même que la programmation d'expositions hors-les murs, à l'intention de publics plus éloignés de la culture.

Direction des affaires culturelles

Au cours du 2nd semestre 2020, la DAC a participé à la réflexion autour de nouveaux enjeux sur les aides à la création en général et sur le Fonds d'intervention culturelle en particulier. Les structures impliquées dans les quartiers prioritaires ont été particulièrement suivies et incitées à répondre aux appels à projet lancés par l'Etat (ANCT et DRAC). Elle a mis en œuvre et instruit le Fonds d'urgence culturelle. 359 dossiers ont été reçus en septembre, 277 subventions ont été votées au Conseil municipal du 19 novembre pour un montant total de 2 977 647 €.

Parmi les grands axes de la politique en matière de patrimoine culturel figurent la valorisation et la protection du patrimoine historique, qui par sa durabilité et sa capacité à résister au temps, prend toute sa part dans la transition écologique. Plus largement, l'objectif d'un développement durable (y compris dans sa dimension participative) fait partie intégrante des réflexions engagées (critères, usages, patrimonialisation) et des processus de restauration (MOE, corps de métiers).

Auditorium Orchestre national de Lyon

Pendant la période du second confinement, et jusqu'à la fin de l'année 2020, l'AONL a adapté sa programmation et a développé une nouvelle offre numérique pour continuer de partager la musique, rester en lien avec son public, poursuivre le travail de l'Orchestre. Des partenariats ont été noués (Radio Classique / NomadPlay) afin de capter et diffuser une partie des concerts.

Plusieurs nouveaux projets:

- Une web série animée par Sabine QUINDOU « les petits secrets des instruments », à destination du jeune public. Permet d'entrer dans la vie de l'ONL, de la musique et des instruments de façon très humaine, ludique et pédagogique.

- « La mécanique de l'Orchestre ». Entrer au cœur de l'ONL, des répétitions au concert. Découvrir comment se construit un concert, quels sont les métiers d'un orchestre.

- Le premier concert capté a été diffusé dans les écoles, 3000 élèves ont pu en bénéficier. Des partenariats ont été noués avec les EHPAD (un musicien, une personne).

Enfin, des podcasts intitulés « c'est dans la poche » sont diffusés régulièrement sur le site internet de l'AONL.

Evènements culturels

La Ville de Lyon s'est associée au dispositif Culture Hors Les Murs, à l'initiative de la Métropole et a programmé une dizaine d'évènements culturels dans le 3^e, le 4^e et le 9^e arrondissement, au mois de septembre.

Bibliothèque municipale

Les bibliothèques, seuls établissements culturels autorisés à ouvrir par le Gouvernement, ont adapté leurs services et accueilli le public lyonnais, en liant qualité et sécurité :

- Nouvelle extension des services au 30 juin relayée par une campagne de communication « la bibliothèque c'est reparti »,
- Ouverture aux horaires habituels avec la mise en place d'une jauge et de la quarantaine du 25 août au 29 octobre,
- Mise en place du « prêt à emporter » du 16 au 30 novembre,
- Ouverture à partir du 02 décembre avec reprise de la jauge et de la quarantaine,
- Maintien a minima des activités culturelles et pédagogiques autorisées (accueil péri-scolaire, visites guidées, conférences...).

Théâtre des Célestins

Le projet interne du théâtre pour l'année 2020 était axé sur sa démarche éco responsable, « Nous demain, zéro plastique aux Célestins ».

Et comme 1^{ère} démarche, plutôt que de mettre des bouteilles d'eau à disposition des compagnies invitées, le Théâtre des Célestins a investi dans des gourdes qui seront offertes aux artistes lors de leur passage. En complément, une sensibilisation aux économies d'énergie possibles dans le théâtre a été réalisée avec toutes les équipes.

Le Théâtre travaille en lien avec la Métropole relativement au projet de recyclerie culturelle, et en particulier sur les aspects liés aux décors des spectacles.

Enfin, au moment de la rédaction des marchés, une attention particulière est portée aux articles portant sur le développement durable et la RSE.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Missions et contexte

Premier musée de région par l'ampleur de ses collections, le musée des Beaux-Arts est une institution au rayonnement international.

Ses collections encyclopédiques présentent un panorama de l'Antiquité à nos jours.

Le MBA propose des expositions de rayonnement international. La programmation culturelle, riche et diversifiée, entend faire découvrir les collections et les expositions. Elle s'appuie sur des collaborations avec d'autres institutions culturelles. L'accueil des scolaires et des étudiants est une des priorités.

Avec ses partenaires du champ social, de la santé et de l'éducation populaire, le musée est engagé dans l'accueil de tous les publics.

Les instances de mécénat: le Club du musée Saint-Pierre et le Cercle Poussin, ainsi que l'Association des amis du musée s'engagent très activement aux côtés du musée pour soutenir sa politique d'acquisition.

Chiffres clés

Fréquentation 2020:

- Collections permanentes: **71 984** visiteurs dont **39 460** pendant la période d'ouverture du 1^{er} au 16 mars et **32 524** du 22 juin au 31 octobre,
- Exposition Picasso: **42 714** visiteurs,
- Exposition Drapé: **51 300** visiteurs dont **41 630** sur 2020.

Descriptif de l'activité 2020

IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE MUSÉE

Le musée a été fermé au public du 17 mars au 22 juin, puis à partir du 31 octobre. Les dates de l'exposition Picasso. Baigneuses et baigneurs ont pu être prolongées avec l'accord exceptionnel des prêteurs. L'exposition a été ouverte le 15 juillet, elle devait se terminer le 3 janvier 2021. La réservation en ligne des billets a été rendue obligatoire. Les jauges de visite dans l'enceinte du musée étaient strictes, tout particulièrement pour l'exposition: les groupes étaient accueillis le matin, les visiteurs individuels de 13h à 20h, avec une jauge de 20 personnes tous les quart d'heures.

Pour garder le lien avec ses publics pendant cette période, le musée a renforcé ses contenus numériques sur le site internet et les réseaux sociaux. En raison de la fermeture prématurée de l'exposition Picasso, deux vidéos ont été réalisées, l'une avec le Quatuor Debussy, l'autre avec Sylvie Ramond, commissaire de l'exposition. Le service culturel a développé de nouvelles propositions; des visites et des ateliers en visio et hors-les-murs ont été proposés aux scolaires. Les 5 mois de fermeture au public et les 4 mois d'ouverture avec des jauges de visite très restreintes ont profondément diminué les recettes de billetterie du musée, qui se sont élevées à 834 k€ pour un BP à plus de 2 millions.

La conséquence de la situation sur les dépenses s'élève à 220 k€ (surcoût du prolongement de l'exposition, réalisation des vidéos, matériel d'hygiène et gestion des flux, remboursement...):

- 61 k€ ont été équilibrés par la non réalisation d'actions (arrêt de la programmation, baisse de la communication institutionnelle, diminution des prestations de ménage),
- 159 k€ ont été réaffectés sur l'année 2021 en raison du report des programmations.

EXPOSITIONS

Drapé. Degas, Christo, Michel-Ange, Rodin, Man-Ray, Dürer...

30 novembre 2019 - 8 mars 2020

Le musée a présenté pour la première fois une

approche du drapé, au plus près du geste artistique, de la Renaissance jusqu'au XXI^e siècle, avec des prêts exceptionnels des musées français, européens et américains.

Picasso. Baigneuses et baigneurs

15 juillet - 31 octobre 2020

Le musée a proposé, en partenariat avec le musée national Picasso-Paris, une relecture du thème de la baigneuse dans l'œuvre de Pablo Picasso avec des contrepoints d'œuvre d'artistes du XIX^e siècle, qui ont influencé Picasso et de ses contemporains.

Mécénat et Acquisitions

Le Club des mécènes du musée Saint-Pierre et le Cercle Poussin, ainsi que certains collectionneurs et descendants d'artistes, ont été particulièrement présents aux côtés du musée pendant cette année difficile. Leur soutien a permis un enrichissement exceptionnel des collections, tout particulièrement pour le XX^e siècle, et sera mis en valeur dans une nouvelle présentation dès la réouverture du musée.

RESTAURATIONS

Parmi les restaurations effectuées au musée, une opération mérite d'être citée: le chantier mené sur les peintures de grand format conservées sur des rouleaux. Un traitement par anoxie a été réalisé suivi d'un reconditionnement des œuvres. Ce chantier a été l'occasion d'établir des constats d'état, de poursuivre le récolement et d'effectuer une campagne photographique.

MAQUETTE TACTILE

Les projets de maquettes et de plans tactiles se sont concrétisés. Destinés prioritairement aux publics mal et non-voyants, ces maquettes, ainsi que les plans tactiles les accompagnent, seront installés à la billetterie et au début du parcours de chaque étage. Ils aideront également le public le plus large à mieux appréhender le bâtiment. Ce projet a été soutenu par un mécénat d'entreprise et une souscription publique.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1 852 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 077 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

116,1

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Missions et contexte

Plusieurs événements ont marqué l'année 2020 :

- La crise sanitaire a profondément impacté le secteur culturel. En soutien, dès le printemps, la DAC a été soucieuse de garder le contact avec les acteurs culturels et mesurer les premières conséquences de la crise : questionnaire adressé à 124 associations (analyse de 89 réponses) ; attribution par décision du Maire de 85 subventions ; organisation de 18 comités de suivi en visio-conférences.
- Un fonds d'urgence exceptionnel de 4 M€ a été voté lors du Conseil municipal du 30 juillet.
- Organisation du processus de recrutement d'une nouvelle direction pour le Théâtre de la Croix-Rousse avec la nomination de Courtney Geraghty et de la Halle Tony Garnier avec celle de Thierry Pilat.
- Rédaction du rapport d'évaluation 2016-20 sur l'implication de la Ville de Lyon dans le réseau des Villes créatives de l'UNESCO.

Descriptif de l'activité 2020

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Soutien à l'enseignement artistique

Participation au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (8,3 M€), à l'École Nationale des Beaux-Arts de Lyon (6,32 M€) et à 14 écoles de musique associatives (54,3 k€) dont 10 sont membres du réseau des écoles de musique.

Soutien des structures à l'international

25 associations et organismes artistiques et culturels ont été soutenus, en coopération avec l'Institut français.

Création et diffusion artistique

- 16 structures associatives culturelles ont été soutenues par une subvention individualisée pour un total de 12,86 M€,
- 87 associations ont bénéficié des enveloppes de subventions « Fonds d'intervention culturelle », 21 du « Fonds d'intervention Musiques Actuelles » et 14 des subventions Casino pour un total annuel de 1,47 M€. 85 subventions ont été attribuées pendant le premier confinement par décision du Maire sur le même montant qu'en 2019,
- 17 associations ont perçu une aide en investissement pour un montant total de 150 k€ permettant à la Ville notamment de participer aux travaux du Périscope et du Théâtre des Clochards Célestes, et au Hot club d'améliorer leurs conditions d'accueil du public (aux Subsistances et à Grand Zéro).

Par ailleurs, la DAC a versé les subventions d'équilibre aux budgets annexes du Théâtre des Célestins (6,54 M€) et de l'ONL (9,39 M€).

Volet patrimonial et mission site historique

- Quatre associations ont bénéficié d'une subvention individualisée : l'Institut Lumière (480 k€), le musée Urbain Tony Garnier (90 k€), l'association Soieries Vivantes (30 k€), l'association Silk in Lyon (35 k€),
- Le Fonds d'Intervention du Patrimoine a permis de soutenir, à hauteur de 15 k€, 4 structures œuvrant et contribuant au rayonnement patrimonial de la Ville de Lyon.
- Remise du Prix « Citoyens du patrimoine », attribué au Conseil de quartier « Quartiers anciens » (5^e arr.) pour le projet « Rendez-vous avec l'art contemporain et le patrimoine du Vieux-Lyon », décerné à l'occasion des Rendez-vous du patrimoine, qui a réuni plus de 300 acteurs locaux et experts de renom en matière de patrimoine, sur le thème « Le patrimoine industriel, une aventure humaine ».
- Valorisation du carillon de l'hôtel de ville à travers plusieurs concerts et master class : concerts d'été, JEP, fêtes de fin d'année.

Coopération Culturelle à Lyon volet culturel de la politique de la Ville et actions auprès de publics spécifiques

- Mise en œuvre des projets culturels de territoire dans le cadre du contrat de Ville 2017/2022. 55 actions ou projets ont été soutenus en 2020 pour un engagement financier total de la Ville de 422 100 euros (lignes budgétaires Culture, politique de la Ville et événements), dont 90 k€ proviennent du Fonds d'intervention culturelle (« droit commun »). Malgré l'annulation d'un certain nombre d'événements et de projets, les subventions ont été versées afin de soutenir les associations artistiques et culturelles qui œuvrent dans les quartiers ou auprès de publics éloignés.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

48 670 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 481 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

46,0

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (SUITE)

Missions et contexte

Le projet européen ROCK
Il est arrivé à son terme (2017-2020). Actions réalisées, en partenariat avec différents services de la Ville et 2 structures associées, UrbaLyon et LUCI:

- Echanges de bonnes pratiques avec les autres membres du projet sur les travaux relatifs à l'observatoire urbain sur les nouveaux usages, et sur les questions relatives à la gouvernance mise en place par la Ville pour gérer le patrimoine,
- Rôle moteur de la Ville de Lyon sur la thématique « Lumière »: étude retraçant l'histoire de l'organisation de la Fête des Lumières avec interviews des principaux acteurs, travail sur la notion de « cacolumie » (cacophonie lumineuse) en rapport avec le plan Lumière Enfin élaboration d'un cahier de recommandations portant sur la lumière privée, à destination des porteurs de projets de mise en lumière de bâtiments, façades, vitrines, etc.

Descriptif de l'activité 2020

- Lancement de deux résidences d'artistes, dans les quartiers Langlet-Santy et Duchère (Château), pour un accompagnement artistique sensible des habitants en période de renouvellement urbain. Les résidences sont financées, pour 3 ans. En 2020, elles ont, chacune, reçu une subvention de 7,5 k€ pour la part Culture.
- Mise en œuvre de la Charte de Coopération Culturelle Lyon Ville durable 2017/2022. Les 28 structures culturelles signataires de la Charte se sont engagées dans les 12 QPV. Elles ont également contribué à l'édition du guide du Développement durable 2020 de Lyon.

Pôle technique des Subsistances

- Impact Covid-19: mise en place de concertations pour intégrer les dispositifs sanitaires des différentes entités, ainsi que le filtrage des entrées et fermetures du site compte tenu des périodes de confinement et de couvre-feu.
- Le confinement de mars à mai 2020 a donné lieu à des baisses de consommation en fluides et énergie. L'impact financier est toutefois minime du fait de problèmes techniques sur les installations de chauffage (vétusté de la régulation) et de la hausse importante des tarifs de l'électricité (+30% en moyenne)
- La Direction Technique de Site a assuré la supervision de 561 opérations de maintenance préventives sur les installations techniques, ainsi que de 375 interventions curatives.
- 1 Travailleur d'Intérêt Général a été accueilli, pour une durée totale de 35 heures.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La DAC perçoit des recettes au titre des loyers versés notamment par les théâtres concédés et l'Opéra. Certains de ces loyers ont fait l'objet d'exonération partielle justifiée par la fermeture administrative de ces établissements en raison de la crise sanitaire.

La DAC perçoit également une participation du Grand Casino de Lyon.

LES SUBSISTANCES

- Dépenses de Fonctionnement: **1 006 k€**
- Recettes de fonctionnement: **711 k€**

DIRECTION DES MUSÉES D'HISTOIRES ET DE SOCIÉTÉS

Missions et contexte

En 2020 a débuté le travail de numérisation des collections et de gestion en ligne des collections via application open source *CollectiveAccess*. L'aboutissement du travail sur la refonte des sites internet est aussi impactant. Sur ces 2 sujets les enjeux sont grands : faire émerger une communauté de contributeurs transdisciplinaires, produire du savoir, faire dialoguer les sciences et les arts autour des collections, valoriser les collections, ...

Entre les 2 fermetures, liées à la situation sanitaire, les conditions d'accueil ont été adaptées pour permettre au public de revenir en toute sécurité (jauges adaptées, gestion des flux, marquage au sol, protection plexiglass, gel hydro-alcoolique, port du masque, retrait d'objets à toucher, distanciation...). Sur la 2^d période de fermeture un travail d'entretien des collections et des locaux a été effectué, et des actions ont été mises en place pour rester en lien avec les publics : mise en ligne de nombreux projets via les réseaux sociaux et médiation hors les murs.

Chiffres clés

Musées Gadagne

- Surfaces d'exposition : **2 400 m²**,
- Nombre d'objets dans les collections : **100 000**,

Musée Malartre

- Surfaces d'exposition : **3 000 m²**,
- Nombre d'objets dans les collections : **4 800**.

Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique

- Surfaces d'exposition : **2 000 m²**,
- Nombre d'objets dans les collections : **32 000**.

Descriptif de l'activité 2020

LES MUSÉES GADAGNE

Musée d'histoire de Lyon

Intitulé « *Les pieds dans l'eau. Vivre avec le Rhône et la Saône* », le deuxième opus de la refonte de l'exposition permanente du MHL évoque les relations des Lyonnais.e.s avec leurs cours d'eau, dans un grand récit écologique et poétique. Un des objets phare de cette exposition est la barque-vivier du XVI^e siècle, restaurée en partenariat avec l'INRAP. L'exposition qui devait initialement ouvrir ses portes en novembre 2020, a été reportée à mars 2021.

Musée des arts de la marionnette

Le nouveau parcours du Musée des arts de la marionnette (MAM) a renouvelé la scénographie d'une de ses salles en octobre 2020 en donnant carte blanche à l'artiste marionnettiste Renaud Herbin dans le cadre d'une coréalisation avec Le Centre Dramatique National Strasbourg Grand Est. La réouverture de juin à octobre aura toutefois permis de présenter l'exposition temporaire Lyon, une rencontre (photographies et dessins).

Dispositifs et actions qui ont pu être mis en place pendant la crise sanitaire

La situation sanitaire a eu un impact important sur l'activité de Gadagne, avec près de 6 mois de fermeture et une activité ralentie sur toute la période. En 2020, la fréquentation de Gadagne a baissé de 65 % (26 000 visiteurs au lieu de 75 000 en 2019) de même que les recettes en baisse de 62 % (135 000 € au lieu de 350 000 en 2019).

Activités culturelles et pédagogiques

L'accueil des groupes et des individuels a considérablement été impacté par la crise sanitaire, cependant Gadagne a maintenu une offre et une programmation culturelle lors des périodes d'ouverture, avec au MAM, des activités de médiation et une programmation de spectacles, d'intervention d'artistes-marionnettistes. Au MHL, des activités en lien avec Portraits de Lyon, premier opus de la nouvelle exposition permanente ouverte en décembre 2019, ont été proposées. Un week-end « Portraits artistiques de Lyon » a été organisé, en octobre.

La médiation numérique

Afin de maintenir un lien avec les publics, en particulier le jeune public, des contenus numériques vidéos (contes kamishibai) et audios (histoires et légendes de Lyon) ont été réalisés et mis à disposition sur des plateformes numériques.

L'offre hors les murs

Au regard de la fermeture du musée, cinq activités de médiation ont été adaptées (contenus, format, matériel...) pour proposer une offre dans un premier temps aux centres sociaux et accueil de loisir, puis dans les classes de la grande section de maternelle jusqu'au CM₂.

MUSÉE DE L'AUTOMOBILE HENRI-MALARTRE

Activités culturelles et pédagogiques

Adaptation d'un certain nombre d'évènements :
- Les Journées du patrimoine : Animation gratuite « Vélos Fun » par l'association « Le Grand Huit »,
- Exposition de cycles retraçant l'histoire du vélo à l'Hôtel de Ville à l'occasion du passage du Tour de France à Lyon,
- Défilé cyclisme féminin (13/09) : à l'occasion du passage du tour de France à Lyon.

Ça roule ! Saison 3

Depuis septembre 2017, le Musée a développé une animation avec des voitures roulanges. Le public peut découvrir des véhicules de toutes époques en action, un samedi par mois. En 2020 le public a ainsi pu monter dans une Peugeot 163 torpédo de 1920 et une voiture populaire, la Jeep Willys de 1944.

Collaborations

Une voiture légendaire dans « Les rues de Lyon » ! : Le musée et l'Épicerie séquentielle ont célébré le déconfinement et la réouverture du musée en juin en organisant la livraison du numéro « des Rues de Lyon » consacré à l'histoire automobile à Lyon, à bord d'un véhicule marquant de l'histoire lyonnaise la limousine Renault Vivastella qui a appartenu à Auguste Lumière et qui apparaît dans la BD.

MUSÉES GADAGNE

- Dépenses de Fonctionnement : **432 k€**
- Recettes de fonctionnement : **139 k€**

MUSÉE MALARTRE

- Dépenses de Fonctionnement : **67 k€**
- Recettes de fonctionnement : **76 k€**

DIRECTION DES MUSÉES D'HISTOIRES ET DE SOCIÉTÉS (SUITE)

Descriptif de l'activité 2020

Projet ENA (Expérimentations Navettes Autonomes)

Le musée et l'université Gustave Eiffel ont tissé des liens sur le projet « Expérimentations Navettes Autonomes », projet national autour du déploiement des navettes autonomes.

Dispositifs et actions qui ont pu être mis en place pendant la crise sanitaire

Entretien des collections

En période de fermeture, une activité partielle en présentiel de l'ensemble des équipes, a permis des missions d'entretien et de nettoyage des collections.

Médiation sur site et en ligne

Des livrets jeux ont été proposés pendant l'été à faire en autonomie pour remplacer les animations habituelles, ainsi qu'un livret « enquête » qui a été plébiscité par les familles.

Mise en ligne de contenus: posts hebdomadaires « Zoom sur ... » consacrés à un véhicule sur les réseaux sociaux et fiches jeux à faire à domicile en téléchargement sur le site internet.

En 2020, la fréquentation du musée Malartre a baissé de 51% (16 700 visiteurs au lieu de 34 000 en 2019) de même que les recettes, en baisse de 50% (73 500 € au lieu de 147 500 en 2019). Cependant si l'on considère seulement les mois d'ouverture (entre juin et octobre), on constate que la fréquentation s'est bien maintenue, notamment durant l'été avec une présence du public similaire à 2019.

La visite des groupes, scolaires et non-scolaires s'est effondrée de 80% par rapport à 2019. Cela s'explique par la perte des meilleurs mois de fréquentation scolaire (mai et juin) mais également par la mise en place de jauges réduites.

MUSÉE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE

Le musée de l'Imprimerie et de la communication graphique est dédié à la présentation, à tous les publics, de la révolution de l'imprimerie, de l'information et de l'image entre le XIV^e et le XXI^e siècle.

Il sert de principal pôle patrimonial pour le monde graphique français et européen, et reflète les tendances actuelles du design graphique à partir de la présentation d'œuvres de jeunes artistes ou de professionnels reconnus.

Les Expositions temporaires en 2020

Le Petit Salon et Attention Logo:

les Jeux Méditerranéens,

fin au 1^{er} mars 2020

Le musée termine avec cette exposition un travail sur les logos, qui a permis de faire découvrir le design graphique public. Le sujet de cette dernière exposition, fut le travail du croate Boris Ljubicic pour les jeux de Split en 1979.

Exposition VinylesMania

Oct-Nov 2020 (prolongée sur 2021)

Avec cette exposition très photographique, le musée a souhaité montrer ce qui se joue dans la fabrication des vinyles, de la gravure au pressage en passant par le moulage des matrices et célébrer celles et ceux qui tournent autour de ce mythe populaire.

Un travail avec plusieurs collectionneurs lyonnais a été effectué, ainsi qu'avec le collectif artistique Studio Magma et avec Lyon BD festival sous la forme de la création de 15 pochettes illustrées par 15 grands auteurs.trices français.es.

Après un report du projet à l'Automne, l'exposition a finalement pu ouvrir en octobre avec un excellent accueil du public et de la presse.

La Fabrique: une résidence d'artiste au musée,

Septembre-Octobre 2020

En 2020, la résidence d'artiste a été renouvelée, en faisant appel à la compagnie théâtrale Lunée L'Ôtre afin de faire dialoguer les arts graphiques et scéniques.

Dispositifs et actions qui ont pu être mis en place pendant la crise sanitaire

La crise a eu un impact important sur l'activité du musée, avec près de 6 mois de fermeture et une activité ralentie sur cette période. En 2020, la fréquentation du MICG a baissé de 36% (17 600 visiteurs au lieu de 27 700 en 2019) de même que les recettes en baisse de 56% (70 600 au lieu de 160 000 en 2019).

Malgré la pandémie, le musée a poursuivi son travail auprès des publics spécifiques à travers divers projets: Hôpital de jour de Saint-Cyr-au-Mont d'Or, secours Populaire Français dans le cadre du Printemps des Poètes.

Les créations numériques

Présentation des collections aux publics, via le site Internet et les réseaux sociaux, visite virtuelle de l'exposition VinylesMania (près de 4 000 vues), sélections pour Instagram en lien avec *la Nuit des musées virtuelle* et création d'un calendrier de l'Avent et cartes de vœux pour faire connaître les collections en réserves.

Développement de la médiation hors-les-murs

Adaptation (matériels, durée, présentation) de visites notamment autour de l'exposition VinylesMania et transposition dans les classes des projets prévus dans les murs du musée avec les professeurs.

MUSÉE DE L'IMPRIMERIE

- Dépenses de Fonctionnement: **150 k€**
- Recettes de fonctionnement: **79 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN DES 3 MUSÉES

79,5

AUDITORIUM ONL

Missions et contexte

L'année 2020 a commencé avec la poursuite du développement de la salle amorcé depuis plusieurs années et des nouvelles initiatives impulsées depuis 2017 pour l'ONL et l'Auditorium. Elle a présenté une richesse de propositions, orientées vers l'ensemble du champ musical et vers un public le plus large possible. L'ONL a confirmé sa dimension internationale et a contribué au rayonnement de la Ville de Lyon avec une tournée en Russie de 4 concerts en février 2020, dirigée par Nikolaj Szeps-Znaider, septième directeur musical depuis septembre 2020.

Chiffres clés

- 287 évènements/concerts dont 181 représentations à l'Auditorium et 106 hors les murs,
- Fréquentation de l'Auditorium : 153 481 personnes et 18 000 hors les murs, soit 171 725 personnes (47% de lyonnais, 73% venant de la métropole-Lyon inclus, 27% hors métropole de Lyon),
- Taux de remplissage : 91% (93% pour les concerts symphoniques),
- 17 500 jeunes de moins de 28 ans,
- 16 000 abonnés dont 31% nouveaux,
- 740 jeunes ont bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle (79% sur le temps scolaire, 31% hors temps scolaire),
- 1 350 personnes aux journées européennes du patrimoine (6 concerts).

Descriptif de l'activité 2020

Une saison riche, mais écourtée. Quelques temps forts.

Un week-end avec Anoushka Shankar

31 Janvier – 1^{er} février 2021

La virtuose du sitar Anoushka Shankar a donné le Concerto pour sitar no 2 de son père, le légendaire Ravi Shankar, avec énergie. Pour l'orchestre et le public, c'était une très belle rencontre avec un nouveau monde musical. Dans le même esprit le concert Drums of India de Bickram Ghosh, un autre disciple de Ravi Shankar, avec son ensemble de 4 percussionnistes, sitar et danseuse a transporté le public dans un monde de couleurs, de rythmes et d'une grande virtuosité instrumentale.

Tournée en Russie

Février 2020

L'orchestre s'est rendu en Russie pour la première fois depuis plus de trente ans. Les grandes salles de Moscou, Ekaterinbourg, Perm et Saint-Petersbourg ont accueilli une Première Symphonie de Gustav Mahler mémorable, sous la baguette de Nikolaj Szeps-Znaider, nouveau directeur musical.

Concert offert au personnel soignant

16 Juillet 2020

Le concert de reprise d'activité à l'Auditorium a permis de reprendre l'activité d'orchestre symphonique, et surtout d'offrir un concert au personnel soignant des Hospices civils de Lyon.

Reentrée 2020

Le 17 septembre la saison 20/21 a débuté avec un grand concert d'ouverture rassemblant les musiciens de l'Orchestre et leur nouveau directeur musical, ainsi que la metteuse en scène Claudia Stavisky, la comédienne Julie Depardieu et le pianiste Saleem Ashkar. Malgré toutes les difficultés rencontrées pour l'agencement scénique et le nouveau dispositif d'accueil du public, la salle a pu rouvrir à près de 1300 spectateurs.

Activités durant les périodes de confinement

Durant le premier confinement, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon a rassemblé sa force le plus rapidement possible pour continuer à offrir de la musique. Ainsi des « vidéos de confinement » ont-elles vu le jour, qui montraient le désir de « jouer ensemble chacun chez soi ». Dès que cela a été possible, de petits groupes de musiciens se sont rendus en différents lieux de la cité pour des concerts hors-les-murs très émouvants, notamment auprès des résidents des EHPAD lyonnais. Quant à la programmation jeune public, elle a été marquée du sceau de l'innovation avec la création d'une Journée des tout-petits, parcours musical riche, inventif et adapté aux bébés dès trois mois, proposition rare et précieuse dans le paysage culturel lyonnais.

2020 est également une année charnière pour les actions pédagogiques et de médiation avec la dernière édition de l'Orchestre des jeunes, programme créé il y a 20 ans pour permettre aux musiciens issus des conservatoires et écoles de musique de la région Auvergne-Rhône-Alpes de suivre une pratique en orchestre, parrainés par des musiciens de l'ONL. Par ailleurs, la montée en puissance des Ateliers sonores, rendue possible par la création de l'Espace découverte la saison précédente, a permis d'inventer de nouvelles activités et de renouveler l'adresse à certains publics, notamment le public périscolaire.

Le contexte sanitaire a profondément impacté les missions et l'organisation de nos services. La régie de recette a vu son activité chuter du fait de la suspension de l'activité pendant les 2 périodes de confinement et la fermeture au public à partir de novembre. À l'inverse, la régie d'avance a connu un fort pic d'activité lié aux remboursements des spectateurs pour les concerts annulés.

Le déficit de l'exercice provient essentiellement de la perte de billetterie sur la période de fermeture de l'établissement au public (de mi-mars au concert de réouverture le 17 septembre et depuis le 30 octobre). Le remboursement des billets suite à l'annulation des concerts représentent 1 314 k€.

| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|
| 15 642 k€ | 13 783 k€ | 136,5 |

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE

Missions et contexte

Le Service archéologique s'est affirmé comme un acteur majeur de l'archéologie à l'échelle nationale. Constitué aujourd'hui de 31 agents permanents le dotant des compétences nécessaires pour prendre en charge les découvertes archéologiques sur le territoire lyonnais, et de 5 contractuels complétant l'équipe, il a consacré en 2020, 29% de son activité à la réalisation des opérations archéologiques, 35% aux études correspondant à la rédaction des rapports de fouille, 10,5% aux projets de recherche et 7% aux actions de médiation. L'enrichissement de la base de données archéologiques ALyAS, destinée à alimenter la recherche scientifique ainsi qu'à conseiller les aménageurs concernant leurs projets, a occupé 6% de son activité. La gestion du mobilier archéologique et des réserves qui l'abritent, qui a justifié la création d'un poste en 2018, en a représenté 3,5%.

La consolidation de ses besoins en matière de ressources humaines associée à la montée en puissance confirmée des compétences des agents ont amené la Ville à créer en 2020 quatre postes permanents permettant d'accueillir des archéologues jusque-là recrutés sur des contrats courts.

Descriptif de l'activité 2020

ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE TERRAIN ET/OU POST-FOUILLE

Le SAVL a pu, après l'interruption de ses activités opérationnelles pendant le premier confinement, reprendre dès le 15 mai ses opérations de terrain pour accompagner la reprise du domaine du BTP.

13 diagnostics: 18% de l'activité opérationnelle

- Ville de Lyon: Imp. des Chalets (Lyon 7^e), GS Duvivier - 15 rue Nérard (Lyon 9^e), GS Nérard - 19 rue J. Masset (Lyon 9^e), Rapport Parc de la Visitation (Lyon 5^e),
- Métropole de Lyon: Pl. Chardonnet (Lyon 1^{er}) - 40 rue R. Cluzan (Lyon 7^e), collège Clémenceau - Rapport Place Varillon (Lyon 5^e),
- SAHLMAS: Pl. du 158^e Régiment d'Infanterie (Lyon 5^e), projet d'EHPAD,
- SYTRAL: Sq. Jean Tricou (Lyon 5^e), projet métro ligne E,
- GS Les Lazaristes, montée St Barthélemy (Lyon 5^e), OGEC Lazaristes,
- 65 av. du Point-du-Jour (Lyon 5^e), OGIC,
- Rapport Hôtel-Dieu tranches 9k et 9h (Lyon 2^e), Eiffage.

10 fouilles: 75% de l'activité opérationnelle

- Vaise ZAC Ind. Nord tranche 5 (Lyon 9^e), SERL,
- Rapport Parking St-Antoine (Lyon 2^e), LPA,
- GS J.-B. de la Salle (Lyon 1^{er}), 1 rue Neyret, OGEC J.-B. de la Salle,
- Maison carrée (Lyon 5^e), Fondation Fourvière,
- Maison de Fourvière et socle (Lyon 5^e), Fondation Fourvière,
- 15-19 rue de la Quarantaine (Lyon 5^e), Promoval,
- 73-77 av. du Point-du-Jour (Lyon 5^e), OGIC,
- 15 montée St-Barthélemy (Lyon 5^e), privé,
- Parc Blandan, château Lamotte (Lyon 7^e), SAS Parc Blandan,
- Rapport Hôtel-Dieu tranche 6 (Lyon 2^e), Eiffage.

3 surveillances de travaux :

7% de l'activité opérationnelle

- Eglise St Bruno (Lyon 1^{er}), Ville de Lyon,
 - Place Saint-Nizier (Lyon 1^{er}), Métropole de Lyon,
 - Rapport 42 rue du Repos (Lyon 7^e), SLC Pitance.
- Six des chantiers de fouille ont été réalisés en collaboration avec l'Inrap (Institut national de Recherches archéologiques préventives), dans le

cadre de la convention mise en place en 2016. La crise sanitaire a obligé à annuler en 2020 le chantier-école universitaire du parc de la Visitation (Lyon 5^e).

RECHERCHE ET COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

L'arrêt provisoire des activités de terrain a permis aux équipes de se consacrer à la rédaction de rapports d'opérations et d'avancer sur des projets de recherche, dont la lisibilité conditionne le maintien par l'Etat du statut d'opérateur préventif: outre le pilotage du projet collectif de recherche (inter-institutionnel) sur l'Atlas topographique de Lugdunum, les agents ont pris une part active à plusieurs rencontres scientifiques et ont à leur actif en 2020 quatre articles publiés et 20 articles à paraître. La co-organisation du congrès SFECAG tenu à Lyon (septembre) fut une réussite.

Acteur de la formation universitaire et partenaire des structures de recherche (Maison de l'Orient et de la Méditerranée, universités Lyon 2 et Lyon 3), il a en outre apporté sa collaboration au musée Lugdunum pour l'exposition « Une salade, César ! ».

ACTIVITÉS CULTURELLES ET PÉDAGOGIQUES, ACTIONS DE MÉDITATION ET D'INSERTION

Après l'arrêt provisoirement provoqué par la pandémie, le SAVL, acteur de la charte de coopération culturelle et de l'insertion, investi depuis longtemps dans la médiation, a redéployé dès que possible son activité culturelle et pédagogique. Il a en 2020 permis à 1413 enfants, de la moyenne section au CM₂ (soit 53 classes), de découvrir l'archéologie et 425 enfants ont bénéficié de ses actions sur les temps péri- et extra-scolaire.

S'il a été contraint de supprimer sa manifestation ArchéoLyon, rencontre annuelle avec le public autour de l'archéologie lyonnaise récente, le SAVL a participé aux événements nationaux soit par la mise en place d'actions sous forme numérique soit en présentiel (Journées de l'Archéologie, Journées du Patrimoine, Fête de la Science). Il prend en outre une part active à la formation culturelle partenariale, et le total global des personnes qu'il a accueillies s'est élevé à 1371.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

112 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

492 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

27,1

ÉVÈNEMENTS ET ANIMATIONS

Missions et contexte

Les événements d'été regroupent la Fête de la Musique, la fête du 14 juillet et la manifestation « Tout l'monde dehors ! ».

La direction des Événements et de l'Animation (DEA) soutient également, tant sur le plan financier (via des subventions) que sur le plan logistique, une trentaine d'associations organisant des événements et animations culturelles.

Descriptif de l'activité 2020

Tout l'monde dehors a eu lieu du 11 juillet 2020 au 30 août 2020, soit une période plus courte que les années précédentes, avec la mise en place d'un protocole sanitaire validé par les différents services de la Ville, le Cabinet du Maire et en Préfecture :

- Une jauge de 200 personnes maximum sur chaque événement est imposée, ainsi que l'espace public,
- Présence de 3 agents de sécurité et 2 agents d'accueil pour chaque événement,
- Nécessité d'investir des lieux clos tels que les parcs et jardins qui seront privatisés et évacués avant chaque événement avec l'appui de la Police Municipale.

90 événements ont pu être maintenus (300 l'année précédente) - 8 000 spectateurs en ont bénéficié (100 000 l'année précédente).

Les événements et animations culturelles soutenus financièrement par la DEA ont majoritairement dû être adaptés en raison des circonstances sanitaires (Quais du polar en version numérique par exemple) ou bien complètement annulés (Les Intergalactiques, Festival Gipsy...).

En raison de la crise sanitaire, **la Fête de la musique** n'a pu être maintenue. La décision a été prise en amont de la sélection des projets suite à l'appel à projet.

Pour cette même raison, **les bals** et **le spectacle pyrotechnique de la Fête nationale** ont été annulés. Le feu d'artifice n'a pu être reporté à une autre période de l'année.

Une captation vidéo des concerts programmés a été réalisée sans public, et mise à disposition sur le site internet de la Ville de Lyon le jour du 14 juillet.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 571 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

265 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

11,7

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Missions et contexte

La bibliothèque municipale, forte de ses 16 sites et d'un pôle mobile, répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville, a pour principales missions :

- Le développement de la lecture publique en donnant accès au plus grand nombre à l'essentiel de la production éditoriale française et étrangère (livres, revues, disques, vidéos ou produits multimédia),
- La facilitation de l'accès à l'information et au savoir, dans une société où l'information, la connaissance et la formation tiennent une place grandissante,
- La conservation matérielle et la valorisation intellectuelle d'un ensemble patrimonial parmi les plus importants de France, après celui de la BnF.

Chiffres clés

Les chiffres reflètent l'impact de la crise sanitaire :

- **1 322 985** entrées, soit une baisse de **50 %** de la fréquentation par rapport à 2019,
- **116 415** inscrits en 2020, soit **9 %** de baisse par rapport à 2019,
- **2 534 988** prêts, en baisse de **40 %**,
- **3 637 252** visites web, en augmentation,
- Environ **1 400** manifestations culturelles, soit près de **3** fois moins qu'en période normale,
- Ensemble des collections: **3 895 000** documents,
- **372** postes informatiques publics,
- **43 331 m²** d'équipements.

Descriptif de l'activité 2020

En 2020, à l'issue d'une seconde période de confinement, les bibliothèques ont été autorisées à rouvrir leurs portes au public, au sein d'un secteur culturel particulièrement éprouvé par la crise sanitaire. Cette singularité traduit la place centrale qu'occupent aujourd'hui les bibliothèques dans le paysage culturel.

Au cours de l'année, les bibliothèques ont poursuivi la réalisation de grands projets structurants :

- Missions déléguées par la Métropole pour la lecture publique,
- Renouvellement du site du Guichet du Savoir,
- Acquisitions de documents patrimoniaux remarquables,
- Poursuite de la réhabilitation du silo,
- Solde des opérations d'automatisation phase 1.

En revanche, la programmation culturelle, initialement riche d'un grand nombre de rendez-vous, a particulièrement souffert du contexte sanitaire.

Les grandes expositions « Sous les mains de qui aurait l'audace » en partenariat avec la maison d'édition Cheyne et « Totem et racine » en lien avec la résidence de la photographe Jacqueline Salmon ont pu être montées et montrées au public dans le respect strict des « mesures barrière ».

En revanche, plus de la moitié des animations de proximité ont dû être annulées. Parmi celles-ci, les événements en lien avec le Printemps des Petits Lecteurs et l'Automne des Gones ont pu être indemnisés ou reportés, pour un montant global de 38 000€.

Afin de maintenir le lien avec son public, la bibliothèque a également développé en 2020 de nouveaux services :

- Accessibilité aux ressources numériques facilitée par la gratuité de l'offre via l'abonnement Connexion (ex +328% d'inscriptions en avril 2020),
- Création de nouvelles rubriques au sein de l'Influx et renforcement de l'offre Numélyo (ex : +47% de consultation en avril),
- Proposition d'un blog du confinement alimenté par les bibliothécaires Jeunesse, les animateurs numériques et les numelyotes,
- Mise en place d'un « prêt à emporter » du 29 octobre au 02 décembre sur l'ensemble des sites du réseau (8 542 usagers se sont rendus dans les points d'accueil, pour 24 039 prêts),
- Développement des actions culturelles en distanciel,
- Adaptation régulière des horaires aux évolutions du couvre-feu.

La bibliothèque s'est également dotée de moyens contre la propagation du virus : location d'armoires roulantes pour la mise en quarantaine des documents, nettoyage renforcé des espaces publics et des espaces professionnels, installation de plexiglas, mise à disposition de gel hydro alcoolique, sécurisation de certains espaces (espaces de restauration notamment).

L'ensemble de ces dépenses a représenté 4,5% de son budget de fonctionnement (hors masse salariale).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

3 062 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

727 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

437,0

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN

Missions et contexte

L'année 2020 est caractérisée par deux facteurs qui ont fortement freiné l'activité artistique du Musée d'art contemporain :

- Travaux de mise en conformité du système de désenfumage (janvier/août 2020) nécessitant la fermeture au public,
- Le report de la programmation des expositions et un temps d'ouverture au public très réduit, du 7 au 30 octobre, suite à la crise sanitaire.

Chiffres clés

Sur le plan de la réalisation budgétaire, les taux de réalisation sont la conséquence de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité :

- Dépenses : **86 %**, soit **-119 676 €**,
- Recettes : **31 %**, soit **-298 914 €**.

Descriptif de l'activité 2020

La programmation d'expositions a dû être revue en cours d'année suite aux contraintes de fermeture au public imposées par les mesures de confinement.

L'exposition **EDI DUBIEN, l'homme aux mille natures**, prévue à l'Orangerie du Parc de la Tête d'or du 29 avril au 16 août du fait de la fermeture du Musée pour travaux, a été reportée au Musée (1^{er} étage) sur le 2^e semestre.

L'artiste, dont c'est la première exposition muséale, a réalisé spécialement plus de 300 œuvres (dessins, peintures et sculptures). A travers son œuvre, l'artiste exprime un cri d'alerte pour l'inclusion et le respect envers les différences, l'environnement, l'autre et soi-même.

Par ailleurs, aux 2^e et 3^e étages, une exposition collective Comme un parfum d'aventure a été proposée dans le cadre du Pole des musées d'art. Conçue à partir d'œuvres et d'objets d'art de l'Antiquité à nos jours, cette exposition a exploré la question du déplacement par la mise en dialogue entre des œuvres des deux Musées et les œuvres de 25 artistes invités pour la plupart originaires de la Région Auvergne Rhône-Alpes. 223 œuvres au total ont été présentées.

Pour ces deux expositions, deux livrets-jeux à destination du public jeune et familial ont été conçus, édités et diffusés.

En parallèle de ces expositions, un nouveau format d'exposition a été inauguré en 2020, intitulé Crossover. Le fil conducteur se base sur la création d'un dialogue entre des œuvres de la Collection du MacLyon et des artistes émergents. L'exposition *Jimmy RICHER x Prometheus Delivered* de Thomas FEUERSTEIN (acquise suite à sa présentation lors de la Biennale d'art contemporain 2019) a investi un nouvel espace d'exposition (hall et mezzanine) suite au déplacement de la Billetterie au niveau 0. Jimmy RICHER a bénéficié d'une résidence au MacLyon grâce au soutien des mécènes du Cercle 21.

Enfin, le MacLyon a poursuivi ses actions hors les murs :

- Lycée du Parc, Lyon 6^e, exposition d'œuvres de la Collection choisies par les élèves et étudiants, en résonance avec le bâtiment et l'histoire de l'établissement (février).
- École élémentaire Charles Péguy, Lyon 8^e, exposition de 5 œuvres de la Collection dans le cadre d'une classe culturelle et citoyenne (classe de CM2).
- Exposition de dessins issus de la Collection du MACLyon Figurez-vous dans l'espace MANIFESTA, lieu situé dans le 1^{er} arrondissement dédié à l'art contemporain au service des entreprises.

Pendant la crise sanitaire, le MacLyon s'est efforcé de mettre en œuvre une série d'initiatives permettant aux visiteurs empêchés de pouvoir poursuivre une relation avec l'art contemporain. L'usage prépondérant de l'outil numérique a été privilégié par la création d'une chaîne YouTube proposant une diversité de programmes actualisés : vidéos d'une minute réalisées par les médiateurs du Musée : « Paroles d'artistes » avec une traduction en LSF ; visite virtuelle des expositions en cours ; concert filmé au sein de l'exposition Edi DUBIEN par le Trio SR9 ; déambulation filmée d'un danseur et d'un violoncelle au sein de l'exposition Edi DUBIEN ; participation aux « défis arts plastiques » impulsés par l'Education Nationale ; mises en ligne de conférences « Master Class ».

Un podcast a été créé permettant l'écoute de lectures littéraires lues par le comédien Jacques BONNAFE.

Enfin, des actions « en présentiel » ont pu être menées dans le cadre contraint des règles sanitaires : accueil d'artistes en résidence ; mise en place d'un parcours en audiodescription autour des œuvres de la Collection exposées aux abords du Musée.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

741 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

136 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

29,6

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

Missions et contexte

La saison 2020/2021 s'inscrivait dans une dynamique nouvelle grâce à une programmation plus importante et l'ouverture du théâtre à d'autres publics par le développement de partenariats avec des acteurs du territoire. Elle devait également affirmer la place des Célestins comme maison de création avec le soutien de compagnies jeunes et/ou régionales et l'accueil d'artistes internationaux incontournables.

Enfin, l'année 2020 se distinguait par une tournée importante de la dernière création de Claudia Staviskey « La Vie de Galilée ».

La crise sanitaire a donné un couperet sévère à tous ces projets, imposant la fermeture du théâtre pendant près de 8 mois.

Chiffres clés

- **240** représentations prévues (**220** au théâtre et **20** hors les murs) et **99** réalisées (**30888** spectateurs pour **14** spectacles),

- **38** représentations en tournée prévues dont **25** annulées, soit **13** réalisées,

Crise sanitaire :

- Economies sur les dépenses : **-1 649 k€**,
- Perte de recettes propres : **-1 750 k€**.

Descriptif de l'activité 2020

Une activité renforcée par les nombreux partenariats des Célestins avec les acteurs culturels lyonnais :

- Programmation Hors Les Murs en partenariat avec le Radiant-Caluire et le Théâtre de la Croix-Rousse,
- Poursuite du partenariat avec Lyon BD Festival pour un événement aux Célestins avec un concert dessiné et la création d'une BD sur le théâtre des Célestins,
- RH débats : journée débat « Une époque formidable » organisée par le média La Tribune ,
- La CinéFabrique de Lyon, autour du projet « Écran Rouge », un projet de réalisations de courts métrages par de jeunes cinéastes en écho à des spectacles programmés aux Célestins. Ces films seront diffusés au plus grand nombre et gratuitement via une plateforme numérique en libre accès.

Une année marquée également par un soutien accru à la scène théâtrale régionale avec le Prix Célest'1 par l'accueil des deux lauréats 2019 qui aurait dû avoir lieu au printemps 2020 et la tenue de sa 2nde édition en partenariat avec le Théâtre de la Croix-Rousse reportée de juin à septembre 2020 (Maïenne Barthès lauréate du prix grand format 2020 est programmée aux Célestins avec sa pièce « Prouve-le » en mai 2021).

Le projet A.N.A lauréat du prix 2019 dans la section maquettes, coproduit par les Célestins et initialement programmé en janvier 2021, a été accueilli en résidence pour la création en décembre 2020.

Le Théâtre des Célestins a lancé au printemps 2020 le Cercle Célestins, cercle de mécènes, et a mis sur pied une démarche structurée de recherche de fonds privés, tant pour son fonctionnement que pour ses projets de médiation.

Les Célestins ont toujours inscrit au cœur de leur projet l'accès à la culture et au théâtre pour tous et cette année encore, leur volonté de faire découvrir au plus grand nombre la vitalité du répertoire théâtral sous toutes ses formes.

Le Théâtre a initié et développé tout au long de l'année des rencontres et des ateliers avec des auteurs, metteurs en scène, comédiens, techniciens et l'équipe du théâtre.

En termes d'éducation artistique et culturelle, deux actions emblématiques de cette ambition :
- La 2nde édition du projet « ÔParleurs », autour de l'art de la parole et du débat citoyen, auprès de 8 lycées de la Métropole.

- Dans le cadre de la Charte de coopération culturelle, projets menés avec les cités sociales de Gerland et le quartier de Verdun Suchet Perrache autour d'un parcours « Du dessin à la scène » permettant d'alterner atelier participatif et parcours du spectateur.

DISPOSITIF ET ACTIONS AUTOUR DE LA CRISE SANITAIRE

Pendant le 1^{er} confinement, l'atelier costumes du théâtre a réalisé quelques 21 000 masques pour la Ville de Lyon.

- Tournée de Galilée : mise en chômage partiel des artistes / dépistage Covid pour la tournée belge,

- Lors de l'ouverture du théâtre, mise en place d'un protocole strict avec jauge Covid, circulation du public, port du masque / désinfection quotidienne des espaces accueillant du public ; adaptation des horaires de représentation au couvre-feu,

- Lors de la fermeture du théâtre : Accueils en résidence de compagnies et présentation au réseau pro de leur travail,

- Renforcement du nettoyage et désinfection de la partie bureau, mise en place du télétravail et respect des gestes barrières.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

9 790 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

8 200 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

42,4

CENTRE D'HISTOIRE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Missions et contexte

Alors que pratiquement tous les acteurs de la 2nde guerre mondiale ont disparu, le CHRD doit faire face à des attentes parfois complexes des publics, entre revendications communautaires, injonctions éducatives et désir d'apprendre.

L'année 2020 aurait dû être marquée par la commémoration du 80^e anniversaire de la défaite de mai-juin 1940 et le CHRD avait choisi de consacrer une grande exposition à ce sujet, particulièrement important pour la compréhension de la période.

La crise sanitaire a presque totalement occulté cette dimension mémorielle. Cependant, le CHRD se doit de poursuivre ses objectifs :

- Accompagner la transition mémorielle par une contextualisation historique accessibles au plus grand nombre,
- Adapter l'offre du musée aux nouvelles attentes du public,
- Développer le recours au numérique, et la mise en accès des ressources du musée avec son nouveau site internet,
- Entretenir les liens avec le monde universitaire.

Chiffres clés

Fréquentation :

23 049 visiteurs dont **398** au centre de documentation, **303** groupes en médiation dont **285** groupes scolaires.

Descriptif de l'activité 2020

Comme les autres musées, le CHRD a dû adapter son fonctionnement aux contraintes inhérentes à la crise sanitaire. Complètement fermé à tout public durant 4 mois, il a dû annuler la plupart des groupes qui avaient réservé des visites, et a pâti de la désertion des touristes étrangers. D'autres formes d'activités ont dû se construire pour garder le lien à ses visiteurs habituels, mais aussi aller à la rencontre d'un nouveau public.

EXPOSITIONS TEMPORAIRES

« **La chute des murs** » a évoqué jusqu'au 26/01/2020, l'idée du « mur » : murs qui séparent, qui enferment, qu'on détruit, qu'on repousse, qu'on franchit à travers les œuvres street art & happening de six artistes de la scène lyonnaise.

Prévue du 10/06/2020 à fin janvier 2021, ouverte du 23/09 au 29/10/2020, prolongée au 23 mai 2021, « Une étrange défaite ? » retrace six semaines du 10 mai au 25 juin 1940 durant lesquelles la France bascule dans la stupeur, l'effroi et le chaos.

Du jour au lendemain, 8 à 10 millions de civils sont jetés sur les routes de l'exode. Le régime politique est en crise. La défaite militaire s'annonce face à la puissance supposée de l'Allemagne nazie. Le catalogue de l'exposition a été mis gratuitement en ligne durant la fermeture. De nombreux prêts consentis par des particuliers ou des institutions ont permis de constituer un panorama complet de cette succession d'événements dramatiques. L'exposition est accompagnée d'un catalogue.

Les anciennes expositions ont par ailleurs progressivement été mises en ligne sur le nouveau site ouvert en septembre 2020.

PRODUCTION

Une newsletter interne bi-mensuelle dénommée « CHRDays » a permis de garder le lien tout au long de l'année, entre tous les agents qu'ils soient en présentiel, en TT, ou en absence exceptionnelle; et avec la DAC.

COMMUNICATION

Le nouveau site internet du CHRD a été ouvert en septembre 2020 et a reçu 55 542 visiteurs.

MÉDIATION ET PROGRAMMATION

Les conférences ont été maintenues et se sont tenues à huis clos: une solution de podcast a permis leur écoute en directe.

Les conférences gesticulées de l'association « *Si si les femmes existent* », initialement programmées en présentiel ont été remplacées par la diffusion de 5 rencontres « *d'une heure avec...* ». Le 1^{er} épisode était consacré à Elsa Triolet. 1 350 auditeurs ont écouté ces conférences. Des fiches pédagogiques ont été mises en ligne pour accompagner les enseignants.

Enfin, depuis fin novembre 2020, les médiateurs interviennent directement en classe pour des ateliers nomades.

PÔLE RESSOURCES ET VALORISATION SCIENTIFIQUES

Le projet d'inventaire normalisé des collections s'est poursuivi.

La mise à disposition des ressources via le site internet du musée s'est accélérée (fonds de témoignages audiovisuels numérisés par l'INA en 2017, collections et archives).

Les collections ont été enrichies, s'appuyant sur des dons gracieux (56 portraits de témoins par François Bellay) ou des achats ponctuels.

La mise en œuvre de la phase 2 de la campagne de restauration de la collection du musée a permis le traitement de 44 affiches et 24 documents (journaux, carnets).

La numérisation des collections a été poursuivie via une nouvelle campagne photographique 4 expositions itinérantes ont été louées par des musées.

Les pratiques de développement durable (sensibilisation des agents aux éco gestes, réflexion sur le ré emploi des matériaux d'exposition, critères dans les appels d'offres) se poursuivent La réflexion sur la prochaine exposition « *Portraits* » reportée fin 2021 est entamée.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

312 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

105 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

21,7

OPÉRA DE LYON

Missions et contexte

Inscrit dans un dense réseau de collaborations artistiques, l'Opéra national de Lyon est un pôle de création, de production, de diffusion et de formation dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical. Deuxième théâtre lyrique français, qui fût le premier opéra en région à accéder en 1996 au rang d'Opéra national, il se situe parmi les grands théâtres d'opéra internationaux avec lesquels il se coproduit.

L'année 2020 s'inscrit dans le cadre de la convention signée entre l'Opéra et ses quatre partenaires publics couvrant les années 2019 à 2022, qui définit ses missions et objectifs.

Chiffres clés

- Budget total: **38 M€**,
- Contributions des financeurs publics: **19 M€** (Ville de Lyon, Etat, Métropole de Lyon, Région Auvergne-Rhône-Alpes),
- Recettes propres: **9 M€** environ,
- Subvention Ville de Lyon: **7 521 k€** et une subvention d'investissement de **170 k€**,
- Loyer versé à la Ville de Lyon: **799 k€**,
- Personnel (chiffres 2019): **351** postes (association et Ville de Lyon confondus) auxquels s'ajoutent **115,78** équivalents temps plein intermittents.

Descriptif de l'activité 2020

L'année 2020 a été divisée en quatre périodes au cours de laquelle l'Opéra de Lyon a maintenu son engagement à donner accès à l'Opéra, à la pratique artistique et à (ré)inventer le répertoire de demain :

- Début d'année riche jusqu'en mars 2020 autour de trois temps forts d'opéra, d'une soirée danse, quatre concerts classiques, douze spectacles et visites pour le jeune public, seize représentants scolaires, six concerts Opéra Underground et dix-sept rendez-vous gratuits à l'Amphi. Soit 69 levers de rideau en deux mois et demi d'ouverture avec un public au rendez-vous (taux de fréquentation de 92%),

- Fermeture jusqu'en juin demandant de s'adapter afin de maintenir le lien avec les publics, faire vivre et rendre accessible autrement la programmation, rendre visibles les œuvres au plus grand nombre: la présentation de saison 2020/2021 a été réalisée en vidéo pour être disponible sur le site de l'Opéra; grâce à des partenariats audiovisuels et numériques une offre inédite a pu être proposée (22 programmes complets d'opéra, danse, concert diffusés en 2020, offre en streaming, développement de ressources numériques avec production de documentaires, interviews, répétitions live, accès aux archives de productions... avec une présence accrue des publics en ligne); les ateliers de couture de l'Opéra ont par ailleurs confectionné des masques en tissu en une période où ces produits étaient en pénurie,

- Propositions publiques de juillet à octobre pour des retrouvailles en musique: onze concerts de musique de chambre donnés en extérieur sur les territoires de la Ville et de la Métropole de Lyon (hôpitaux, centre sociaux, EHPAD); festival du Péristyle mi-physique mi-virtuel pendant huit semaines, avec 40 prestations filmées depuis l'amphi et 21 live streamées; Journées Européennes du Patrimoine avec 2 000 visiteurs accueillis à l'Opéra sur 2 matinées; spectacles à jauge limitée dont Danser encore et L'Heure espagnole pour un taux de fréquentation de 88% et 21 levers de rideau,

- Fermeture au public de novembre 2020 à ce jour pendant cette période les spectacles (*Béatrice et Bénédicte*, *Le Rossignol*, *Le Château de Barbe-Bleue*, *Ariane et Barbe-Bleue*, *Mélimande*) ont été répétés intégralement et ont aussi fait l'objet d'enregistrements audiovisuels pour diffusion radio (France Musique, Radio Classique), télé (France Télévisions, Culturebox, Medici TV...) et internet; l'Opéra de Lyon a également participé à des événements nationaux et internationaux en ligne (*Festival l'Amour de loin*, *World Opera day*).

Par ailleurs, le service du développement culturel a pu poursuivre ses actions pluridisciplinaires en milieu scolaire et en partenariat avec le monde associatif, dans le respect des directives sanitaires.

Malgré la crise sanitaire, l'Opéra de Lyon s'est efforcé d'exercer ses missions, de rester un lieu d'échange et de rencontre entre les œuvres, les artistes et les publics, un théâtre d'art et un acteur citoyen tourné vers le plus grand nombre.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

38 M€

SUBVENTIONS
VILLE DE LYON

7 521 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

205,6

* MIS À DISPOSITION PAR LA VILLE DE LYON

ARCHIVES MUNICIPALES

Missions et contexte

Les missions des AML sont celles de tout service d'archives municipales : collecter, conserver et communiquer les archives de la Ville, de ses organismes rattachés, ainsi que les fonds privés relatifs à l'histoire de Lyon. Des spécificités sont à signaler : l'ancienneté des fonds (en 2020, les AML ont fêté leurs 700 ans), leur ampleur (17 km de rayonnages occupés) et l'accent mis sur le développement de tous les publics.

La réglementation impose sa feuille de route aux archives, leur conservation relevant de compétences obligatoires de la commune. Toutefois les missions des AML vont bien au-delà à travers une longue expérience de l'action culturelle (expositions, conférences, médiation...).

Enfin de nouveaux défis : collecte numérique et mise en ligne à l'ère des réseaux sociaux sont à relever.

Chiffres clés

- **259 ml + 39,2 Go** : entrées archives publiques et privées,
- **532,65 ml + 332,5 Go** : archives éliminées,
- **9 565** entrées (recherches, expositions, conférences ou médiation),
- **223 742 098** pages de documents consultées par **409 111** visiteurs,
- **78 218** images numérisées, **47 445** mises en ligne,
- **879** nouveaux lecteurs inscrits.

Descriptif de l'activité 2020

En 2020, à l'occasion de leurs 700 ans, les AML ont financé l'édition d'une brochure sur la charte sapaudinne rédigée par des étudiants de Lyon 2 dans le cadre de leur cursus.

Les AML ont dû adapter leur fonctionnement aux contraintes qui découlent de la crise sanitaire. Nombre de missions comme la dématérialisation des contenus, des procédures administratives et l'accès aux archives en ligne ont été poursuivies voire amplifiées.

Des activités reléguées par manque de temps ont pu être prises en compte comme :

- La rédaction de fiches d'aide à la recherche et l'actualité des fonds en ligne,
- L'indexation des délibérations (36 registres de 1885 à 1897 et de 1991 à 2000),
- La reprise de l'index des voies de Lyon,
- La reprise du fonds Tabey (photographies de Lyon de 1970 à nos jours),
- Le classement des versements d'archives électronique issus des cabinets d'élus,
- Le repérage de personnalités lyonnaises dans l'état civil.

SALLE DE LECTURE

Considérée comme une activité similaire à celle d'une bibliothèque, elle a pu rouvrir avec un protocole strict dès juin 2020.

PRÉSENCE EN LIGNE

Le portail de recherche a pu être mis en ligne. Les AML poursuivent les opérations de numérisation à un rythme soutenu (78 218 images numérisées, 47 445 mises en ligne).

Parallèlement, le travail de refonte du site des archives s'est poursuivi. La nouvelle formule de newsletter est opérationnelle sous selligent SIM. Les AML ont fourni des éléments pour 2 épisodes avec la chaîne YouTube - le Journal de l'histoire : l'un sur Hôtel Dieu et l'autre sur la rue de la Ré.

Un article hebdomadaire est paru tout au long de l'année hors vacances scolaires dans le carnet histoires lyonnaises.

GESTION DES FONDS ET COLLECTIONS

Archives publiques

Concernant l'archivage électronique, les AML associées à la DSITN ont produit leur déclaration des pratiques d'archivage, document qui décrit les conditions d'utilisation du service d'archivage électronique. Le travail de collecte auprès des services municipaux a permis l'entrée de 191 ml et les 1^{ers} versements électroniques. Les collectes des archives du précédent mandat des cabinets d'élus ont pu être menées à terme et doivent être signées par le maire dans le cadre des opérations de fin de mandature.

Archives privées

Des fonds particulièrement intéressants ont été intégrés comme celui des archives de B. Bolze fondateur lyonnais de l'observatoire international des prisons, d'architectes lyonnais, du centre Saint Irénée, ou d'un ancien élu communaliste R. Chevallier. Des reportages photos de Lyon et des lyonnais durant le 1^{er} confinement ont été acquis pour enrichir les collections.

EXPOSITIONS TEMPORAIRES

L'exposition « *Le Maire et l'architecte* » autour de l'œuvre de Tony Garnier s'est poursuivie jusqu'à une semaine du terme initialement prévue. En revanche, si l'exposition « *la République, vitrine de Lyon* » n'a été présentée au public que quelques jours fin octobre, celle sur le rôle de l'Académie dans la cité de 1700 à nos jours dont l'inauguration était initialement prévue en novembre a dû être reportée à 2021.

MÉDIATION

Les ateliers pour les scolaires de la maternelle au collège, habituellement réalisés sur place, ont été remplacés par une offre de supports pédagogiques téléchargeables en ligne par les enseignants. Dès la rentrée 2020, des médiations hors les murs ont été réalisées directement dans les classes. Le projet intergénérationnel de recueil et restitution de témoignages en collaboration avec le Service Archéologique de la Ville de Lyon et Kafêtômomes a abouti à une restitution dans l'amphithéâtre des 3 Gaules. Un livret sur les valeurs de la République a été réalisé avec une classe de 3^e des Lazaristes.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

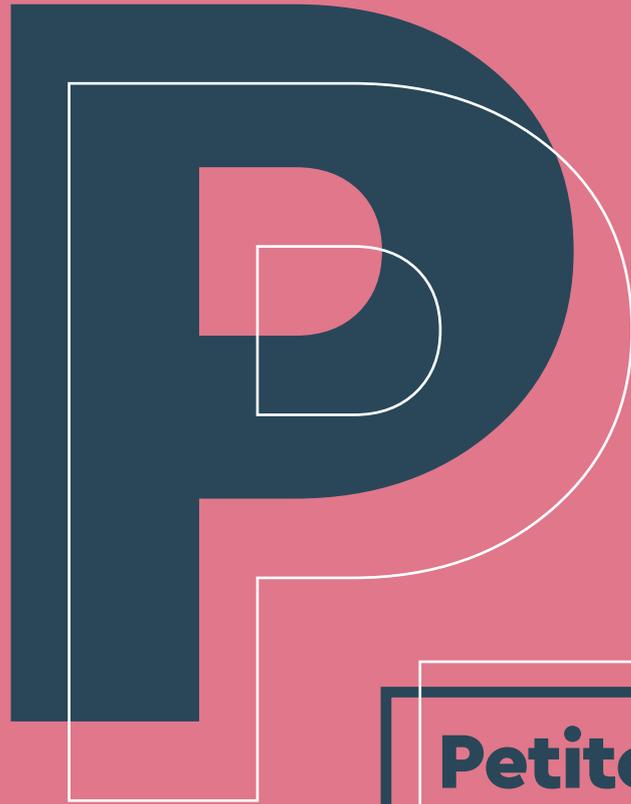
135 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

14 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

33,6



**Petite
enfance**

ACTIONS OU GRANDES ORIENTATIONS IMPULSÉES EN 2020 PAR LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ

Le nouvel exécutif municipal entend porter une ambition forte pour la Petite enfance, en développant des lieux d'accueil et en impulsant de nouvelles pratiques qui soient des modèles d'écologie, épanouissants pour les enfants et inspirants pour les familles.

La transition écologique, l'inclusion et la mixité dès le plus jeune âge sont envisagées comme des atouts au service du mieux vivre ensemble. Des actions ont donc été entreprises dès 2020 :

Remettre la nature dans le quotidien des enfants

- Réorientation des travaux en cours en vue d'intégrer dès 2020 la végétalisation d'extérieurs de crèches.

Amorcer la transition écologique appliquée à la petite enfance

- Le reliquat disponible au terme de l'année 2020 a permis de constituer un fonds d'amorçage des projets de transition écologiques pour les structures associatives ayant manifesté leur intérêt,
- Préparation de l'expérimentation de lingettes microfibrées pour l'entretien des locaux dans quelques crèches municipales. Cette expérimentation pourrait amener la direction de l'Enfance à repenser ses achats de produits d'entretien, à terme.

PETITE ENFANCE

Missions et contexte

Les orientations et réflexions nationales ont réaffirmé le rôle primordial de la petite enfance, et des 1000 premiers jours de la vie, dans le développement de l'enfant. A ce titre, l'investissement public et politique en faveur de la Petite Enfance est un enjeu majeur, raison pour laquelle la Ville de Lyon poursuit son engagement tant en termes de solutions d'accueil que d'accompagnement à la parentalité.

Le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2019-2022 conforte la Ville dans son intervention, avec des financements de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) pour près de 10 millions d'euros par an.

Néanmoins la pénurie de professionnel.le.s, et le déficit global de la filière Petite enfance pèse sur l'organisation de l'accueil collectif. La collectivité réfléchit donc à des mesures rapides, et lance une réflexion interinstitutionnelle, en lien avec les partenaires du territoire (Métropole, CAF, Région, Pôle emploi...).

Chiffres clés

- **1950** places en gestion municipale (**52** établissements),
- **3008** places en gestion associative subventionnée (**105** établissements),
- **1930** places en gestion privée,
- **19** RAM, **11** LAEP,
- **4** ludothèques.

Descriptif de l'activité 2020

L'activité des structures d'accueil petite enfance ne s'est jamais arrêtée malgré les deux confinements de 2020.

Plusieurs dispositifs permettant la continuité de service public ont été mis en place : 16 structures municipales, associatives ou privées ont été réquisitionnées dès le mois de mars afin d'accueillir les enfants des parents exerçant une profession prioritaire.

La direction de l'Enfance s'est alors fortement mobilisée pour renforcer le lien entre structures municipales et associatives et organiser un accueil de qualité pour les familles dans un contexte inédit :

- Animation d'un réseau inter professionnel,
- Solidarité inter professionnelle, écoute, partage de pratiques, points réguliers, présence active de chacun pour permettre aux usagers d'avoir des réponses rapides à leurs inquiétudes en respectant les consignes nationales.

Ce positionnement fort a permis de renforcer la coopération déjà solide et solidaire entre la Ville et les acteurs associatifs de la petite enfance :

- En interne, les équipes ressources de la direction ont créé des outils pour maintenir le lien avec les collègues en poste mais aussi celles et ceux qui ne travaillaient pas : création d'un espace collaboratif SLACK et des envois hebdomadaires (bonnes pratiques, nouvelles activités...),
- Sur le terrain les directrices et les équipes ont poursuivi le lien avec les familles dont l'enfant n'était plus accueilli en EAJE : beaucoup d'initiatives dynamiques ont vu le jour pour maintenir le lien avec les enfants et leur famille, et aider.

La reprise de l'activité a dû s'effectuer avec une adaptation régulière aux données sanitaires et aux protocoles successifs.

Ce contexte de travail est particulièrement lourd pour les équipes qui ont dû garantir l'application quotidienne de protocoles contraignants, poursuivre l'accueil des enfants, et répondre aux craintes et difficultés rencontrées par les parents.

Les équipes de l'enfance ont été particulièrement attentives aux familles se trouvant en grande difficulté du fait du contexte sanitaire et économique.

IMPACT FINANCIER DES MESURES SANITAIRES

Les deux confinements ont provoqué une fermeture des structures au printemps ainsi qu'une sous-activité à l'automne.

Ces périodes n'ont provoqué au global aucun impact significatif sur les dépenses de la direction. En revanche, le contexte a impacté négativement les recettes en régie perçues (- 1 102 k€).

Les subventions versées aux structures associatives n'ont connu aucune modification puisque leur encaissement est décalé d'un an.

La compensation exceptionnelle (3 831 k€) encaissée en 2020 censée couvrir la sous-activité surcompense financièrement l'année 2020. L'effet négatif de l'activité 2020, notamment pour les structures associatives, se traduira sur la partie subvention en 2021.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

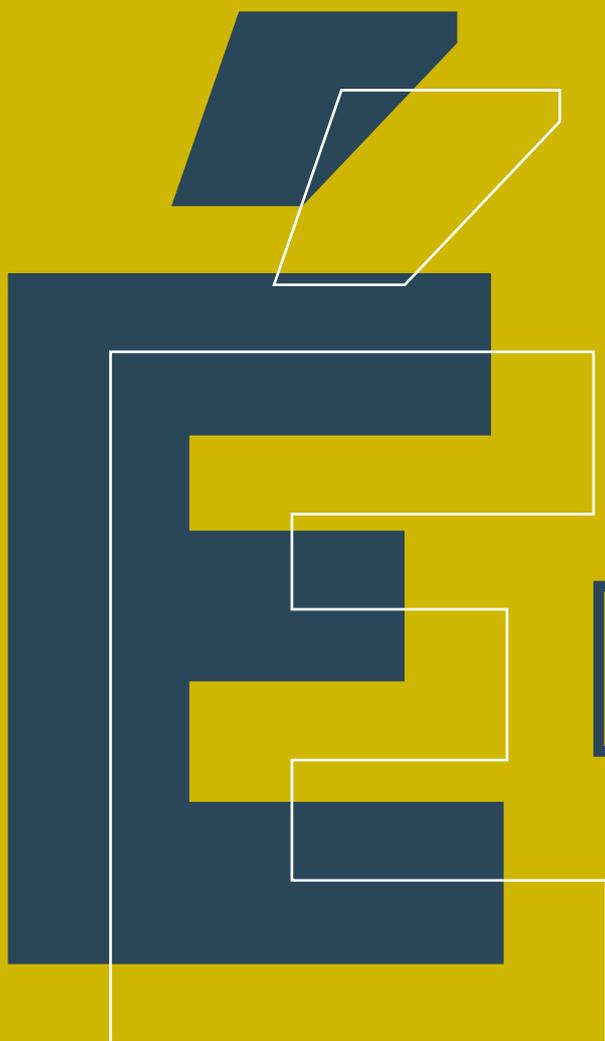
17 055 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

29 931 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

779,9



Éducation

ACTIONS OU GRANDES ORIENTATIONS IMPULSÉES EN 2020 PAR LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ

Lancement d'une réflexion sur les orientations du nouveau marché de la restauration scolaire

Pour une augmentation évolutive de la part du bio et du local (moins de 50 km).

Démarrage des grandes orientations en matière de végétalisation des cours d'écoles

Ce projet prévoit l'aménagement d'une centaine de cours d'écoles sur le mandat, afin de favoriser la mixité d'usage, l'amélioration du climat scolaire et de faire des cours d'écoles des zones fraîches et végétalisées contribuant à la qualité de vie en ville.

Lancement d'une démarche d'apaisement et de sécurisation des abords des écoles

Cette réflexion est menée dans le but de permettre aux enfants de circuler sans danger près des établissements scolaires. Ces aménagements engagés dès l'été dernier ont pour objectif de tranquilliser la ville, de laisser les enfants se réapproprier l'espace autour de leur établissement scolaire et de répondre aux défis environnementaux et climatiques de plus long terme.

Les Projets d'Initiatives locales (PIL)

Ces projets permettent la mise œuvre d'actions, de projets basés sur les priorités du PEDT. Dans le contexte de crise sanitaire, il a été décidé de réorienter certains crédits non utilisés pour doubler l'enveloppe dédiée, soit 200 k€, avec l'objectif de favoriser des initiatives autour des thématiques prioritaires identifiées : la prévention du décrochage scolaire ; le vivre-ensemble, le climat scolaire, le bien-être et la santé des enfants et encadrants ; l'école dans son environnement, dans son quartier ; la coéducation (hors Lieux Accueil Parents) ; le numérique au service de la continuité éducative.

Des financements ont été réaffectés sur de nouveaux projets éducatifs auprès de la Caisse des Ecoles : coup de pouce langage pour les élèves de CP et grande section de maternelle (70 écoles).

ÉDUCATION

ÉDUCATION

Missions et contexte

Le nombre d'élèves scolarisés dans les 206 écoles de l'enseignement primaire public à Lyon (36 862 en septembre 2020) est en baisse de 3,4% par rapport à 2019.

La Ville de Lyon fixe les périmètres scolaires et assure la gestion du secteur médico-social scolaire. Elle organise un service de restauration scolaire (129 restaurants scolaires) et des activités périscolaires dans le cadre d'accueils de loisirs. Elle est responsable des personnels non enseignants et soutient par des subventions le tissu associatif du monde éducatif. La commune apporte un concours financier aux établissements d'enseignement privé sous contrat d'association (8 126 élèves).

Le maire est garant de l'obligation scolaire et peut également autoriser l'utilisation des locaux scolaires (857 conventions) en dehors des horaires d'enseignement.

Chiffres clés

Restauration :

Prix d'achat du repas année scolaire 2020-2021 : **2,885 €**,

Nombre d'inscrits Accueils de loisirs municipaux :

-Accueil du matin : **9 345** (fréquentation moyenne **38%**),
-Après la Classe : **7 869** (fréquentation moyenne **54%**),
-Fin d'Aprèm : **3 066** (fréquentation moyenne **16%**),
-Les Ateliers du Mercredi : **2 701** (fréquentation moyenne **80%**).

Descriptif de l'activité 2020

ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

Ce programme comprend le fonctionnement des écoles primaires publiques, tant du point de vue de l'entretien et de la maintenance des équipements que de celui des moyens pédagogiques mis à disposition (livres scolaires et de BCD, fournitures,...). Il comprend également les dotations réglementaires aux écoles privées (forfait par élèves lyonnais : 571,50 € en maternelle, 920 € en élémentaire).

2020 est marquée par une baisse des effectifs dans les écoles publiques.

En septembre 2020, deux groupes scolaires ont ouvert dans le 9^e : Joannès Masset définitif et Parc Montel provisoire.

Avec la crise sanitaire des protocoles d'accueil et de nettoyage ont été mis en place (produits spécifiques).

PROJET ÉDUCATIF

Ce programme concerne le financement d'activités et de projets qui se déroulent sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Il comprend en outre le Programme de Réussite Educative et diverses opérations comme le soutien à des initiatives particulières en faveur des droits de l'enfant. Il intègre également le financement de vacances (remplacements ponctuels, garderies et études...).

Une baisse des fréquentations des différents temps du périscolaire, hormis la garderie du matin, a été constatée entre 2019 et 2020.

En raison de la crise sanitaire, il a été procédé à une annulation du déroulement des classes transplantées.

La Ville de Lyon a assuré l'organisation de l'accueil des enfants des professionnels de santé et prioritaires, au 1^{er} confinement dans 18 écoles : de 355 jusqu'à 665 enfants accueillis.

Pendant l'été, la Ville de Lyon a participé au programme «vacances apprenantes» en accueillant des enfants dans 8 écoles (dispositif gratuit) : en moyenne 320 enfants sur les 2 semaines du 6 au 17 juillet.

L'impact de la crise sanitaire et de la baisse des effectifs entraîne une baisse des recettes participation-famille de 55%.

RESTAURATION SCOLAIRE

Il s'agit de l'organisation de la restauration scolaire depuis l'achat des repas jusqu'à leur distribution dans les restaurants scolaires en incluant les dépenses de fonctionnement de la cuisine centrale municipale et la surveillance des élèves durant la pause méridienne. La moyenne au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2020-2021 est à 26 000 repas par jour. La part du bio dans le repas est de 40%. La valorisation des bio-déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire ont été mises en place sur 9 écoles pour une collecte de 54 tonnes.

Au 1^{er} confinement, la restauration scolaire a dû fermer 24 jours, puis dans le cadre des protocoles sanitaires s'adapter à la reprise progressive des différents niveaux scolaires. On observe une baisse de la fréquentation à la rentrée de septembre 2020, corrélative à la baisse des effectifs scolaires.

L'impact de la crise sanitaire et de la baisse des effectifs entraînent une baisse des recettes participation-famille de 32%.

Une Aide exceptionnelle a été mise en place pour le soutien aux familles les plus modestes en compensation de l'absence de restauration scolaire pendant le 1^{er} confinement (5 025 familles ont été éligibles à ce dispositif pour un montant de 1,2 M€ dont 838 700 € de subvention accordée au CCAS).

PRÉVENTION SANTÉ ENFANT

Ce programme correspond principalement au financement d'actions de prévention, de sensibilisation au handicap et de soutien technique aux équipes médico-sociales scolaires.

Pendant la crise sanitaire, les équipes du médico-social ont maintenu un lien avec les familles. Elles sont notamment intervenues sur l'urgence sociale, la prévention du décrochage scolaire, la prévention/protection de l'enfance. Elles ont également été mobilisées pour accompagner à la fois les équipes des écoles et les familles dans l'organisation des protocoles sanitaires.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

27 321 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

15 951 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

1689,0

S

Sports

p

ACTIONS OU GRANDES ORIENTATIONS IMPULSÉES EN 2020 PAR LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ

Le nouvel exécutif s'est donné pour objectifs de favoriser l'accès au sport des lyonnais.es, de permettre l'essor du sport santé, d'organiser l'accompagnement des bénévoles et de faire du sport un vecteur de liens intergénérationnels, d'inclusion et favorisant la mixité et la féminisation.

Les acteurs associatifs seront accompagnés dans les démarches écoresponsables qu'ils initieront.

Dans le cadre du Dispositif Trait d'Union, un arbitrage a été rendu en faveur d'actions de formation des bénévoles, de mise en œuvre d'actions écoresponsables ou de féminisation des sections au sein des clubs amateurs.

Les subventions de fonctionnement aux associations de sport amateur ont quant à elles été reconduites à l'identique lors des arbitrages de novembre, alors même que leur activité était parcellaire ou à l'arrêt.

Une augmentation de 20% a été actée pour les clubs Handisport. Les conventions avec les associations subventionnées ont été adaptées.

Par ailleurs, une réflexion autour des critères d'attribution des subventions et des créneaux d'entraînement dans les équipements a été lancée.

SPORTS

SPORTS

Missions et contexte

La direction des Sports a pour mission la mise en œuvre d'actions permettant le développement de la pratique sportive, pour l'ensemble des usagers, scolaires, clubs, et associations.

Elle assure la mise à disposition de plus de 300 équipements et sites, 7 jours sur 7, de 8h à 22h, en saison sportive et en période estivale, sur tous les champs de la pratique sportive: loisir, scolaire, amateur, professionnelle, élite, animations et actions éducatives.

Chiffres clés

- **450 clubs sportifs** et **100 établissements scolaires** sont accueillis dans les équipements de la Ville, pour **450 000 heures** de pratique sportive proposées,
- **Accueil collectif de mineurs Divertisport: 7 200** semaines vendues en 2020, en recul de **13 %**,
- **20 000 enfants** bénéficient d'un apprentissage de la natation et d'un sport terrestre, en temps scolaire,
- **17 sportifs de haut niveau** préparant les JO ont été soutenus,
- **200 clubs sportifs** ont perçu une subvention, dont **69 projets innovants** « Trait d'Union »,
- **4 clubs professionnels** soutenus: LOU Rugby, Lyon ASVEL Féminin, Olympique Lyonnais, Sporting Club de Lyon,
- **Application enform@Lyon: 30** parcours géolocalisés, **5** aires de fitness, plus de **40 000** téléchargements, **160** séances coachés par an,
- **Entrées en piscines: 170 000 (-81 %)** dont **76 000 l'été (-67 %)**,
- **Entrées en patinoires: 55 000 (-73 %)**.

Descriptif de l'activité 2020

En 2020, l'ensemble des missions menées par la direction des Sports a été impacté par la crise sanitaire.

EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS

SPORTIFS: 2,8 M€

L'ensemble des équipements ont été fermés de mars à mai 2020 ou mis à disposition d'opérations solidaires, notamment pour la distribution de masques (19 sites), et les livraisons de producteurs privés de marchés. Durant l'été, les associations sportives ont pu utiliser les équipements pour l'organisation de stages ou la reprise d'entraînement.

Toute au long de l'année 2020, des protocoles d'hygiène adaptés ont été mis en place, générant des dépenses supplémentaires (100 k€). Un dispositif spécial a été proposé pour l'accueil en piscines d'été qui sont restées ouvertes 7j/7: réservation et paiement en ligne, des entrées au tarif unique de 2 €, pour une offre réservée aux Lyonnais. Les jauges ont été réduites jusqu'à 90% pour des séances limitées à 2h, afin de libérer des temps de nettoyage/désinfection, pour un accès limité à 2 fois par semaine par usager, favorisant le turn over. La Piscine éphémère Tête d'Or est venue compléter l'offre aux Lyonnais durant l'été.

Les patinoires, fermées depuis le 16 mars, n'ont accueilli que l'entraînement des sportifs de haut niveau, le sport scolaire, des stages et entraînements ponctuels durant l'été. Les spectacles et championnats de hockey ont été annulés. Des exonérations pour les redevances d'occupations associatives en piscines ont été accordées, soit une perte globale en piscines et patinoires de 2 M€. A compter d'octobre, les établissements couverts, piscines et gymnases ont fermé, tandis que l'accueil des publics prioritaires y était autorisé (scolaires, personnes porteuses de handicap, de préconisations médicales, sportifs de haut niveau, sport universitaire).

L'adaptation des équipes a été permanente pour prendre en compte les évolutions des directives, avec pour objectif d'accueillir toutes les activités autorisées.

Un dispositif d'accueil de stages organisés par les clubs sportifs pendant les vacances de Noël a été mis en place à la levée du confinement le 15/12.

Le sport scolaire des collèges et des lycées, interrompu de mars à mai puis réduit à l'automne, a généré une perte de recettes de 300 k€.

L'ANIMATION AUTOUR DU SPORT: 380 K€

Accueil collectif de mineur Divertisport: fermés aux vacances de printemps (-45 k€), les éducateurs sportifs ont contribué à l'accueil des enfants de soignants, un dispositif adapté a été mis en place durant l'été permettant de maintenir l'offre à niveau constant, sur un plus grand nombre de sites d'accueil, avec des protocoles sanitaires renforcés, notamment pour le nettoyage des matériels sportifs.

Les séances coachées d'enform@Lyon ont été reportées à l'automne.

SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS: 4,2 M€

Les subventions ont été versées dans leur intégralité en fonctionnement, ainsi que pour les 2 appels à projets Trait d'Union. De nombreux événements ou tournois sportifs ont été annulés entraînant un recul des subventions d'environ 100 k€. Les achats de prestations aux clubs professionnels (abonnements et loges) ont été proratisés en fonction des matches se tenant à huis clos, représentant une économie de 285 k€.

ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF

Le tournoi de tennis de l'Open parc à la Tête d'Or a été annulé (perte de recette de 120 k€, économie de 140 k€ de prestations), tandis que le tournoi de tennis féminin WTA 6e sens a pu se tenir in extremis en février au Palais des Sports. Le raid familial ReLyonNous et toutes les manifestations organisées au Palais des Sports ont été annulés également à compter du 16 mars (perte de 55 k€).

Le Palais des Sports s'est transformé à l'automne en centre de dépistage COVID puis centre de vaccination.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

7 144 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 723 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

425,2

ÉVÈNEMENTS SPORTIFS

Missions et contexte

Le programme « Événements sportifs » correspond au soutien accordé à l'ensemble des événements sportifs organisés sur le territoire lyonnais, qui participent à la promotion du sport dans la ville et au rayonnement de la ville au plan national et international.

L'ensemble des événements soutenus ont ainsi vocation à être accessibles à tout niveau et tout public.

Chiffres clés

Les événements qui ont pu se dérouler sont les suivants :

- **Trophée Béraudier** (boules lyonnaises) : **50** joueurs, **700** spectateurs,

- **Traversée de Lyon à la nage avec palmes** : **413** participants (**279** hommes et **134** femmes),

- **Soirée des Lions du sport** : **1 000** personnes invitées, **3** sportifs de l'année 2019, récompensés et 1 coup de cœur du jury,

- **Championnat de France 1/2 fond** (cyclisme bénévoles - **51 %** de femmes, **49 %** d'hommes) : **50** compétiteurs, **300** spectateurs,

- **Course de la Diversité** : **450** participants, **90** bénévoles,

Les étapes prévues du **Tour de France** les 12 et 13 septembre 2020 ont eu lieux à huis clos.

Descriptif de l'activité 2020

Les événements sportifs se répartissent de la manière suivante :

LES SUBVENTIONS RÉCURRENTES ET NOUVELLES DÉCOMPOSÉES SUIVANT DIFFÉRENTES THÉMATIQUES

- Course à pied hors stade : Saintélyon, Lyon Urban Trail, Lyon Urban Trail by night, Ultra Boucle de la Sarra,

- Disciplines émergentes et liées au développement de sport urbain : Lugdunum Roller Contest, Lyon Free Bike, BMX Street Station,

- Sport boules : Tournois de Pentecôte, Trophée des Clos Boulistes,

- Mise en valeur des fleuves : Lyon Kayak,

- Cyclisme : course sur piste au Vélodrome du Parc de la Tête d'Or,

- Discipline permettant le rayonnement international de la ville : tournoi de tennis « Open Sopra Steria » de Lyon,

- Sport santé : Cap Form' Senior, Nordic Walk in Lyon.

L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS PRODUITS PAR LA VILLE DE LYON

- Re Lyon Nous : événement gratuit proposant aux participants de parcourir la ville en alliant activités ludiques, sportives et culturelles en équipe dans différents lieux emblématiques. Il s'agit également pour les participants de résoudre une énigme qui constitue le fil conducteur de cette journée, dédiée à la pratique et à l'initiation sportive, sans aucune obligation de performance et de classement.

- Un événement en cours de construction, qui va remplacer la soirée de remise des trophées des Lions du Sport, prévu pour le second semestre 2021.

LE SOUTIEN À D'AUTRES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Par exemple, le Tournoi de tennis féminin Open 6^e sens en 2021.

LA PARTICIPATION À L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES

A venir la Coupe du Monde de Rugby 2023 et JO 2024.

Du fait des mesures adoptées par le gouvernement pour faire face à l'épidémie de la Covid-19 avec l'interdiction des rassemblements sur l'espace public, une grande partie des événements sportifs prévus au calendrier événementiel n'a pu se tenir.

Les événements concernés par une annulation ont pu conserver une partie de la subvention votée en Conseil Municipal correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de celui-ci. Ce qui a représenté un montant total de 125 400€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 571 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

265 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

11,7

Solidarités

S
é

ACTIONS OU GRANDES ORIENTATIONS IMPULSÉES EN 2020 PAR LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ

Action sociale

Le projet social du CCAS a été lancé, fin 2020, pour co-construire, avec l'ensemble des acteurs du territoire une ville inclusive et solidaire.

Concernant l'accès au logement ou à l'hébergement pour toutes et tous, et en particulier, faire en sorte que plus aucun enfant ne dorme dehors, la Ville s'engage sur une mise à disposition du bâti et du foncier aux associations et opérateurs sociaux. Les premières études ont démarré pour des résultats dès 2021.

S'agissant de l'accès à l'alimentation, la création du pôle alimentaire est en cours avec un nouveau restaurant social et la mise en place d'une épicerie sociale.

La constitution d'un pôle hygiène a été actée avec une offre élargie et des travaux importants à mener aux Bains douches.

L'observatoire du non recours et la création d'un bouclier social municipal sont enfin des chantiers ouverts en 2020 et qui seront approfondis en 2021. Il s'agit pour la Ville au travers de sa mobilisation de « faire solidarité ».

Développement territorial

Le contexte du 2^d semestre se caractérise par :

- Poursuite de la mise en œuvre du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon, dans un contexte de forte dégradation de la situation économique et sociale du fait de la crise sanitaire qui impacte fortement les habitants des quartiers prioritaires,
- Renouvellement du partenariat avec les associations d'éducation populaire dans une logique de co-construction mettant l'accent sur les enjeux de la transition écologique, solidaire et citoyenne,
- Lancement du renouvellement du contrat local de santé, dans un contexte de crise sanitaire et avec la volonté de répondre aux enjeux de démocratie sanitaire.
- Développement de la coordination des conseils locaux de santé mentale, et poursuite du développement des maisons de santé pluri-professionnelles,
- Renforcement de la démarche des ateliers santé-ville dans les neuf quartiers prioritaires du contrat de ville 2015/2022,
- Mise en œuvre des conventions de renouvellement urbain pour les quartiers de la Duchère, de Mermoz-Sud et de Langlet-Santy, en prenant mieux en compte les enjeux de transition écologique, solidaire et citoyenne, avec des démarches participatives à renforcer,
- Lancement du renouvellement du partenariat avec les associations d'éducation populaire en

s'appuyant sur une analyse partagée des évolutions sociodémographiques et des besoins sociaux, en prenant en compte les enjeux de transition écologique, solidaire et citoyenne,

- Accompagnement des associations dans un contexte de crise économique et sociale impactant les projets associatifs et l'équilibre financier des structures,
- Poursuivre la mise en œuvre des activités périscolaires, la grande majorité des associations locales d'éducation populaire partenaires de la Ville de Lyon assurant près de 60% de cette offre de loisirs éducatifs dans le cadre du PEDT en cours de renouvellement dans une logique de co-production,
- Augmentation du nombre de jardins partagés et renforcement de l'accompagnement des associations, dans un objectif de développement de la place de la nature en ville, de protection de la biodiversité et de renforcement du lien social,
- Poursuite du soutien aux associations d'anciens combattants.

Contexte sanitaire de 2020

Différentes actions ont été menées pour accompagner les populations fragilisées davantage par cette situation :

- Contractualisation avec l'Agence Régionale de Santé, pour l'obtention d'un financement (inscrit en 2021) de 61 k€, pour l'action à l'éducation des gestes barrières et la promotion de l'éducation à la santé et l'environnement dans le contexte de la pandémie. Des actions concrètes ont été déployées sur le terrain, soit directement par les coordinatrices de la mission santé, soit avec des partenaires associatifs, et consistant à aller vers le public là où il se trouve (marchés, centres sociaux...) pour expliquer, informer, rassurer, distribuer du matériel (gel, masques),
- Distribution d'ordinateurs à destination des enfants et familles non équipées, participation de la Direction via le réseau d'associations d'Education Populaire, et une subvention exceptionnelle de 40 k€ à un partenaire spécialisé dans le réemploi d'anciens ordinateurs,
- Fonds Quartiers Solidaires : actions de solidarités mises en œuvre dans les QPV, notamment pour les associations de proximité en matière d'éducation afin de lutter contre la fracture numérique, en matière de santé et d'aide alimentaire, en matière d'insertion professionnelle en privilégiant les actions en faveur des plus jeunes, en matière culturelle par le soutien des projets culturels ou d'arts graphiques contribuant au lien social dans les QPV.

ACTION SOCIALE

Missions et contexte

La crise sanitaire a eu un impact majeur à l'encontre des plus précaires qui ont subi une forte dégradation de leur niveau de vie. Face à cette urgence, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public rattaché à la Ville de Lyon, a été en première ligne, pour répondre, au plus près du terrain, aux besoins vitaux des lyonnaises et des lyonnais les plus vulnérables et des séniors.

Le CCAS met en place une politique de prévention et de développement social et dans ce cadre, procède à l'instruction des demandes d'aide sociale, au déploiement d'aides facultatives et d'outils d'accompagnement (épiceries sociales et solidaires, hygiène, accès au logement,...).

Il gère également 15 résidences autonomie séniors, un accueil de jour et 4 Établissements pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Il déploie en outre une politique d'animation globale en direction des séniors autour du bien vieillir et du maintien à domicile.

L'ensemble de ces missions se traduit à la fois par des dépenses directes sur le budget du CCAS ou via des partenariats associatifs pour lesquels des subventions ont été versées à hauteur de 1 409 125€ sur le secteur solidarité et 401 400€ sur le secteur gérontologie en 2020.

Descriptif de l'activité 2020

Le CCAS s'est particulièrement mobilisé dans la coordination des moyens de première nécessité en direction des publics précaires. Il a notamment joué un rôle de premier plan en matière d'aide alimentaire. En complément d'une subvention de 172 k€ attribuée aux associations, une subvention exceptionnelle de 830 k€ a été versée cette année afin de financer le déploiement d'une aide alimentaire, venant compenser la fermeture des cantines scolaires pendant deux mois par l'attribution de Chèque d'Accompagnement Personnalisés aux familles les plus en difficulté.

Une partie de l'enveloppe habituellement destinée à soutenir les associations qui proposent des activités (visites, excursions) aux personnes âgées durant la période estivale, a été redirigée, au vu de la crise sanitaire, vers les «Associations de Personnes Âgées», qui se sont adaptées pour maintenir le lien avec leurs adhérents malgré le contexte (appels, visioconférences...).

AIDES À LA FAMILLE ET À LA PERSONNE

En 2020, la Ville a versé au CCAS une subvention de 35 000 €, afin d'abonder le Fonds d'Aide aux Jeunes. Elle a également poursuivi son soutien aux associations d'aides ménagères (116 k€) et de foyers restaurants (171 k€) dans le cadre de ses actions en faveur des personnes âgées.

DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES LOCALES

Une enveloppe de subventions gérée via le secteur «personnes âgées», est destinée au financement des acteurs associatifs dans le cadre du développement des réseaux gérontologiques (29 k€). Elle intervient en complément du soutien aux associations lyonnaises, dont les associations de résidents dans les structures d'hébergement pour personnes âgées, afin de leur permettre d'organiser des animations ou des spectacles tout au long de l'année (87 k€).

AIDES AUX STRUCTURES SOCIALES

L'enveloppe «F.I.A.S.» (Fonds d'intervention pour l'Action Sociale) a permis d'attribuer 790 k€ aux associations apportant un soutien aux personnes en grande difficulté présentes sur le territoire lyonnais (SDF, familles en difficulté, personnes seules, etc.) et fortement mobilisées cette année (maraudes alimentaires, distribution de produits d'hygiène...).

VEILLE SOCIALE

Ce programme regroupe les financements destinés notamment aux Accueils de jour, aux associations dispensant une action dans le domaine de la santé, auprès de personnes en situation de grande précarité ou encore aux acteurs de l'aide alimentaire. Ces associations qui ont dû adapter leurs modalités d'accueil, d'organisation afin de répondre encore plus cette année aux besoins des publics touchés par la crise ont bénéficié d'un soutien de 619 k€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

13 821 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

12,0

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Missions et contexte

La Direction du Développement Territorial pilote la mise en œuvre des politiques municipales dans le cadre de partenariats institutionnels en matière de prévention-santé, jeunesse, politique de la ville, développement économique, emploi insertion. Elle organise et anime le partenariat entre la Ville de Lyon et les associations d'éducation populaire afin de soutenir les équipements et les projets de développement social local, ainsi que le développement des jardins partagés. Elle met en place les actions de communication, les outils d'observation territoriale et démarches d'évaluation nécessaires au pilotage des politiques publiques locales.

Chiffres clés

- **Accompagnement de 16 centres sociaux, 11 MJC, 8** maisons de l'enfance et quatre structures assimilées (Arche de Noé, association Com'Expression, association Ka Fête ô Mômes et Centre Pierre Valdo), ainsi que de la Fédération Léo Lagrange,
- **250 associations subventionnées, 500 actions** bénéficiant à plus de **8 000** personnes,
- **6 ateliers santé-Ville** mis en place, près de **15 000** bénéficiaires,
- **250 participants** aux « chantiers jeunes ».

Descriptif de l'activité 2020

POLITIQUE DE LA VILLE

- Poursuite de la mise en œuvre du contrat de ville 2015/2020 et des projets de territoires, avec adaptation des interventions pour prendre en compte les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire.
- Consolidation des démarches participatives grâce, notamment, à l'accompagnement des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires.
- Début de la mise en œuvre des conventions de site NPRU pour les quartiers Mermoz et Langlet-Santy (116 millions d'euros d'investissements publics), et pour la Duchère/Sauvegarde/Château (196 millions d'euros d'investissements publics).
- Mise en œuvre du projet proposé dans le cadre de la programmation ITI-FEDER bénéficiant d'un concours financier de l'Union européenne de 200 000 € sur trois ans, pour la formation des professionnels accompagnant les publics en difficulté d'accès aux ressources numériques.
- Programmation 2020 des appels à projet liés à la politique de la ville, 2,5 M€ de crédits pour soutenir des actions portées par des associations et les bailleurs sociaux dans les quartiers de la géographie prioritaire.

JEUNESSE

- Renouvellement de la convention-cadre avec le CRIJ.

VIE ASSOCIATIVE

- Poursuite de la mise en œuvre des conventions pluriannuelles avec les centres sociaux, les MJC et les maisons de l'enfance, avec l'appui de la Fédération départementale des centres sociaux et le réseau R2AS des MJC, afin d'en conforter le développement et mieux répondre aux besoins sociaux de la Ville de Lyon,
- Renouvellement des forums de la vie associative dans les arrondissements.

SANTÉ/PRÉVENTION :

- Mise en œuvre de l'avenant de prorogation et d'actualisation du contrat local de santé 2015/2019 jusqu'à fin 2020.
- Consolidation de la démarche des ateliers santé-ville dans les nouveaux quartiers prioritaires du contrat de ville 2015/2020.

PROJET ÉDUCATIF

Poursuite de la mise en œuvre des activités périscolaires, la grande majorité des associations locales d'éducation populaire partenaires de la Ville de Lyon assurant désormais près de 60 % de cette offre de loisirs éducatifs dans le cadre du nouveau PEDT.

PRÉVENTION/SÉCURITÉ

- Poursuite de la mise en œuvre de la STSPD de Lyon avec les services partenaires de l'Etat et les bailleurs sociaux, en vue d'une nouvelle contractualisation,
- Confortement des actions de médiation sociale mises en œuvre par l'agence lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM),
- Renforcement de la coordination des actions de prévention dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en relation avec la Mission locale de Lyon,
- Accompagner la mise en œuvre des zones de sécurité prioritaires (ZSP) à la Duchère et du dispositif Quartier de Reconquête Républicaine dans le 8^e arrondissement.

La Direction a poursuivi son soutien aux associations de jardins collectifs d'habitants et aux associations d'anciens combattants.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

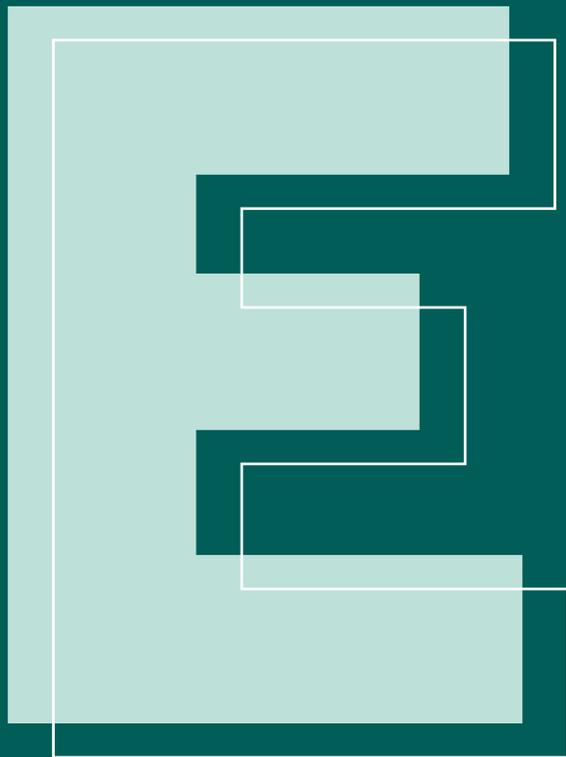
24 280 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

456 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

52,8



**Espaces
publics**

ACTIONS OU GRANDES ORIENTATIONS IMPULSÉES EN 2020 PAR LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ

Cimetières

Dans le cadre de l'entretien et de la restauration des monuments funéraires honorifiques qui sont dans le domaine privé de la Ville de Lyon, un budget de 30 k€ sera consacré en 2021 à une étude afin d'inventorier et de prioriser ces chantiers. Dans le cadre du nouveau plan de mandat deux opérations de renaturation sont programmées au titre de la PPI 2020-2026 sur les cimetières de la Guillotière et Loyasse. Ces deux cimetières possèdent un patrimoine naturel important mais non mis en valeur.

Ces projets de renaturation s'inscrivent dans la volonté municipale d'inclure le potentiel écologique des espaces naturels constitués par les cimetières au développement du maillage des futures liaisons vertes urbaines.

Par ailleurs l'extension de la labélisation « Refuge LPO », déjà initiée à Loyasse, sur les autres cimetières lyonnais permettra d'évaluer la biodiversité présente et d'établir des préconisations dans le cadre du projet de renaturation.

Mobilité urbaine

- Poursuite de l'appel à projet pour des trottinettes en libre-service sans station,
- Développement des emplacements de stationnement pour trottinettes,
- Etude pour développer des aires pour la cyclologie.

Cadre de vie

Sanitaires publics

Rédefinition des objectifs avec 3 grands enjeux :

- Augmenter le nombre de sanitaires sur la ville,
- Offrir plus de mixité avec également des toilettes principalement destinées aux femmes,
- Expérimenter des toilettes plus respectueuses de l'environnement, c'est-à-dire plus vertueuses en matière de consommation d'eau, d'entretien et de rejet dans la nature.

Détagage & désaffichage

Réflexion sur le « Contrat Façades Nettes » pour le faire connaître et le déployer plus largement afin de limiter la prolifération et la persistance des tags sur le patrimoine privé.

Eclairage urbain

Le travail engagé sur les efforts de réduction des consommations d'électricité, a permis de contribuer au rapport annuel Développement Durable de la Ville et au Plan Climat Energie Territorial. Les objectifs du protocole de Kyoto (-20% par rapport à 1990) ont été atteints dès 2017 avec trois ans d'avance. L'objectif pour l'horizon 2050 est de réduire de 75% les consommations par rapport à 1990.

Ce travail va être poursuivi et amplifié au cours de ce mandat avec un plan d'équipement pluriannuel axé sur les économies d'énergie qui seront obtenues au travers des opérations de mise en place de pilotage sur les installations d'éclairage (détection, gradation de l'éclairage en seconde partie de soirées) ou des opérations de rénovation et de remplacement de mobilier par du matériel plus performant.

En 2020, la certification ISO 14001 a été renouvelée pour l'ensemble des services. Dans le cadre du processus d'amélioration continu, les activités sont systématiquement réinterrogées.

Espaces verts

Le dernier trimestre 2020 a vu émerger au sein des arrondissements 9 vergers qui préfigurent le projet pédagogique et citoyen de proposer aux Lyonnais une sensibilisation à la nature et un apprentissage de sa gestion via ces dispositifs. Parallèlement, la végétalisation s'est également faite par la programmation et la mise en place des forêts Miyawaki dont la première a pu être plantée en fin d'année 2020. La ville verra ses rues apaisées par des projets de végétalisation forts qui visent à créer des îlots de fraîcheur mais également à replacer le végétal au cœur des projets urbains. La programmation avec les arrondissements s'est faite en fin d'année 2020. Les jeux font quant à eux l'objet d'une réflexion globale afin de proposer une offre cohérente qui réponde aux enjeux environnementaux mais également d'inclusion des enfants dans la ville.

Aménagement urbain

- Charte de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale et environnementaliste conseil : en 2020, la prise en compte de la transition écologique a marqué les actions impulsées notamment par la volonté d'élaborer, avec de nombreux acteurs de la construction, une « charte de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale » avec la mise en place en accompagnement d'un expert (environnementaliste conseil) chargé d'analyser les projets de construction dans le cadre de la commission préalable des permis de construire.

- Engagement triennal et organisme foncier solidaire : l'amplification de la construction de logements sociaux est affichée notamment par l'engagement triennal pris par la Ville de construire 2 000 logements sociaux par an et l'adhésion de la Ville à l'organisme foncier solidaire de la Métropole afin de pouvoir mettre en place des baux réels solidaires.

CIMETIÈRES

ESPACES PUBLICS

Missions et contexte

La Direction des cimetières est articulée autour de deux entités :

- Service administratif funéraire : délivrance des autorisations réglementaires liées aux décès et la gestion des 80 000 concessions funéraires,
- Service gestion des sites : 42 ha de cimetières, l'accueil du public et professionnels sur Guillotière pour la rive gauche, Loyasse, Croix-Rousse et Saint Rambert pour la rive droite.

Suite à la réaffectation d'un poste supplémentaire au pôle décès (6 agents), l'activité du guichet unique a pu être consolidée. Ce réajustement permet plus de souplesse pour la permanence et une meilleure gestion des démarches funéraires.

Chiffres clés

La vente des concessions de 15 ans, représente environ **45 %** des recettes :

- Achats initiaux : 736 (531 en 2019),**
- Renouvellements : 1 254 (1 376 en 2019),**
- Recette vente de concessions : 1 235 k€.**

Descriptif de l'activité 2020

En 2020, le Pôle décès a enregistré 7 140 décès contre 6330 en 2019 soit une hausse de 12,8% alors que la mortalité était à -3% en 2018 et -4% en 2017. Cette hausse est concentrée sur les deux vagues du printemps et de l'automne.

CONCESSIONS /RÈGLEMENTATION

Ce programme intègre les dépenses et les recettes relatives à la gestion des concessions et à la réglementation funéraire.

Gestion des concessions

Le niveau de crédits de fonctionnement a été revu à la baisse à 450 k€. En 2019 deux opérations exceptionnelles, dont une rétrocession sur une concession perpétuelle et la contribution complémentaire de 150 k€ pour la compétence optionnelle de fossoyage avait porté l'enveloppe à 476 k€. La contribution annuelle versée au syndicat intercommunal PFIAL est stable et s'est élevée à 326 k€.

Réglementation

Les mairies et le pôle Décès sont raccordés à la plateforme COMEDEC depuis le 1^{er} novembre 2018, comme l'exige la loi. Cette plateforme permet d'envoyer les actes en dématérialisés aux notaires. Cette obligation de raccordement génère aux communes une dotation de 0,50 cts d'€ par acte.

GESTION DES SITES

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses courantes pour l'entretien des cimetières, la gestion des déchets, le gardiennage et la maintenance des sites.

Gestion des déchets

Le budget consacré à l'évacuation des déchets est constant à 39 k€.

Entretien des cimetières

La dotation relative à l'entretien des sites a été revue à la hausse en 2020 à 106 k€ au lieu de 70k€ en 2019.

La part des prestations d'entretien des espaces paysagers (taille de végétaux et désherbage) représente plus de 80% de ces dépenses.

Gardiennage

La part consacrée au gardiennage des cimetières en 2020 est constant à 31 k€. Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées de fournitures et nettoyage de vêtements de travail pour environ 21 k€ ainsi que du nettoyage des locaux d'accueil.

Aménagement

Les dépenses liées à l'aménagement des sites et au fonctionnement du pôle technique ont été revue à la baisse en 2020 de l'ordre de 20% avec un réalisé avoisinant les 16 k€ en raison de la période de confinement et de la fermeture des cimetières hors d'inhumations.

En 2020, les programmes d'investissements suivants ont pu être conduits :

- Livraison des travaux de réfection de la voirie dans les cimetières,
- Livraison de 200 caveaux à Guillotière,
- Lancement de la rénovation des espaces d'accueil, notamment du pôle concessions,
- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un ossuaire et d'équipements funéraires à Loyasse.

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

En 2020 la crise sanitaire a impacté considérablement la Direction des cimetières qui a du fonctionner en mode dégradé et mettre en œuvre son plan de continuité d'activité.

L'organisation interne a du se réinventer pour laisser d'avantage de place au télétravail dans un contexte où la charge de travail a été considérablement revue à la hausse en raison de la surmortalité.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
682 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
1 496 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
67,0

MOBILITÉS URBAINES

ESPACES PUBLICS

Missions et contexte

La DMU conçoit ou expertise des projets de voirie, de transports et d'espace public, réalise les arrêtés permanents qui vont permettre de régir le fonctionnement de la circulation et du stationnement dans une rue. Elle est également en charge des nouvelles mobilités qui se déploient sur le domaine public et participe à la stratégie dans le domaine des mobilités actives.

Elle construit la définition de la stratégie, de la gestion du stationnement et de la logistique de surface. Elle s'occupe également des panneaux directionnels locaux et piétonniers, de la dénomination des espaces publics. Par ailleurs dans le cadre du plan de mobilité employeur, elle a la gestion des abonnements et des tickets pour les besoins des véhicules de la ville dans les parcs souterrains.

Chiffres clés

- **684 km** de voirie ouverte à la circulation,
- **1 600** horodateurs en service pour **43 000** places payantes existantes,
- **1 000** mâts de jalonnement,
- **332 km** de réseau cyclable,
- **1 100** arrêtés par an relatifs à la circulation et au stationnement.

Descriptif de l'activité 2020

PROMOTION DES DÉPLACEMENTS DURABLES

Ce programme regroupe l'ensemble des subventions individualisées aux associations Lyon Métro, Prévention routière, Réagir l'Enfant et la Rue, Darly pour un montant de 12 k€ ainsi que des cotisations versées à des associations dédiées au développement des modes actifs (Atelier du chat perché, Change de chaîne, Pignon sur rue, Rue de l'avenir) pour un montant de 11 k€.

Par ailleurs, la Ville participe financièrement aux frais d'exploitation de navettes locales S12 (Pentes de la Croix-Rousse) et S10 (Saint-Rambert) en cas de déficit d'exploitation, afin de permettre au SYTRAL d'assurer ces liaisons locales. En 2020, cette subvention s'élève à 65 k€, en baisse de 17 k€ par rapport à 2019 du fait de la fin d'amplitude horaire accrue en après-midi de la navette S10.

GESTION DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Les dépenses de fonctionnement de ce programme s'élèvent à 1542 k€ en 2020 (-11,7% par rapport au CA 2019). Leur majeure partie est consacrée aux coûts d'exploitation du stationnement payant sur voirie (marché LPA) ainsi qu'au financement du système de gestion centralisée des horodateurs. Ces dépenses s'élèvent à 1249 k€ (-10,7%). L'inactivité liée à la gratuité du stationnement mise en place dans le contexte du premier confinement a réduit les frais d'exploitation, les frais bancaires et de prestations liés aux transactions.

Les recettes de stationnement payant sur voirie s'élèvent à 16974 k€, soit une baisse de -33,5% (-8563 k€) par rapport à l'année 2019 (25537 k€). Cette baisse du fait de la crise sanitaire est issue sur de multiples facteurs :

- Gratuité et report de validité de vignette lors du 1^{er} confinement,
- Changement de comportement des usagers à partir du déconfinement de mai (télétravail, nouvelles mobilités notamment),
- 2^e confinement : impact sur les usages,
- Taux de respect en baisse.

La redevance pour les opérateurs de location de voitures et d'engins de déplacement personnel en libre-service sans station s'élève à 215 k€ en

2020, soit une baisse de 35,3% par rapport au CA 2019 (331 k€). Le lancement d'un appel à projets pour les opérateurs de location de trottinettes a limité à deux opérateurs sur le territoire exploitant chacun une flotte maximum de 2000 engins.

GESTION DES ARRÊTÉS PERMANENTS DE CIRCULATION POUR LE COMPTE DE LA MÉTROPOLE

La Direction assure l'instruction, la préparation et le suivi des arrêtés permanents de circulation, conformément à la convention de coopération conclue entre la Ville de Lyon et la Métropole. A ce titre, sur l'exercice 2020, 9,7 k€ de recettes correspondent aux coûts de gestion des arrêtés produits en 2019.

JALONNEMENT URBAIN (14 K€)

La compétence étant principalement métropolitaine, les dépenses de fonctionnement qui relèvent de ce programme sont liées à des opérations de nettoyage et de réparation de la signalétique piétonne.

PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR (183 K€)

Ce programme regroupe les dépenses pour les abonnements, tickets et cartes dans les parcs de stationnement (marchés LPA et PARC OPERA) des véhicules de service.

Ces dépenses sont en diminution de -13,3% par rapport à 2019. Depuis 2014, la Ville gère les titres de stationnement de façon de plus en plus rationalisée. A cela s'ajoute le confinement et la mise en place du télétravail, réduisant l'usage des véhicules.

ACTIONS LANCÉES EN 2020 DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

- Mise en œuvre d'une gratuité du stationnement durant le 1^{er} confinement et jusqu'au 30 juin pour les résidents et les professionnels,
- La DMU a conçu une étude de distanciation pour les piétons dans les zones commerciales. Cette étude a été réutilisée par plusieurs arrondissements pour supprimer du stationnement et élargir les cheminements piétons au droit des commerces.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
1 836 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
17 279 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
14,2

CADRE DE VIE

Missions et contexte

Trois grands axes :

- Sanitaires publics : la Ville compte 183 WC publics gratuits. Ils permettent de limiter les problèmes d'hygiène et les plaintes afférentes. Ils sont vitaux pour les publics précaires. Parmi eux, 4 sont des sanitaires surveillés (Bellecour, Saint Jean, République, Gerland).
- Détagage des façades et des bâtiments publics : la Ville ne pratique pas de détagage systématique mais propose un contrat façades nettes aux propriétaires, commerçants ou bailleurs sociaux qui souhaitent ainsi contribuer à l'amélioration du cadre de vie.
- Ouvertures/fermetures des squares, parcs et jardins : la DCV s'occupe des fermetures nocturnes des squares, parcs et jardins du 1^{er} mai au 30 septembre. Ces parcs restent ouverts 24h/24 sur le reste de l'année.

Chiffres clés

Sanitaires publics :

- Fréquentation des sanitaires surveillés : **1,2 millions**,
- Coût annuel : **1 651 k€**,

Détagage des façades et des bâtiments publics :

- Coût annuel : **817 k€** couverts par les recettes des contrats façades nettes,
- Recettes de fonctionnement : **824 k€**,

Squares, parcs et jardins :

- Coût annuel fermeture nocturne de 30 lieux : **208 k€**.

Descriptif de l'activité 2020

RESPECT DU CADRE DE VIE ET PROPRIÉTÉ URBAINE

- Poursuite du développement de la politique des contrats façades nettes auprès des particuliers et renforcement des interventions en régie directe au sein des secteurs sensibles de la commune,
- Gestion des 300 m² de panneaux d'affichage libre,
- Mise en service de nouveaux sanitaires publics sur des emplacements sensibles (berges du Rhône ou de la Saône, secteur Péri),
- Enlèvement de dépôts sauvages et nettoyage des 30 aires canines Ville de Lyon.

CRISES SANITAIRE

- Maintien des activités de détagage et désaffichage, y compris pendant les périodes de confinement,
- Maintien de l'ouverture des équipements publics,
- Maintien des activités de nettoyage, à un rythme plus faible pendant les périodes de confinement.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT
2 837 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT
824 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN
18,8

ÉCLAIRAGE URBAIN

ESPACES PUBLICS

Missions et contexte

Si l'éclairage urbain a pour mission principale d'éclairer la Ville, il a aussi pour mission d'exploiter, faire évoluer et gérer le patrimoine éclairage dans ses différentes composantes :

- Assurer la sécurité des personnes et des biens par l'éclairage des rues, parcs et jardins,
- Réaliser la mise en valeur nocturne de la ville dans le cadre du Plan Lumière,
- Permettre les activités sportives nocturnes en extérieur,
- Assurer l'alimentation électrique des marchés alimentaires,
- Participer à la réalisation des festivités ou animations sur l'espace public par la réalisation de branchements électriques provisoires, et par la conception et la réalisation d'un site pour la Fête des Lumières,
- Participer au rayonnement international de Lyon.

Chiffres clés

- Nombre total de lampes gérées : **78 011**,
- Nombre de branchements pour festivités : **196**,
- Nombre de kWh consommé : **23 994 720**,

Eclairage fonctionnel :

- Coût de fonctionnement par lampe : **103 €**,
- Dont consommations électricité : **63 €**,
- Coût de revient par habitant : **10,97 €**.

Plan lumière :

- Coût de fonctionnement par lampe : **38 €**,
- Dont consommations électricité : **19 €**,
- Coût de revient par habitant : **1,61 €**.

Descriptif de l'activité 2020

Dans le cadre du plan de continuité d'activités, les missions essentielles ont été assurées pour garantir les dépannages et la maintenance courante avec des équipes mobilisées de jour comme de nuit, l'approvisionnement en matériel, le suivi des chantiers, l'avancement des projets en cours avec le déploiement de la GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur).

Dans une symbolique de solidarité collective, le Palais de Justice a été mis en lumière. Cette animation, gérée à distance, a eu lieu chaque soir à 20h, 21h et 22h et ce, pendant 10 minutes.

ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE SPORT

La plupart des terrains de sport sont maintenant équipés en éclairage. Cela représente 57 stades et 1 485 lampes servant à l'éclairage des aires de jeux et des cheminements d'accès. Ces équipements très utilisés demandent une maintenance active pour garantir de bonnes conditions de fonctionnement et de sécurité.

ÉLECTRIFICATION DES MARCHÉS ALIMENTAIRES

Une grande partie des marchés alimentaires est maintenant électrifiée (37 sites et 1 243 prises). Les travaux de maintenance sont irréguliers et dépendent des aléas que peuvent subir ces installations.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Éclairage fonctionnel

Activité récurrente par définition, l'éclairage fonctionnel (54 935 lampes installées) contribue à la fois au confort de la vie nocturne et à la sécurité au sens large et représente à ce double titre un enjeu urbain important.

Une large part des crédits de fonctionnement est consacrée à l'entretien préventif, comme le changement systématique des lampes.

La technologie led commence à arriver à maturité. Son déploiement est analysé au cas par cas en fonction des projets et notamment lorsqu'il est possible d'avoir une exploitation d'éclairage intelligent (gradation, détection...). En application de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limita-

tion des nuisances lumineuses, vingt parcs (dont Gerland, Clos Layat, Ceriseraie...) ont été équipés en 2020 d'un système de pilotage de l'éclairage pour adapter les horaires d'allumage et d'extinction.

Plan Lumière

La mise en lumière de notre ville, notamment au travers de ses éléments patrimoniaux culturels ou naturels principaux contribue également au rayonnement de Lyon. Ce secteur d'équipement nécessite donc une attention particulière. Actuellement, 21 591 lampes sont installées pour la mise en valeur de la ville.

En 2020, plusieurs installations ont été remises à niveau en régie : l'IUFM, les Subsistances, les fosses du Palais Saint-Pierre, les projecteurs encastrés du parc de Gerland, le Jardin des Abruzzes.

L'utilisation de diodes électroluminescentes permet de contenir les coûts de fonctionnement.

CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES

Ce poste qui constitue une part importante du budget de fonctionnement (58 %) fait l'objet d'un suivi particulier et d'une politique volontariste afin d'en maîtriser l'évolution.

Les efforts d'investissement ont permis pour la cinquième année consécutive d'avoir une baisse de la facture énergétique : 320 232 kWh consommés par rapport à l'année précédente.

Pour 2020, les opérations de travaux ont permis de déposer pour près de 15 M de kWh cumac au titre des certificats d'économie d'énergie (CEE).

FESTIVITÉS ASSURÉES PAR LA DEU

Le nombre de manifestations organisées sur le territoire de Lyon a été en baisse significative (-56 %) en raison du contexte sanitaire. Si la Fête des Lumières édition 2020 a été annulée, la Direction a été sollicitée à plusieurs reprises pour des événements : cour haute de l'Hôtel de Ville illuminée en rose pour Octobre Rose, Palais de Justice éclairé en bleu pour la journée des Nations Unies ou en orange dans le cadre de la journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

6 672 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

173 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

79,7

ESPACES VERTS

ESPACES PUBLICS

Missions et contexte

Historiquement, la Direction des espaces verts (DEV) s'est engagée dans une démarche de gestion environnementale, reconnue par la labellisation ISO 14 001, qu'elle a à nouveau obtenue en 2020. Elle adapte ses modalités de gestion des espaces verts en fonction des usages et tend chaque année à augmenter les espaces de nature propices au développement de la biodiversité. La première période de confinement en 2020 a permis à la direction de développer de manière importante ces espaces de nature.

Chiffres clés

- **438** hectares de surfaces en gestion,
- **229** aires de jeux,
- **114** bassins, fontaines et systèmes de brumisation,
- **291** bornes fontaines assurant une distribution d'eau potable,
- Plus de **58 000** arbres gérés sur la Ville,
- **343 000** plantes produites au centre de production horticole,
- Un jardin botanique offrant une collection de plus de **14 000** taxons,
- Un jardin zoologique comptant **54** espèces, pour plus de **400** animaux,
- Plus de **3 000 000** de visiteurs dans le Parc de la Tête d'Or par an,
- Plus de **40 000** personnes participant annuellement aux visites et animations pédagogiques.

Descriptif de l'activité 2020

EVÉNEMENTIEL, ANIMATIONS

Ce programme regroupe l'ensemble des activités pédagogiques autour du développement durable et de la biodiversité menées par Lyon Nature. L'année 2020 a été marquée par une baisse des recettes liée à l'arrêt des animations suite à la crise sanitaire. Néanmoins, afin d'offrir aux Lyonnais des activités pédagogiques pendant l'été, Lyon Nature s'est intégrée à la programmation « tout le monde dehors » et a ainsi pu proposer des animations gratuites.

JARDINS PARTAGÉS ET JARDINS DE RUE

La création, en 2019, d'un cadre juridique pour la délivrance d'autorisation d'occupation de l'espace public pour les habitants et des plantations citoyennes dans les quartiers a permis la poursuite du développement des jardins de rue. A ce titre, le nombre de demandes d'accompagnement pour la création de jardins de rue a été multipliée par 2 en 2020.

GESTION DU PATRIMOINE PAYSAGER

En 2020, 5,7 hectares ont été repris en gestion horticole et notamment :

- Blandan - phase 2 (25 000 m²),
- Parc Zénith (8 000 m²),
- Rue Joannes Carret (8 000 m²),
- Parc des Trembles (1 000 m²).

La réflexion sur les niveaux d'entretien des espaces verts, engagée depuis 2016, permet de concilier les contraintes budgétaires et le désir légitime des Lyonnais de pouvoir bénéficier de plus de nature en ville.

2020 a marqué la fin du chantier de l'aménagement du Clos Jouve, de l'îlot Parmentier, du jardin Boisard-Gambetta, et de la promenade Elise Rivet.

Lyon est détentrice depuis 2017 du label « Ville fleurie 4 fleurs », une 1^{ère} en France pour une collectivité de cette envergure. C'est un label global lié à la qualité du cadre de vie dont la Direction souhaite obtenir le renouvellement en 2021.

La Direction des espaces verts a conforté son action environnementale engagée depuis plus de 17 ans. La certification ISO 14001 pour l'ensemble de la Direction a été renouvelée en 2020. Le Parc du Vallon et le Parc de la Tête d'Or ont été labellisés ECOJARDIN. Cette labellisation a été renouvelée pour le Parc de la Cerisaie, la Parc de Gerland et le Parc du Brétillot.

GESTION DES COLLECTIONS VÉGÉTALES ET ANIMALES

Ce programme comprend l'ensemble des activités liées aux jardins zoologique et botanique (gestion des collections animales ou végétales, recherche scientifique et conservation).

Engagé dans la conservation de la biodiversité, le jardin zoologique accueille 54 espèces. Plus de la moitié de ces espèces sont classées en danger d'extinction. Le zoo travaille quotidiennement à améliorer le bien être animal. Dans cette optique il poursuit les travaux du chantier Forêts d'Asie afin de mieux accueillir une partie des espèces du zoo. Quant à lui, le jardin botanique de Lyon contribue à la conservation des espèces menacées de la flore française et mondiale.

Afin de permettre la visite de ces deux sites emblématiques, dans le respect des contraintes sanitaires, un gardiennage a été organisé afin de garantir une jauge maximale de juin à novembre 2020.

SUPPORT

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses venant en appui à l'activité d'entretien et de gestion des espaces verts, qu'elles soient de nature administratives, horticoles ou techniques. La production en floriculture du centre horticole de Cibeins permet d'obtenir des plantes annuelles et biannuelles nécessaires au fleurissement d'été, d'automne et de printemps de la Ville, mais aussi des plantes vivaces et les végétaux ligneux pour la rénovation et le remplacement de plantes dans les jardins.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

4 867 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

31 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

349,8

AMÉNAGEMENT URBAIN

ESPACES PUBLICS

Missions et contexte

L'année 2020 constitue la première année de l'application du Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat entré en vigueur en 2019 ; elle est caractérisée par la poursuite de l'accompagnement des grands projets urbains (en zones d'aménagement concerté- et en projets urbains partenariaux) ainsi que le lancement des projets de renouvellement urbain de Mermoz Sud (8^e) et de la Sauvegarde (9^e).

En 2020, la Ville de Lyon a autorisé la construction de 2 171 logements collectifs neufs et 1 300 logements sociaux ont été agréés, ce qui a permis de porter le chiffre des logements sociaux à Lyon à 59 577 et d'atteindre en 2020 un taux de 21,74% de logements sociaux par rapport à l'ensemble des logements sur la ville.

Chiffres clés

- 594 permis de construire déposés,
- 1 189 logements collectifs déposés au lieu de 2 942 en moyenne sur les 10 dernières années en lien avec la crise sanitaire,
- 2 176 logements collectifs autorisés,
- 7 107 demandes d'autorisations d'occupation du domaine public,
- 21,74% : taux SRU au 1^{er} janvier 2020,
- 1 300 logements sociaux agréés,
- 59 577 logements sociaux au 1^{er} janvier 2020.

Descriptif de l'activité 2020

AMÉNAGEMENT ET PARTENARIAT ASSOCIATIF

La direction soutient les associations qui concourent à la réflexion sur l'urbanisme, l'architecture et la Ville, par des subventions versées à :

- L'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (215 k€),
- L'association Sauvegarde et Embellissement de Lyon,
- L'association Renaissance du Vieux Lyon,
- L'association Maison de l'Architecture Rhône Alpes,

Ce programme intègre également les dépenses de fonctionnement de l'observatoire urbain, des études thématiques urbaines et des études de fréquentation des espaces publics tels que l'Hôtel Dieu.

GESTION DU DROIT DES SOLS

L'instruction des autorisations d'urbanisme nécessite l'utilisation du logiciel « Cart@ds » mis conventionnellement à la disposition de la Ville par la Métropole. La qualité des projets délivrés est assurée notamment par le soutien d'un architecte, d'un coloriste et d'un paysagiste conseil.

Dans un objectif de continuité du service public, le service des permis de construire a assuré l'accueil du public et la réception des dossiers pendant la période de crise sanitaire, cependant le nombre des demandes d'autorisations d'urbanisme a connu une baisse (1 189 logements) contrairement au nombre d'autorisations délivrées qui est resté stable (2 176 logements ont bénéficié d'une autorisation).

Les recettes de la direction reposent sur le produit des redevances d'occupation du domaine public, recettes non fiscales, liées à la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme.

L'activité de la direction a été marquée en 2020 par la crise sanitaire qui a impacté les opérations de constructions engagées à Lyon. Afin de soutenir le rythme des constructions, la gratuité des redevances d'occupation du domaine public a été actée du 1^{er} mars au 31 août 2020 pour les emprises liées à un chantier, ce qui a largement impacté les recettes de la direction (2,4 M€ titrés contre 3,8 M€ inscrits au budget).

HABITAT

Ce programme regroupe les activités relatives à l'habitat privé et public. Il permet la gestion des demandeurs de logement avec une participation annuelle versée à l'association de gestion du fichier commun de la demande de logement social.

Dans le cadre des opérations de relogement, une mission de pilotage et de coordination des instances de relogement est menée sur les secteurs de Mermoz et la Duchère, ainsi qu'une mission d'accompagnement psychologique des ménages en cours de relogement ou relogés.

Conjointement avec la Métropole, la Ville poursuit une politique de requalification du parc privé. A ce titre, elle cofinance les dispositifs opérationnels destinés à la coordination des actions de réhabilitation.

La Ville de Lyon soutient également des associations actrices de la politique du logement sur le territoire :

- L'association Solidaires pour l'Habitat pour l'accès au logement locatif privé des personnes aux revenus faibles (19 k€),
- L'association Action pour l'Insertion par le Logement (ALPIL) permettant de favoriser l'accès au logement de ceux qui en sont exclus (25 k€).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

798 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 414 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

62,3



**Développement
économique
et rayonnement
international**

ACTIONS OU GRANDES ORIENTATIONS IMPULSÉES EN 2020 PAR LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ

Relations internationales

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire qui a lourdement impacté l'action internationale et engendré de nombreuses annulations ou reports de missions, projets de coopérations ou événements.

Cette période a permis néanmoins de mettre en perspective les grands défis qui challengent l'action internationale pour le mandat: s'appuyer sur notre stratégie et nos coopérations européennes et internationales pour contribuer aux solutions à mettre en œuvre pour répondre aux défis humains, sociétaux, environnementaux de notre ville; mettre en œuvre des actions pour et avec les citoyen.n.es et les actrices.teurs de notre ville en stimulant les liens entre local et international.

Les grandes orientations ont été:

- Structurer les orientations stratégiques et la feuille de route opérationnelle pour l'action internationale de la Ville,
- Renforcer liens avec institutions européennes, partenariats européens existants et villes européennes engagées dans la transition écologique et sociale,
- Contribuer, à travers échanges et coopérations internationales, au positionnement de Lyon comme laboratoire d'idées et territoire d'expérimentation en faveur de la transition écologique et sociale,
- Développer l'Internationalité du territoire en impliquant et en co-produisant des projets internationaux avec ses acteurs et habitant.e.s. pour qu'ils et elles soient acteurs de la vie internationale de la Cité,
- Rapprocher l'Europe des citoyen.n.e.s en multipliant temps d'information et d'échanges,
- Impulser 3 grands domaines prioritaires dans nos coopérations: Nature en ville (végétalisation, alimentation locale et durable etc.); Culture et Sport comme vecteurs d'inclusion (femmes, personnes en situation de handicap, grande précarité, etc.),
- Renforcer la solidarité internationale auprès des populations vulnérables et défendre les droits humains (DIDH et DIH) et libertés fondamentales, ici et là-bas,
- Prioriser les réseaux européens et internationaux stratégiques au regard de ces enjeux (Eurocities; AFCCRE; CUF; France Urbaine) et investir de nouveaux réseaux comme ICORN ou le RCDP.

Développement territorial

Deux grands constats de départ:

- Dégradation marquée de la situation économique nationale tout comme celle de l'agglomération lyonnaise, en raison du contexte sanitaire, mais pour autant le taux de chômage au sein de la zone d'emploi de Lyon reste élevé tout en étant légèrement plus faible que dans les autres territoires de référence,
- Mise en œuvre de nombreuses mesures visant à la fois à assurer la pérennité des entreprises et éviter les suppressions d'emploi, ainsi que déploiement de plusieurs dispositifs ayant pour objectif de proposer des solutions facilitant l'accès ou le retour à l'emploi, notamment pour les jeunes de moins de 26 ans.

Les objectifs de la politique emploi-insertion ont été renouvelés de manière à répondre aux enjeux de la transition écologique, solidaire et citoyenne:

- Renforcement de l'offre de services des cinq antennes de proximité dans des locaux adaptés,
- Renouvellement des axes de la programmation emploi-insertion,
- Déploiement des nouveaux dispositifs locaux et nationaux (Garantie jeunes, obligation de formation, revenu de solidarité jeunesse, projet «FAIRE», nouvelle charte d'engagement des 1000 entreprises...),
- Développement de nouvelles opportunités en faveur de l'emploi et de l'insertion: projet «Territoire zéro chômeur de longue durée, nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables,
- Relocalisation et extension de l'Ecole de la 2^e Chance de l'agglomération lyonnaise en partenariat avec la Métropole de Lyon.

Missions et contexte

Pour la 4^e année consécutive, Lyon arrive dans le top 3 du classement des villes où il fait bon étudier, avec des atouts majeurs : sa vie étudiante, sa qualité des formations, ses emplois, etc.

Avec près de 175 600 étudiant.e.s à l'échelle de la métropole, et comptabilisant une augmentation d'environ 5 000 étudiant.e.s chaque année, Lyon est vecteur de l'économie de la connaissance.

Depuis 2016, le partenariat entre la Ville de Lyon et la Métropole pour un service Université commun, optimise les moyens des deux collectivités dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante.

Chiffres clés

- **5 300** Pass Culture : **5 000** Pass Culture mis en vente et **300** gratuits à gagner sur le site,
- Site portail LyonCampus : **12 000** visites/mois, plus de **13 200** abonnés sur le compte Facebook LyonCampus (+ **7,5%** sur 2020),
- **71** associations en résidence à la Maison des Étudiants,
- **17** subventions à des associations étudiantes en 2020,
- **322** événements ouverts à tous à la Maison des Étudiants soit plus d'un rendez-vous par jour,
- **260** participants au Forum des Initiatives Étudiantes du 16 au 29 novembre 2020.

Descriptif de l'activité 2020

VILLE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION CITOYENNE DE L'ÉTUDIANT

La Maison des Étudiants

La MDE a accueilli 71 associations en résidence en 2020, sur cet espace de co-working de 450 m² ouvert du lundi au samedi de 9h à 22h30, entièrement rénové en 2017.

Les actions de l'unité vie étudiante ont été fortement impactées par la crise de la Covid-19. Le site a fermé ses portes le 16 mars 2020 et a rouvert ses portes au public le 2 septembre 2020 pour les refermer le 30 octobre.

Pour lutter contre la précarité étudiante, la MDE accueille des distributions de colis alimentaires chaque semaine.

Le site portail LyonCampus

Le bilan 2019-2020 est celui d'une année riche sur le web, avec notamment la refonte du site www.lyoncampus.com et la montée en puissance du réseau social Instagram. Lyoncampus.com a reçu plus de 142 000 visites sur l'année universitaire 2019-2020, soit en moyenne 400 visites/jour et 12 000 visites/mois. Les pages relatives à la crise sanitaire sont les plus consultées (comment être aidé / aider pour les étudiants, leurs initiatives pour garder le lien, les points d'étape sur les mesures et l'impact sur leur situation, les actions de soutien psychologique...) avec 10 000 visites.

Le Pass Culture

Impactée par la crise sanitaire et la fermeture des établissements culturels, la vente des Pass Culture s'est arrêtée le 13 mars 2020, a repris le 1^{er} septembre et s'est arrêtée de nouveau fin octobre 2020. 7861 places consommées sur 20 000 places : soit 39% des places utilisées. 5 930 places pour les établissements culturels et 1 931 places pour les cinémas. 3 857 Pass Culture vendus sur 5 000 Pass et reste 1 143 Pass Culture 2019 - 2020 (MDE + sous régies) au 13 mars 2020. Le dispositif regroupe 71 structures culturelles dont 4 festivals et 31 salles de cinéma du GRAC, soit 102 établissements au total.

Nuit des Étudiants du Monde

Initiées par la Ville de Lyon en 2002, développées par l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) et le réseau Erasmus Student Network France (ESN) en partenariat avec la CPU, Campus France et les Crous, les « Nuits des Étudiants du Monde » désignent de grandes soirées d'accueil pour les étudiants venus étudier en France et organisées par les villes en collaboration avec leurs partenaires du monde étudiant. La 18^{ème} édition aurait dû avoir lieu le jeudi 15 octobre 2020 au Transbordeur de Villeurbanne. Elle a été annulée à cause de la crise sanitaire.

Appel à Projets Initiatives Étudiantes (APIE)

Dans le cadre du service commun, deux fonds soutiennent financièrement les initiatives des associations étudiantes, avec deux budgets : Ville de Lyon 14 k€ et Métropole de Lyon 22 k€, pour un total de 36 k€.

Des subventions sont ainsi attribuées pour les APIE 1 et 2 sur critères à des projets associatifs étudiants, ou à des associations qui accompagnent les étudiants, dans les champs thématiques suivants : citoyenneté, solidarité, culture, sport, mais aussi, entrepreneuriat et professionnalisation. L'APIE 1 a permis de soutenir 17 projets et la crise sanitaire nous a obligés à annuler l'APIE 2.

VILLE INTERNATIONALE DE FORMATION ET DE RECHERCHE

Chaque année, la Métropole de Lyon, en partenariat avec l'Université de Lyon (UDL), récompense des jeunes chercheurs et chercheuses à travers trois prix de 5 k€. 25 candidatures ont été déposées sur les trois axes de recherche alignés sur les thématiques de l'IDEX qui correspondent aux axes de développement forts de la communauté scientifique de l'UDL. En raison de la crise sanitaire, le délai de candidature a été allongé ce qui a été salué par les candidats et devra être réitéré pour les éditions prochaines.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

177 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

ÉCONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT

Missions et contexte

Dans un contexte sanitaire sans précédent, le compte administratif 2020 de la DECA présente une réduction importante des dépenses consécutive au ralentissement de certaines activités de la direction (-200 k€).

Il affiche également une forte baisse des recettes, conséquence de décisions prises en 2020 pour soutenir les commerçants : les recettes d'occupation du domaine public ont connu, par rapport à l'année 2019, une baisse exceptionnelle. L'arrêt brutal de l'activité a en effet généré, pour l'ensemble du tissu économique et associatif, des difficultés majeures. Si une partie du secteur alimentaire a pu stabiliser son chiffre d'affaires, les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, de l'habillement et de l'équipement à la personne subissent une crise inédite avec des chiffres d'affaires souvent nuls. Aussi, la Ville de Lyon a décidé d'accorder des exonérations de redevance d'occupation commerciale du domaine public.

Chiffres clés

- **4 380** terrasses, équipements de commerce, étalages, porte-menu,
- **25** associations de commerçants accompagnées,
- **77** marchés forains,
- Pas de fêtes foraines, vogues et cirques en 2020
- **2 640** arrêtés.

Descriptif de l'activité 2020

ANIMATIONS ET ÉVÉNEMENTIEL

Les illuminations de fin d'année et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants, sont des événements qui participent au dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité. Malgré l'annulation de l'édition 2020 de la Fête des Lumières, les associations de commerçants ont maintenu leurs actions d'illuminations.

La Ville de Lyon apporte son concours à ces opérations, qui permettent d'animer les quartiers commerçants. Le montant total des subventions attribuées pour le solde de la campagne 2019 et l'avance de la campagne 2020 s'établissent à 165 k€. Cela traduit, une fois de plus, un engagement fort de la collectivité auprès des 19 associations qui participent au dispositif.

D'autre part, une baisse des subventions relatives aux animations commerciales de quartier est constatée entre 2019 et 2020. En effet, le contexte sanitaire et les impératifs de distanciation sociale ont entraîné l'annulation de nombreuses actions habituellement portées par les associations de commerçants.

DÉVELOPPEMENT

Le soutien aux managements de centre-ville portés par les associations My Presqu'Île et Lyon7 Rive Gauche s'est poursuivi, ainsi que l'appui à la filière mode (Village des Créateurs), pour un montant global de 84 k€.

De plus, l'accompagnement à destination des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire a été maintenu, sous la forme de subventions de fonctionnement et des actions de redynamisation du réseau du label Lyon Ville Equitable et Durable (LVED).

GESTION ET EXPLOITATION

Les dépenses de fluides de ce programme ont progressé de 19 k€. Cette augmentation s'explique par la hausse des tarifs d'électricité mais aussi par un taux de remplissage plus important de la base de vie des forains lié à l'absence d'activité et de l'impossibilité de se déplacer sur d'autres sites. La baisse des frais de gardiennage (-8 k€) s'explique par l'annulation de la

vogue des marrons. Celle-ci a été compensée par la présence plus importante des sociétés de gardiennage lors de la réouverture des marchés forains pour assurer la distribution des masques et pour veiller à la fluidité de circulation dans les allées des marchés.

Au titre des recettes, une forte baisse est constatée par rapport à 2019, le montant des recettes s'établit à 2 000 k€ contre 8 777 k€ soit -77%.

Pour atténuer les effets de la crise, la Ville a adopté un ensemble de mesures de soutien économique à caractère général en faveur des commerçants et des entreprises affectés par la crise. Le soutien apporté par la Ville de Lyon a pris la forme de mesures exceptionnelles, telles que des exonérations de redevances d'occupation commerciale du domaine public et un abattement au montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

En soutien à ces filières touchées par la crise, les mesures suivantes ont été adoptées pour 2020 :

- Gratuité totale pour les terrasses saisonnières et sur stationnement, les équipements de commerces saisonniers et gratuité équivalente à 9 mois (75%) pour les installations annuelles,
- Exonération totale du paiement des redevances d'occupation du domaine public pour les kiosques à fleurs et les kiosques de restauration,
- Exonération du paiement des redevances et recettes des deuxième et troisième trimestres pour les marchés de plein vent,
- Exonération du paiement de la redevance des deuxième et troisième trimestres pour les manèges, bimmeloteries, buvettes situés dans les parcs et sur les places de Lyon,
- Exonération du paiement de la redevance sur deux trimestres pour les commerçants ambulants,
- Exonération du paiement des frais d'installation sur la base vie lors du 1^{er} confinement et de la vogue de la Croix-Rousse,
- Abattement de 100% sur les montants de la TLPE.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT
1 418 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT
2 000 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN
49,6

RELATIONS INTERNATIONALES

Missions et contexte

Le service commun Ville et Métropole de Lyon est garant de la mise en œuvre de la politique européenne et internationale des deux collectivités. Il contribue à l'internationalisation de la Ville en mobilisant ses habitants et ses porteurs de projets et en favorisant le développement de politiques publiques innovantes.

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire qui a lourdement impacté l'action internationale et engendré de nombreuses annulations ou reports de missions, projets de coopérations ou événements.

Chiffres clés

- 1 mission officielle en janvier aux Etats-Unis,
- 3 délégations officielles accueillies à Lyon,
- 75 porteurs de projets soutenus dont 15 au titre de la convention Institut Français,
- 230 000 € attribués en aide humanitaire d'urgence,
- 15 visio-conférences sur opportunités de la nouvelle programmation des Fonds européens 2021-27.

Descriptif de l'activité 2020

DISPOSITIFS ET ACTIONS MIS EN PLACE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE

- Redéploiement de 150 k€ sous forme d'aides d'urgence aux ONG et réseaux de collectivités locales,
- Mobilisation des réseaux en Chine pour l'achat d'équipement de protection individuelle (EPI),
- Acheminement des dons d'EPI de notre ville jumelle Canton et de plusieurs associations franco-chinoises,
- Échanges de pratiques sur la gestion de la crise par les collectivités locales en Europe et dans le monde.

COOPÉRATIONS, PROJETS INTERNATIONAUX ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

- Mission officielle à Boston en janvier,
- Appel à projets internationaux Ville/Métropole de Lyon : cofinancement de 60 porteurs de projets dont 7 nouveaux sur 4 thématiques,
- Visio-conférences entre les maires de Lyon et Turin ou Porto Novo sur les nouveaux axes de coopérations à développer entre les 2 villes,
- Aide humanitaire d'urgence octroyée à la Croix-Rouge pour son programme d'actions suite aux explosions du Port de Beyrouth et au Fonds arménien de France pour son action auprès des hôpitaux d'Erevan en soutien aux victimes de la pandémie et du conflit dans le Haut-Karabagh.

AFFAIRES EUROPÉENNES

- Veille sur les initiatives européennes et opportunités de financements en réponse à la crise sanitaire et sur le plan de relance européen,
- Soutien de la candidature à la labellisation Europe Direct de la Maison de l'Europe,
- Négociations avec la Région sur le futur Programme régional des Fonds structurels 2021-2027 en lien avec les orientations stratégiques de la Ville,
- EU Green Week : labellisation de 3 projets lyonnais dans le cadre de la semaine verte européenne sur le thème « Nature et Biodiversité »,
- Conférence finale du projet européen ROCK qui a fédéré 10 villes européennes autour de la durabilité de leurs pratiques de gestion du patrimoine historique et culturel,

- Suivi du dossier de financement FEDER pour la formation au numérique des travailleurs sociaux dans les QPV,
- Lancement de la candidature à l'appel à projet européen Green Deal (SchoolFood4Change) pour développer un système alimentaire sain et durable dans la restauration scolaire,
- Approbation de la candidature soutenue par Lyon du projet européen "Light Art in Public Spaces (LAIPS)" pour le développement d'une application de visites de monuments mis en lumière dans 3 villes membres du réseau LUCI.

RÉSEAUX EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

- Développement du réseau international de la soie Silky Cities : élaboration statuts ; structuration des commissions thématiques,
- Visio-conférence du Maire de Lyon avec la Secrétaire générale du réseau Eurocities
- Visioconférence dans le cadre des Forums Culture et Environnement du réseau Eurocities, et dans le cadre de l'assemblée générale du réseau DELICE,
- Suivi de plusieurs groupes pays de Cités Unies France (e.g. Arménie, Chine, Sahel) et participation aux rencontres sur l'Action internationale des collectivités locales,
- Nouvelle adhésion au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP).

ÉVÈNEMENTS INTERNATIONAUX À LYON

- Organisation du Nouvel an chinois à l'Hôtel de Ville, d'une conférence sur opportunités de coopération avec l'Ethiopie, de la 4^e édition du Festival Magnifique Printemps (promotion des cultures francophones), d'une rencontre virtuelle à la Maison des Canuts avec les membres du réseau Silky Cities,
- Inauguration du Consulat général de Côte d'Ivoire,
- Contributions politiques et techniques aux Entretiens Jacques Cartier 100% virtuels dans le cadre de la coopération entre Lyon et Montréal,
- Accueil de l'Assemblée générale UNICEF France,
- Rencontres professionnelles sur la lumière Lyon Light Festival Forum par visioconférence en partenariat avec le réseau LUCI dans le cadre de la Fête des lumières.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

714 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 k€

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Missions et contexte

La Direction du Développement Territorial a pour mission de coordonner les politiques publiques locales visant à assurer un développement équilibré des quartiers de Lyon, sur le plan social, urbain et économique, avec l'objectif d'adapter l'action publique aux enjeux territoriaux et de faire émerger et d'accompagner les projets associatifs et citoyens.

L'emploi est une priorité de l'Exécutif municipal dans une situation économique et sociale qui reste difficile pour nombre de nos concitoyens, et dans un contexte de fortes contraintes sur les finances publiques.

Chiffres clés

- Près de **800** entreprises signataires de la charte d'engagement, + de **2 200** actions emploi dans le cadre de la MMIE,
- **60** entreprises accompagnées sur la gestion RH,
- **5** datings emploi, **80** rencontres métiers, coordination des recrutements.

Descriptif de l'activité 2020

La Ville de Lyon a fondé son intervention en matière d'emploi, sur la synergie entre la Mission locale de Lyon, l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) et la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) au sein duquel la Ville de Lyon est adhérente.

Cette mutualisation est une garantie d'efficacité de l'action publique en la matière et de bon usage de l'argent public. C'est aussi une garantie de décloisonnement des dispositifs existants et une réponse efficiente aux enjeux de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale 2015-2022 de Lyon.

La politique de la Ville de Lyon en matière d'emploi et d'insertion professionnelle s'inscrit en articulation avec le plan métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016/2020 de la Métropole de Lyon, grâce à des orientations communes centrées à la fois sur :

- Un renforcement de l'accès à l'emploi des personnes en insertion, notamment en ce qui concerne les allocataires du RSA,
- Un renforcement de la relation avec les entreprises et un lien plus fort entre opérations d'aménagement urbain, développement économique et accès à l'emploi.

Le programme « emploi » regroupe les moyens affectés par la Ville de Lyon à la réalisation d'actions ayant pour finalités l'accès à l'emploi et à la formation ainsi qu'à l'insertion professionnelle.

Ces actions sont conduites dans le cadre de la « Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi » (MMIE) constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public réunissant, aux côtés de la Métropole, de la Ville, de l'Etat et de Pôle emploi, la Région Auvergne/Rhône-Alpes, une vingtaine de communes et les principaux bailleurs sociaux de l'agglomération, ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône.

Les actions conduites en 2020 ont consisté à :

- Augmenter les mises en situation de travail en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par le code des marchés publics, ainsi que le soutien aux structures d'insertion par l'emploi du secteur intermédiaire,
- Mieux coordonner la prospection des postes vacants auprès des entreprises, développer les forums pour l'emploi avec les entreprises,
- Renforcer l'anticipation des besoins des entreprises et des salariés dans le cadre d'une démarche de gestion territoriale des emplois et des compétences,
- Développer l'offre de service à la création d'activités,
- Renforcer la communication et l'information en direction des demandeurs d'emploi, des entreprises et des salariés,
- Renforcer l'accompagnement à l'emploi et à la formation professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, notamment grâce à la mise en place de la « Garantie jeunes ».

Les subventions attribuées à la Mission locale de Lyon, à la MDEF de Lyon et à l'association ALLIES sont restées en 2020 au même niveau global qu'en 2019.

2020 a également été caractérisé par la crise sanitaire :

- Une amélioration de la situation économique nationale tout comme celle de l'agglomération lyonnaise : le taux de chômage au sein de la zone d'emploi de Lyon est légèrement plus faible que dans les autres territoires de référence, du moins jusqu'au mois de mars 2020 avant le début de la crise sanitaire.
- La transformation du groupement d'intérêt public « Maison Lyon pour l'emploi » (MLPE) en outil de mise en œuvre de la politique métropolitaine d'emploi et d'insertion, avec adhésion d'une vingtaine de communes et des principaux bailleurs sociaux de l'agglomération : la MMIE, la Ville de Lyon restant membre constitutif obligatoire au même titre que l'Etat, la Métropole de Lyon et Pôle Emploi.

* CHIFFRE POUR L'ENSEMBLE DE LA DIRECTION
DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 534 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN*

47,5

HALLES DE LYON PAUL BOCUSE

Missions et contexte

Le service des Halles de Lyon est géré en budget annexe depuis 2012, sans autonomie financière ni personnalité morale, compte tenu de l'ancienneté de son existence.

L'année 2020 est pour les Halles de Lyon la huitième année de gestion en budget annexe, marquée par la contrainte d'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Dans un contexte sanitaire sans précédent, le compte administratif 2020 des Halles Paul Bocuse présente une réduction exceptionnelle des dépenses de fonctionnement consécutive au ralentissement de certaines activités du service (-110 k€ soit -5,7%). Il affiche dans le même temps, une baisse des recettes (-267 k€ soit -12,8%), conséquence d'un appui important aux commerçants : afin de soutenir le tissu économique et associatif, la Ville de Lyon a décidé d'accorder une exonération exceptionnelle de redevance d'occupation commerciale du domaine public.

Chiffres clés

- Dépenses de personnel : **393 k€**,
- **56** commerces et restaurants, **400** employés.

Descriptif de l'activité 2020

ÉQUILIBRE FINANCIER

Le maintien de l'équilibre financier du budget est assuré puisque les dépenses de fonctionnement sont presque totalement couvertes par les recettes provenant de la même section. Il en va de même pour la section d'investissement.

RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2020, les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de -13% (267 k€). A la suite de l'annonce des mesures de confinement du printemps 2020, la Ville a en effet décidé de mesures d'urgence en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de la Covid-19 parmi lesquelles l'exonération partielle ou totale du paiement des redevances relatives à l'occupation commerciale du domaine public.

Ainsi, pour les Halles Paul Bocuse, ces exonérations ont porté sur la part fixe de la redevance due au titre du deuxième trimestre de l'année 2020 correspondant au droit d'occupation des concessionnaires. Cette mesure a été reconduite pour le 3^e trimestre sur présentation de justificatifs de pertes de chiffre d'affaire des commerçants concernés. De plus, les neuf restaurateurs des Halles de Lyon Paul Bocuse ont été, une nouvelle fois, très impactés par une période de fermeture liée au confinement de novembre. En conséquence, la Ville de Lyon a décidé d'exonérer ces établissements du paiement de la part fixe de la redevance due au titre du quatrième trimestre de l'année 2020.

Ainsi, le montant annuel total réglé par les commerçants au titre des droits de place a été de 274 k€ en 2020 contre 503 k€ en 2019 soit un effort financier de la Ville de 229 k€.

Globalement, les dépenses de fonctionnement hors personnel ont baissé de 8% (-123 k€).

Les dépenses liées à la collecte des déchets et aux fluides ont diminué du fait du ralentissement global de l'activité pendant les périodes de confinement mais aussi de la fermeture prolongée des restaurants. Plus précisément, les

charges de fluides, notamment d'électricité et de chauffage, présentent des baisses respectives de 10% et 25%.

Le résultat financier 2020 fait apparaître des dépenses nouvelles liées au contexte sanitaire comme le renforcement de la surveillance du site afin de contrôler le respect de la jauge de clientèle, faire respecter les distanciations sociales et l'application des gestes barrières ou encore l'intensification du nettoyage du site. Dans le cadre du respect de l'équilibre budgétaire, ces dépenses supplémentaires ont été compensées notamment grâce à des économies effectuées sur d'autres postes du budget, tout en maintenant les opérations de vérifications et de prestations obligatoires.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après des travaux de réfection du bâtiment et des aménagements de confort qui ont permis aux occupants de l'établissement de bénéficier d'un meilleur confort thermique, les investissements de l'année 2017 ont été orientés sur la sécurité des biens et des personnes.

En effet, les travaux relatifs à la modernisation du système de surveillance ont été poursuivis au niveau du sol-sous du bâtiment. De plus, des caméras ont été ajoutées au rez-de-chaussée afin d'assurer une couverture de surveillance optimale.

En 2018, un nouveau système d'extraction centrale des hottes installé au-dessus de l'accès « rue Garibaldi » a été mis en œuvre. En 2019, les travaux ont porté sur la sécurité du bâtiment et l'amélioration des conditions de travail des agents du site, par la rénovation du poste de sécurité. D'autre part, des travaux d'étude relatifs au changement de la vanne principale d'alimentation en eau et de l'adduction jusqu'au bâtiment ont été lancés.

Le contexte sanitaire n'a pas permis le lancement de cet important chantier de rénovation sur l'année 2020.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT*

1 815 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 810 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN

8,0

* Y COMPRIS MASSE SALARIALE

RAPPORT SUR LE

Compte Administratif 2020



MAIRIE DE LYON
1, place de la comédie
69205 Lyon cedex 01

LYON EN DIRECT
04 72 10 30 30